



SOUTENIR LA CROISSANCE **DURABLE**

**CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS
ET AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES**

LE 20 MAI 2022



Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires

En raison de la pandémie de COVID-19 qui se poursuit et pour veiller à la santé et à la sécurité de nos actionnaires, de nos administrateurs et des membres de notre personnel, notre assemblée annuelle des porteurs d'actions ordinaires se tiendra en ligne uniquement et sera diffusée en direct sur le Web le **vendredi 20 mai 2022 à 10 h** (heure avancée de l'Est) au www.virtualshareholdermeeting.com/CNI2022. Depuis ce site Web, les actionnaires seront en mesure d'assister à l'assemblée en direct, de soumettre leurs questions et d'exercer les droits de vote rattachés à leurs actions pendant la tenue de l'assemblée. Comme toujours, nous vous encourageons à exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'assemblée annuelle.

Pour :

1. recevoir les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et les rapports de l'auditeur s'y rapportant;
2. élire les administrateurs;
3. nommer l'auditeur;
4. étudier et approuver, à titre consultatif, une résolution non contraignante (dont le texte intégral figure à la page 11 de la circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe) approuvant l'approche de la Compagnie en matière de rémunération de la haute direction divulguée dans la rubrique « Déclaration de la rémunération de la haute direction » de la circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe;
5. étudier et approuver, à titre consultatif, une résolution non contraignante (dont le texte intégral figure à la page 11 de la circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe) approuvant le Plan d'action climatique de la Compagnie divulgué dans la circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe;
6. traiter toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée le jour de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report.

Le Conseil d'administration a choisi le 5 avril 2022 comme date de clôture des registres afin de déterminer les porteurs d'actions ordinaires habiles à recevoir l'avis de convocation et à voter à l'assemblée.

Par ordre du Conseil d'administration

Le vice-président exécutif, services corporatifs,
chef de la direction des affaires juridiques,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sean Finn', is written over a light blue horizontal line.

Sean Finn

Le 5 avril 2022
Montréal (Québec)

Le 5 avril 2022

Chère actionnaire, cher actionnaire,

Au nom du Conseil d'administration (le « Conseil » ou le « Conseil d'administration ») et de la direction de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (la « Compagnie » ou le « CN »), nous vous invitons cordialement à assister à l'assemblée annuelle des actionnaires, qui se tiendra en ligne à 10 h (heure avancée de l'Est) le 20 mai 2022. Notre circulaire de sollicitation de procurations (la « circulaire ») décrit les questions soumises à l'assemblée et donne de l'information sur la rémunération des membres de la haute direction et les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») du CN. Outre ces questions, nous traiterons des faits saillants de notre performance pour l'année 2021 ainsi que de nos projets pour l'avenir.

Le CN apprécie le soutien et les perspectives de ses actionnaires. Communiquer ouvertement avec tous nos actionnaires et les tenir informés de nos plans et de nos progrès constituent pour nous des priorités.

En novembre⁽¹⁾ dernier, nous vous avons écrit pour vous informer que le CN prenait des mesures afin de tirer parti de notre réseau nord-américain, de nos talents et de notre technologie uniques dans le but de créer le chemin de fer de demain pour nos clients, nos employés, nos collectivités et nos actionnaires.

Nous sommes heureux d'annoncer que le CN continue d'accélérer ses efforts pour enregistrer une croissance rentable de premier plan dans l'industrie ainsi qu'un rendement total pour les actionnaires soutenu qui atteint le quartile le plus élevé.

Nous travaillons maintenant très fort afin de restaurer notre réseau à sa pleine capacité après que des incendies et des inondations aient mis hors service la voie principale vers Vancouver pendant cinq semaines l'été et l'automne derniers et après que des conditions météorologiques extrêmes aient touché l'Ouest canadien par la suite et causé un autre ralentissement de la circulation ferroviaire. Ayant prouvé notre résilience en 2021, nous nous préparons maintenant à relever les prochains défis et à saisir les nouvelles occasions, notamment en vue de la prochaine récolte céréalière qui, nous l'espérons, sera supérieure à celle de l'an dernier.

À long terme, le CN mise sur la forte croissance de la demande à l'égard d'un vaste éventail de marchandises et de régions. Nous sommes déterminés à exploiter un chemin de fer à horaires fixes, en priorisant la réponse aux besoins de nos clients. Nous allons de l'avant avec notre engagement indéfectible envers la sécurité et le développement durable. Nous employons une approche stratégique quant à l'utilisation de la technologie pour créer davantage de capacités et d'efficacités. De plus, notre bilan est assez solide pour tirer parti de débouchés et nous adapter à une conjoncture économique changeante. Bien sûr, rien de tout cela ne serait possible sans l'apport extraordinaire des travailleurs de première ligne du CN et de nos collègues dans l'ensemble de l'entreprise. L'année 2021 a été une remplie de défis majeurs. Personne ne s'attend à ce que l'exploitation ferroviaire soit facile, mais cette année a été particulièrement difficile, et nous sommes extrêmement reconnaissants du travail exceptionnel accompli par toute l'équipe de cheminots de calibre mondiale du CN. Ils ont été à la hauteur des attentes de nos clients et ont aidé à garder l'économie nord-américaine en marche face à des incendies catastrophiques, des inondations, des difficultés au niveau de la chaîne d'approvisionnement causées par la pandémie et des périodes de froid extrême dans l'Ouest canadien, tout en appuyant nos amis et voisins dans des collectivités profondément touchées par des tragédies et des pertes. Au nom du Conseil et de notre équipe de direction, nous sommes fiers de faire partie de ce groupe exceptionnel de personnes.

L'année 2021 a également été une année très productive pour le CN en ce qui concerne la poursuite de notre leadership et de notre gouvernance. Le 25 janvier 2022, nous avons eu le plaisir d'annoncer la nomination de Tracy Robinson au poste de nouvelle présidente-directrice générale (« PDG ») du CN, ainsi que la nomination de Shauneen Bruder à titre de vice-présidente du Conseil. Tracy a commencé à travailler au CN le 28 février et s'est dès le départ concentrée sur l'obtention d'une connaissance approfondie de nos clients, de notre exploitation et de notre personnel.

Le CN considère que l'interaction avec ses actionnaires et une bonne gouvernance sont des stratégies clés pour créer une valeur à long terme. Au cours des dernières années, nous avons renouvelé notre conseil et mis en place de nouvelles initiatives majeures en matière d'ESG qui renforceront notre statut de chef de file en ESG parmi les chemins de fer de classe I en Amérique du Nord ainsi que dans le secteur du transport.

Nos démarches se sont poursuivies en 2021 et au début de 2022 par la nomination de quatre nouveaux administrateurs indépendants exceptionnels, qui se présenteront tous à l'élection pour la première fois à l'assemblée générale annuelle de cette année. Jo-ann dePass Olsovsky, ancienne première vice-présidente et chef de l'information de Salesforce.com Inc., apporte au CN plus

de 35 ans d'expérience dans les technologies, l'exploitation des infrastructures et l'exploitation ferroviaire. Dave Freeman est un vétéran de l'industrie ferroviaire et l'ancien vice-président directeur, Exploitation de BNSF Railway Co. (« BNSF »), où il se concentrait sur l'amélioration de la structure des coûts au moyen de la technologie, de l'efficacité des coûts et de l'efficacité. Rob Knight est l'ancien chef des finances d'Union Pacific Corporation, poste qu'il a occupé pendant 15 ans avant de prendre sa retraite en décembre 2019. Susan C. Jones compte près de deux décennies d'expérience dans des postes de haut niveau et de haute direction au sein de grandes sociétés ouvertes, particulièrement dans l'élaboration et la supervision de priorités et de programmes d'ordre environnemental, social et de gouvernance, ainsi qu'une vaste expérience juridique.

À cet égard, nous étions ravis de conclure avec ClIFF Capital UK LP et TCI Fund Management Limited (collectivement, « TCI ») une convention constructive qui a éliminé le besoin de tenir une assemblée extraordinaire et qui nous a permis de prioriser entièrement la réponse aux besoins de nos clients, de nos actionnaires et de nos collectivités.

Avec sa nouvelle PDG bien en place, le renouvellement en cours du Conseil et son récent classement au premier rang des sociétés les mieux gouvernées du Canada selon le *Globe and Mail*, le CN a de nombreuses occasions de se positionner en tant que chef de file du secteur.

Le Conseil souhaite remercier Jim O'Connor et Laura Stein de même que Julie Godin, qui a quitté le Conseil précédemment pour se concentrer sur son rôle de cadre dirigeante, pour leurs nombreuses années de service exemplaire au CN. Le Conseil remercie également Jean Charest, qui a récemment quitté le Conseil pour poursuivre sa carrière à la fonction publique. Ils ont tous contribué à notre travail par leur savoir-faire et leur expertise, et toute la communauté du CN s'est enrichie de leurs efforts.

Votre participation aux affaires de la Compagnie compte beaucoup pour nous. À cet effet, nous sommes heureux d'utiliser la plus récente technologie pour faciliter l'accès à notre assemblée, améliorer les communications et réduire les frais pour nos actionnaires et la Compagnie, le tout grâce à la diffusion de l'assemblée sur le Web à nouveau en 2022. La tenue d'une assemblée virtuelle est essentielle par les temps qui courent, car elle élimine tout risque sanitaire associé aux grands rassemblements, tout en favorisant aussi la participation de nos actionnaires, peu importe où ils se trouvent dans le monde, et elle s'inscrit dans le cadre de notre vision et de nos principes en matière de développement durable. Comme l'an dernier, vous aurez l'occasion, lors de l'assemblée virtuelle, d'échanger avec des membres du Conseil et de la haute direction de la Compagnie.

Nous vous invitons à voter par Internet ou à remplir et à retourner le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ci-joint dans l'enveloppe prévue à cette fin afin de nous communiquer vos intentions. Même si vous prévoyez assister à l'assemblée virtuelle, vous pourriez trouver opportun d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions avant la tenue de l'assemblée par Internet ou en remplissant et en retournant le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote, selon le cas, ci-joint. Veuillez consulter l'information qui se trouve à la page 6 de la circulaire pour savoir comment participer à l'assemblée en ligne et exercer les droits de vote rattachés à vos actions.

Au plaisir de vous compter parmi nous en mode virtuel à l'occasion de l'assemblée.

Nous vous remercions de votre soutien continu, à mesure que nous poursuivons nos efforts pour créer le chemin de fer de demain.

Faites attention à vous et restez en bonne santé.

Cordialement,



Le président du Conseil,

Robert Pace, D.COMM., C.M.



La présidente-directrice générale,

Tracy Robinson

(1) <https://www.cn.ca/fr/nouvelles/2021/11/le-cn-publie-une-lettre-l'intention-de-ses-actionnaires/>

Table des matières

1 Lettre aux actionnaires	4 Sommaire de la circulaire	6 Transmission des documents relatifs à l'assemblée et information relative au vote
10 Questions soumises à l'assemblée	12 Candidats aux postes d'administrateurs	24 Rémunération des membres du Conseil d'administration
28 Énoncé des pratiques en matière de gouvernance	42 Rapport sur le Plan d'action climatique	45 Déclaration de la rémunération de la haute direction
50 Analyse de la rémunération	80 Autres renseignements	81 Annexe A Mandat du Conseil
83 Annexe B Rapports des comités	88 Annexe C Information additionnelle sur le Comité d'audit, des finances et du risque	

La présente circulaire est fournie relativement à la sollicitation, par la direction de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, de procurations devant servir à son assemblée annuelle des actionnaires ainsi qu'à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report (« assemblée »). Dans le présent document, les expressions « vous », « votre » et « vos » se rapportent aux actionnaires du CN et les expressions « CN », « Compagnie » ou « nous », « notre » et « nos » se rapportent à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada. L'assemblée se tiendra le vendredi 20 mai 2022 à 10 h (heure avancée de l'Est) aux fins énoncées dans l'avis de convocation à l'assemblée qui précède. Sauf indication contraire, les renseignements que contient cette circulaire sont en date du 5 avril 2022.

Questions soumises aux actionnaires et recommandation de vote

QUESTION MISE AUX VOIX

L'élection de 11 administrateurs

**RECOMMANDATION DE VOTE DU CONSEIL
POUR chaque candidat**

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS,
VOIR LA PAGE 12

QUESTION MISE AUX VOIX

La nomination de KPMG s.r.l./ S.E.N.C.R.L. comme auditeur

**RECOMMANDATION DE VOTE DU CONSEIL
POUR**

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS,
VOIR LA PAGE 10

QUESTION MISE AUX VOIX

La résolution consultative sur la rémunération de la haute direction

**RECOMMANDATION DE VOTE DU CONSEIL
POUR**

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS,
VOIR LA PAGE 45

QUESTION MISE AUX VOIX

La résolution consultative sur le Plan d'action climatique

**RECOMMANDATION DE VOTE DU CONSEIL
POUR**

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS,
VOIR LA PAGE 42

Déclarations prospectives

Certaines déclarations faites dans la présente circulaire constituent des « déclarations prospectives » au sens donné au terme *forward-looking statements* dans la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis et selon les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment les déclarations concernant notre exploitation, nos priorités et nos plans, nos dépenses en immobilisations prévues, nos programmes et nos stratégies. Cette information prospective comprend également des déclarations fondées sur les évaluations et les hypothèses de la direction ainsi que sur les renseignements sur la Compagnie qui sont accessibles au public. Ces déclarations, en raison de leur nature, impliquent des risques, des incertitudes et des hypothèses. La Compagnie met le lecteur en garde contre le fait que ses hypothèses pourraient ne pas s'avérer et qu'en raison de la conjoncture économique, ces hypothèses, qui étaient raisonnables au moment où elles ont été formulées, comportent un degré plus élevé d'incertitude. Les déclarations prospectives portent notamment sur les occasions de croissance des produits d'exploitation, elles-mêmes tributaires de la conjoncture économique et commerciale en général, sur la capacité de la Compagnie de rembourser ses dettes et d'honorer ses obligations futures dans un avenir prévisible, notamment sa capacité à payer ses impôts sur les bénéfices et à engager des dépenses en immobilisations, et sur les cotisations aux régimes de retraite. Les déclarations prospectives peuvent se reconnaître à l'emploi de termes comme « croit », « prévoir », « s'attendre à », « présumer », « planifier », « viser », « perspective », « plan », « cible » ou d'autres termes semblables.

Les déclarations prospectives ne sont pas une garantie de rendement futur et font intervenir des risques, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient entraîner une différence considérable entre les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Compagnie et les perspectives ou les résultats, le rendement ou les réalisations futurs sous-entendus par ces déclarations. Par conséquent, il est conseillé aux lecteurs de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. Les facteurs de risque importants qui pourraient influencer sur les déclarations prospectives comprennent, sans en exclure d'autres : la durée et les effets de la pandémie de COVID-19; les impacts de la conjoncture économique et commerciale en général, particulièrement dans

le contexte de la pandémie de COVID-19; la concurrence dans le secteur; la variabilité des taux d'inflation, de change et d'intérêt; les variations de prix du carburant; les nouvelles dispositions législatives et (ou) réglementaires; la conformité aux lois et règlements sur l'environnement; les mesures prises par les organismes de réglementation; l'augmentation des charges relatives à l'entretien et à l'exploitation; les menaces à la sécurité; la dépendance à l'égard de la technologie et les risques de cybersécurité connexes; les restrictions au commerce ou les modifications aux ententes de commerce international; le transport de matières dangereuses; les différents événements qui pourraient perturber l'exploitation, y compris les barrages illégaux sur les réseaux ferroviaires, et les événements naturels comme les intempéries, les sécheresses, les incendies, les inondations et les tremblements de terre; les changements climatiques; les négociations syndicales et les interruptions de travail; les réclamations liées à l'environnement; les incertitudes liées aux enquêtes, aux poursuites ou aux autres types de réclamations et de litiges; les risques et obligations résultant de déraillements; l'échéancier et la réalisation des programmes de dépenses en immobilisations; de même que les autres risques décrits de temps à autre de façon détaillée dans des rapports déposés par la Compagnie auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis, dont sa notice annuelle et son formulaire 40-F. Voir la rubrique intitulée « Risques commerciaux » du rapport de gestion de la Compagnie pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (le « rapport de gestion »), rubrique qui est intégrée par renvoi dans la présente circulaire, pour obtenir une description des principaux facteurs de risque liés au CN.

Les déclarations prospectives sont fondées sur l'information disponible à la date où elles sont faites. La Compagnie ne peut être tenue de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives pour tenir compte d'événements futurs ou de changements de situations ou de prévisions, à moins que ne l'exigent les lois sur les valeurs mobilières applicables. Si la Compagnie décidait de mettre à jour une déclaration prospective, il ne faudrait pas en conclure qu'elle fera d'autres mises à jour relatives à cette déclaration, à des questions connexes ou à toute autre déclaration de nature prospective.

Mesures non conformes aux PCGR

La présente circulaire fait référence à des mesures non conformes aux PCGR, y compris le bénéfice d'exploitation rajusté, le bénéfice net rajusté, le bénéfice dilué par action rajusté, le ratio d'exploitation rajusté et les flux de trésorerie disponibles, qui ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et qui peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Selon l'avis de la direction, ces mesures de calcul non conformes aux PCGR sont des mesures utiles de la performance et fournissent aux investisseurs de l'information supplémentaire leur permettant d'évaluer les résultats d'exploitation et les liquidités de la Compagnie. Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR ne doivent pas être considérées isolément et ne remplacent aucunement les mesures financières préparées conformément aux PCGR.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces mesures non conformes aux PCGR, y compris un rapprochement avec les mesures financières conformes aux PCGR les plus directement comparables, voir les rubriques « Mesures de la performance rajustées », « Devise constante » et « Liquidités et ressources en capitaux » dans le rapport de gestion, rubriques qui sont intégrées par renvoi dans la présente circulaire. Le rapport de gestion a été déposé le 1^{er} février 2022 et peut être consulté sur le site Web de SEDAR au www.sedar.com, sur le site Web de la SEC par l'intermédiaire du système EDGAR au www.sec.gov et sur le site Web de la Compagnie au www.cn.ca, sous l'onglet « Investisseurs ».

Points saillants concernant le Conseil d'administration

5X

Seuil d'actionnariat des administrateurs fixé à 5 fois la rémunération annuelle à titre d'administrateur, à atteindre dans un délai de 5 ans

100 %

Pourcentage des candidats aux postes d'administrateurs qui sont indépendants, sauf notre PDG

14

Durée maximale du mandat des administrateurs fixée à 14 ans à compter de leur date d'élection ou de nomination initiale

0

Administrateur qui siège au Conseil d'une autre société ouverte dont fait également partie un autre administrateur

55 %

Pourcentage des candidats aux postes d'administrateurs qui sont des femmes

7

Nouveaux membres du Conseil depuis 2020, dont 3 nouveaux candidats à l'élection à l'assemblée

Nos candidats aux postes d'administrateur

NOM ET ÂGE	QUATRE PRINCIPAUX CHAMPS DE COMPÉTENCE ⁽¹⁾	DATE D'ENTRÉE EN POSTE	OCCUPATION	AUTRES CONSEILS DE SOCIÉTÉS OUVERTES	ACTIONNARIAT ⁽²⁾ (EN MULTIPLES DU SEUIL EXIGÉ)	% DES VOIX POUR 2021
 Shaheen Bruder (62)	<ul style="list-style-type: none"> Expérience de chef de la direction/haut dirigeant Planification stratégique Expérience client/vente/marketing Technologie/innovation/intelligence artificielle/cybersécurité 	2017	Administratrice de sociétés et vice-présidente du Conseil, CN	1	2	98,35
 Jo-ann dePass Olsovsky (57)	<ul style="list-style-type: none"> Technologie/innovation/intelligence artificielle/cybersécurité Expérience de chef de la direction/haut dirigeant Secteur du transport/logistique/chaîne d'approvisionnement/commerce mondial Expérience client/vente/marketing 	2021	Ancienne première vice-présidente et chef de l'information, Salesforce.com, Inc. (à la retraite)	-	-	-
 David Freeman (67)	<ul style="list-style-type: none"> Secteur du transport/logistique/chaîne d'approvisionnement/commerce mondial Gestion des risques et sécurité Expérience de chef de la direction/haut dirigeant Planification stratégique 	Nouveau candidat au poste d'administrateur	Administrateur de sociétés	-	-	-
 Denise Gray (59)	<ul style="list-style-type: none"> Expérience de chef de la direction/haut dirigeant Planification stratégique Technologie/innovation/intelligence artificielle/cybersécurité Secteur du transport/logistique/chaîne d'approvisionnement/commerce mondial 	2021	Directrice, Affaires externes et relations gouvernementales, Amérique du Nord, LG Energy Solution Michigan Inc., E.-U.	1	-	99,85
 Justin M. Howell (51)	<ul style="list-style-type: none"> Expérience et perspectives internationales/globales ESG Gouvernance/expérience auprès de sociétés ouvertes Finances/comptabilité/relations avec les investisseurs 	2021	Gestionnaire d'investissements senior, Cascade Asset Management Co.	1	-	99,85
 Susan C. Jones (52)	<ul style="list-style-type: none"> Expérience de chef de la direction/haut dirigeant Gouvernement/réglementation/politique publique/affaires juridiques Gestion du capital humain et des talents/syndicalisme/diversité et inclusion ESG 	Nouvelle candidate au poste d'administratrice	Administratrice de sociétés	3 ⁽³⁾	-	-
 Robert Knight (64)	<ul style="list-style-type: none"> Finances/comptabilité/relations avec les investisseurs Secteur du transport/logistique/chaîne d'approvisionnement/commerce mondial Planification stratégique Gouvernance/expérience auprès de sociétés ouvertes 	Nouveau candidat au poste d'administrateur	Administrateur de sociétés	2	-	-
 Kevin G. Lynch (71)	<ul style="list-style-type: none"> Finances/comptabilité/relations avec les investisseurs Gouvernement/réglementation/politique publique/affaires juridiques Gestion du capital humain et des talents/syndicalisme/diversité et inclusion Planification stratégique 	2014	Administrateur de sociétés	-	4	98,11
 Margaret A. McKenzie (60)	<ul style="list-style-type: none"> Finances/comptabilité/relations avec les investisseurs Gestion des risques et sécurité Planification stratégique ESG 	2020	Administratrice de sociétés	1	1,5	99,49
 Robert L. Phillips (71)	<ul style="list-style-type: none"> Expérience de chef de la direction/haut dirigeant Secteur du transport/logistique/chaîne d'approvisionnement/commerce mondial Planification stratégique Gouvernance/expérience auprès de sociétés ouvertes 	2014	Président, R.L. Phillips Investments Inc.	3 ⁽⁴⁾	4	95,08
 Tracy Robinson (58)	<ul style="list-style-type: none"> Expérience de chef de la direction/haut dirigeant Secteur du transport/logistique/chaîne d'approvisionnement/commerce mondial Planification stratégique Finances/comptabilité/relations avec les investisseurs 	2022	Présidente-directrice générale, CN	-	Note 5	-

(1) Se reporter à la description des champs de compétence figurant à la page 35 de la présente circulaire.

(2) Pour une explication des exigences relatives à l'actionnariat applicables au président du Conseil et aux administrateurs qui ne sont pas membres de la direction, voir la rubrique « Actionnariat » à la page 26 de la présente circulaire.

(3) M^{me} Jones s'est engagée à réduire le nombre de ses postes d'administratrice au cours de l'année à venir si elle est élue au Conseil, conformément aux lignes directrices du CN sur la participation à un nombre excessif de conseils d'administration et dans le délai de transition prescrit par le CN, comme l'autorise le Conseil. Voir la rubrique « Initiatives environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») du CN » aux pages 28 et 29 de la présente circulaire pour obtenir plus de renseignements concernant la politique du CN sur la participation à un nombre excessif de conseils d'administration.

(4) Il commencera à siéger à deux conseils de sociétés ouvertes, autres que le CN, à compter du 7 avril 2022.

(5) Pour une explication des exigences relatives à l'actionnariat applicables à Tracy Robinson, voir la rubrique « Actionnariat » à la page 60 de la présente circulaire. M^{me} Robinson participe aussi au RAP. Voir la rubrique « Régime d'actionnariat du personnel » à la page 60 de la présente circulaire.

Points saillants de 2021 concernant les affaires

22 604

Membres du personnel à la fin de l'exercice

14,5 G\$

Produits d'exploitation

3,296 G\$⁽¹⁾

Flux de trésorerie disponibles

5,6 G\$ CA

Revenus d'exploitation

6,89 \$

Bénéfice dilué par action

5,94 \$⁽¹⁾

Bénéfice dilué par action rajusté

61,2 %

Ratio d'exploitation

(1) Ces mesures non conformes aux PCGR ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Pour le bénéfice dilué par action rajusté, voir la rubrique « Mesures de la performance rajustées » et, pour les flux de trésorerie disponibles, voir la rubrique « Liquidités et ressources en capitaux — Flux de trésorerie disponibles » dans le rapport de gestion au 31 décembre 2021 déposé le 1^{er} février 2022, rubriques qui sont intégrées par renvoi dans la présente circulaire. On peut trouver ce rapport sur le site Web de SEDAR au www.sedar.com, sur le site Web de la SEC par l'intermédiaire du système EDGAR au www.sec.gov et sur le site Web de la Compagnie au www.cn.ca, sous l'onglet « Investisseurs ».

Points saillants concernant l'environnement, la responsabilité sociale et la gouvernance

Transparence

Notre rapport sur le développement durable intitulé « Engagement responsable » fait partie de notre engagement à être transparents à propos de nos activités et à communiquer nos progrès avec cohérence, clarté et comparabilité.

Marque emblématique

Interbrand Canada nous a désigné comme faisant partie des 150 entreprises, organismes et institutions les plus emblématiques au Canada.

Accord Catalyst

Signataire de l'accord Catalyst 2022 qui appuie la diversité de genre au sein des conseils d'administration et de la haute direction.

Chef de file en matière de gouvernance

En 2021, le Conseil d'administration du CN s'est classé au premier rang au Canada en ce qui concerne la gouvernance lors de l'examen annuel complet des 220 membres de l'indice composé S&P/TSX réalisé par la section Report on Business du *Globe and Mail*.

Nous avons remporté les prix pour la meilleure gouvernance et présentation de l'information et les meilleures relations avec les investisseurs décernés par le *IR Magazine* à une société canadienne sur le marché américain.

Chef de file en matière de changements climatiques

Depuis 1993, le CN a réduit l'intensité des émissions provenant de ses locomotives de 43 %, tout en enregistrant une croissance record du volume de marchandises transportées.

En 2020, le CN a apporté officiellement son soutien au Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (« GIFCC ») et a publié son premier rapport GIFCC.

Le CN s'est également acquis une place sur la Liste A du CDP* en 2021.

Chef de file du développement durable

Vote consultatif annuel sur le Plan d'action climatique du CN, qui a reçu un taux d'approbation de 92,09 % à l'assemblée annuelle de 2021.

Création du Conseil consultatif autochtone du CN.

Inclusion dans le *DJSI World Index* et le *DJSI North America Index* en 2021, pour la 10^e et la 13^e année consécutive, respectivement.

* Le CDP est un organisme sans but lucratif qui s'occupe du système de divulgation mondiale pour les investisseurs, les sociétés, les villes, les États et les régions afin que ceux-ci gèrent leurs impacts environnementaux.

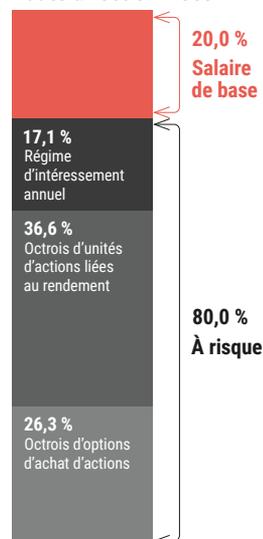
Rémunération de la haute direction

Approche rigoureuse de la rémunération

Notre objectif, qui consiste à encourager les membres de la haute direction à créer et offrir des rendements durables et solides aux actionnaires, continue à sous-tendre l'approche du CN en matière de rémunération de la haute direction. Le CN fait preuve de rigueur dans son approche en veillant à ce que les régimes incitatifs à court terme et à long terme sont structurés de façon à lier la rémunération réalisée au rendement pour les actionnaires. En règle générale, l'approche du CN en matière de rémunération de la haute direction veille à faire en sorte que la rémunération cible permette d'attirer et de retenir des membres de la haute direction de talent, tout en respectant le cadre de notre politique de rémunération de la haute direction.

Les programmes de rémunération sont conçus pour encourager l'adoption de bons comportements et incluent des mécanismes appropriés d'atténuation des risques. La politique en matière de rémunération de la haute direction, qui a reçu un taux d'approbation de 97,7 % à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2021, vise à positionner notre rémunération directe totale cible entre la médiane et le 60^e centile du groupe de comparaison respectif des membres de la haute direction.

Rémunération à risque cible en 2021 de tous les membres de la haute direction visés



Pratiques exemplaires adoptées par le CN

- Remplacement en 2021 du volet lié au rendement individuel dans le régime d'intéressement annuel (le « RIA ») pour les membres de la haute direction et cadres supérieurs par un volet lié à la stratégie d'entreprise qui comprend trois indicateurs stratégiques d'ordre quantitatif : l'engagement du personnel, l'orientation client et le rendement du carburant
- Environ 80 % de la rémunération directe totale cible des membres de la haute direction visés est à risque et liée au rendement du CN. En 2021, nous avons modifié le RIA pour qu'il soit entièrement fondé sur le rendement par rapport aux objectifs établis
- Vote consultatif annuel des actionnaires sur la rémunération
- Appariement de la rémunération par rapport à un groupe de comparaison raisonnable/de taille appropriée
- Plafonnement des paiements incitatifs et absence de garantie de paiement minimal
- Pondération accrue du rendement total pour les actionnaires relatif en lien avec les unités d'actions liées au rendement depuis 2020
- Application élargie du volet lié à la sécurité de l'entreprise dans le régime d'intéressement annuel à tous les membres du personnel qui font partie de la direction en 2021
- Lignes directrices strictes en matière d'actionariat
- Exigences relatives à l'actionariat du PDG après la cessation de son emploi
- Politique de récupération de la rémunération versée aux membres de la haute direction élargie afin de permettre la récupération des primes ou de la rémunération incitative octroyées après le 7 mars 2017 en cas de négligence grossière, d'inconduite délibérée, de fraude, de vol ou de détournement de fonds même en l'absence de redressement des états financiers
- Dispositions de changement de contrôle à double condition
- Les membres du personnel ne peuvent effectuer d'opérations de couverture ou toute forme d'opérations sur des options inscrites à la cote d'une bourse visant des titres du CN
- Aucune protection de majoration pour impôts en cas de changement de contrôle

Transmission des documents relatifs à l'assemblée et information relative au vote

Votre vote est important

À titre d'actionnaire, il importe que vous lisiez attentivement la présente circulaire et que vous exerciez ensuite les droits de vote rattachés à vos actions, avant ou pendant l'assemblée, conformément aux instructions de vote indiquées dans la présente circulaire. La section qui suit donne de l'information sur la façon de voter.

Procédures de notification et d'accès

Comme par les années passées, nous utilisons les « procédures de notification et d'accès » pour la transmission de cette circulaire aux actionnaires inscrits ainsi qu'aux actionnaires non inscrits. Plutôt que de recevoir un exemplaire imprimé de la circulaire par la poste, les actionnaires qui détiennent des actions ordinaires du CN le 5 avril 2022 (la « date de clôture des registres »), y ont accès en ligne. Les actionnaires recevront un jeu de documents par la poste accompagné d'une notification (« notification ») leur expliquant comment avoir accès à la circulaire en ligne et comment en demander un exemplaire imprimé. Un formulaire de procuration pour les actionnaires inscrits ou un formulaire d'instructions de vote pour les actionnaires non inscrits ou les actions détenues par des membres du personnel sera joint à la notification et donnera des instructions sur la façon d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions. L'utilisation des procédures de notification et d'accès permet d'avoir accès à la circulaire plus rapidement, contribue à la protection de l'environnement, est conforme à notre stratégie en matière de développement durable et aide à réduire les frais d'impression et d'envoi.

Comment avoir accès à la circulaire en ligne

La circulaire est disponible sur notre site Web (www.cn.ca/fr/investisseurs), sur le site Web de notre agent des transferts, Société de fiducie Computershare du Canada (Computershare) (www.envisionreports.com/CNR2022f), sur SEDAR (www.sedar.com) et sur le site Web de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (« SEC ») (www.sec.gov) par l'intermédiaire du système EDGAR.

Comment demander un exemplaire imprimé de la circulaire et des états financiers

Vous pouvez demander sans frais un exemplaire imprimé de la circulaire, des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et du rapport des auditeurs s'y rapportant (les « états financiers ») ainsi que du rapport de gestion connexe pendant une période allant jusqu'à un an après la date de dépôt de la circulaire sur SEDAR (le 19 avril 2022 ou vers cette date). Votre demande doit être reçue au moins dix (10) jours ouvrables avant la date de l'assemblée afin que vous receviez la circulaire avant cette date.

Vous pouvez demander un exemplaire imprimé de la circulaire, des états financiers et du rapport de gestion connexe à www.proxyvote.com ou en téléphonant au **1 877 907-7643** et en saisissant le numéro de contrôle à 16 chiffres indiqué sur le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote, puis en suivant les instructions qui y sont données.

Veillez prendre note que si vous demandez un exemplaire imprimé de la circulaire, vous ne recevrez pas d'autre formulaire de procuration ou d'instructions de vote. Par conséquent, veuillez conserver le formulaire original qui vous a été envoyé pour voter.

Questions?

Pour toute question sur les procédures de notification et d'accès ou pour demander sans frais un exemplaire imprimé de la circulaire après l'assemblée, prière de communiquer avec Broadridge au **1 844 973-0593** (en français) et au **1 844 916-0609** (en anglais) ou avec Computershare par téléphone au 1 866 962-0498 (sans frais au Canada et aux États-Unis) ou au 1 514 982-8716 (de l'extérieur de l'Amérique du Nord).

Information importante au sujet de l'assemblée

L'assemblée se tiendra en ligne uniquement et sera diffusée en direct sur le Web. Les actionnaires ne pourront pas y assister en personne. Vous pourrez assister, participer et voter à l'assemblée en ligne pendant sa diffusion sur le Web. Des membres du Conseil et de la haute direction participeront à l'assemblée et pourront répondre à vos questions.

Assister à l'assemblée en ligne

Pour participer à l'assemblée, les actionnaires (inscrits, non inscrits et les porteurs d'actions détenues par des membres du personnel (définis ci-après)) devront visiter le www.virtualshareholdermeeting.com/CNI2022 et s'inscrire à l'aide du numéro de contrôle à 16 chiffres qui se trouve sur leur formulaire de procuration ou leur formulaire d'instructions de vote, selon le cas. La plateforme de l'assemblée est entièrement prise en charge par les navigateurs et les appareils fonctionnant avec la version la plus à jour des plugiciels pertinents. **Assurez-vous d'avoir une connexion Internet puissante, de préférence à haute vitesse, peu importe l'endroit d'où vous avez l'intention de participer à l'assemblée.** L'assemblée commencera à 10 h précises (heure avancée de l'Est) le 20 mai 2022. L'inscription en ligne commencera 15 minutes avant le début de l'assemblée, soit à 9 h 45 (heure avancée de l'Est). Prévoyez suffisamment de temps pour l'inscription en ligne. En cas de difficulté technique pendant l'inscription ou l'assemblée, vous devrez composer le numéro du soutien technique qui s'affichera sur la page de connexion à l'assemblée virtuelle des actionnaires. La diffusion sur le Web vous permet d'assister à l'assemblée virtuellement en direct, de soumettre vos questions et d'exercer vos droits de vote pendant son déroulement si vous ne l'avez pas fait avant la tenue de l'assemblée.

Le CN organisera en outre une conférence téléphonique sans frais pour les actionnaires qui n'ont pas d'accès Internet ou qui préfèrent cette méthode, soit pour poser une question de vive voix à l'assemblée, soit pour écouter l'assemblée au lieu de la visionner en direct sur le Web. À l'aide du numéro de contrôle à 16 chiffres qui se trouve sur votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote, selon le cas, vous pourrez écouter l'assemblée et soumettre vos questions de vive voix pendant son déroulement. Toutefois, vous ne pourrez pas exercer les droits de vote rattachés à vos actions par téléphone pendant l'assemblée et devrez utiliser la webdiffusion à cette fin si vous ne l'avez pas fait avant la tenue de l'assemblée. Pour vous joindre à la conférence téléphonique, vous devrez composer le **1 888 440-2098 (sans frais au Canada et aux États-Unis)** ou le **1 438 803-0561 (international)**.

Les invités pourront assister à l'assemblée diffusée en direct uniquement sur le Web en se joignant à la webdiffusion à titre d'invité au www.virtualshareholdermeeting.com/CNI2022. Ils ne pourront pas soumettre de questions ni voter. Ils ne seront pas autorisés à se joindre à la conférence téléphonique.

Soumettre des questions

Après l'assemblée, nous tiendrons une séance de questions et réponses en direct, au cours de laquelle nous essaierons de répondre à toutes les questions écrites qui nous auront été soumises avant et pendant l'assemblée. Seuls les actionnaires peuvent soumettre des questions à l'assemblée, avant ou pendant celle-ci. **Pour poser une question avant l'assemblée**, vous devez vous rendre à www.proxyvote.com et vous connecter à l'aide du numéro de contrôle à 16 chiffres qui se trouve sur votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote, selon le cas. Après avoir accédé à l'écran de connexion, cliquez sur « Soumettre vos questions », remplissez le formulaire prévu à cette fin et cliquez sur « Soumettre ». **Vous pouvez poser une question pendant l'assemblée de deux façons** : (1) par écrit pendant la diffusion en direct sur le Web au www.virtualshareholdermeeting.com/CNI2022, en vous inscrivant, en tapant votre question dans le champ « Poser une question » et en cliquant ensuite sur « Soumettre »; ou (2) oralement par conférence téléphonique, en composant le **1 888 440-2098 (sans frais au Canada et aux États-Unis)** ou le **1 438 803-0561 (international)** et en utilisant votre numéro de contrôle à 16 chiffres. Dans le cas d'une conférence téléphonique, un préposé vous placera dans la file d'attente et répondra au moment opportun. **Les invités ne pourront pas soumettre de questions ni avant ni pendant l'assemblée.**

Le président de l'assemblée se réserve le droit de modifier ou de refuser les questions qu'il considère comme irrespectueuses ou par ailleurs inappropriées, conformément aux règles de conduite de l'assemblée qui se trouvent au www.cn.ca/fr/investisseurs et qui suivent la page Web de l'assemblée. Les questions pertinentes à l'assemblée auxquelles il ne sera pas possible de répondre pendant l'assemblée en raison de contraintes de temps seront affichées en ligne et les réponses se trouveront au www.cn.ca/fr/investisseurs. Les questions et les réponses seront disponibles aussitôt que possible après l'assemblée et resteront affichées pendant une semaine. Le président de l'assemblée a de vastes pouvoirs pour veiller au bon déroulement de l'assemblée. Pour s'assurer que l'assemblée se déroule d'une manière équitable pour tous les actionnaires, le président de l'assemblée se réserve le droit d'établir l'ordre dans lequel on répondra aux questions et le temps qui sera consacré à chacune. Tout comme dans nos assemblées annuelles antérieures, toutes les questions soumises conformément à nos règles de conduite d'une assemblée des actionnaires sont généralement traitées selon leur ordre de réception. Les questions et les réponses seront disponibles dès que possible après l'assemblée et demeureront accessibles pendant une semaine.

Personnes habiles à voter

Les porteurs d'actions ordinaires du CN à la fermeture des bureaux à la date de clôture des registres (le 5 avril 2022) ont le droit de voter à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report, soit virtuellement en direct ou par procuration. Il y avait 694 032 805 actions ordinaires sans valeur nominale en circulation de la Compagnie à la fermeture des bureaux à la date de clôture des registres. Sous réserve des restrictions relatives au vote énoncées dans la présente section, chaque action ordinaire donne droit à une voix.

Comment voter

Si vous êtes habile à voter et que vos actions ordinaires sont immatriculées à votre nom ou qu'elles sont détenues par l'intermédiaire d'un fondé de pouvoir (actionnaire non inscrit ou actions détenues par des membres du personnel (définies ci-après)), vous pouvez exercer les droits de vote rattachés à celles-ci virtuellement à l'assemblée ou par procuration avant l'assemblée, comme il est expliqué ci-après. Voter par procuration avant l'assemblée est la façon la plus simple d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions. **Les mêmes procédures s'appliquent aux actionnaires inscrits, aux actionnaires non inscrits ou aux porteurs d'actions détenues par des membres du personnel.**

Vous êtes un *actionnaire inscrit* si votre nom figure sur votre certificat d'actions ou votre confirmation produite par le système d'inscription directe (SID). Si vous êtes un actionnaire inscrit, vous recevrez un formulaire de procuration dans lequel vous trouverez l'information pertinente concernant les points soumis à l'assemblée, ainsi qu'un numéro de contrôle à 16 chiffres qui est nécessaire : (1) pour voter par procuration avant l'assemblée; (2) pour vous joindre à la webdiffusion en direct et/ou à la conférence téléphonique le jour de l'assemblée afin d'y assister virtuellement en direct; (3) pour soumettre vos questions ainsi que vos votes pendant le déroulement de l'assemblée.

Si vos actions ordinaires ne sont pas immatriculées à votre nom, mais détenues par un prête-nom, comme un fiduciaire, une institution financière ou un courtier en valeurs mobilières, vous êtes un actionnaire non inscrit. Si vos actions ordinaires figurent dans un relevé de compte qui vous a été transmis par votre courtier, il est fort probable que ces actions ne sont pas immatriculées à votre nom, mais vraisemblablement au nom de votre courtier ou d'un mandataire ou d'un prête-nom de ce courtier. En l'absence d'instructions précises, il est interdit aux courtiers et à leurs mandataires ou prête-noms d'exercer les droits de vote rattachés aux actions des clients des courtiers. Si vous êtes un actionnaire non inscrit, vous recevrez un formulaire d'instructions de vote dans lequel vous trouverez l'information pertinente concernant les points soumis à l'assemblée, ainsi qu'un numéro de contrôle à 16 chiffres qui est nécessaire : (1) pour voter par procuration avant l'assemblée; (2) pour vous joindre à la webdiffusion en direct et/ou à la conférence téléphonique le jour de l'assemblée afin d'y assister virtuellement en direct; (3) pour soumettre vos questions ainsi que vos votes pendant le déroulement de l'assemblée.

Les actions ordinaires acquises par des membres du personnel de la Compagnie en vertu de ses régimes d'actionnariat du personnel canadien et américain et de son régime d'épargne applicable aux activités américaines (collectivement, les « Régimes »), appelées actions détenues par des membres du personnel, demeurent immatriculées au nom du dépositaire des Régimes (actuellement la Société de fiducie Computershare du Canada ou Fidelity Institutional Retirement Services Company, selon le cas), à moins que les membres du personnel n'aient retiré leurs actions ordinaires de ces Régimes conformément aux dispositions applicables de ceux-ci. Si vous êtes un porteur d'actions détenues par des membres du personnel, vous recevrez un formulaire d'instructions de vote dans lequel vous trouverez l'information pertinente concernant les points soumis à l'assemblée, ainsi qu'un numéro de contrôle à 16 chiffres qui est nécessaire : (1) pour voter par procuration avant l'assemblée; (2) pour vous joindre à la webdiffusion en direct et/ou à la conférence téléphonique le jour de l'assemblée afin d'y assister virtuellement en direct; (3) pour soumettre vos questions ainsi que vos votes pendant le déroulement de l'assemblée.

Voter avant l'assemblée – Vote par procuration

Les différents modes de transmission possibles de vos instructions de vote figurent ci-dessous. Plus de détails à ce sujet se trouvent également dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote, selon le cas, joint à la présente circulaire.



INTERNET : Rendez-vous au www.proxyvote.com et suivez les instructions. Vous devrez entrer votre numéro de contrôle à 16 chiffres qui se trouve sur votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote, selon le cas.



POSTE : Remplissez et retournez le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote, selon le cas, dans l'**enveloppe affranchie** fournie à cet effet.



TÉLÉPHONE : Composez le numéro sans frais **1 800 474-7501 (en français)** ou **1 800 474-7493 (en anglais)**. Vous devrez entrer le numéro de contrôle à 16 chiffres qui se trouve sur votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote, selon le cas.

Si vous utilisez le service postal, vous devez faire parvenir votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote, selon le cas, dûment rempli à notre compilateur de procurations suffisamment à l'avance pour que votre vote soit traité, et dans tous les cas, au plus tard à **17 h (heure avancée de l'Est) le 18 mai 2022**, ou, si l'assemblée est ajournée ou reportée, au plus tard à 17 h le jour ouvrable précédant le jour de la reprise de l'assemblée. Pour tous les autres modes, vous devez avoir voté avant **17 h (heure avancée de l'Est) le 19 mai 2022** ou, si l'assemblée est ajournée ou reportée, au plus tard à 17 h le jour ouvrable précédant le jour de la reprise de l'assemblée. Les procurations produites tardivement peuvent être acceptées ou rejetées par le président de l'assemblée comme bon lui semble, sans qu'il soit tenu d'accepter ou de rejeter une procuration particulière déposée tardivement. Le président de l'assemblée peut annuler ou prolonger l'échéance fixée pour la remise des procurations, sans préavis.

Vote à l'assemblée



Si vous souhaitez voter à l'assemblée, vous devez remplir et retourner votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote, selon le cas. Le jour de l'assemblée, les actionnaires inscrits ou non inscrits ou les porteurs d'actions détenues par des membres du personnel pourront voter pendant la webdiffusion en direct de l'assemblée en remplissant alors un bulletin de vote en ligne. Pour ce faire, vous devrez vous rendre au www.virtualshareholdermeeting.com/CNI2022 et vous inscrire à l'aide du numéro de contrôle à 16 chiffres qui se trouve sur votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote, selon le cas, comme il est décrit en détail à la rubrique « Assister à l'assemblée en ligne » de la présente circulaire.

Si vous souhaitez nommer un fondé de pouvoir pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions pendant la webdiffusion en direct de l'assemblée, veuillez suivre les instructions qui se trouvent sur votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote, selon le cas, ou au www.proxyvote.com. Vous devrez créer un numéro d'identification unique à huit caractères qui permettra à votre fondé de pouvoir de se joindre à l'assemblée et d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions en votre nom.

Façon dont vos droits de vote seront exercés

Vous pouvez choisir de voter POUR, de vous ABSTENIR de voter ou de voter CONTRE selon les questions faisant l'objet d'un vote. Lorsque vous votez par procuration, vous pouvez nommer les personnes désignées comme fondés de pouvoir dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote (c'est-à-dire le président du Conseil et la présidente-directrice générale de la Compagnie ou, dans le cas des actions détenues par des membres du personnel, la Société de fiducie Computershare du Canada ou Fidelity Institutional Retirement Services Company) ou vous pouvez désigner une autre personne pour exercer vos droits de vote à titre de fondé de pouvoir au moyen du formulaire de procuration ou du formulaire d'instructions de vote ci-joint. **Vous avez le droit de désigner une autre personne ou société (qui n'est pas tenue d'être actionnaire) pour assister à l'assemblée et y agir en votre nom. Pour exercer ce droit, il suffit d'inscrire le nom de cette personne ou société dans l'espace prévu à cette fin sur le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote et en suivant les instructions qui s'y trouvent ou de remplir un autre formulaire de procuration en bonne et due forme. Veuillez vous assurer que la personne que vous désignez comme fondé de pouvoir est au courant de cette désignation et qu'elle se connecte à l'assemblée en ligne à l'aide des identifiants que vous avez créés pour elle à ce titre.**

Les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires seront exercés, ou feront l'objet d'une abstention, conformément aux instructions qui vous avez données sur votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote. En l'absence d'instructions, les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires représentées par des procurations données au président du Conseil ou à la présidente-directrice générale (ou dans le cas d'actions détenues par des membres du personnel, à la Société de fiducie Computershare du Canada ou à Fidelity Institutional Retirement Services Company) seront exercés de la façon suivante :

- (i) POUR l'élection des candidats de la direction à titre d'administrateurs;
- (ii) POUR la nomination de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. comme auditeur;
- (iii) POUR, à titre consultatif et non contraignant, l'approche en matière de rémunération de la haute direction divulguée à la rubrique « Déclaration de la rémunération de la haute direction » de la présente circulaire;
- (iv) POUR, à titre consultatif et non contraignant, le Plan d'action climatique de la Compagnie divulgué dans la présente circulaire,

et à la discrétion du fondé de pouvoir en ce qui a trait à toute modification à l'une de ces questions ou à toute autre question qui pourrait être soumise régulièrement à l'assemblée. À la date de la présente circulaire, la direction du CN n'a connaissance d'aucune modification ni d'aucune autre question susceptible d'être soumise à l'assemblée. Toutefois, si une telle modification ou autre question était dûment soumise à l'assemblée, les droits de vote visés par les procurations seront exercés au gré de la ou des personnes nommées dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote. Les personnes nommées dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote voteront sur ces questions selon leur bon jugement.

Si l'un des candidats à l'élection à un poste d'administrateur dont le nom figure dans les présentes était dans l'incapacité d'accepter d'être mis en candidature à l'élection, il est prévu que le porteur de la procuration donnée à la direction votera pour le candidat recommandé à sa place par la direction de la Compagnie. La direction n'a aucune raison de croire que l'un des candidats à l'élection aux postes d'administrateur sera dans l'incapacité d'accomplir son mandat s'il est élu à un poste d'administrateur.

Le Conseil d'administration et la direction recommandent aux actionnaires de voter POUR les points (i), (ii), (iii) et (iv).

Pour être approuvée, chacune des questions devra recueillir la majorité simple des voix exprimées.

Changer votre vote

Vous pouvez révoquer votre procuration en tout temps de l'une des façons suivantes :

- en votant de nouveau par Internet ou par téléphone avant 17 h (heure avancée de l'Est) le 19 mai 2022;
- en produisant un acte écrit (ce qui comprend un autre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote, selon le cas, portant une date ultérieure à celle de votre vote initial) signé par vous ou par votre mandataire (dûment autorisé par écrit) et (1) en le déposant auprès du secrétaire général de la Compagnie, au siège social de la Compagnie (935, rue de La Gauchetière Ouest, 16^e étage, Montréal (Québec) H3B 2M9, Canada), au plus tard à **17 h (heure avancée de l'Est) le 19 mai 2022** (ou, si l'assemblée est ajournée ou reportée, au plus tard à 17 h le jour ouvrable précédant le jour de la reprise de l'assemblée), ou (2) en le remettant par voie électronique au président de l'assemblée (au CN_Chair@cn.ca) avant le début de l'assemblée le jour même de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report;
- de toute autre manière autorisée par la loi.

Les procurations produites après 17 h (heure avancée de l'Est) le 19 mai 2022 peuvent être acceptées ou rejetées par le président de l'assemblée comme bon lui semble, sans qu'il soit tenu d'accepter ou de rejeter une procuration particulière déposée tardivement. Le président de l'assemblée peut annuler ou prolonger l'échéance fixée pour la remise des procurations, sans préavis.

Information supplémentaire

Sollicitation de procurations

La direction de la Compagnie sollicite votre procuration. La sollicitation est essentiellement faite par la poste, mais nos administrateurs, dirigeants et membres du personnel peuvent aussi solliciter des procurations à peu de frais pour la Compagnie. La Compagnie a retenu les services de Morrow Sodali à qui elle versera des honoraires pour la sollicitation de procurations au Canada et de D.F. King & Co., Inc. (« D.F. King »), à qui elle versera des honoraires pour la sollicitation de procurations aux États-Unis; les frais globaux de ces services devraient s'élever à environ 80 000 \$ CA, plus des frais additionnels associés aux menues dépenses.

Questions

Si vous avez des questions au sujet de l'information contenue dans cette circulaire ou que vous avez besoin d'aide pour remplir votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote, selon le cas, veuillez communiquer par téléphone avec Morrow Sodali, l'agent de sollicitation de procurations de la Compagnie au Canada, aux numéros sans frais suivants : 1 888 999-0818 en Amérique du Nord ou 1 289 695-3075 à l'extérieur de l'Amérique du Nord, ou encore par courriel à assistance@morrowssodali.com; ou encore avec D.F. King, l'agent de sollicitation de procurations de la Compagnie aux États-Unis, aux numéros sans frais suivants : 1 888 542-7446 en Amérique du Nord ou 1 212 269-5550 à l'extérieur de l'Amérique du Nord, ou encore par courriel à CN@dfking.com.

Restrictions relatives au vote applicables au CN

Nos clauses de prorogation, en leur version modifiée, stipulent qu'aucune personne, avec les personnes qui lui sont liées, ne peut être porteur ou véritable propriétaire ou avoir le contrôle, directement ou indirectement, d'un nombre d'actions avec droit de vote conférant plus de 25 % du total des droits de vote rattachés à la totalité de nos actions avec droit de vote pouvant normalement être exercés pour élire les administrateurs de la Compagnie. De plus, lorsqu'une personne, avec les personnes qui lui sont liées, est porteur ou véritable propriétaire ou a le contrôle, directement ou indirectement, d'un nombre total d'actions avec droit de vote excédant ce plafond de 25 %, nul ne peut exercer, personnellement ou par procuration, les droits de vote rattachés aux actions avec droit de vote dont cette personne ou les personnes qui lui sont liées sont porteurs ou ont la propriété véritable ou le contrôle, directement ou indirectement.

À la connaissance des administrateurs et des membres de la haute direction de la Compagnie, selon la plus récente information accessible au public, la seule personne qui a la propriété véritable ou le contrôle, direct ou indirect, d'actions comportant 10 % ou plus des droits de vote rattachés à une catégorie d'actions de la Compagnie est M. William H. Gates, III. M. Gates est l'unique membre de Cascade Investment, L.L.C. (« Cascade »). Cascade détenait 68 725 821 actions ordinaires de la Compagnie à la date de clôture des registres, représentant 9,90 % des actions ordinaires en circulation de la Compagnie. De plus, M. Gates est cofiduciaire de Bill & Melinda Gates Foundation Trust, qui détenait 13 066 169 actions ordinaires de la Compagnie à la date de clôture des registres, représentant 1,88 % des actions ordinaires en circulation de la Compagnie. Par conséquent, à la date de clôture des registres, M. Gates est réputé exercer un contrôle de 81 791 990 actions ordinaires, représentant 11,79 % des actions ordinaires en circulation de la Compagnie.

Agent des transferts

Vous pouvez communiquer avec l'agent des transferts par la poste à l'adresse suivante :

Société de fiducie Computershare du Canada
100, avenue University, 8^e étage
Toronto (Ontario) M5J 2Y1

par téléphone au 1 800 564-6253 ou encore
par Internet au www.centredesinvestisseurs.com/service (en français)
ou au www.investorcentre.com/service (en anglais).

Honoraires des intermédiaires

Les actionnaires non inscrits sont soit des propriétaires véritables opposés, qui s'opposent à ce que les intermédiaires divulguent des renseignements sur les titres de la Compagnie qu'ils détiennent, soit des propriétaires véritables non opposés, qui ne s'opposent pas à une telle divulgation. La Compagnie paie les intermédiaires pour qu'ils envoient les documents reliés aux procurations aux propriétaires véritables opposés et non opposés.

États financiers

Nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ainsi que les rapports de l'auditeur s'y rapportant sont inclus dans le rapport annuel 2021 de la Compagnie, qui se trouve sur notre site Web au www.cn.ca et sur SEDAR au www.sedar.com, ainsi que dans le rapport annuel de la Compagnie sur formulaire 40-F, qui est disponible sur le site Web de la SEC au www.sec.gov par l'intermédiaire du système EDGAR et peuvent être obtenus, sous forme imprimée, sans frais, par tout actionnaire qui en fait la demande à notre secrétaire général, au 514 399-7091, ou à notre vice-président, relations avec les investisseurs, au 514 399-0052.

Élection des administrateurs

Selon nos clauses de prorogation, en leur version modifiée, notre Conseil d'administration doit être composé d'au moins sept membres et d'au plus 21 membres. Conformément à une résolution du Conseil d'administration, pour l'exercice courant, 11 administrateurs doivent être élus et demeurer en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à l'élection ou la nomination de leur successeur.

Le mandat de chacun des membres actuels du Conseil expire à la clôture de l'assemblée. **La direction présentera la candidature des personnes indiquées à la rubrique « Candidats aux postes d'administrateurs – Description des candidats » à des fins d'élection à l'assemblée.** Tous les candidats proposés comme administrateurs siègent actuellement au Conseil d'administration de la Compagnie, sauf M. Knight, M. Freeman et M^{me} Jones, dont la candidature est proposée en vue de l'élection à l'assemblée. Toutes les candidatures proposées ont été recommandées au Conseil d'administration par le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité. MM. O'Connor et Pace et M^{me} Stein, qui sont actuellement administrateurs de la Compagnie, ne solliciteront pas de nouveau mandat à l'assemblée.

À moins d'instruction contraire, les personnes désignées dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ci-joint ont l'intention de voter POUR l'élection des personnes indiquées à la rubrique « Candidats aux postes d'administrateurs – Description des candidats ». Les personnes dont la candidature est proposée possèdent, de l'avis du Conseil d'administration et de la direction, les compétences nécessaires pour agir à titre d'administrateur de la Compagnie au cours de la prochaine année et ont confirmé qu'elles étaient disposées à siéger au Conseil d'administration. Le Conseil d'administration et la direction ne prévoient pas que l'un ou l'autre des candidats sera incapable d'exercer la fonction d'administrateur, mais si le cas se présentait pour une raison ou une autre avant l'assemblée, les personnes

désignées dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ci-joint se réservent le droit de voter pour un autre candidat de leur choix, à moins que l'actionnaire n'ait indiqué sur le formulaire de procuration ou sur le formulaire d'instructions de vote de s'abstenir d'exercer les droits de vote rattachés aux actions ordinaires quant à l'élection de tout administrateur.

Politique en matière de vote à la majorité

Le Conseil d'administration a adopté une politique, intégrée à notre Manuel de gouvernance, prévoyant qu'un candidat à l'élection à titre d'administrateur de la Compagnie qui reçoit plus d'« abstentions » que de voix « pour » dans le cadre de l'élection des administrateurs par les actionnaires présentera sa démission au président du Conseil immédiatement après l'assemblée des actionnaires où le vote sur l'élection de cet administrateur a eu lieu. Le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité étudiera l'offre de démission présentée et recommandera au Conseil de l'accepter ou de la refuser. Le Conseil d'administration prendra sa décision et l'annoncera sans tarder par voie de communiqué de presse, dont une copie sera transmise à la Bourse de Toronto (la « TSX »), dans les 90 jours suivant l'assemblée des actionnaires. Le Conseil d'administration devra cependant, à moins de circonstances exceptionnelles, accepter cette démission, laquelle prendra effet au moment où le Conseil d'administration l'acceptera. L'administrateur qui a offert de présenter sa démission ne doit pas prendre part aux travaux d'un comité ou du Conseil d'administration ayant trait à son offre de démission. Cette politique ne s'applique qu'en cas d'élection non contestée d'administrateurs. Une « élection non contestée d'administrateurs » signifie que le nombre de candidats aux postes d'administrateur est égal au nombre d'administrateurs devant être élus au Conseil et qu'il n'y a pas de document de sollicitation de procurations appuyant d'autres candidatures que celles qui sont présentées par le Conseil d'administration.

Nomination de l'auditeur

Le Conseil d'administration et le Comité d'audit, des finances et du risque recommandent la nomination de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. comme auditeur de la Compagnie pour qu'il exerce son mandat jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires. Le Comité d'audit, des finances et du risque est chargé de recommander la nomination de l'auditeur externe, d'évaluer et de contrôler ses compétences, sa performance et son indépendance, ainsi que de déterminer le caractère adéquat des honoraires d'audit.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. agit à titre d'auditeur indépendant de la Compagnie depuis 1992. Le Comité d'audit, des finances et du risque évalue en continu l'auditeur externe de la Compagnie et revoit chaque année les honoraires d'audit et les honoraires pour services non liés à l'audit, la qualité de l'audit, l'indépendance et le mandat de notre auditeur, y compris les avantages et les risques d'un mandat de longue date avec un auditeur, ainsi que les contrôles et les processus en place pour assurer l'indépendance de KPMG. De plus amples renseignements sur le Comité d'audit, des finances et du risque de la Compagnie se trouvent dans la notice annuelle 2021 de la Compagnie disponible sur SEDAR au www.sedar.com, sur le site Web de la SEC au www.sec.gov par l'intermédiaire du système EDGAR et sur le site Web du CN au www.cn.ca. Voir l'« Annexe C – Information additionnelle sur le Comité d'audit, des finances et du risque » dans la présente circulaire pour obtenir plus de renseignements sur l'indépendance de l'auditeur. Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020, les honoraires d'audit, les honoraires pour services liés à l'audit, les honoraires pour services fiscaux et les honoraires pour tous les autres services fournis à la Compagnie par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. se détaillaient comme suit :

HONORAIRES (EN MILLIERS)	2021 (\$ CA)	2020 (\$ CA)
Honoraires d'audit	2 838	2 778
Honoraires pour services liés à l'audit	1 357	1 122
Honoraires pour services fiscaux	1 394	1 205
Autres honoraires	33	42
Total	5 622	5 147

Conformément à sa charte, le Comité d'audit, des finances et du risque approuve tous les services d'audit et tous les services liés à l'audit, tous les honoraires et toutes les modalités liés aux missions d'audit et toutes les missions de services non liés à l'audit accomplis par l'auditeur externe. Le Comité d'audit, des finances et du risque a approuvé au préalable la totalité des services fournis par l'auditeur pour des services d'audit, des services liés à l'audit et des services non liés à l'audit pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020.

La nature des services fournis par catégorie est décrite ci-après.

Honoraires d'audit

Représentent les honoraires engagés pour les services professionnels fournis par l'auditeur pour les audits des états financiers annuels consolidés et du contrôle interne à l'égard de la communication de l'information financière de la Compagnie, l'examen des rapports trimestriels et les audits des états financiers de certaines filiales de la Compagnie.

Honoraires pour services liés à l'audit

Des honoraires pour services liés à l'audit ont été engagés pour les services professionnels fournis par l'auditeur pour l'audit des états financiers des régimes de retraite de la Compagnie, les services d'attestation se rapportant à des rapports exigés par la loi ou la réglementation, l'audit de la comptabilité associée aux opérations nouvelles, complexes et proposées et d'autres services, dont des services devant être rendus pour délivrer des lettres de consentement ou d'accord présumé, se rapportant à l'émission de titres ou au dépôt de déclarations d'inscription.

Honoraires pour services fiscaux

Des honoraires engagés pour des services liés à la conformité relativement aux déclarations de revenus des membres du personnel transfrontalier, pour de l'aide concernant la préparation de demandes de crédits d'impôt au Canada et aux États-Unis pour la recherche et le développement, ainsi que pour d'autres conseils fiscaux et services de conformité fiscale.

Autres honoraires

Représentent des honoraires liés aux enquêtes juricomptables et les services de comptabilité liés à une filiale à l'étranger.

À moins d'instruction contraire, les personnes désignées dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ci-joint ont l'intention de voter POUR la nomination de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. comme auditeur de la Compagnie afin qu'il exerce son mandat jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

Vote consultatif sur la rémunération de la haute direction

Cette année encore, la Compagnie offre la possibilité à ses actionnaires de se prononcer, à l'occasion d'un vote consultatif intervenant dans le cadre de l'assemblée, sur l'approche de la Compagnie en matière de rémunération de la haute direction communiquée à la rubrique « Déclaration de la rémunération de la haute direction » de présente circulaire. Cette rubrique décrit le rôle du Comité des ressources humaines et de la rémunération chargé de superviser la rémunération des membres de la haute direction et de veiller à ce qu'elle soit fondée sur une approche disciplinée, liée au rendement, de sorte qu'elle soit concurrentielle sur le marché. La rubrique décrit également les principes de la Compagnie en matière de rémunération de la haute direction, la structure des programmes de rémunération destinés aux membres de la haute direction et la corrélation entre ces programmes et les intérêts de nos actionnaires. **Le Conseil d'administration recommande aux actionnaires de voter POUR la résolution énoncée ci-dessous et, à moins d'instruction contraire, les personnes nommées dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ont l'intention de voter POUR la résolution suivante :**

« IL EST RÉSOLU, à titre consultatif et sans que soient diminués le rôle et les responsabilités du Conseil d'administration, que les actionnaires acceptent l'approche en matière de rémunération de la haute direction communiquée à la rubrique « Déclaration de la rémunération de la haute direction » de la circulaire de sollicitation de procurations de la Compagnie datée du 5 avril 2022. »

Le Conseil d'administration a adopté une politique prévoyant que si la majorité des voix se rattachant aux actions dont les porteurs sont présents ou représentés par un fondé de pouvoir à une assemblée sont exprimées contre la résolution consultative non contraignante ci-dessus, le président du Conseil ou le président du Comité des ressources humaines et de la rémunération veillera à trouver la façon d'interagir avec les actionnaires et à leur donner la possibilité d'exprimer leurs préoccupations. Le Conseil d'administration et le Comité des ressources humaines et de la rémunération se pencheront sur les résultats de ces interactions et reverront, au besoin, l'approche en matière de rémunération de la haute direction de la Compagnie compte tenu des préoccupations exprimées par les actionnaires.

Vote consultatif sur le Plan d'action climatique

La Compagnie offre à ses actionnaires la possibilité de se prononcer, dans le cadre d'un vote consultatif tenu à l'assemblée, à l'égard du Plan d'action climatique de la Compagnie, qui figure à la rubrique « Rapport sur le Plan d'action climatique » de la présente circulaire. Cette rubrique décrit le rôle du Conseil et du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité en ce qui a trait à la surveillance du plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre (les « GES ») de la Compagnie et aux mesures prises pour s'assurer que ce plan est conforme au plan stratégique à long terme de la Compagnie. On y présente également les niveaux d'émission de GES de la Compagnie, décrits selon les recommandations du GIFCC, et la stratégie que la Compagnie a adoptée ou adoptera pour réduire les émissions dans l'avenir. **Le Conseil d'administration recommande aux actionnaires de voter POUR la résolution énoncée ci-dessous et, à moins d'instruction contraire, les personnes nommées dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ont l'intention de voter POUR la résolution suivante :**

« IL EST RÉSOLU, à titre consultatif et sans que soient diminués le rôle et les responsabilités du Conseil d'administration, que les actionnaires acceptent le Plan d'action climatique de la Compagnie, qui communique les émissions de GES de la Compagnie et la stratégie que la Compagnie a adoptée ou adoptera conformément à son Plan d'action climatique pour réduire ses niveaux d'émission de GES dans l'avenir, le tout conformément aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques, présenté à la rubrique « Rapport sur le Plan d'action climatique » de la circulaire de la Compagnie datée du 5 avril 2022. »

Le Conseil d'administration a adopté une politique prévoyant que si la majorité des voix se rattachant aux actions dont les porteurs sont présents ou représentés par un fondé de pouvoir à une assemblée sont exprimées contre la résolution consultative non contraignante mentionnée ci-dessus, le président du Conseil ou le président du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité veillera à trouver la façon d'interagir avec les actionnaires et à leur donner la possibilité d'exprimer leurs préoccupations à l'égard du Plan d'action climatique de la Compagnie. Le Conseil d'administration et le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité se pencheront sur les résultats de ces interactions et reverront, au besoin, le Plan d'action climatique de la Compagnie compte tenu des préoccupations exprimées par les actionnaires.

Autres points à l'ordre du jour

Lorsque toutes les questions prévues à l'ordre du jour de l'assemblée auront été traitées :

- nous discuterons des faits saillants de notre performance pour l'année 2021 ainsi que de nos projets pour l'avenir;
- nous inviterons les actionnaires à poser leurs questions et à nous faire part de leurs commentaires.

En date de la présente circulaire, la direction n'a connaissance d'aucune modification à ces points et ne s'attend pas à ce que d'autres points soient soumis à l'assemblée. En cas de modification ou d'ajout de nouveaux points, votre fondé de pouvoir pourra exercer les droits de vote rattachés à vos actions selon son bon jugement.

Candidats aux postes d'administrateurs

Description des candidats

Les tableaux suivants contiennent des renseignements en date du 5 avril 2022, sauf indication contraire, et présentent le profil de chaque candidat à un poste d'administrateur ainsi qu'une explication de son expérience et de ses connaissances, ses quatre principaux champs de compétence, sa participation aux réunions du Conseil et de ses comités, les titres du CN dont il est propriétaire ainsi que les autres sociétés ouvertes dont il est ou a été administrateur au cours des cinq dernières années. Une description détaillée des champs de compétence de nos administrateurs est donnée sous « Grille de compétences » à la rubrique « Énoncé des pratiques en matière de gouvernance ». Chaque candidat, sauf M. Knight, M. Freeman et M^{me} Jones, est actuellement administrateur de la Compagnie. MM. O'Connor et Pace et M^{me} Stein, qui sont actuellement administrateurs de la Compagnie, ne solliciteront pas de nouveau mandat à l'assemblée.

CN

Candidats aux postes d'administrateurs



Shauneen Bruder

Administratrice de sociétés et vice-présidente du Conseil, CN

M^{me} Bruder a été, jusqu'au moment de son départ à la retraite le 31 octobre 2019, vice-présidente directrice, Exploitation à la Banque Royale du Canada (la « RBC »), où elle était responsable de la supervision des activités associées aux services aux particuliers et aux entreprises au Canada. Auparavant, elle a occupé d'autres postes de direction auprès de la RBC, notamment celui de vice-présidente directrice, Marchés des entreprises et Marchés commerciaux, celui de chef de l'exploitation de la division mondiale de Gestion de patrimoine et celui de présidente de RBC Centura Bank, Inc., en Caroline du Nord.

Elle est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés et présidente du conseil d'administration de l'Université de Guelph. Auparavant, elle a été présidente du conseil de la Chambre de commerce du Canada et du Conseil des affaires canadiennes-américaines. Elle est consule honoraire du Luxembourg à Toronto. En 2012, elle a reçu la Médaille du jubilé de diamant de la Reine. Elle a été nommée vice-présidente du Conseil du CN le 25 janvier 2022.

M^{me} Bruder a été admise au temple de la renommée des 100 femmes les plus influentes au Canada du Réseau des femmes exécutives en 2016. Elle est titulaire d'un baccalauréat de l'Université de Guelph et d'une maîtrise en administration des affaires (médaille d'or) de l'Université Queen's.

Qualifications pour siéger au Conseil

L'expérience de M^{me} Bruder, qui s'échelonne sur plusieurs décennies, au sein de la haute direction, au Canada et aux États-Unis, d'une institution financière ayant une grande capitalisation boursière et ses fonctions de présidente du conseil d'administration d'une importante université canadienne ainsi que des conseils canadiens et américains des affaires lui donnent un point de vue inestimable sur le développement stratégique des affaires au Canada et aux États-Unis, l'expérience client, les questions financières ainsi que la technologie et l'innovation.

Compétences de M^{me} Bruder

L'expérience et les compétences suivantes qualifient M^{me} Bruder pour siéger au Conseil du CN :

Quatre principaux champs de compétences

- **Expérience de chef de la direction/haut dirigeant** : Compte plus de 20 années d'expérience dans des postes de haute direction au sein de la RBC, notamment ceux de vice-présidente directrice, Exploitation, de vice-présidente directrice, Marchés des entreprises et Marchés commerciaux, de chef de l'exploitation de la division mondiale de Gestion de patrimoine et de présidente de RBC Centura Bank, Inc., en Caroline du Nord, ainsi que dans des postes de haute direction en marketing et en planification stratégique.
- **Planification stratégique** : Vice-présidente directrice, Exploitation et divers autres postes au sein de la haute direction de la RBC de 1996 à 2019; membre du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité du CN; membre du conseil d'administration d'Andrew Peller Limitée depuis 2018.
- **Expérience client/vente/marketing** : Vice-présidente directrice, Exploitation et divers autres postes au sein de la haute direction de la RBC de 1996 à 2019; membre du Conseil d'administration du CN depuis 2017.
- **Technologie/innovation/intelligence artificielle/cybersécurité** : Ancienne vice-présidente directrice, Exploitation de la RBC jusqu'en 2019, responsable de la numérisation à grande échelle d'opérations de base, de programmes de gestion des données et d'apprentissage automatique/d'analytique avancée ainsi que de la gestion de la fraude en entreprise.

MEMBRE DU ⁽²⁾	Taux de présence en 2021	AUTRES SIÈGES ACTUELS AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES
Conseil	100 %	Andrew Peller Limitée (2018 à ce jour)
Comité d'audit (présidente) ⁽³⁾	100 %	
Comité des dons et des parrainages ⁽⁴⁾	100 %	
Comité de l'environnement, de la sûreté et de la sécurité ⁽⁵⁾	100 %	
Comité d'audit, des finances et du risque	100 %	
Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité (présidente)	100 %	
Comité des ressources humaines et de la rémunération	100 %	

TITRES DÉTENUS	
Valeur à risque	3 104 435 \$ CA ⁽⁶⁾
Actions ordinaires détenues en propriété ou contrôlées ⁽⁷⁾	
19 410	Avril 2022
16 412	Février 2021

98,35 % des voix en faveur de son élection en 2021.



Jo-ann dePass Olsovsky

Ancienne première vice-présidente et chef de l'information, Salesforce.com Inc. (à la retraite)

M^{me} dePass Olsovsky a été première vice-présidente et chef de l'information chez Salesforce.com, Inc., une société de logiciels infonuagiques de février 2018 jusqu'à sa retraite en date du 4 avril 2022. Elle est actuellement conseillère pour Salesforce.com. Chez Salesforce.com, elle était responsable de l'organisation mondiale des technologies de l'information de l'entreprise, afin de garantir la fonctionnalité, l'automatisation et la mobilité de l'entreprise, ainsi qu'une expérience utilisateur intéressante sur toute la plateforme de Salesforce.com.

Avant de rejoindre Salesforce.com, M^{me} dePass Olsovsky a occupé pendant environ 12 ans des postes de direction chez BNSF. En tant que vice-présidente principale et chef de l'information, elle a dirigé les technologies de l'information de BNSF. Avant de se joindre à BNSF, M^{me} dePass Olsovsky a occupé des postes de direction en technologie au sein de GTE/Verizon et d'AT&T de 1984 à 2006.

M^{me} dePass Olsovsky est également membre du conseil d'administration de Reltio, une société de gestion de données de haute technologie. Elle est très active depuis longtemps dans les communautés locales, a été membre du conseil d'administration de diverses entreprises mondiales (dont ancienne membre des conseils consultatifs d'AT&T, de Google et de Dell) et a déjà été membre du conseil consultatif de la TCU Neeley School of Business et de la chambre de commerce hispanique de Fort Worth. Elle a obtenu de nombreuses reconnaissances du secteur pour ses réalisations technologiques, notamment en étant choisie en 2008 comme l'une des « dix meilleures femmes du Texas à connaître » (*Ten Best in Texas Women to Know*) lors de la conférence nationale Woman of Color Science, Technology, Engineering & Math (STEM); en étant nommée parmi les 100 Hispaniques les plus influents (*Top 100 Most Influential Hispanics*) par le Hispanic IT Executive Council; et, plus récemment, en étant nommée n° 10 dans le TOP100 CIOs and Chief In Tech du Technology Magazine en 2021 et parmi les 100 femmes à surveiller à dans le secteur des technologies (*100 Women in Tech to Watch*) en 2022.

M^{me} dePass Olsovsky est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires et d'une maîtrise en administration des affaires (MBA) de la Nova Southeastern University, ainsi que d'une maîtrise en gestion de projets de la George Washington University.

Qualifications pour siéger au Conseil

La vaste expérience qui s'étend sur plusieurs décennies de M^{me} dePass Olsovsky et ses connaissances approfondies des technologies, de la cybersécurité et de l'exploitation des infrastructures ainsi que ses expériences antérieures dans des postes de haute direction pendant plus d'une décennie au sein d'un chemin de fer de classe I lui permettent de contribuer de façon significative à la vision du Conseil et au développement stratégique, au leadership et à la technologie et l'innovation du CN.

Compétences de M^{me} dePass Olsovsky

L'expérience et les compétences suivantes qualifient M^{me} dePass Olsovsky pour siéger au Conseil du CN :

Quatre principaux champs de compétences

- **Technologie/innovation/intelligence artificielle/cybersécurité** : Ancienne première vice-présidente et chef de l'information chez Salesforce.com; plus de 30 années d'expérience approfondie dans l'architecture technologique, la mise en réseau, la cybersécurité, la mise en œuvre de systèmes à grande échelle, les intégrations de fusions et d'acquisitions, les nouveaux produits, la migration en nuage, les expériences numériques des clients, la gestion et l'analyse des données, les sciences prédictives, l'inspection aérienne, etc.
- **Expérience de chef de la direction/haut dirigeant** : Compte 16 années d'expérience dans des postes de haute direction; ancienne première vice-présidente et chef de l'information chez Salesforce.com; près de 12 années d'expérience chez BNSF, plus récemment en tant que vice-présidente principale et chef de l'information et initialement en tant que vice-présidente et chef de l'information depuis décembre 2007; actuellement membre du conseil d'administration de Reltio, elle siège à divers comités, dont celui des finances et de l'audit; 10 ans au conseil d'administration de Railinc, notamment à divers comités et en tant que présidente du conseil d'administration de 2014 à 2018.
- **Secteur du transport/logistique/chaîne d'approvisionnement/commerce mondial** : Près de 12 années d'expérience chez BNSF; 10 ans au conseil d'administration de Railinc, notamment à divers comités et en tant que présidente du conseil de 2014 à 2018.
- **Expérience client/vente/marketing** : Ancienne première vice-présidente et chef de l'information chez Salesforce.com; auparavant, en tant que vice-présidente principale et chef de l'information chez BNSF, elle a collaboré avec des clients externes pour mettre en œuvre des technologies visant à améliorer l'expérience client (par exemple, l'intermodalité, les demandes de wagons de marchandises, le statut, la facturation sur mobile/web, l'automatisation des déplacements des marchandises par les équipes de train/industrie, etc.).

MEMBRE DU ⁽²⁾	TAUX DE PRÉSENCE EN 2021
Conseil	100 %

AUTRES SIÈGES ACTUELS AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES	
-	

TITRES DÉTENUS	
Valeur à risque	454 684 \$ CA ⁽⁶⁾
Actions ordinaires détenues en propriété ou contrôlées ⁽⁷⁾	
2 841	Avril 2022
392	Octobre 2021

ÂGE
57 ⁽¹⁾

Texas, États-Unis

ADMINISTRATRICE DEPUIS
le 27 octobre 2021

Indépendante

2

Candidats aux postes d'administrateurs



ÂGE
67⁽¹⁾

Tennessee, États-Unis

ADMINISTRATEUR DEPUIS
Nouveau candidat au
poste d'administrateur
Indépendant

David Freeman

Administrateur de sociétés

David Freeman a été vice-président directeur, Exploitation de BNSF. À ce titre, M. Freeman supervisait les domaines de l'ingénierie, de l'environnement, de la mécanique, du soutien aux opérations, du transport, de la sécurité, de la formation, de la conception des services et de la protection des ressources pour toute la compagnie de chemin de fer. Après une brillante carrière de 19 ans au cours de laquelle il a occupé divers postes de direction, M. Freeman a pris sa retraite au début de 2020. Avant de se joindre à BNSF, M. Freeman a travaillé de 1981 à 2001 dans l'industrie de l'aluminium au sein d'Alcoa Corporation et d'Imco Recycling Inc., où il a occupé divers postes, notamment dans les domaines de la fabrication et de la chaîne d'approvisionnement. De 1976 à 1981, il a occupé différents postes liés à l'ingénierie, à la mécanique et au transport auprès de Missouri Pacific Railroad (qui fait maintenant partie d'Union Pacific).

De mars 2020 à mars 2022, M. Freeman était membre du conseil d'administration de Loram Holdings, Inc., société fermée qui prend part à la conception, à la fabrication et à l'exploitation de divers équipements d'entretien des voies ainsi qu'à des activités dans le secteur ferroviaire. De 2008 à 2011, M. Freeman siégeait au conseil des gouverneurs de l'American Railway Engineering and Maintenance-of-Way Association.

M. Freeman est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en génie civil de l'Université Lehigh.

Qualifications pour siéger au Conseil

Fort de sa longue carrière dans le secteur ferroviaire et de son ancien poste de vice-président directeur de BNSF, M. Freeman apporte au Conseil une vaste expérience de leader dans le secteur des transports ainsi que dans les domaines de la logistique, de l'exploitation, de la gestion des risques et de la sécurité.

Compétences de M. Freeman

L'expérience et les compétences suivantes qualifient M. Freeman pour siéger au Conseil du CN :

Quatre principaux champs de compétences

- **Secteur du transport/logistique/chaîne d'approvisionnement/commerce mondial** : Compte des dizaines d'années d'expérience à titre de vice-président directeur, Exploitation de BNSF; ancien membre du conseil de Loram Holdings, Inc.; membre du conseil des gouverneurs de l'American Railway Engineering and Maintenance-of-Way Association de 2008 à 2011; 20 ans d'expérience au sein d'Alcoa Corporation, notamment dans les domaines de la fabrication et de la chaîne d'approvisionnement.
- **Gestion des risques et sécurité** : Ancien vice-président directeur, Exploitation de BNSF.
- **Expérience de chef de la direction/haut dirigeant** : Ancien vice-président directeur, Exploitation de BNSF.
- **Planification stratégique** : Ancien vice-président directeur, Exploitation de BNSF; ancien membre du conseil de Loram Holdings, Inc.

AUTRES SIÈGES ACTUELS AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES

-



Denise Gray

Directrice, Affaires externes et relations gouvernementales, Amérique du Nord, LG Energy Solution Michigan Inc., É.-U.

M^{me} Gray est directrice, Affaires externes et relations gouvernementales, Amérique du Nord, de LG Energy Solution Michigan Inc., É.-U., filiale de LG Energy Solution Ltd. De 2018 au 14 mars 2022, à titre de présidente, elle a supervisé LG Chem Michigan Inc. Tech Center, la filiale nord-américaine de l'entreprise sud-coréenne LG Energy Solution Ltd., un des plus grands fabricants de batteries au lithium-ion du monde. Auparavant, elle était présidente et chef de la direction de LG Chem Power, Inc., société axée sur des applications technologiques pour les batteries au lithium-ion polymère destinées aux marchés automobiles et commerciaux nord-américains. Avant septembre 2015, elle était vice-présidente, électrification du groupe motopropulseur chez AVL List GmbH, à Graz, en Autriche, et en Amérique du Nord. Pendant plus de 30 ans avant mars 2010, elle a occupé des postes à responsabilités croissantes chez General Motors, notamment à titre de chef de l'ingénierie mondiale des batteries, où elle a été une force dirigeante derrière la batterie de la voiture Chevrolet Volt.

M^{me} Gray siège au conseil de Tenneco, Inc., société ouverte américaine et fabricant de produits automobiles pour le marché mondial, notamment des véhicules légers, des camions à usage commercial, du secteur industriel et des pièces de rechange depuis 2019 et elle agit à titre de membre des comités d'audit et de rémunération du conseil. Elle siège en outre au conseil d'administration de l'Original Equipment Suppliers Association (OESA), une association commerciale sans but lucratif qui représente les fournisseurs d'équipement d'origine du secteur automobile en Amérique du Nord. Son appui aux disciplines universitaires que sont les sciences, la technologie, le génie et les mathématiques a été reconnu avec l'obtention du prix Women of Color Technologist of the Year en 2017.

M^{me} Gray est titulaire d'un baccalauréat en génie électrique de l'Université Kettering et d'une maîtrise en génie, gestion des technologies du Rensselaer Polytechnic Institute.

Qualifications pour siéger au Conseil

Les dizaines d'années d'expérience de M^{me} Gray à titre de haute dirigeante, notamment de présidente et chef de la direction à l'avant-plan de l'innovation technologique dans le secteur du transport lui permettent de fournir des conseils inestimables au Conseil quant à l'innovation et au recours à de nouvelles technologies plus vertes pour les activités du CN. Sa vaste expérience en planification stratégique touchant le développement et la mise en œuvre de nouvelles technologies dans des secteurs d'activité conventionnels lui permettent d'apporter une contribution significative à la vision du Conseil et au plan stratégique du CN.

Compétences de M^{me} Gray

L'expérience et les compétences suivantes qualifient M^{me} Gray pour siéger au Conseil du CN :

Quatre principaux champs de compétences

- **Expérience de chef de la direction/haut dirigeant** : Directrice, Affaires externes et relations gouvernementales, Amérique du Nord, LG Energy Solution Michigan Inc., É.-U.; auparavant, présidente et chef de la direction de LG Chem Michigan Inc. Tech Center et de LG Chem Power, Inc., chef de file mondial de la fabrication de batteries au lithium-ion; plus de 30 ans d'expérience dans des postes de direction chez General Motors, une société multinationale de construction automobile de premier plan.
- **Planification stratégique** : Supervision de la planification stratégique pour le développement et la mise en œuvre de technologies novatrices, notamment le développement de la batterie de la voiture Chevrolet Volt; membre du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité du CN.
- **Technologie/innovation/intelligence artificielle/cybersécurité** : Expérience liée à l'application de technologies novatrices, notamment des batteries au lithium-ion dans des secteurs d'activité conventionnels.
- **Secteur du transport/logistique/chaîne d'approvisionnement/commerce mondial** : Plus de 30 ans d'expérience dans le secteur automobile, tant auprès d'un constructeur automobile que d'un fournisseur d'équipement d'origine à des constructeurs du secteur du transport.

MEMBRE DU ⁽²⁾	TAUX DE PRÉSENCE EN 2021
Conseil	81 %
Comité d'audit, des finances et du risque	100 %
Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité	100 %
Comité des ressources humaines et de la rémunération	75 %

99,85 % des voix en faveur de son élection en 2021.

AUTRES SIÈGES ACTUELS AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES	
Tenneco, Inc.	(2019 à ce jour)
TITRES DÉTENUS	
Valeur à risque	669 463 \$ CA ⁽⁶⁾
Actions ordinaires détenues en propriété ou contrôlées ⁽⁷⁾	
4 183	Avril 2022
Aucune	Février 2021



Justin M. Howell

Gestionnaire d'investissements senior, Cascade Asset Management Co.

M. Howell est gestionnaire d'investissements senior au sein de Cascade Asset Management Co., le bureau de courtier de la famille Gates et de la Bill and Melinda Gates Foundation. Auparavant, M. Howell a été un banquier d'investissement auprès de Bank of America Merrill Lynch, à New York (New York) et avocat au sein du cabinet Cravath, Swaine & Moore LLP, à New York (New York).

M. Howell est président du comité des mises en candidature et de la rémunération et membre du conseil d'administration de Sika AG, une société multinationale du secteur des produits chimiques de spécialité inscrite à la cote de la SIX Swiss Exchange et dont le siège social se trouve à Baar, en Suisse.

M. Howell a étudié le droit à l'Université McGill, à Montréal (Canada), où il a obtenu un LL.B/B.C.L. et il est également titulaire d'un B.A. de l'UNBC. Il a quitté les Barreaux de New York et de l'État de Washington.

Qualifications pour siéger au Conseil

La connaissance approfondie des marchés financiers et des marchés des capitaux internationaux de M. Howell et sa vaste expérience internationale en financement d'entreprises, en services bancaires d'investissement et en fusions et acquisitions, conjuguées à son grand réseau dans divers secteurs d'activité lui donnent un précieux aperçu du développement stratégique international du CN. Son expérience de plus de 10 ans auprès d'un propriétaire d'actifs mondiaux fortement axé sur le développement durable et les investissements à long terme, jumelée à son expérience d'avocat, lui permet d'offrir au Conseil une vaste expertise dans les domaines du développement durable, de la responsabilité environnementale, sociale et d'entreprise ainsi que de la gouvernance et des affaires juridiques.

Compétences de M. Howell

L'expérience et les compétences suivantes qualifient M. Howell pour siéger au Conseil du CN :

Quatre principaux champs de compétences

- **Expérience et perspectives internationales/globales** : Gestionnaire d'investissements senior de Cascade Asset Management Co.; ancien banquier d'investissement de Bank of America Merrill Lynch (expérience en matière d'investissement dans des sociétés ouvertes et fermées pour un portefeuille mondial, de principes de gouvernance aux États-Unis, au Canada et en Europe et d'opérations complexes avec des entreprises multinationales).
- **Responsabilité environnementale/sociale/d'entreprise** : Gestionnaire d'investissements senior de Cascade Asset Management Co. (expérience en matière de développement durable et des principes d'investissement à long terme); membre du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité du CN.
- **Gouvernance/expérience auprès de sociétés ouvertes** : Président du comité des mises en candidatures et de la rémunération et membre du conseil de Sika AG (expérience des modèles de rémunération alignée sur la stratégie et des principes internationaux en matière de gouvernance auprès d'une société ouverte d'envergure); membre du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité du CN.
- **Finances/comptabilité/rerelations avec les investisseurs** : Gestionnaire d'investissements senior de Cascade Asset Management Co.; ancien banquier d'investissement de Bank of America Merrill Lynch (expérience en gestion des investissements, en supervision de fusions et acquisitions complexes et d'autres opérations financières et en financement des sociétés).

MEMBRE DU ⁽²⁾	TAUX DE PRÉSENCE EN 2021
Conseil	96 %
Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité	100 %
Comité des ressources humaines et de la rémunération	100 %
Comité de retraite et des investissements	100 %

99,85 % des voix en faveur de son élection en 2021.

AUTRES SIÈGES ACTUELS AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES	
Sika AG	(2018 à ce jour)

TITRES DÉTENUS	
Valeur à risque	565 434 \$ CA ⁽⁶⁾
Actions ordinaires détenues en propriété ou contrôlées ⁽⁷⁾	
3 533	Avril 2022
Aucune	Février 2021

ÂGE
51 ⁽¹⁾

Washington, États-Unis

ADMINISTRATEUR DEPUIS
le 27 avril 2021

Indépendant



Susan C. Jones

Administratrice de sociétés

M^{me} Jones est une administratrice de sociétés qui a siégé à de nombreux conseils de sociétés ouvertes et elle a occupé divers postes de haut niveau au sein de sociétés ouvertes tout au long de sa carrière, dans les secteurs de l'énergie, de la transition énergétique, de l'exploitation minière et de l'agriculture. Elle a également de l'expérience avec les chemins de fer de classe I, du point de vue de la clientèle, puisqu'elle a eu de tels chemins de fer comme clients tout au long de sa carrière. Elle siège actuellement au conseil des sociétés indiquées dans le tableau ci-dessous.

M^{me} Jones a été vice-présidente directrice et chef de la direction de l'unité de la potasse de Nutrien Ltd. (« Nutrien ») jusqu'à sa retraite en 2019. Elle a également occupé divers postes de direction au sein de Nutrien entre 2004 et 2017, notamment ceux de chef des affaires juridiques, de présidente de l'unité du phosphate, de directrice générale de l'entreprise du commerce européen de fertilisant, de vice-présidente du marketing et de la distribution et de première directrice du développement des affaires et de la stratégie. Dans ces fonctions, elle était responsable de l'exploitation et de la transformation des grandes entreprises, en mettant l'accent sur l'excellence opérationnelle, les personnes et la culture, notamment dans des postes de cadre en milieu syndiqué. Avant de commencer sa carrière au sein de Nutrien, M^{me} Jones a été associée chez Jones & Ruud Law Corp de 1996 à 2003.

M^{me} Jones est titulaire d'un baccalauréat ès arts en sciences politiques et en études hispaniques de l'Université de Victoria, ainsi que d'un baccalauréat en droit de l'Université d'Ottawa. Elle a également obtenu un diplôme de leadership de l'Université d'Oxford et est titulaire d'un certificat d'administratrice de l'Université Harvard. En 2017, elle a été récipiendaire du prix Osler Purdy Crawford Deal Maker lors du gala des Prix des conseillers juridiques du Canada (*Canadian General Counsel Awards*) en reconnaissance du rôle qu'elle a joué dans le cadre de la fusion d'Agrium Inc. et de Potash Corporation of Saskatchewan Inc.

M^{me} Jones a également agi au sein de Centraide et de l'Association du Barreau canadien et elle a soutenu activement des groupes de leadership féminin ainsi que d'équité, de diversité et d'inclusion tout au long de sa carrière.

Qualifications pour siéger au Conseil

La vaste expérience de M^{me} Jones dans des postes de haute direction d'une grande société mondiale agrominière, son expérience en tant que membre du conseil et de comités du conseil de diverses grandes sociétés ouvertes et ses antécédents prestigieux en droit lui permettront d'apporter des points de vue inestimables au Conseil sur le développement stratégique des affaires, les transformations d'entreprises et les questions environnementales, sociales et de gouvernance, ainsi que sur les questions d'ordre réglementaire et juridique.

Compétences de M^{me} Jones

L'expérience et les compétences suivantes qualifient M^{me} Jones pour siéger au Conseil du CN :

Quatre principaux champs de compétences

- **Expérience de chef de la direction/haut dirigeant** : Ancienne vice-présidente directrice et chef de la direction de l'unité de la potasse de Nutrien; ancienne chef des affaires juridiques de Nutrien; ancienne vice-présidente principale et présidente de l'unité du phosphate de Nutrien; en général, divers postes de haute direction au sein de Nutrien pendant plus de 15 ans, de 2004 jusqu'à sa retraite en 2019.
- **Gouvernement/réglementation/politique publique/affaires juridiques** : Ancienne chef des affaires juridiques de Nutrien de mars 2015 à décembre 2017; ancienne conseillère juridique de Nutrien de 2004 à 2007; coprésidente de la section des aliments et de l'agroentreprise de l'Association du Barreau canadien en 2017; ancienne associée de Jones & Ruud Law Corp pendant près d'une décennie.
- **Gestion du capital humain et des talents/syndicalisme/diversité et inclusion** : Présidente du comité de la rémunération et membre du comité de mise en candidature et de gouvernance de Piedmont Lithium Inc.; membre du comité des ressources humaines de Corporation TC Énergie; membre du comité des ressources humaines et de la rémunération d'ARC Resources Ltd.; en général, vaste expérience à titre de membre de conseils, de cadre supérieur et de membre de la haute direction supervisant de grands groupes d'employés et priorisant le développement d'interactions et de liens de confiance solides avec les employés et la fidélisation des employés.
- **Responsabilité environnementale/sociale/d'entreprise** : Membre du comité de sécurité, des réserves et de l'excellence opérationnelle d'ARC Resources Ltd.; ancienne membre du comité des questions environnementales, sociales, de gouvernance, de santé et de sécurité de Gibson Energy Inc. de décembre 2018 à février 2020; ancienne chef des affaires juridiques de Nutrien; vaste expérience dans l'élaboration et la surveillance de la gouvernance des stratégies de développement durable, y compris la santé et la sécurité, la gestion de l'environnement, la transition énergétique et la promotion des priorités d'équité, de diversité et d'inclusion.

AUTRES SIÈGES ACTUELS AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES⁽⁹⁾

Corporation TC Énergie	(2020 à ce jour)
ARC Resources Ltd.	(2020 à ce jour)*
Piedmont Lithium Inc.	(2021 à ce jour)

* M^{me} Jones a siégé au conseil de Seven Generations Energy Ltd. à compter de 2020 et a continué à siéger au conseil d'ARC Resources Ltd. après sa fusion avec Seven Generations Energy Ltd. en 2021.

AUTRES SIÈGES AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES DANS LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Gibson Energy Inc.	(2018 à 2020)
--------------------	---------------

ÂGE
52⁽¹⁾

Alberta, Canada

ADMINISTRATRICE DEPUIS
Nouvelle candidate au
poste d'administratrice
Indépendante

2

Candidats aux postes d'administrateurs



ÂGE
64⁽¹⁾

Floride, États-Unis

ADMINISTRATEUR DEPUIS
Nouveau candidat au
poste d'administrateur
Indépendant

Robert Knight

Administrateur de sociétés

Robert Knight est administrateur de sociétés. Auparavant, il a été chef des finances d'Union Pacific Corporation, poste qu'il a occupé pendant 15 ans avant de prendre sa retraite en décembre 2019. Pendant sept années consécutives, M. Knight a été nommé meilleur chef des finances dans le secteur des transports par le All-America Executive Team du magazine Institutional Investor. Au cours de ses 40 années de service chez Union Pacific Corporation, M. Knight a également occupé divers postes de haute direction, notamment celui de directeur général des unités commerciales de l'énergie et de l'automobile de l'entreprise.

En tant que leader ayant fait ses preuves et doté d'une vaste expérience en matière de finances, de stratégie et de gouvernance, M. Knight est administrateur et membre du comité de la rémunération de Schneider National, Inc., administrateur et président du comité d'audit d'Hyliion Holdings Corp. et administrateur de Carrix Corporation, société fermée de services de transport.

M. Knight est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires (MBA) de la Southern Illinois University et d'un baccalauréat de la Kansas State University.

Qualifications pour siéger au Conseil

Fort de son expérience de plusieurs décennies dans les secteurs des finances et de la gouvernance en tant qu'ancien chef des finances d'un chemin de fer de classe I, M. Knight apporte au Conseil un solide leadership commercial et stratégique, ainsi qu'une connaissance approfondie du secteur des transports. De plus, le Conseil pourra bénéficier de l'expérience sur le terrain et de la vision globale de la stratégie commerciale de M. Knight.

Compétences de M. Knight

L'expérience et les compétences suivantes qualifient M. Knight pour siéger au Conseil du CN :

Quatre principaux champs de compétences

- **Finances/comptabilité/relations avec les investisseurs** : Président du comité d'audit d'Hyliion Holdings Corp. et chef des finances d'Union Pacific Corporation de 2004 à 2019.
- **Secteur du transport/logistique/chaîne d'approvisionnement/commerce mondial** : Ancien chef des finances d'Union Pacific Corporation; administrateur indépendant de Schneider National, Inc., société de transport et de logistique, depuis avril 2020, et de Carrix, Inc, société fermée de terminal portuaire et d'opérateur ferroviaire.
- **Planification stratégique** : Ancien chef des finances d'Union Pacific Corporation; membre du conseil d'administration de Schneider National, Inc. depuis avril 2020; membre du conseil d'administration d'Hyliion Holdings Corp. depuis octobre 2020.
- **Gouvernance/expérience auprès de sociétés ouvertes** : Membre du conseil d'administration de Schneider National, Inc. depuis avril 2020; membre du conseil d'administration d'Hyliion Holdings Corp. depuis octobre 2020.

AUTRES SIÈGES ACTUELS AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES

Schneider National, Inc.	(2020 à ce jour)
Hyliion Holdings Corp.	(2020 à ce jour)



L'honorable Kevin G. Lynch, C.P., O.C., Ph. D., LL.D.

Administrateur de sociétés

L'honorable Kevin Lynch a été délégué du conseil de BMO Groupe financier de 2010 jusqu'à son départ à la retraite à l'automne 2020. Avant de se joindre à BMO, M. Lynch a connu une brillante carrière longue de 33 ans au sein du gouvernement du Canada où il a occupé les postes suivants : greffier du Conseil privé, secrétaire du Cabinet, sous-ministre des Finances, sous-ministre de l'Industrie; il a aussi été administrateur au Fonds monétaire international.

M. Lynch est l'ancien chancelier de la University of King's College, l'ancien président du conseil d'administration de l'Université de Waterloo ainsi qu'agrégé supérieur au Massey College et fiduciaire des Fiducies Killam.

M. Lynch est administrateur émérite de la Fondation Rideau Hall et il est membre du comité Bretton Woods. Il a récemment quitté ses fonctions d'administrateur de Communtech et de la Fondation Asie Pacifique du Canada.

M. Lynch est titulaire d'un baccalauréat de l'Université Mount Allison, d'une maîtrise en économie de l'Université de Manchester et d'un doctorat en économie de l'Université McMaster. Il a été nommé membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada en 2009 et Officier de l'Ordre du Canada en 2011. Il a obtenu 11 doctorats honorifiques d'universités canadiennes et a reçu la Médaille du jubilé d'or et la Médaille du jubilé de diamant de la Reine pour les employés de la fonction publique.

Qualifications pour siéger au Conseil

Compte tenu de sa brillante carrière dans la fonction publique, de ses nombreux diplômes universitaires et titres honorifiques, de sa vaste expérience tant à titre de membre de la haute direction que d'administrateur auprès d'importantes sociétés ouvertes et de sa participation à de nombreux conseils d'organismes sans but lucratif, M. Lynch apporte au Conseil un point de vue inestimable sur les politiques publiques, le développement stratégique des affaires et les questions financières.

Compétences de M. Lynch

L'expérience et les compétences suivantes qualifient M. Lynch pour siéger au Conseil du CN :

Quatre principaux champs de compétences

- **Finances/comptabilité/rerelations avec les investisseurs** : Sous-ministre des Finances, responsable des budgets fédéraux et des comptes publics; membre du Conseil de surveillance de la normalisation comptable du Canada; expérience à titre de délégué du conseil de BMO Groupe financier; membre du Comité d'audit, des finances et du risque du CN; ancien membre du Comité de retraite et des investissements du CN.
- **Gouvernement/réglementation/politique publique/affaires juridiques** : Carrière dans la fonction publique, notamment à titre de greffier du Conseil privé, le plus haut fonctionnaire du gouvernement fédéral, secrétaire du Cabinet, sous-ministre des Finances, sous-ministre de l'Industrie; il a aussi été administrateur représentant le Canada au Fonds monétaire international.
- **Gestion du capital humain et des talents/syndicalisme/diversité et inclusion** : Responsable des services publics au Canada; sous-ministre au sein de deux ministères; président du Comité des ressources humaines et de la rémunération du CN; ancien membre du Comité de retraite et des investissements du CN; ancien membre du comité des ressources humaines d'Empire Company Limited.
- **Planification stratégique** : Sous-ministre des Finances, responsable de diriger la planification des politiques annuelle et du cycle budgétaire du gouvernement du Canada; président sortant du conseil de Groupe SNC-Lavalin inc.; expérience à titre de délégué du conseil de BMO Groupe financier; administrateur au FMI; ancien membre du Comité de planification stratégique du CN; membre du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité du CN; ancien membre du Comité de gouvernance et des candidatures du CN.

MEMBRE DU ⁽²⁾	TAUX DE PRÉSENCE EN 2021
Conseil	98 %
Comité d'audit ⁽³⁾	100 %
Comité de gouvernance et des candidatures ⁽⁵⁾	100 %
Comité de planification stratégique ⁽⁹⁾	100 %
Comité d'audit, des finances et du risque	100 %
Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité	100 %
Comité des ressources humaines et de la rémunération (président)	100 %

98,11 % des voix en faveur de son élection en 2021.

AUTRES SIÈGES AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES DANS LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES	
Groupe SNC-Lavalin inc.	(2017 à 2020)
CNOOC Limited	(2014 à 2019)
Empire Company Limited (Sobeys, Inc.)	(2013 à 2017)

TITRES DÉTENUS

Valeur à risque	5 408 211 \$ CA ⁽⁶⁾
Actions ordinaires détenues en propriété ou contrôlées ⁽⁷⁾	
33 814	Avril 2022
30 546	Février 2021

ÂGE
71 ⁽¹⁾

Ontario, Canada

ADMINISTRATEUR DEPUIS
le 23 avril 2014

Indépendant



Margaret A. McKenzie

Administratrice de sociétés

M^{me} McKenzie est une administratrice de sociétés qui compte plus de 30 ans d'expérience dans le secteur de l'énergie, où elle a acquis des compétences poussées en communication de l'information financière, en trésorerie, en financement des sociétés et en gestion des risques. Elle siège actuellement au conseil d'administration des sociétés ouvertes indiquées dans le tableau ci-dessous.

M^{me} McKenzie est fondatrice et a été chef de la direction financière de Range Royalty Management Ltd., poste qu'elle a occupé de 2006 à 2014. En plus d'être chef des finances de Profico Energy Management Ltd. de 2000 à 2006, M^{me} McKenzie siège au conseil d'administration de sociétés ouvertes et fermées depuis 2006. Elle a en outre siégé au conseil d'organismes sans but lucratif, comme au comité d'audit de l'Université de Calgary de 2014 à 2017 ainsi qu'au comité de collecte de fonds de l'Alex Community Food Centre en 2016 et 2017.

M^{me} McKenzie est titulaire d'un baccalauréat en commerce (comptabilité) de l'Université de Saskatchewan et elle porte le titre IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés. Elle est également comptable professionnelle agréée (CPA CA) depuis 1985.

Qualifications pour siéger au Conseil

L'expérience de M^{me} McKenzie, échelonnée sur des dizaines d'années en tant que membre de la haute direction de sociétés énergétiques canadiennes, et sa vaste expérience à titre de membre du conseil d'administration d'importantes sociétés ouvertes émettrices exerçant des activités dans le même secteur, de même que ses services et son expérience en entrepreneuriat à titre de fondatrice et d'administratrice de diverses sociétés fermées, lui permettent d'apporter au Conseil une perspective inestimable à l'égard d'enjeux financiers, environnementaux et sociaux et de questions de gouvernance ainsi que du développement stratégique des affaires.

Compétences de M^{me} McKenzie

L'expérience et les compétences suivantes qualifient M^{me} McKenzie pour siéger au Conseil du CN :

Quatre principaux champs de compétences

- **Finances/comptabilité/rerelations avec les investisseurs** : Chef des finances de Range Royalty Management Ltd. de 2006 à 2014; chef des finances de Profico Energy Management Ltd. de 2000 à 2006; membre du Comité d'audit, des finances et du risque du CN; membre du Comité de retraite et des investissements du CN; présidente du comité d'audit de PrairieSky Royalty Ltd.; ancienne membre du Comité des finances du CN; ancienne membre du comité d'audit d'Ovintiv Inc.; ancienne membre du comité d'audit d'Inter Pipeline Ltd.
- **Gestion des risques et sécurité** : Membre du comité d'examen des projets d'envergure d'Inter Pipeline Ltd.; ancienne membre du Comité de l'environnement, de la sûreté et de la sécurité du CN.
- **Planification stratégique** : Fondatrice de Range Royalty Management Ltd.; membre du conseil d'administration de PrairieSky Royalty Ltd. depuis 2014; membre du Comité de planification stratégique du CN; ancienne membre du conseil d'administration d'Ovintiv Corporation; ancienne membre du conseil d'administration d'Inter Pipeline Limited; nommée présidente du comité spécial d'administrateurs indépendants d'Inter Pipeline Limited dans le cadre du lancement d'un processus d'examen stratégique exhaustif; ancienne membre du Comité de gouvernance et des candidatures du CN.
- **Responsabilité environnementale/sociale/d'entreprise** : Ancienne membre du Comité de gouvernance et des candidatures du CN; ancienne membre du Comité de l'environnement, de la sûreté et de la sécurité du CN; plus de 30 ans d'expérience dans le secteur de l'énergie dans des rôles de supervision de la sécurité, de la gestion des risques et des questions environnementales; membre individuelle du Sustainability Accounting Standards Board (« SASB »).

MEMBRE DU ⁽²⁾	TAUX DE PRÉSENCE EN 2021	AUTRES SIÈGES ACTUELS AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES
Conseil	100 %	PrairieSky Royalty Ltd. (PSK) (2014 à ce jour)
Comité de gouvernance et des candidatures ⁽⁵⁾⁽¹⁰⁾	100 %	
Comité de l'environnement, de la sûreté et de la sécurité ⁽⁵⁾⁽¹⁰⁾	100 %	
Comité des finances ⁽³⁾	100 %	
Comité de planification stratégique ⁽⁹⁾	100 %	
Comité d'audit, des finances et du risque	100 %	
Comité de retraite et des investissements	100 %	
99,49 % des voix en faveur de son élection en 2021.		
AUTRES SIÈGES AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES DANS LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES		
		Ovintiv Corporation (2015 à 2021)
		InterPipeline Limited (IPL) (2015 à 2021)
		Bonavista Energy Corporation (2006 à 2018)
TITRES DÉTENUS		
Valeur à risque		1 876 736 \$ CA ⁽⁴⁾
Actions ordinaires détenues en propriété ou contrôlées ⁽⁷⁾		
11 734		Avril 2022
5 217		Février 2021

ÂGE
60 ⁽¹⁾

Alberta, Canada

ADMINISTRATRICE DEPUIS
le 6 octobre 2020

Indépendante



Robert L. Phillips

Président, R.L. Phillips Investments Inc.

M. Phillips est le président de R.L. Phillips Investments Inc. et auparavant, il a été président et chef de la direction ainsi qu'administrateur de la British Columbia Railway Company Limited de 2001 à 2004. M. Phillips a été vice-président directeur, développement des affaires et stratégie chez MacMillan Bloedel Ltée, après avoir été chef de la direction du PTI Group et de Dreco Energy Services Limited. Il a aussi connu une prestigieuse carrière d'avocat en droit des sociétés et a été nommé conseiller de la Reine en Alberta en 1991. M. Phillips est devenu fellow de l'Institut des administrateurs de sociétés en juin 2017.

M. Phillips siège au conseil des sociétés ouvertes indiquées dans le tableau ci-dessous.

M. Phillips est titulaire d'un baccalauréat en droit (médaillé d'or) et d'un baccalauréat en sciences, génie chimique (avec distinction) de l'Université de l'Alberta.

ÂGE
71 ⁽¹⁾

Colombie-Britannique,
Canada

ADMINISTRATEUR DEPUIS
le 23 avril 2014

Indépendant

Qualifications pour siéger au Conseil

En plus de son expérience particulière dans le secteur du transport, à titre de président et chef de la direction et d'administrateur de la British Columbia Railway Company Limited, M. Phillips met à profit sa vaste expérience en tant que membre du conseil d'importantes sociétés ouvertes en exploitation au Canada et aux États-Unis dans les secteurs du transport, de la finance, de l'exploitation forestière, de l'énergie et de l'aérospatiale. Grâce à cette expérience, il peut partager avec le Conseil des points de vue sur le secteur du transport ainsi qu'une vision large en matière de stratégie d'affaires.

Compétences de M. Phillips

L'expérience et les compétences suivantes qualifient M. Phillips pour siéger au Conseil du CN :

Quatre principaux champs de compétences

- **Expérience de chef de la direction/haut dirigeant** : Président de R.L. Phillips Investments Inc.; président et chef de la direction et administrateur de la British Columbia Railway Company Limited de 2001 à 2004; ancien vice-président directeur, développement des affaires et stratégie de MacMillan Bloedel Ltée; ancien chef de la direction de PTI Group et de Dreco Energy Services Limited.
- **Secteur du transport/logistique/chaîne d'approvisionnement/commerce mondial** : Membre du Conseil du CN depuis 2014 et ancien membre de son Comité de l'environnement, de la sûreté et de la sécurité; président et chef de la direction et administrateur de la British Columbia Railway Company Limited de 2001 à 2004.
- **Planification stratégique** : Ancien membre du Comité de planification stratégique du CN; membre du comité sur la gestion des risques de la Banque Canadienne de l'Ouest; ancien président du Comité de gouvernance et des candidatures du CN.
- **Gouvernance/expérience auprès de sociétés ouvertes** : Membre du Conseil du CN depuis 2014; président du conseil d'administration de la Banque Canadienne de l'Ouest depuis 2016 (administrateur depuis 2001); administrateur principal de West Fraser Timber Co. Ltd. depuis 2008 (administrateur depuis 2005); membre du conseil d'administration de Capital Power Corporation depuis 2019; membre du conseil d'administration de Precision Drilling Corporation de 2004 à 2017; membre du conseil d'administration de Maxar Technologies Inc. de 2003 à 2020.

MEMBRE DU ⁽²⁾	TAUX DE PRÉSENCE EN 2021
Conseil	98 %
Comité de gouvernance et des candidatures (président) ⁽⁵⁾⁽¹⁰⁾	100 %
Comité de l'environnement, de la sûreté et de la sécurité ⁽⁵⁾⁽¹⁰⁾	100 %
Comité des finances ⁽³⁾	100 %
Comité d'audit, des finances et du risque (président)	100 %
Comité des ressources humaines et de la rémunération	100 %

95,08 % des voix en faveur de son élection en 2021.

AUTRES SIÈGES ACTUELS AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES	
Capital Power Corporation	(2019 à ce jour)
West Fraser Timber Co. Ltd. (administrateur principal)	(2005 à ce jour)
Banque Canadienne de l'Ouest (président du conseil)*	(2001 à ce jour)

* M. Phillips ne se représente pas à l'élection ayant lieu à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Banque Canadienne de l'Ouest qui se tiendra le 7 avril 2022.

AUTRES SIÈGES AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES DANS LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES	
Maxar Technologies Inc. (et la société qui l'a précédée, Maxar Technologies Ltd (auparavant MacDonald Dettwiler & Associates Ltd.))	(2003 à 2020)
Precision Drilling Corporation	(2004 à 2017)

TITRES DÉTENUS	
Valeur à risque	6 002 388 \$ CA ⁽⁶⁾
Actions ordinaires détenues en propriété ou contrôlées ⁽⁷⁾	
37 529	Avril 2022
33 812	Février 2021



Tracy Robinson

Présidente-directrice générale, CN

M^{me} Robinson a été nommée présidente-directrice générale du CN le 25 janvier 2022, avec prise d'effet le 28 février 2022. Avant de se joindre au CN, elle a occupé divers postes de haute direction et de cadres supérieurs chez Corporation TC Énergie entre 2014 et 2022, plus récemment le poste de vice-présidente exécutive de Corporation TC Énergie et de présidente des gazoducs canadiens et présidente de Coastal GasLink de 2019 à 2022. Elle a également travaillé auparavant au Chemin de fer Canadien Pacifique pendant près de trois décennies.

Au cours de sa carrière, M^{me} Robinson a acquis une expérience significative au sein de conseils d'administration de sociétés fermées et de l'industrie. Elle a été présidente du conseil de l'Association canadienne de pipelines d'énergie ainsi que membre du conseil du Business Council of British Columbia et du Business Council of Alberta. Elle a également siégé au conseil du Shock Trauma Air Rescue Service (STARS), entité de bienfaisance sans but lucratif régie par un conseil d'administration bénévole, ainsi qu'au conseil de Smart Sand, Inc., société de services et fournisseur de sable de fracturation inscrite à la cote du Nasdaq. À l'heure actuelle, M^{me} Robinson est membre du comité de campagne de l'Université de la Saskatchewan et du conseil consultatif du doyen de la Edward's School of Business de cette université.

M^{me} Robinson est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de la Wharton School of Business de l'Université de Pennsylvanie et d'un baccalauréat en commerce de l'Université de la Saskatchewan. Elle est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés en 2015.

Qualifications pour siéger au Conseil

Grâce à sa vaste expérience de direction et à ses 27 années passées au sein du Canadien Pacifique, M^{me} Robinson apporte au Conseil plus de 35 années d'expérience dans le domaine des chemins de fer, de la gestion de l'exploitation, de l'élaboration de stratégies et de l'exécution de projets, ce qui lui permettra de contribuer à stimuler la croissance et la rentabilité du CN et à offrir de la valeur à nos parties prenantes.

Compétences de M^{me} Robinson

L'expérience et les compétences suivantes qualifient M^{me} Robinson pour siéger au Conseil du CN :

Quatre principaux champs de compétences

- **Expérience de chef de la direction/haut dirigeant** : Vice-présidente exécutive, présidente et divers autres postes de direction chez Corporation TC Énergie depuis 2014; vaste expérience de direction dans les domaines du commerce, des opérations et des finances au Canadien Pacifique.
- **Secteur du transport/logistique/chaîne d'approvisionnement/commerce mondial** : Près de trois décennies d'expérience, y compris dans des postes de haute direction et de cadres supérieurs, dans les domaines du commerce, des opérations et des finances au Canadien Pacifique.
- **Planification stratégique** : Responsable de divers segments et projets de premier plan dans le cadre de ses fonctions de vice-présidente exécutive et de présidente de Corporation TC Énergie, notamment de la rentabilité et de la croissance de son entreprise canadienne de pipelines de gaz naturel et de tous les aspects de son projet Coastal GasLink; elle a passé près de trois décennies au Canadien Pacifique, où elle a notamment occupé des postes dans les domaines de l'exploitation, des finances et du marketing.
- **Finances/comptabilité/rerelations avec les investisseurs** : Maîtrise en administration des affaires de la Wharton School of Business et baccalauréat en commerce de l'Université de la Saskatchewan; elle a occupé des postes dans les secteurs commercial et financier, entre autres, au Canadien Pacifique au cours de ses 27 années de service; responsable de tous les aspects du projet CoastalGas Link de Corporation TC Énergie, y compris les relations avec les parties prenantes.

MEMBRE DU ⁽²⁾	TAUX DE PRÉSENCE EN 2021
Conseil	-

AUTRES SIÈGES AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES DANS LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES	
Smart Sand, Inc.	(2015 à 2019)

TITRES DÉTENUS ⁽¹¹⁾	
Valeur à risque	3 679 \$ CA ⁽⁶⁾
Actions ordinaires détenues en propriété ou contrôlées ⁽⁷⁾	
23	Avril 2022
Aucune	Février 2021 ⁽¹²⁾
Options d'achat d'actions détenues ⁽¹³⁾	
117 000	Avril 2022
Aucune	Février 2021 ⁽¹²⁾

- (1) Âge en date du 20 mai 2022, soit la date de l'assemblée.
- (2) Pour un compte rendu détaillé de la présence des administrateurs aux réunions du Conseil et des comités en 2021, se reporter au tableau de présence se trouvant à la rubrique « Énoncé des pratiques en matière de gouvernance » de la présente circulaire.
- (3) En date du 27 avril 2021, le Comité d'audit a été fusionné avec le Comité des finances pour former le Comité d'audit, des finances et du risque.
- (4) En date du 27 avril 2021, le Comité des dons et des parrainages a été dissous et le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité est désormais chargé de superviser les contributions approuvées par la direction.
- (5) En date du 27 avril 2021, le Comité de gouvernance et des candidatures a été fusionné avec le Comité de l'environnement, de la sûreté et de la sécurité pour former le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité.
- (6) La valeur à risque pour les administrateurs qui ne sont pas membres de la direction représente la valeur totale des actions ordinaires et des unités d'actions différées (« UAD ») aux termes du Régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs qui ne sont pas membres de la direction (le « régime d'UAD ») établie selon le cours de clôture des actions ordinaires le 1^{er} avril 2022 à la TSX (159,94 \$ CA) ou, pour Jo-ann dePass Olsovsky, Denise Gray, Justin M. Howell, Robert Knight et David Freeman, le cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse de New York (la « NYSE ») (127,81 \$ US) converti en dollars canadiens au taux de change de Bloomberg (1,00 \$ US = 1,2522 \$ CA) en vigueur à la même date.
- (7) Les renseignements concernant les actions ordinaires détenues en propriété véritable ou contrôlées, directement ou indirectement, ont été fournis par les administrateurs respectifs de manière individuelle en date du 1^{er} avril 2022 et, pour 2021, en date du 26 février 2021 (à l'exception de M^{me} dePass Olsovsky, dont les renseignements ont été fournis en date du 27 octobre 2021) et ils comprennent les UAD pour les administrateurs qui ne sont pas membres de la direction. Pour de plus amples renseignements sur le régime d'UAD, voir la rubrique « Rémunération des membres du Conseil d'administration » de la présente circulaire.
- (8) M^{me} Jones s'est engagée à réduire le nombre de ses postes d'administratrice au cours de l'année à venir si elle est élue au Conseil, conformément aux lignes directrices du CN sur la participation à un nombre excessif de conseils d'administration et dans le délai de transition prescrit par le CN, comme l'autorise le Conseil. Voir la rubrique « Initiatives environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») du CN » à la page 28 de la présente circulaire pour obtenir plus de renseignements concernant la politique du CN sur la participation à un nombre excessif de conseils d'administration.
- (9) En date du 27 avril 2021, le Comité de planification stratégique a été dissous et l'ensemble du Conseil a assumé la responsabilité du processus de planification stratégique et de la supervision des plans stratégiques et d'affaires du CN ainsi que du budget d'investissement.
- (10) En date du 27 avril 2021, M^{me} McKenzie et M. Phillips ont quitté le Comité de gouvernance et des candidatures et le Comité de l'environnement, de la sûreté et de la sécurité.
- (11) Pour une explication des exigences relatives à l'actionnariat applicables à Tracy Robinson, voir la rubrique « Actionnariat » à la page 60 de la présente circulaire. M^{me} Robinson participe également au régime d'actionnariat du personnel (« RAP »). Voir la rubrique « Régime d'actionnariat du personnel » à la page 60 de la présente circulaire.
- (12) M^{me} Robinson s'est jointe au Conseil en date du 28 février 2022 et ne détenait avant ce moment aucune option d'achat d'actions, action ordinaire ou UAD ni aucun autre équivalent d'actions du CN.
- (13) Options d'achat d'actions attribuées à M^{me} Robinson aux termes du régime incitatif à long terme de la direction. Pour plus de détails sur ce régime, voir la rubrique « Déclaration de la rémunération de la haute direction » de la présente circulaire.

Information additionnelle sur les administrateurs

À la date des présentes, à la connaissance de la Compagnie et selon les renseignements que les administrateurs lui ont fournis, aucune personne parmi ces administrateurs n'exerce ou n'a exercé, au cours des 10 dernières années, les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances d'une société (y compris le CN) qui, pendant que la personne exerçait cette fonction, remplissait une des conditions suivantes : (i) elle a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance similaire ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs (chacune, une « ordonnance »); (ii) elle a, après la cessation des fonctions de la personne, fait l'objet d'une ordonnance en raison d'un événement survenu pendant que la personne exerçait cette fonction.

À l'exception de ce qui est indiqué dans la présente rubrique, en date des présentes, à la connaissance de la Compagnie et selon les renseignements que les administrateurs lui ont fournis, aucun administrateur n'est ou n'a été, au cours des 10 dernières années, administrateur ou membre de la haute direction d'une société qui a, pendant que la personne exerçait cette fonction ou dans l'année suivant la cessation de cette fonction, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivie par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite être nommé pour détenir ses biens. Le 31 mars 2016, M^{me} McKenzie, qui est actuellement membre du Conseil de la Compagnie, a démissionné de son poste d'administratrice d'Endurance Energy Ltd. (« Endurance »), une société fermée d'exploration de gaz naturel. Endurance a déposé une demande pour la protection contre les créanciers prévue par la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (Canada) en mai 2016 et a fait en faillite en novembre 2017.

Rémunération des membres du Conseil d'administration

Le programme de rémunération du CN vise à recruter et à retenir les personnes les plus compétentes pour siéger au Conseil et aux comités du Conseil du CN et il tient compte des risques et des responsabilités associés au fait d'être un administrateur efficace. Compte tenu de l'envergure des activités de la Compagnie aux États-Unis et de la nécessité pour cette dernière de recruter et de retenir des administrateurs ayant l'expérience des affaires aux États-Unis, la rémunération des administrateurs qui ne sont pas membres de la direction de la Compagnie se veut comparable à celle versée par les grandes entreprises ayant leur siège social aux États-Unis.

Le Conseil établit la rémunération des administrateurs qui ne sont pas membres de la direction en fonction des recommandations du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité. Ce comité examine régulièrement la rémunération des administrateurs qui ne sont pas membres de la direction et recommande au Conseil les ajustements qu'il considère comme appropriés et nécessaires pour tenir compte du volume de travail, de l'engagement en temps et des responsabilités des membres du Conseil et des comités, et pour que cette rémunération demeure concurrentielle par rapport aux tendances canadiennes et américaines en matière de rémunération des administrateurs. Les administrateurs qui sont également des membres du personnel de la Compagnie ou d'une des sociétés faisant partie de son groupe ne touchent pas de rémunération à titre d'administrateurs.

En date du 1^{er} janvier 2015, par suite d'un examen des mécanismes de rémunération applicables aux administrateurs qui ne sont pas membres de la direction avec l'aide de conseillers externes, le Conseil, suivant l'avis de l'ancien Comité de gouvernance et des candidatures, a approuvé des révisions touchant la rémunération des administrateurs qui ne sont pas membres de la direction. Ces révisions prennent la forme d'une structure de rémunération forfaitaire annuelle « tout compris », comprenant une tranche en espèces et une tranche en titres de capitaux propres. Les jetons de présence aux réunions du Conseil et des comités ainsi que les indemnités de déplacement pour assister aux réunions ont été éliminés et la structure de rémunération fixe s'applique, peu importe le nombre de réunions auxquelles les administrateurs assistent. Cette structure de rémunération a par la suite été examinée chaque année par le Comité de gouvernance et des candidatures et le Conseil et est demeurée inchangée, y compris pour 2021. De plus, le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité et le Conseil ont aussi examiné la structure de rémunération et ont convenu qu'elle demeurerait inchangée pour 2022. Cette structure fixe continue de suivre la tendance en matière de rémunération des groupes de comparaison, permet de mieux prévoir le montant de la rémunération versée aux administrateurs qui ne sont pas membres de la direction et est plus simple à gérer.

Groupes de comparaison

La rémunération des administrateurs du CN qui ne sont pas membres de la direction est comparée à celle versée par les sociétés de trois groupes de comparaison distincts : (i) un groupe de chemins de fer de classe I choisis (voir le tableau ci-dessous) formé des mêmes entreprises que celles servant au positionnement de la rémunération des membres de la haute direction visés, puisque le CN est un chemin de fer de classe I; (ii) un groupe de sociétés homologues canadiennes (voir le tableau ci-dessous) de taille comparable à celle du CN pour ce qui est des revenus et de la capitalisation boursière, puisque le CN est une société canadienne qui rivalise pour recruter et retenir

des administrateurs canadiens; (iii) les sociétés américaines composant l'indice Standard & Poor's 500, étant donné l'envergure du réseau du CN aux États-Unis et son besoin de recruter et de retenir des administrateurs établis aux États-Unis. Chaque année, nous effectuons un examen des pratiques du marché en matière de rémunération des administrateurs du CN qui ne sont pas membres de la direction avec l'aide d'une firme externe. À l'automne 2021, notre examen a confirmé que la rémunération demeurerait bien alignée avec la tranche supérieure de chacun de ces groupes de comparaison.

Groupe de chemins de fer de classe I choisis

Union Pacific Corporation
(É.-U.)

Norfolk Southern Corporation
(É.-U.)

Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée
(Canada)

CSX Corporation
(É.-U.)

Groupe de sociétés homologues canadiennes

Air Canada
Compagnies aériennes

Banque de Montréal
Banques

Société aurifère Barrick
Mines et métaux

BCE Inc.
Télécommunications diversifiées

Bombardier Inc.
Aérospatiale et défense

Banque Canadienne Impériale de Commerce
Banques

Canadian Natural Resources Ltd.
Pétrole, gaz et carburants

Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée
Transport routier et ferroviaire

Société Canadian Tire
Commerce de détail à rayons multiples

Cenovus Energy Inc.
Pétrole, gaz et carburants

CGI inc.
Services informatiques

Financière Manuvie
Assurances

Nutrien Ltd
Produits chimiques

Rogers Communications Inc.
Télécommunications diversifiées

Financière Sun Life inc.
Assurances

Suncor Énergie Inc.
Pétrole, gaz et carburants

Ressources Teck Limitée
Mines et métaux

Société TELUS
Télécommunications diversifiées

Thomson Reuters Corporation
Médias

Corporation TC Énergie
Pétrole, gaz et carburants

Niveaux de la rémunération

Le tableau ci-dessous présente les niveaux de la rémunération en 2021 des administrateurs du CN qui ne sont pas membres de la direction. En 2021, le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité a revu les niveaux de rémunération des administrateurs du CN qui ne sont pas membres de la direction et, en raison de la structure de rémunération fixe, a décidé que ces niveaux de rémunération demeureront inchangés pour 2021. La rémunération des administrateurs est donc demeurée aux mêmes niveaux depuis 2015.

TYPE DE RÉMUNÉRATION ⁽¹⁾	RÉMUNÉRATION (EN \$ US) 2021
Rémunération forfaitaire en espèces à titre de président du Conseil ⁽²⁾	175 000
Rémunération forfaitaire sous forme d'un octroi en actions au président du Conseil ⁽²⁾	375 000
Rémunération forfaitaire en espèces à titre d'administrateur	35 000
Rémunération forfaitaire sous forme d'un octroi en actions aux administrateurs	200 000
Rémunération forfaitaire en espèces à titre de président d'un comité ⁽³⁾	
Président du Comité d'audit, des finances et du risque et du Comité des ressources humaines et de la rémunération	75 000
Président d'autres comités	65 000
Rémunération forfaitaire en espèces à titre de membre d'un comité	55 000

- (1) Les administrateurs qui ne sont pas membres de la direction, y compris le président du Conseil, peuvent choisir de toucher la totalité ou une partie de leur rémunération forfaitaire en espèces sous forme d'actions ordinaires ou d'UAD (voir les tableaux de la rémunération qui suivent pour plus de détails). Leur rémunération forfaitaire constituée d'un octroi en actions ordinaires peut également être touchée sous forme d'UAD. Les actions ordinaires sont achetées sur le marché libre.
- (2) Le président du Conseil ne touche aucune autre rémunération forfaitaire à titre d'administrateur ni de rémunération forfaitaire à titre de président ou de membre d'un comité.
- (3) Les présidents des comités ne touchent aucune autre rémunération forfaitaire à titre de président ou de membre d'un comité.

Tableau de la rémunération en dollars canadiens ⁽¹⁾

Le tableau suivant présente en détail la rémunération gagnée par les administrateurs qui ne sont pas membres de la direction de la Compagnie, exprimée en dollars canadiens, au cours de la période de 12 mois close le 31 décembre 2021, conformément aux règles relatives à la communication de l'information publiées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM »). La rémunération des administrateurs est établie en dollars américains depuis 2002 et la fluctuation du taux de change affecte la comparabilité des données d'une année à l'autre. Il convient de se reporter à la note 1 du tableau ci-dessous qui donne des renseignements sur les taux de change et au tableau de la rémunération en dollars américains.

Rémunération gagnée (\$ CA)

NOM	RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE EN ESPÈCES D'ADMINISTRATEUR ET DE PRÉSIDENT DU CONSEIL	RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE EN ESPÈCES DE PRÉSIDENT D'UN COMITÉ ET DE MEMBRE D'UN COMITÉ	TOTAL DE LA RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE EN ESPÈCES ⁽²⁾	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS ⁽³⁾	AUTRE RÉMUNÉRATION	RÉMUNÉRATION TOTALE	POURCENTAGE DE LA RÉMUNÉRATION TOTALE TOUCHÉE SOUS FORME D' ACTIONS ORDINAIRES ET/OU D'UAD ⁽⁵⁾
Administrateurs actuels							
Shauneen Bruder	44 720	95 828 ⁽⁷⁾	140 548	255 540		396 088	100 %
Jo-ann dePass Olsovsky ⁽⁶⁾	7 791	12 243	20 034	44 520		64 554	100 %
Denise Gray ⁽⁶⁾	30 416	47 798	78 214	173 810		252 024	100 %
Justin M. Howell ⁽⁶⁾	30 076	47 263	77 339	173 810		251 149	84 %
L'honorable Kevin G. Lynch	43 873	94 013	137 886	255 540		393 426	65 %
Margaret A. McKenzie	44 720	70 274	114 994	255 540		370 534	100 %
James E. O'Connor ⁽⁸⁾	43 873	68 943	112 816	255 540		368 356	69 %
Robert Pace ⁽⁸⁾	219 363	-	219 363	479 138	2 402 ⁽⁴⁾	700 903	68 %
Robert L. Phillips	43 873	89 835 ⁽⁷⁾	133 708	255 540		389 248	66 %
Laura Stein ⁽⁸⁾	44 720	83 051 ⁽⁷⁾	127 771	255 540		383 311	100 %
Administrateurs retraités							
Donald J. Carty ⁽⁹⁾	44 720	70 274	114 994	255 540		370 534	100 %
Gordon Giffin ⁽⁹⁾	14 625	27 160	41 785	255 540		297 325	86 %
Julie Godin ⁽⁹⁾	44 720	70 274	114 994	255 540		370 534	100 %
Edith Holiday ⁽⁹⁾	14 625	27 160	41 785	255 540		297 325	86 %
Maureen Kempston Darkes ⁽⁹⁾	14 625	27 160	41 785	255 540		297 325	86 %
Denis Losier ⁽⁹⁾	14 625	22 980	37 605	255 540		293 145	87 %
Total	701 365	854 256	1 555 621	3 937 758	2 402	5 495 781	85 %

- (1) Tous les administrateurs ont gagné leur rémunération en dollars américains. Les administrateurs et le président du Conseil peuvent choisir de toucher la totalité ou une partie de leur rémunération forfaitaire en espèces sous forme d'actions ordinaires ou d'UAD. Ils peuvent aussi choisir de toucher leur rémunération forfaitaire constituée d'un octroi en actions ordinaires sous forme d'UAD. La rémunération touchée en espèces a été convertie en dollars canadiens au taux de change moyen de la Banque du Canada en 2021 (1,00 \$ US = 1,2535 \$ CA). La rémunération qu'ils ont choisi de toucher sous forme d'actions ordinaires ou d'UAD a été convertie en dollars canadiens au taux de change de Bloomberg (1,00 \$ US = 1,2777 \$ CA) en vigueur le jour de l'achat ou à la date de référence (le 29 janvier 2021), ou le 20 septembre 2021 dans le cas de M. Howell et de M^{me} Gray (1,00 \$ US = 1,2822 \$ CA) et le 27 octobre 2021 dans le cas de M^{me} dePass Olsovsky (1,00 \$ US = 1,2359 \$ CA).
- (2) Les administrateurs suivants ont choisi de toucher leur rémunération forfaitaire en espèces sous forme d'actions ordinaires ou d'UAD à l'égard des montants indiqués après leur nom : Shauneen Bruder (140 548 \$ CA), Denise Gray (78 214 \$ CA), Justin Howell (39 107 \$ CA), Margaret A. McKenzie (114 994 \$ CA), Jo-ann dePass Olsovsky (20 034 \$ CA), Laura Stein (127 771 \$ CA), Donald J. Carty (114 994 \$ CA) et Julie Godin (114 994 \$ CA).
- (3) Représente un octroi en actions ordinaires évalué à 200 000,00 \$ US reçu par chaque administrateur qui n'est pas membre de la direction dans le cadre de sa rémunération forfaitaire à titre d'administrateur et à 375 000,00 \$ US pour le président du Conseil dans le cadre de sa rémunération forfaitaire à titre de président du Conseil. Se reporter à la note 1 pour l'information relative à la conversion en dollars canadiens.
- (4) Comprend la valeur des primes d'assurance pour 2021 pour la couverture en Amérique du Nord en cas d'urgence à l'extérieur de la province de résidence de M. Pace. Le coût annuel de cet avantage pour la Compagnie pour 2021 s'élevait à 2 402 \$ CA.
- (5) Ce pourcentage est obtenu en divisant le montant global de la rémunération forfaitaire en espèces que les administrateurs qui ne sont pas membres de la direction ont choisi de toucher sous forme d'actions ordinaires ou d'UAD comme il est indiqué aux notes 1 et 3 ci-dessus et la valeur indiquée sous la colonne « Attributions fondées sur des actions » par la valeur indiquée sous la colonne « Rémunération totale ».
- (6) M^{me} Gray and M. Howell se sont joint au Conseil d'administration le 27 avril 2021 et M^{me} dePass Olsovsky, le 27 octobre 2021; par conséquent, leur rémunération respective a été calculée au prorata.
- (7) Avec effet le 27 avril 2021, M^{me} Bruder est devenue présidente du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité et a quitté ses fonctions de présidente du Comité d'audit, M. Phillips est devenu président du Comité d'audit, des finances et du risque et a quitté ses fonctions de président du Comité de gouvernance et des candidatures et M^{me} Stein est devenue présidente du Comité de retraite et des investissements et a quitté ses fonctions de présidente du Comité de l'environnement, de la sûreté et de la sécurité.
- (8) MM. O'Connor et Pace et M^{me} Stein ne solliciteront pas de nouveau mandat à l'assemblée.
- (9) M. Carty, M. Giffin, M^{me} Holiday, M^{me} Kempston Darkes et M. Losier ont quitté le Conseil d'administration le 26 avril 2021 et M^{me} Godin a démissionné de son poste au Conseil d'administration le 16 septembre 2021.

Tableau de la rémunération en dollars américains

Le tableau suivant présente en détail la rémunération gagnée en dollars américains par les administrateurs qui ne sont pas membres de la direction de la Compagnie au cours de la période de 12 mois close le 31 décembre 2021.

Rémunération gagnée (\$ US)

NOM	RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE EN ESPÈCES D'ADMINISTRATEUR ET DE PRÉSIDENT DU CONSEIL	RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE EN ESPÈCES DE PRÉSIDENT D'UN COMITÉ ET DE MEMBRE D'UN COMITÉ	TOTAL DE LA RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE EN ESPÈCES	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS	TOTAL
Administrateurs actuels					
Shauneen Bruder	35 000	75 000 ⁽¹⁾	110 000	200 000	310 000
Jo-ann dePass Olsovsky ⁽²⁾	6 304	9 906	16 210	36 022	52 232
Denise Gray ⁽²⁾	23 722	37 278	61 000	135 556	196 556
Justin M. Howell ⁽²⁾	23 722	37 278	61 000	135 556	196 556
L'honorable Kevin G. Lynch	35 000	75 000	110 000	200 000	310 000
Margaret A. McKenzie	35 000	55 000	90 000	200 000	290 000
James E. O'Connor ⁽⁴⁾	35 000	55 000	90 000	200 000	290 000
Robert Pace ⁽⁴⁾	175 000	-	175 000	375 000	550 000 ⁽³⁾
Robert L. Phillips	35 000	71 667 ⁽¹⁾	106 667	200 000	306 667
Laura Stein ⁽⁴⁾	35 000	65 000 ⁽¹⁾	100 000	200 000	300 000
Administrateurs retraités					
Donald J Carty ⁽⁵⁾	35 000	55 000	90 000	200 000	290 000
Gordon Giffin ⁽⁵⁾	11 667	21 667	33 334	200 000	233 334
Julie Godin ⁽⁵⁾	35 000	55 000	90 000	200 000	290 000
Edith Holiday ⁽⁵⁾	11 667	21 667	33 334	200 000	233 334
Maureen Kempston Darkes ⁽⁵⁾	11 667	21 667	33 334	200 000	233 334
Denis Losier ⁽⁵⁾	11 667	18 333	30 000	200 000	230 000
Total	555 416	674 463	1 229 879	3 082 134	4 312 013

(1) Avec effet le 27 avril 2021, M^{me} Bruder est devenue présidente du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité et a quitté ses fonctions de présidente du Comité d'audit, M. Phillips est devenu président du Comité d'audit, des finances et du risque et a quitté ses fonctions de président du Comité de gouvernance et des candidatures et M^{me} Stein est devenue présidente du Comité de retraite et des investissements et a quitté ses fonctions de présidente du Comité de l'environnement, de la sûreté et de la sécurité.

(2) M^{me} Gray et M. Howell se sont joint au Conseil d'administration le 27 avril 2021 et M^{me} dePass Olsovsky, le 27 octobre 2021; par conséquent, leur rémunération respective a été calculée au prorata.

(3) Ne comprend pas la valeur des primes d'assurance pour 2021 pour la couverture en Amérique du Nord en cas d'urgence à l'extérieur de la province de résidence de M. Pace. Le coût annuel de cet avantage pour la Compagnie pour 2021 s'élevait à 2 402 \$ CA.

(4) MM. O'Connor et Pace et M^{me} Stein ne solliciteront pas de nouveau mandat à l'assemblée.

(5) M. Carty, M. Giffin, M^{me} Holiday, M^{me} Kempston Darkes et M. Losier ont quitté le Conseil d'administration le 26 avril 2021 et M^{me} Godin a démissionné de son poste au Conseil d'administration le 16 septembre 2021.

Actionnariat

Les administrateurs de la Compagnie jouent un rôle central dans l'accroissement de la valeur de l'entreprise pour les actionnaires et chacun détient une participation substantielle dans la Compagnie. À l'automne 2018, le Conseil a revu les exigences en matière d'actionnariat applicables aux administrateurs qui ne sont pas membres de la direction. Avec prise d'effet

Dans un délai de cinq ans suivant le moment où ils se joignent au Conseil, les administrateurs doivent devenir propriétaires d'actions du CN représentant cinq fois leur rémunération forfaitaire annuelle.

le 1^{er} janvier 2019, chaque administrateur qui n'est pas membre de la direction doit, dans un délai de cinq ans suivant le moment où il se joint au Conseil, devenir propriétaire d'actions ordinaires, d'UAD ou d'équivalents similaires d'actions du CN (les « titres du CN »), s'il en est, dont la valeur représente l'équivalent en dollars canadiens de cinq fois le total de sa rémunération forfaitaire annuelle à titre d'administrateur (qui comprend la rémunération en espèces et la valeur de tout octroi de titres du CN et, dans le cas du président du Conseil, le total de la rémunération forfaitaire en espèces annuelle à titre de président du Conseil et de la valeur de tout octroi de titres du CN) (le « seuil d'actionnariat »). Chaque administrateur qui n'est pas membre de la direction est tenu de maintenir une telle valeur pendant toute la durée de son mandat et de continuer de détenir 50 % du seuil d'actionnariat pendant une période de deux ans suivant son départ du Conseil. De plus, les titres du CN détenus afin de respecter le seuil d'actionnariat ne doivent pas, pendant la durée du mandat de l'administrateur, faire l'objet d'une procédure de monétisation particulière ni d'une autre opération de couverture en vue de réduire le risque associé à cet avoir.

Chaque administrateur qui n'est pas membre de la direction est tenu de toucher au moins 50 % de sa rémunération forfaitaire en espèces annuelle à titre d'administrateur, de membre d'un comité, de président du Conseil et de président d'un comité sous forme de titres du CN et peut choisir de toucher jusqu'à concurrence de la totalité de cette rémunération forfaitaire sous forme de titres du CN tant que le seuil d'actionnariat qui lui est propre

L'exigence en matière d'actionnariat applicable aux administrateurs pendant les deux années suivant leur départ s'inscrit dans une optique de gérance à plus long terme.

n'est pas atteint. Lorsque le seuil d'actionnariat est atteint, les administrateurs peuvent choisir de continuer à toucher jusqu'à concurrence de la totalité de cette rémunération forfaitaire sous forme de titres du CN.

Environ 85 % de la rémunération annuelle totale des administrateurs qui n'étaient pas membres de la direction en 2021 a été versée sous la forme de titres du CN. La valeur moyenne des titres du CN appartenant aux administrateurs actuels qui ne sont pas membres de la direction s'élève à environ 9 millions de dollars canadiens (selon le cours de clôture des actions ordinaires de la Compagnie le 1^{er} avril 2022 à la TSX (159,94 \$ CA) ou à la NYSE (127,81 \$ US) dans le cas des administrateurs américains).

Tableau de l'actionariat

Le tableau suivant présente des renseignements sur le nombre d'actions ordinaires et d'UAD détenues par chaque candidat aux postes d'administrateur au sein du Conseil ainsi que par les administrateurs actuels de la Compagnie et la valeur de celles-ci au 1^{er} avril 2022 ainsi que la situation de chacun par rapport au seuil d'actionariat.

Valeurs exprimées en \$ CA

NOM DE L'ADMINISTRATEUR	PÉRIODE ⁽¹⁾	NOMBRE D' ACTIONS ORDINAIRES DONT L'ADMINISTRATEUR A LA PROPRIÉTÉ OU LE CONTRÔLE	VALEUR TOTALE DES ACTIONS ORDINAIRES (VALEUR À RISQUE) ⁽²⁾	NOMBRE D'UAD DÉTENUES ⁽³⁾	VALEUR TOTALE DES UAD (VALEUR À RISQUE) ⁽²⁾	NOMBRE TOTAL D' ACTIONS ORDINAIRES DONT L'ADMINISTRATEUR A LA PROPRIÉTÉ OU LE CONTRÔLE ET D'UAD ⁽³⁾	VALEUR TOTALE DES ACTIONS ORDINAIRES ET DES UAD (VALEUR À RISQUE) ⁽²⁾	LIGNE DIRECTRICE RESPECTÉE/ INVESTISSEMENT NÉCESSAIRE	VALEUR À RISQUE EXPRIMÉE EN MULTIPLE DU SEUIL D'ACTIONNARIAT
Shauneen Bruder	2022	-	-	19 410	-	19 410	-	Respectée	2
	2021	-	-	16 412	3 104 435	16 412	3 104 435		
	Variation	-	-	2 998	-	2 998	-		
Jo-ann dePass Olsovsky	2022	-	-	2 841	-	2 841	-	1 016 651	-
	2021	-	-	392	454 684	392	454 684		
	Variation	-	-	2 449	-	2 449	-		
David Freeman (Nouveau candidat au poste d'administrateur)	2022	-	-	-	-	-	-	-	-
Denise Gray	2022	-	-	4 183	-	4 183	-	801 872	-
	2021	-	-	-	669 463	-	669 463		
	Variation	-	-	4 183	-	4 183	-		
Justin M. Howell	2022	-	-	3 533	-	3 533	-	905 901	-
	2021	-	-	-	565 434	-	565 434		
	Variation	-	-	3 533	-	3 533	-		
Susan C. Jones (Nouvelle candidate au poste d'administratrice)	2022	-	-	-	-	-	-	-	-
Robert Knight (Nouveau candidat au poste d'administrateur)	2022	-	-	-	-	-	-	-	-
L'honorable Kevin G. Lynch	2022	-	-	33 814	-	33 814	-	Respectée	4
	2021	-	-	30 546	5 408 211	30 546	5 408 211		
	Variation	-	-	3 268	-	3 268	-		
Margaret A. McKenzie	2022	5 675	907 660	6 059	-	11 734	-	Respectée	1,5
	2021	1 675	-	3 542	969 076	5 217	1 876 736		
	Variation	4 000	-	2 517	-	6 517	-		
James E. O'Connor	2022	37 977	6 077 979	-	-	37 977	-	Respectée	4
	2021	37 398	-	-	-	37 398	6 077 979		
	Variation	579	-	-	-	579	-		
Robert Pace	2022	260 688	41 694 439	139 593	-	400 281	-	Respectée	18,5
	2021	209 127	-	136 647	22 326 504	345 774	64 020 943		
	Variation	51 561	-	2 946	-	54 507	-		
Robert L. Phillips	2022	11 315	1 809 721	26 214	-	37 529	-	Respectée	4
	2021	9 800	-	24 012	4 192 667	33 812	6 002 388		
	Variation	1 515	-	2 202	-	3 717	-		
Tracy Robinson ⁽⁴⁾	2022	23	-	-	-	23	-	Note 4	Note 4
	2021	-	3 679	-	-	-	3 679		
	Variation	23	-	-	-	23	-		
Laura Stein	2022	-	-	34 910	-	34 910	-	Respectée	4
	2021	-	-	31 697	5 587 125	31 697	5 587 125		
	Variation	-	-	3 213	-	3 213	-		

(1) Le nombre d'actions ordinaires et d'UAD que chaque administrateur détient a été établi en date du 1^{er} avril 2022 et, pour 2021, il a été établi en date du 26 février 2021, à l'exception de celui de M^{me} dePass Olsovsky, qui a été établi au 27 octobre 2021. M^{me} Robinson s'est jointe au Conseil en date du 28 février 2022 et ne détenait avant aucun titre du CN.

(2) La valeur totale des actions ordinaires a été établie selon le cours de clôture des actions ordinaires le 1^{er} avril 2022 à la TSX (159,94 \$ CA) ou, pour M^{me} dePass Olsovsky, M. Freeman, M^{me} Gray, M. Howell, M. Knight, M. O'Connor et M^{me} Stein, à la NYSE (127,81 \$ US) converti en dollars canadiens au taux de change de clôture (1,00 \$ US = 1,2522 \$ CA) à cette même date.

(3) Comprend les UAD que les administrateurs ont choisi de toucher en tant que partie de la rémunération pour les administrateurs qui ne sont pas membres de la direction pour 2022.

(4) Pour une explication des exigences relatives à l'actionariat applicables à Tracy Robinson, voir la rubrique « Actionariat » à la page 60 de la présente circulaire. M^{me} Robinson participe également au RAP. Voir la rubrique « Régime d'actionariat du personnel » à la page 60 de la présente circulaire.

Régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs

Sous réserve du seuil d'actionariat, les administrateurs qui ne sont pas membres de la direction peuvent choisir de toucher la totalité ou une partie de leur rémunération forfaitaire en espèces à titre d'administrateur, de membre d'un comité, de président du Conseil et de président d'un comité sous forme d'espèces, d'actions ordinaires de la Compagnie achetées sur le marché libre ou d'UAD. Ils peuvent aussi choisir de toucher leur rémunération forfaitaire constituée d'un octroi en actions ordinaires sous forme d'UAD. Chaque UAD donne à son bénéficiaire le droit de recevoir une action ordinaire de la Compagnie achetée sur le marché libre, plus des UAD additionnelles au titre des équivalents de dividendes, au moment de sa démission, de son départ à la retraite ou de son décès.

Chaque administrateur qui n'est pas membre de la direction détient un compte au crédit duquel des UAD théoriques sont portées et dans lequel les UAD sont détenues jusqu'à ce que l'administrateur quitte son siège d'administrateur. Le nombre d'UAD portées au crédit du compte de chaque administrateur qui n'est pas membre de la direction est calculé en divisant le montant que l'administrateur a choisi de toucher sous forme d'UAD par le cours de l'action ordinaire le jour où les UAD sont portées à son crédit.

Les participants au régime d'UAD se voient créditer des UAD théoriques additionnelles d'une valeur équivalant aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Compagnie. Le nombre d'UAD est calculé selon la méthode décrite ci-dessus, en utilisant le montant total des dividendes théoriques et le cours de l'action à la date de versement des dividendes. Ces UAD additionnelles sont portées au crédit du compte de chaque administrateur qui n'est pas membre de la direction à chacune des dates de versement des dividendes.

Lorsqu'un administrateur qui n'est pas membre de la direction quitte son siège, la Compagnie est tenue de lui remettre un nombre d'actions ordinaires achetées sur le marché libre équivalant au nombre d'UAD qu'il détient dans le cadre du régime d'UAD, compte tenu des retenues fiscales applicables. Tous les frais d'administration ainsi que les frais de courtage associés à l'achat et à la livraison des actions ordinaires sont pris en charge par le CN.

Nous sommes déterminés à respecter les normes les plus rigoureuses de gouvernance, et nos pratiques à ce sujet sont conçues pour atteindre cet objectif. Le rôle, le mandat précis et les règles de fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités sont énoncés dans notre Manuel de gouvernance, qui est révisé régulièrement afin que nos pratiques soient continuellement améliorées au moyen de l'évaluation de leur efficacité et de la prise en compte de l'évolution des pratiques exemplaires, de la conjoncture et de nos besoins. En 2021 et au début de 2022, le Conseil a passé en revue

Le Manuel de gouvernance du CN est révisé régulièrement afin que nos pratiques soient continuellement améliorées au moyen de l'évaluation de leur efficacité et de la prise en compte de l'évolution des pratiques exemplaires, de la conjoncture et de nos besoins.

ses pratiques de gouvernance et mis à jour le Manuel de gouvernance du CN dans le but de maintenir ses pratiques exemplaires en ce qui a trait à la taille du Conseil, à l'équité entre les genres, à la diversité des genres et à la durée du mandat des administrateurs. Ce manuel fait partie de la documentation qui est remise à toutes les personnes élues ou nommées au Conseil d'administration. On peut le consulter sur notre site Web au www.cn.ca, sous Engagement responsable/Gouvernance.

En tant qu'émetteur assujéti canadien dont les titres sont inscrits à la cote de la TSX et de la NYSE, nous respectons les règles applicables adoptées par les ACVM, les dispositions applicables de la loi américaine intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002* (la « Loi Sarbanes-Oxley ») et les règles connexes de la SEC. À titre d'émetteur privé étranger en vertu des règles de la SEC, nous sommes dispensés de nous conformer à bon nombre des règles de la

NYSE en matière de gouvernance, à la condition que nous respections les exigences canadiennes en matière de gouvernance. Sauf comme il est résumé sur notre site Web au www.cn.ca, sous Engagement responsable/Gouvernance, nos pratiques en matière de gouvernance respectent les règles de la NYSE en matière de gouvernance à tous égards importants.

Les ACVM ont adopté, en juin 2005, le *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance* (en sa version modifiée de temps à autre, le « Règlement sur l'information en matière de gouvernance ») de même que l'*Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance* (en sa version modifiée de temps à autre, l'« Instruction sur la gouvernance »). L'Instruction sur la gouvernance donne aux émetteurs canadiens des lignes directrices sur les pratiques en matière de gouvernance, tandis que le Règlement sur l'information en matière de gouvernance prescrit l'information que doivent fournir les émetteurs au sujet de leurs propres pratiques en matière de gouvernance. La Compagnie est d'avis que ses pratiques en matière de gouvernance respectent, et surpassent même, les exigences du Règlement sur l'information en matière de gouvernance et de l'Instruction sur la gouvernance. Le texte ci-après porte sur les rubriques du Règlement sur l'information en matière de gouvernance et les lignes directrices de l'Instruction sur la gouvernance applicables, lorsque cela est pertinent. La Compagnie traite aussi, lorsque cela est pertinent, des normes de la NYSE en matière de gouvernance (les « normes de la NYSE »).

Le Conseil d'administration estime que les pratiques de la Compagnie en matière de gouvernance aident celle-ci à refléter son adhésion aux meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance qui soient ainsi que l'accroissement de la valeur pour les actionnaires. Le mandat du Conseil figure à l'annexe A de la présente circulaire. Le Conseil d'administration a approuvé l'information sur les pratiques de la Compagnie en matière de gouvernance présentée ci-dessous à la recommandation du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité.

Initiatives environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») du CN

Depuis que le CN est devenu une société cotée en bourse en 1995, notre Conseil a adopté de bonnes pratiques en matière de gouvernance, qui sont largement reconnues comme répondant aux normes les plus élevées et qui soutiennent la création de valeur pour les actionnaires. Devant la complexité croissante des enjeux mondiaux, le rôle des sociétés est de plus en plus considéré par les investisseurs et d'autres intervenants comme étant plus large. Le Conseil et l'équipe de haute direction du CN sont conscients que la responsabilité en matière d'ESG est une priorité d'importance pour nos intervenants. En conséquence, le Conseil a mis en place des mesures pour s'assurer que la Compagnie est en bonne posture pour relever ces défis complexes. En bref, le CN estime que la façon dont nous atteignons le succès est aussi importante que le succès en lui-même.

Nos mesures ESG comprennent le Conseil Consultatif Autochtone du CN (le « CCA »), un organisme indépendant composé de membres de communautés autochtones de partout au Canada. Dans le cadre de ses activités, le CN traverse ou longe presque 200 différentes terres de réserves de plus de 110 Premières Nations et territoires métis, répartis dans huit provinces. Le CCA a pour mandat de faire des recommandations au Conseil et au président-directeur général du CN sur des enjeux que la Compagnie ou le CCA croient pertinents pour le CN. Certains des objectifs du CCA sont de renforcer la diversité et l'inclusion grâce à des politiques et des procédures qui reflètent ces principes et de favoriser des relations significatives et durables entre la Compagnie et les peuples autochtones.

Un des autres éléments majeurs de l'engagement du CN en matière d'ESG est le vote consultatif annuel à l'égard du Plan d'action climatique de la Compagnie. Ce vote vient compléter les plans et divulgations robustes mis en place depuis longtemps par le CN en matière de changements climatiques, l'information communiquée par le CN sur ses émissions de GES, sa stratégie pour réduire ses émissions ainsi que les progrès réalisés d'année en année.

Le CN est également conscient que la diversité au sein du Conseil d'administration et parmi les cadres supérieurs de la Compagnie afin de refléter ses collectivités et ses clients est un élément essentiel pour maintenir la réussite du CN et garder la confiance de nos intervenants. En janvier 2022, nous avons annoncé la nomination de Tracy Robinson à titre de première femme présidente-directrice générale. De plus, en 2021, le Conseil a établi une nouvelle cible selon laquelle au moins 50 % des administrateurs indépendants doivent provenir de groupes issus de la diversité d'ici la fin de 2022, l'atteinte de la parité des genres étant incluse. En date des présentes, six des 11 administrateurs (55 %) sont des femmes. Compte tenu des candidats aux postes d'administrateurs qui se présentent à l'assemblée, dont six (55 %) sont des femmes, la nouvelle cible continuera d'être atteinte bien avant la fin de 2022.

En 2021, nous avons également procédé à une refonte de nos politiques de gouvernance du Conseil afin qu'elles s'harmonisent avec les pratiques exemplaires en évolution au Canada et aux États-Unis. Entre autres changements, la durée du mandat des administrateurs a été confirmée à 14 ans, supprimant la disposition antérieure relative au droit acquis. En conséquence, la limite de 14 ans s'applique maintenant à tous les administrateurs, sans égard à leur date d'élection ou de nomination initiale. L'âge de la retraite des administrateurs a été réduit de 75 ans à 72 ans, sous réserve d'une prolongation possible par le Conseil dans des circonstances précises jugées au mieux des intérêts du CN. Comme il a déjà été annoncé, M. Robert Pace ne sollicitera pas de nouveau mandat à l'assemblée et il quittera ses fonctions de président du Conseil. M. James O'Connor quittera également le Conseil après l'assemblée en raison de notre politique révisée sur l'âge de la retraite.

Le Conseil a également passé en revue sa politique sur la participation à un nombre excessif de conseils d'administration, fixant le nombre maximum de conseils d'administration de sociétés ouvertes auxquels peuvent siéger les administrateurs, autres que le président-directeur général ou les hauts dirigeants à temps plein, à trois, dont celui du CN. Cette règle est assujettie à une période de transition d'une année, si nécessaire. Parmi les candidats aux postes d'administrateurs présentés à l'assemblée, seule M^{me} Jones est actuellement membre de plus de deux conseils de sociétés ouvertes, autres que le Conseil du CN. Elle s'est engagée à réduire le nombre de ses postes d'administratrice au cours de l'année à venir si elle est élue au Conseil, conformément aux lignes directrices du CN sur la participation à un nombre excessif de conseils d'administration et dans le délai de transition prescrit par le CN, comme l'autorise le Conseil. La taille du Conseil a également été réduite à 10 administrateurs indépendants, plus la présidente-directrice générale.

Code de conduite

Notre Code de conduite s'applique à tous les administrateurs, dirigeants et membres du personnel du CN. Nous nous attendons à ce que chaque personne travaillant pour le compte de notre Compagnie, dont les consultants, les agents, les fournisseurs et les partenaires d'affaires, respecte la loi et adhère à des normes éthiques élevées. Le Code de conduite aborde de nombreuses questions importantes, dont les conflits d'intérêts, la protection et l'utilisation adéquate des actifs de l'entreprise et des occasions d'affaires, la confidentialité des renseignements relatifs à l'entreprise, l'équité des rapports commerciaux, la conformité aux lois et le signalement de tout comportement contraire à la loi ou à l'éthique. Le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité et le Conseil d'administration revoient et mettent à jour régulièrement le Code de conduite afin qu'il soit conforme aux tendances et normes ayant cours dans l'industrie, qu'il énonce clairement la mission, les valeurs et les principes du CN en tant qu'organisation et, par-dessus tout, qu'il constitue un outil de référence pour les membres du personnel dans leurs prises de décision quotidiennes. Bien qu'il soit possible d'accorder des dérogations au Code de conduite dans des circonstances exceptionnelles, aucune n'a jamais été accordée à un administrateur ou à un membre de la haute direction.

Le Code de conduite du CN énonce clairement la mission, les valeurs et les principes du CN en tant qu'organisation et, par-dessus tout, il constitue un outil de référence pour les membres du personnel dans leurs prises de décision quotidiennes.

Le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité passe en revue et surveille l'information communiquée conformément au Code de conduite de la Compagnie. Chaque année, la direction rend compte à ce comité de la mise en œuvre du Code de conduite au sein de la Compagnie et de tout manquement important au Code de conduite par des membres du personnel de la Compagnie. Le bureau de l'ombudsman aide à résoudre équitablement les problèmes pouvant survenir au sein de la Compagnie de façon confidentielle, neutre et informelle. Chaque année, l'ombudsman du CN présente au Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité un rapport résumant tous les cas qui ont été signalés à son bureau et traités par celui-ci. La Compagnie est d'avis que l'éthique commerciale contribue de façon importante à son succès. Par conséquent, le mandat du Conseil figurant à l'annexe A de la présente circulaire indique qu'il incombe au Conseil de surveiller la direction et de s'assurer qu'elle fait preuve de compétence et d'éthique dans l'exploitation de la Compagnie.

Le Conseil d'administration et la direction sont résolus à instaurer et à maintenir une forte culture d'éthique au CN et ont, par conséquent, élaboré un rigoureux programme d'éthique fondé sur les valeurs fondamentales d'intégrité et de respect du CN. Le Code de conduite est revu régulièrement, ce qui permet de nous assurer qu'il traduit ces valeurs fondamentales et demeure conforme aux tendances et normes de l'industrie. Chaque administrateur, membre de la haute direction et cadre doit attester annuellement qu'il respecte le Code de conduite, et les membres du personnel sont tenus de suivre une formation en ligne portant sur le Code de conduite. Une formation sur l'intégrité, qui porte sur nos valeurs fondamentales d'intégrité et de respect, et sur l'importance de protéger la réputation du CN, de bien comprendre ce que Faire les choses comme il se doit signifie et de savoir comment déceler et éviter les situations susceptibles de poser un conflit d'intérêts, fait également partie du programme d'intégration de tous les nouveaux membres du personnel.

Le CN croit à l'importance d'interagir constamment avec tous les intervenants, y compris les actionnaires, et d'avoir des conversations constructives avec eux, et les initiatives susmentionnées ont toutes été alimentées par ces interactions.

Le Conseil estime que ses règles de gouvernance bonifiées aident à positionner le CN en tant que chef de file en matière de gouvernance et de diversité, en tirant parti des meilleures pratiques tout en maintenant le haut niveau d'expertise, les connaissances institutionnelles et les forces dynamiques solides au sein du Conseil qui ont si bien servi la Compagnie au cours des 25 dernières années.

Aux termes de ce programme d'éthique, les membres du personnel doivent éviter d'avoir des intérêts extérieurs qui pourraient nuire ou sembler nuire à l'exercice efficace de leurs responsabilités envers la Compagnie et faire preuve d'équité et d'impartialité dans leurs rapports avec les clients, les fournisseurs et les partenaires. Les membres du personnel ont l'obligation de signaler à leur supérieur immédiat un conflit d'intérêts réel ou potentiel et, tel qu'il est exigé, de communiquer ce conflit par écrit.

De même, le Conseil demande à chaque administrateur de divulguer tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans une organisation, une entreprise ou une association et qui pourrait le placer en situation de conflit d'intérêts. Un questionnaire est transmis annuellement à chaque administrateur afin qu'il n'y ait pas de conflit de ce genre qui n'ait pas été divulgué. En cas de discussion ou de décision portant sur une organisation, une entreprise ou une association dans laquelle un administrateur a un intérêt, le Conseil demandera à cet administrateur de ne pas participer à cette discussion ou décision ou de ne pas voter à cet égard.

Le Conseil d'administration a également adopté des procédures permettant aux parties intéressées (i) de déposer des plaintes auprès du CN ou de lui faire part de préoccupations sur des questions de comptabilité et d'audit; (ii) de communiquer directement avec le président du Conseil, qui préside toutes les réunions des administrateurs qui ne sont pas membres de la direction. Ces procédures sont décrites sur notre site Web au www.cn.ca, sous Engagement responsable/Gouvernance. Le Code de conduite prévoit que les membres du personnel peuvent exprimer leurs préoccupations relativement à toute faute réelle ou éventuelle liée aux questions de comptabilité ou d'audit en toute confidentialité en utilisant la ligne prioritaire du CN.

Le Code de conduite peut être consulté sur notre site Web au www.cn.ca, sous Engagement responsable/Gouvernance et les actionnaires peuvent en obtenir une copie en s'adressant à notre secrétaire général. Le Code de conduite a aussi été déposé auprès des autorités en valeurs mobilières canadiennes et américaines.

Opérations entre apparentés

Aux termes du Code de conduite du CN, les administrateurs, les dirigeants et les membres du personnel sont tenus de déclarer toute opération entre apparentés ou tout conflit d'intérêts.

À cette fin, le CN définit une personne apparentée comme étant :

- un administrateur ou un dirigeant du CN;
- un membre du groupe, y compris un membre de la famille immédiate, d'un administrateur ou d'un dirigeant; ou
- une personne qui détient en propriété véritable plus de 10 % des actions ordinaires du CN.

Tout administrateur ou dirigeant qui a un intérêt important dans une opération ou une entente visant le CN doit divulguer cet intérêt respectivement au président du Conseil ou à la présidente-directrice générale et ne prend part à aucune discussion ni à aucun vote sur le sujet. Conformément à notre Manuel de gouvernance, une opération entre apparentés ou une opération visant le CN dans laquelle une personne apparentée a un intérêt important est soumise au Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité ou, si le président du Conseil le juge approprié, au Conseil d'administration à des fins d'examen et de décision.

En 2021, aucune opération de ce type entre le CN et un apparenté n'a eu lieu, comme il est décrit à l'Item 404 du *Regulation S-K*.

Indépendance des administrateurs

Afin que les intérêts du Conseil d'administration correspondent davantage à ceux de nos actionnaires, tous les candidats à l'élection aux postes d'administrateurs, à l'exception de notre présidente-directrice générale, sont indépendants. Pour déterminer si un administrateur est indépendant, le Conseil d'administration applique les critères élaborés par les ACVM et la NYSE ainsi que les critères additionnels qu'il a

lui-même adoptés. Ces critères sont énoncés dans le Manuel de gouvernance du CN, que l'on peut consulter sur notre site Web au www.cn.ca, sous Engagement responsable/Gouvernance.

Comme l'indique le tableau ci-dessous, 10 des 11 candidats à l'élection aux postes d'administrateurs sont indépendants.

Indépendance du président du Conseil

Depuis que le CN est devenu une société ouverte en 1995, le Conseil est dirigé par un président qui n'est pas membre de la direction. Nous croyons que la séparation des postes de présidente-directrice générale et de président du Conseil est l'un des facteurs qui permettent au Conseil de fonctionner indépendamment de la direction. Notre Manuel de gouvernance prévoit que le président du Conseil doit être un administrateur indépendant désigné par le Conseil. Le Manuel de gouvernance décrit les responsabilités du président du Conseil. La principale fonction du président du Conseil est de prendre toutes les mesures raisonnables pour faire en sorte que le Conseil (i) soit doté de structures et de méthodes assurant son indépendance par rapport à la direction; (ii) s'acquitte de ses responsabilités efficacement;

Indépendance des membres du Conseil d'administration

INDÉPENDANT

Shauneen Bruder
Jo-ann dePass Olsovsky
David Freeman
Denise Gray
Justin M. Howell
Susan C. Jones
Robert Knight
L'honorable Kevin G. Lynch
Margaret A. McKenzie
Robert L. Philips

NON-INDÉPENDANT (RAISON DE LA NON-INDÉPENDANCE)

Tracy Robinson
(PDG, CN)

Descriptions de poste

Notre Manuel de gouvernance comprend la description de poste du président du Conseil et de celui du président de chaque comité ainsi que la description de poste de la présidente-directrice générale de la Compagnie.

Comités du Conseil

Le 27 avril 2021, le Conseil d'administration a restructuré et simplifié la structure de ses comités pour se concentrer davantage sur les questions importantes en matière d'ESG et veiller à ce que l'étendue de l'expérience et de l'expertise du Conseil soit mise à profit aussi efficacement que possible.

En conséquence, le nombre des comités du Conseil a été réduit de huit à quatre comme suit :

- le Comité d'audit et le Comité des finances ont fusionné pour créer le Comité d'audit, des finances et du risque;
- le Comité de gouvernance et des candidatures et le Comité de l'environnement, de la sûreté et de la sécurité ont fusionné pour créer le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité;
- le Comité des ressources humaines et de la rémunération et le Comité de retraite et des investissements sont demeurés inchangés;
- le Comité de planification stratégique a été supprimé, et le processus de planification stratégique et la surveillance du plan stratégique, du plan d'affaires et du budget d'immobilisations de la Compagnie reviennent désormais à l'ensemble du Conseil;
- le Comité des dons et des parrainages a été supprimé, et la surveillance des contributions approuvées par la direction est désormais du ressort du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité.

Un résumé du mandat de chacun des comités du Conseil d'administration en date des présentes.

(iii) comprenne clairement et respecte la frontière entre les responsabilités du Conseil et celles de la direction. Le 23 avril 2014, M. Pace, actuellement président indépendant du Conseil, est devenu président du Conseil.

En 2021, l'ancien Comité de gouvernance et des candidatures et le Conseil ont également approuvé le renouvellement du mandat du président du Conseil pour une année supplémentaire prenant fin à l'assemblée puisqu'ils ont établi que ce renouvellement était au mieux des intérêts du CN afin d'assurer la continuité du Conseil et la mise en œuvre des nouvelles initiatives en matière d'ESG du CN. M. Pace ne sollicitera pas de nouveau mandat comme administrateur à l'assemblée, et le nouveau président du Conseil sera nommé par le Conseil à la suite de l'assemblée.

Comité d'audit, des finances et du risque

Le Comité d'audit, des finances et du risque est chargé de superviser la communication de l'information financière, de surveiller la gestion des risques, y compris les risques liés aux questions ESG, de surveiller les contrôles internes de l'information financière ainsi que les auditeurs interne et externe, et de superviser les politiques et les procédures financières de la Compagnie, y compris les politiques et les procédures relatives à la communication de l'information financière et aux autres renseignements importants aux investisseurs ainsi que les processus visant à assurer que ces renseignements sont exacts, complets et conformes aux autres renseignements présentés par le CN. Le Comité d'audit, des finances et du risque est également chargé de passer en revue certaines activités financières du CN et de faire des recommandations au Conseil à ce sujet. Dans le cadre de ces fonctions, le Comité d'audit, des finances et du risque supervise les plans d'exploitation, les programmes de dépenses en immobilisations et les plans de répartition du capital du CN (notamment en ce qui concerne la structure du capital et les flux de trésorerie du CN) et le programme de rachat d'actions du CN, et examine les possibilités et les paramètres de financement par emprunt ou par actions, entre autres. Le comité supervise également le programme de gestion des risques d'entreprise du CN, en surveillant l'évaluation par la direction des principaux risques et leur incidence éventuelle sur la capacité de la Compagnie à atteindre ses objectifs commerciaux et financiers.

Le mandat du Comité d'audit, des finances et du risque est décrit plus amplement dans sa charte, qui se trouve dans notre Manuel de gouvernance et dans la notice annuelle 2022 du CN accessible sur SEDAR au www.sedar.com, sur le site Web de la SEC au www.sec.gov par l'intermédiaire du système EDGAR et sur le site Web du CN au www.cn.ca.

La charte du Comité d'audit, des finances et du risque prévoit qu'il doit être composé exclusivement d'administrateurs indépendants. En date de la présente circulaire, chaque membre du Comité d'audit, des finances et du risque est indépendant et a des compétences financières au sens de la législation et de la réglementation canadiennes sur les valeurs mobilières et des normes de la NYSE.

Aucun membre du Comité d'audit, des finances et du risque ne reçoit, directement ou indirectement, d'honoraires de la Compagnie ou d'une filiale de celle-ci, sauf en sa capacité d'administrateur ou de membre d'un comité du Conseil, ni ne fait partie du groupe de la Compagnie ou d'une filiale de la Compagnie.

De plus amples renseignements sur le Comité d'audit, des finances et du risque se trouvent dans la notice annuelle 2021 de la Compagnie, accessible sur SEDAR au www.sedar.com, sur le site Web de la SEC au www.sec.gov par l'intermédiaire du système EDGAR et sur le site Web du CN au www.cn.ca.

Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité

Le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité est chargé de surveiller la taille et la composition du Conseil d'administration et de ses comités et de superviser les questions de gouvernance. Dans le cadre de ses fonctions, le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité élabore, passe en revue et contrôle les critères de sélection des administrateurs, y compris en évaluant régulièrement les compétences et les aptitudes nécessaires ou souhaitables en vue d'améliorer le Conseil d'administration, et, en consultation avec le président du Conseil, il trouve des candidats possédant les compétences voulues pour occuper les postes d'administrateur.

Le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité supervise également l'élaboration et la mise en application des politiques et des pratiques ESG du CN, y compris ses objectifs en matière de durabilité à court et à long terme ainsi que les dons et les parrainages approuvés par la direction. Le comité est chargé de superviser l'élaboration et la mise en application des politiques en matière d'environnement, de sécurité et de sûreté, d'évaluer les pratiques en matière d'environnement, de sécurité et de sûreté, et d'examiner le plan d'affaires de la Compagnie pour vérifier si les questions en matière d'environnement, de sécurité et de sûreté sont adéquatement prises en compte. Le comité conseille également le Conseil sur le caractère adéquat des efforts déployés par la Compagnie pour s'assurer que ses activités sont menées de manière à respecter les normes les plus élevées en matière d'éthique et de responsabilité sociale et environnementale. En outre, le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité supervise l'information présentée en matière d'environnement, de durabilité et de gouvernance, y compris le Code de conduite et le Plan d'action climatique du CN, et surveille les progrès de la Compagnie par rapport aux objectifs fixés dans le cadre du Plan d'action climatique du CN.

Ce comité passe en revue les lignes directrices en matière de gouvernance applicables à la Compagnie, notamment la diversité et l'inclusion, fait des recommandations quant aux changements à y apporter et supervise la communication des pratiques de celle-ci. Les responsabilités, les pouvoirs et le fonctionnement du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité sont décrits plus amplement dans sa charte, qui se trouve dans notre Manuel de gouvernance.

La charte du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité prévoit qu'il doit être composé exclusivement d'administrateurs indépendants. En date de la présente circulaire, chaque membre du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité est indépendant.

Comité des ressources humaines et de la rémunération

Le Comité des ressources humaines et de la rémunération est chargé de superviser l'évaluation du rendement, la rémunération et la planification de la relève des hauts dirigeants. Le comité a aussi le mandat, notamment, d'examiner les pratiques sur le plan des ressources humaines en veillant, entre autres, à ce que des pratiques et politiques adéquates en matière de ressources humaines soient en place afin que la Compagnie puisse recruter, motiver et retenir le personnel de qualité nécessaire pour atteindre ses objectifs d'affaires et s'assurer de la conformité avec son orientation stratégique. Les priorités du Comité des ressources humaines et de la rémunération comprennent la gestion des talents, le développement du leadership, la planification de la relève, la diversité, l'équité et l'inclusion et l'engagement du personnel. Le comité examine tous les ans les plans de relève à court, moyen et long terme pour l'équipe de haute direction, et il élabore et met en œuvre des plans personnalisés précis pour corriger les lacunes qui ont été trouvées. Le mandat du Comité des ressources humaines et de la rémunération est décrit plus amplement à la rubrique « Déclaration de la rémunération de la haute direction — Comité des ressources humaines et de la rémunération » à la page 48 de la présente circulaire et dans sa charte, qui se trouve dans notre Manuel de gouvernance. La charte du Comité des ressources humaines et de la rémunération prévoit qu'il doit être composé exclusivement d'administrateurs indépendants. En date de la présente circulaire, chaque membre du comité est indépendant.

Le Conseil a adopté une politique, intégrée à notre Manuel de gouvernance, selon laquelle pas plus d'un membre sur trois du Comité des ressources humaines et de la rémunération ne peut être chef de la direction en exercice d'une autre société, au moins un administrateur doit posséder de l'expérience en matière de rémunération de la haute direction et la présidente-directrice générale de la Compagnie doit être exclue du processus de sélection des membres du comité. En date de la présente circulaire, la composition du comité est conforme à la politique.

Voir la rubrique « Déclaration de la rémunération de la haute direction — Comité des ressources humaines et de la rémunération — Conseillers indépendants » à la page 49 de présente circulaire, qui donne de l'information sur les consultants spécialisés en rémunération des membres de la haute direction.

Comité de retraite et des investissements

Le Comité de retraite et des investissements, qui est un comité mixte composé de membres du Conseil d'administration et de la direction, est chargé de passer en revue de façon générale les questions relatives aux régimes de retraite. Il doit notamment passer en revue les activités de la Division des investissements du CN (« DICN »), passer en revue et approuver le Régime d'intéressement de la DICN et les paiements aux termes de celui-ci, conseiller la DICN sur le placement des actifs des Caisses fiduciaires de retraite du CN, approuver certains investissements faits par les Caisses fiduciaires de retraite du CN et être informé de toutes les questions relatives au passif des caisses de retraite ou des questions par ailleurs pertinentes à l'élaboration d'une stratégie de gestion des risques liés aux régimes de retraite du CN et de la structure des régimes de retraite.

Les responsabilités, les pouvoirs et le fonctionnement du Comité de retraite et des investissements sont décrits en détail dans sa charte, qui se trouve dans notre Manuel de gouvernance.

Surveillance de la gestion des risques

Au CN, le Conseil a la responsabilité de veiller à ce que la direction cerne et évalue les risques commerciaux importants auxquels la Compagnie est exposée et de veiller à ce qu'elle mette en œuvre des processus et des programmes visant à gérer ces risques. Un risque important s'entend, en général, d'un risque pouvant avoir un effet défavorable important sur la capacité du CN à atteindre ou à appuyer ses objectifs d'affaires.

Le Conseil s'acquiesce de ce mandat de surveillance des risques en procédant à des examens stratégiques des risques et questions d'importance et à des mises à jour d'affaires avec la présidente-directrice générale et les membres de la haute direction.

Ces examens pourront porter, entre autres, sur des risques concernant :

- la conjoncture économique en général;
- l'environnement, y compris les changements climatiques;
- le capital humain;
- les taux de change;
- les dépenses en immobilisations;
- la technologie de l'information et la cybersécurité;
- les activités courantes, comme les conflits de travail et les blocages des voies;
- l'évolution de la réglementation, comme la législation fiscale et les règlements en matière de sécurité et d'environnement.

Les dirigeants de la Compagnie font des présentations et des mises à jour régulières au Conseil ou à l'un de ses comités sur la mise en œuvre des stratégies d'affaires, les occasions d'affaires, la gestion des risques et de la sécurité et la conduite éthique et présentent des rapports détaillés sur des risques particuliers.

Le Conseil et ses comités se partagent la responsabilité de surveillance des risques. Le Conseil délègue la responsabilité de surveillance de certains éléments de risque à divers comités qui veillent à ce que ceux-ci soient traités avec toute l'expertise, l'attention et la diligence voulues. Par conséquent, la procédure d'évaluation des risques est principalement menée par le Comité d'audit, des finances et du risque, qui fait rapport au Conseil régulièrement

et qui est surveillé par lui. Le Conseil peut avoir recours à des ressources externes au besoin pour évaluer les risques d'entreprise et les processus de gestion des risques. L'information sur les risques est analysée par le Conseil et/ou les comités du Conseil tout au long de l'année.

Il incombe au Comité d'audit, des finances et du risque de veiller à ce que des processus de gestion des risques appropriés soient en place dans l'ensemble de l'entreprise. Il juge de l'efficacité du fonctionnement des procédures de contrôle interne du CN et examine les rapports des auditeurs interne et externe du CN. Dans le cadre de ses activités liées à la surveillance des risques, le Comité d'audit, des finances et du risque s'assure que les risques importants qui ont été décelés sont portés à l'attention d'un comité du Conseil ou du Conseil, lorsque cela est pertinent. Plus particulièrement, le Comité d'audit, des finances et du risque passe en revue l'évaluation des risques, y compris les politiques relatives à la surveillance des risques et à la gestion des risques de la Compagnie aux termes de la gestion des risques d'entreprise (« GRE »). La direction prend des mesures à l'échelle de l'entreprise pour déceler, classer et évaluer les risques importants et les stratégies d'atténuation des risques du CN et en faire rapport.

La GRE procure une approche en gestion des risques permettant de déceler, d'évaluer, de suivre et d'atténuer les principaux risques commerciaux. La direction présente une mise à jour annuelle sur la GRE au Comité d'audit, des finances et du risque. Une cote est attribuée aux risques en fonction d'une évaluation du risque résiduel après avoir tenu compte des processus et des contrôles mis en place pour atténuer les risques. Chaque risque est confié à des cadres supérieurs qui conçoivent et mettent en œuvre des contrôles pour les atténuer. De plus, le Comité d'audit, des finances et du risque demande qu'un examen indépendant des contrôles visant l'atténuation des risques qui auront été décelés soit fait pour chaque risque à tour de rôle.

Une description détaillée des risques importants auxquels le CN et les sociétés de son groupe sont exposés figure à la rubrique « Risques commerciaux » du rapport de gestion du CN faisant partie du rapport annuel 2021 du CN, déposé le 1^{er} février 2022 et disponible sur SEDAR au www.sedar.com, sur le site Web de la SEC au www.sec.gov par l'intermédiaire du système EDGAR et sur le site Web du CN au www.cn.ca.

Réunions du Conseil et des comités

Processus

Le président du Conseil, en collaboration avec le secrétaire général, est chargé d'établir le calendrier des réunions du Conseil d'administration et de ses comités. Au cours de ce processus, le secrétaire général, en collaboration avec le président du Conseil, les présidents des comités et les membres de la haute direction concernés, établit les plans de travail du Conseil et des comités pour l'exercice. Nous estimons que cette façon de faire permet la préparation de présentations détaillées menant à des séances d'information et à des discussions sérieuses tout en permettant à la direction d'effectuer une bonne planification. Si, au cours de l'exercice, les circonstances ou certains événements exigent que le Conseil ou un comité examine une question ou prenne une décision, des réunions supplémentaires sont convoquées. Le nombre total de réunions et le relevé des présences de chaque administrateur aux réunions du Conseil et des comités tenues en 2021 sont donnés à la rubrique « Énoncé des pratiques en matière de gouvernance – Présence aux réunions du Conseil et des comités » de la présente circulaire.

Les administrateurs indépendants se rencontrent à huis clos pendant ou après chaque réunion ordinaire du Conseil d'administration.

Le président du Conseil communique régulièrement avec les membres de la haute direction et, par l'intermédiaire du bureau du secrétaire général, les membres de la haute direction responsables de questions relevant d'un comité en particulier communiquent régulièrement avec le président de ce comité. Ces voies de communication ouverte visent à assurer que tous les renseignements importants concernant les affaires de la Compagnie et son évolution sont transmis aux membres du Conseil ou des comités ayant des responsabilités de surveillance spéciales.

Séances à huis clos

Les administrateurs indépendants se rencontrent à huis clos pendant ou après chaque réunion ordinaire du Conseil d'administration hors de la présence des membres de la direction et sous la présidence du président du Conseil, y compris toutes les réunions régulières prévues en 2021.

Présence aux réunions du Conseil et des comités

Le tableau ci-dessous présente le relevé de présence de chaque administrateur actuel aux réunions du Conseil et de ses comités dont il était membre au 31 décembre 2021 ainsi que le nombre de réunions du Conseil et des comités du Conseil tenues au cours de la période de 12 mois qui s'est close le 31 décembre 2021.

NOM DE L'ADMINISTRATEUR	RÉUNIONS AUXQUELLES IL OU ELLE A ASSISTÉ (NOMBRE ET %)											TAUX DE PRÉSENCE GLOBAL/ NOMBRE TOTAL DE RÉUNIONS	
	COMITÉS										RÉUNIONS DE COMITÉS (TOTAL)		CONSEIL
	AVANT LE 27 AVRIL 2021 ⁽¹⁾					APRÈS LE 27 AVRIL 2021 ⁽¹⁾		ANNÉE 2021 ENTÈRE					
	COMITÉ D'AUDIT	COMITÉ DE GOUVERNANCE ET DES CANDIDATURES	COMITÉ DES DONS ET DES PARRAINAGES	COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SÛRETÉ ET DE LA SÉCURITÉ	COMITÉ DES FINANCES	COMITÉ DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE	COMITÉ D'AUDIT DES FINANCES ET DU RISQUE	COMITÉ DE LA GOUVERNANCE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA SÉCURITÉ	COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA RÉMUNÉRATION	COMITÉ DE RETRAITE ET DES INVESTISSEMENTS			
Shauneen Bruder ⁽²⁾	3/3 100 % (présidente)	-	1/1 100 %	2/2 100 %	-	-	5/5 100 %	4/4 100 % (présidente)	6/6 100 %	-	21/21 100 %	41/41 100 %	62/62 100 %
Jo-ann dePass Olsovsky ⁽³⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3/3 100 %	3/3 100 %
Denise Gray ⁽³⁾	-	-	-	-	-	-	5/5 100 %	4/4 100 %	3/4 75 %	-	12/13 92 %	22/27 81 %	34/40 85 %
Justin M. Howell ⁽³⁾	-	-	-	-	-	-	-	4/4 100 %	4/4 100 %	3/3 100 %	11/11 100 %	26/27 96 %	37/38 97 %
L'honorable Kevin G. Lynch	3/3 100 %	3/3 100 %	-	-	-	2/2 100 %	5/5 100 %	4/4 100 %	6/6 100 % (président)	2/2 ⁽⁴⁾ 100 %	25/25 100 %	40/41 98 %	65/66 98 %
Margaret A. McKenzie	-	3/3 ⁽⁵⁾ 100 %	-	2/2 ⁽⁵⁾ 100 %	2/2 100 %	2/2 100 %	5/5 100 %	-	2/2 ⁽⁶⁾ 100 %	3/3 100 %	19/19 100 %	41/41 100 %	60/60 100 %
James E. O'Connor	3/3 100 %	3/3 ⁽⁵⁾ 100 %	-	2/2 ⁽⁵⁾ 100 %	2/2 100 %	-	5/5 100 %	-	-	3/3 100 %	18/18 100 %	40/41 98 %	58/59 98 %
Robert Pace	-	3/3 100 %	1/1 100 % (président)	2/2 100 %	-	2/2 100 %	-	4/4 100 %	4/4 100 %	-	16/16 100 %	41/41 100 % (président)	57/57 100 %
Robert L. Phillips ⁽²⁾	-	3/3 ⁽⁵⁾ 100 % (président)	-	2/2 ⁽⁵⁾ 100 %	2/2 100 %	-	5/5 100 % (président)	-	6/6 100 %	-	18/18 100 %	40/41 98 %	58/59 98 %
Laura Stein ⁽²⁾	3/3 ⁽⁷⁾ 100 %	-	-	2/2 100 % (présidente)	2/2 100 %	-	-	4/4 100 %	2/2 ⁽⁸⁾ 100 %	3/3 100 % (présidente)	16/16 100 %	41/41 100 %	57/57 100 %
Nombre de réunions tenues	3	3	1	2	2	2	5	4	6	3	31	41	72

- (1) En date du 27 avril 2021, les comités du Conseil ont été modifiés comme suit : le Comité d'audit a été fusionné avec le Comité des finances pour former le Comité d'audit, des finances et du risque; le Comité de gouvernance et des candidatures a été fusionné avec le Comité de l'environnement, de la sûreté et de la sécurité pour former le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité; le Comité des dons et des parrainages et le Comité de planification stratégique ont été dissous. Jusqu'au 26 avril 2021, les membres du Comité des dons et des parrainages étaient M. Pace (président), M^{me} Bruder, M. Giffin, M^{me} Holiday, M. Losier et M. Ruest, et les membres du Comité de planification stratégique étaient M^{me} Kempston Darkes (présidente), M. Carty, M^{me} Godin, M. Losier, M. Lynch, M^{me} McKenzie et M. Pace.
- (2) En date du 27 avril 2021, M^{me} Bruder est devenue présidente du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité et a quitté la présidence du Comité d'audit; M. Phillips est devenu président du Comité d'audit, des finances et du risque et a quitté la présidence du Comité de gouvernance et des candidatures; et M^{me} Stein est devenue présidente du Comité de retraite et des investissements et a quitté la présidence du Comité de l'environnement, de la sûreté et de la sécurité.
- (3) M^{me} Gray et M. Howell se sont joints au Conseil le 27 avril 2021, et M^{me} dePass Olsovsky s'est jointe au Conseil le 27 octobre 2021.
- (4) En date du 27 avril 2021, M. Lynch a quitté le Comité de retraite et des investissements.
- (5) En date du 27 avril 2021, M^{me} McKenzie, M. O'Connor et M. Phillips ont quitté le Comité de gouvernance et des candidatures et le Comité de l'environnement, de la sûreté et de la sécurité.
- (6) En date du 27 avril 2021, M^{me} McKenzie a quitté le Comité des ressources humaines et de la rémunération.
- (7) En date du 27 avril 2021, M^{me} Stein a quitté le Comité d'audit et le Comité des finances.
- (8) En date du 27 avril 2021, M^{me} Stein a quitté le Comité des ressources humaines et de la rémunération.

Sélection des administrateurs

Étude des références

En consultation avec le président du Conseil, le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité examine annuellement les critères de sélection des candidats qui seront recommandés au Conseil et les références des candidats proposés à l'élection ou à la réélection comme membres du Conseil d'administration. Il tient compte de leurs compétences, de la validité des références qui sous-tendent chaque candidature et, en ce qui concerne les candidats qui sont déjà administrateurs de la Compagnie, d'une évaluation de leur efficacité et de leur rendement en tant que membres du Conseil d'administration, y compris leur assiduité aux réunions du Conseil et des comités. Les membres du Conseil et des comités du Conseil se doivent d'assister à toutes les réunions. Comme il est indiqué dans notre Manuel de gouvernance, la candidature des administrateurs qui, au cours de plus de deux années consécutives, n'auront pas assisté à 75 % des réunions du Conseil ou des comités auxquels ils siègent sans raison valable, ne sera pas proposée de nouveau.

Grille de compétences

Le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité, avec le président du Conseil d'administration, est chargé de déterminer les besoins à long terme du Conseil et de trouver de nouveaux candidats qui se présenteront à l'élection ou à la nomination comme administrateurs. Au cours des dernières années, l'ancien Comité de gouvernance et des candidatures et le président du Conseil se sont concentrés sur le renouvellement du Conseil et sur la relève étant donné les prochains départs à la retraite d'administrateurs, ainsi que sur l'accroissement et le perfectionnement de l'expertise d'ensemble du Conseil dans certains domaines et sur la diversité, de façon à s'assurer que le Conseil continue de tirer parti d'un large éventail de perspectives et d'expériences différentes. Le président du Conseil et le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité prennent part à un processus approfondi et continu de planification de la relève. La question du renouvellement du Conseil et de la relève a été à l'ordre du jour de la plupart des réunions du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité.

Lorsqu'il propose sa liste de candidats, notamment Jo-ann dePass Olsovsky, Robert Knight, David Freeman et Susan C. Jones, qui se présenteront en vue de l'élection à l'assemblée, le Conseil d'administration suit le processus décrit dans notre Manuel de gouvernance. Dans le cadre de ce processus, le président du Conseil, en consultation avec le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité, élabore une grille de compétences fondée sur les domaines de connaissances, les types d'expertise, le genre, l'âge et la représentation géographique. Le Conseil s'assure que l'ensemble

La grille de compétences du CN est fondée sur les domaines de connaissances, l'expertise, la diversité, l'âge, le genre et la représentation géographique et détermine les besoins à combler au moyen du processus de mise en candidature.

des compétences acquises par les administrateurs grâce à leur expérience et à leur expertise en affaires répond aux besoins du Conseil. Le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité passe régulièrement en revue sa grille de compétences afin d'évaluer l'ensemble des forces ainsi que la diversité des compétences et de l'expérience au sein du Conseil, notamment au moment de recruter de nouveaux administrateurs. Le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité et le Conseil ont approuvé la grille présentée à la page suivante.

Le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité, en collaboration avec le président du Conseil, surveille régulièrement le profil actuel et futur du Conseil et, ainsi, examine aussi attentivement des facteurs comme l'âge, la diversité (dont le genre et autres groupes issus de la diversité), la représentation géographique, les champs de compétence et l'expérience des administrateurs en poste, les aptitudes et le rendement des candidats aux postes d'administrateurs, de même que leur indépendance, leurs compétences, leur acuité financière et leur sens des affaires ainsi que les forces dynamiques au sein du Conseil.

Afin d'aider le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité et le président du Conseil à recommander des candidats pour siéger au Conseil du CN, le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité a dressé, avec le président du Conseil, une liste de candidats éventuels qu'il met à jour à l'occasion.

Avant de proposer la candidature d'un nouvel administrateur à l'élection ou à la nomination au Conseil, le président du Conseil, le président du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité et plusieurs autres administrateurs ainsi que la présidente-directrice générale rencontre chaque candidat afin de s'informer de son intérêt et de sa volonté à siéger au Conseil du CN, de ses conflits d'intérêts possibles et de sa capacité à consacrer suffisamment de temps et d'énergie au Conseil d'administration.

Le 25 janvier 2022, le CN a annoncé qu'il avait conclu avec TCI une entente de résolution (l'« entente de résolution »), aux termes de laquelle, entre autres, TCI a accepté de retirer sa demande d'assemblée extraordinaire des actionnaires, qui devait se tenir le 22 mars 2022. Le CN propose Robert Knight et David Freeman à titre de candidats aux postes d'administrateurs en vue de leur élection à l'assemblée. TCI a indiqué au CN qu'elle appuie ces nominations. L'entente de résolution prévoit que TCI appuiera l'élection de tous les candidats aux postes d'administrateurs du CN lors des assemblées annuelles des actionnaires de 2022 et de 2023. Également le 25 janvier 2022, le CN a annoncé la nomination de Jean Charest comme membre du Conseil. M. Charest a quitté le Conseil avec prise d'effet le 1^{er} avril 2022, puisqu'il s'est lancé dans la course à la chefferie d'un des partis politiques fédéraux du Canada. Jo-ann dePass Olsovsky, qui a été nommée au Conseil le 27 octobre 2021, se présente également à l'élection lors de l'assemblée et le Conseil, suivant la recommandation du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité, propose aussi Susan C. Jones comme nouvelle candidate pour l'élection à l'assemblée. Ces quatre candidats ont été repérés et recommandés en raison de leurs compétences, de leurs aptitudes et de leur expérience, qui sont celles recherchées par le Conseil.

Tracy Robinson, présidente-directrice générale du CN depuis le 28 février 2022, est également candidate à l'élection lors de l'assemblée.

Le tableau suivant présente les quatre principaux champs de compétence de chaque candidat proposé à l'élection au Conseil ainsi que son genre, la tranche d'âge à laquelle il appartient et depuis combien d'années il est en poste au CN.

NOM DU CANDIDAT AU POSTE D'ADMINISTRATEUR	COMPÉTENCES											TRANCHE D'ÂGE			DURÉE DU MANDAT				
	FINANCES/COMPTABILITÉ/ RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS	EXPÉRIENCE DE CHEF DE LA DIRECTION/HAUT DIRIGEANT	GOVERNEMENT/RÉGLÉMENTATION/ POLITIQUES PUBLIQUES/ AFFAIRES JURIDIQUES	GESTION DU RISQUE ET SÉCURITÉ	TECHNOLOGIE/INNOVATION/ INTELLIGENCE ARTIFICIELLE/ CYBERSÉCURITÉ	SECTEUR DU TRANSPORT/LOGISTIQUE/ CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT/ COMMERCE MONDIAL	GESTION DU CAPITAL HUMAIN ET DES TALENTS/SYNDICALISME/ DIVERSITÉ ET INCLUSION	PLANIFICATION STRATÉGIQUE	GOVERNANCE/EXPÉRIENCE AUPRÈS DE SOCIÉTÉS OUVERTES	EXPÉRIENCE CLIENT/ VENTE/MARKETING	EXPÉRIENCE ET PERSPECTIVE INTERNATIONALES/MONDIALES	ESG	GENRE	59 ANS ET MOINS	60 À 65 ANS	66 À 72 ANS	0 À 5 ANS	6 À 10 ANS	11 ANS ET PLUS
Shauneen Bruder		✓			✓			✓	✓			F		✓			✓		
Jo-ann dePass Olsovsky		✓			✓	✓			✓			F	✓				✓		
David Freeman		✓		✓		✓		✓				H			✓		✓		
Denise Gray		✓			✓	✓		✓				F	✓				✓		
Justin M. Howell	✓									✓	✓	H	✓				✓		
Susan C. Jones		✓	✓			✓					✓	F	✓				✓		
Robert Knight	✓					✓		✓	✓			H		✓			✓		
L'honorable Kevin G. Lynch	✓		✓			✓	✓					H			✓			✓	
Margaret A. McKenzie	✓			✓				✓			✓	F		✓			✓		
Robert L. Phillips		✓				✓		✓	✓			H			✓			✓	
Tracy Robinson	✓	✓				✓		✓				F	✓				✓		

Description des champs de compétences

Finances/comptabilité/relation avec les investisseurs

Expérience en financement d'entreprise, supervision d'opérations financières complexes, gestion des investissements, fusions et acquisitions, relations avec les investisseurs; expérience en comptabilité financière et en présentation de l'information, en audit et en contrôles internes.

Expérience de chef de la direction/haut dirigeant

Expérience à titre de chef de la direction ou de haut dirigeant d'une grande société cotée en bourse.

Gouvernement/réglementation/politiques publiques/affaires juridiques

Expérience du fonctionnement du gouvernement et des politiques publiques au Canada et aux États-Unis ou solide compréhension de ceux-ci ou expérience à titre d'avocat d'expérience au sein d'un cabinet privé ou du service juridique d'une importante société cotée en bourse.

Gestion des risques et sécurité

Grande compréhension de la détermination, de l'évaluation et de l'atténuation des risques et supervision des programmes et des pratiques en matière de gestion des risques. Connaissance et expérience en lien avec les programmes et les enjeux de santé et de sécurité, en particulier dans le secteur des transports.

Technologie/innovation/intelligence artificielle/cybersécurité

Leadership affirmé et solide expérience du déploiement de plateformes technologiques, novatrices et numériques, y compris en technologies perturbatrices, en gestion des données et en cybersécurité. Expertise et/ou expérience en gestion et en atténuation des risques en matière de cybersécurité.

Secteur du transport/logistique/chaîne d'approvisionnement/commerce mondial

Connaissance et expérience approfondies du secteur du transport, dont le contexte stratégique et les activités du secteur du transport. Expérience en conception, en élaboration ou en gestion de solutions logistiques et de chaînes d'approvisionnement très complexes.

Gestion du capital humain et des talents/syndicalisme/diversité et inclusion

Expérience en supervision de programmes de rémunération de membres de la direction et de programmes de rémunération incitatifs. Expérience en recrutement et en gestion de talents, culture en milieu de travail, diversité et inclusion, planification de la relève, développement du leadership, recrutement de dirigeants, gestion du syndicalisme au sein d'une grande société en exploitation.

Planification stratégique

Expérience en planification stratégique et en direction d'initiatives de croissance pour une grande société cotée en bourse.

Gouvernance/expérience auprès d'une société ouverte

Expérience à titre de haut dirigeant et/ou d'administrateur d'une société cotée en bourse qui comporte une solide compréhension des exigences en matière de bonnes pratiques de gouvernance.

Expérience client/vente/marketing

Expérience de haut dirigeant dans une société de produits ou de services axés sur le client; solide connaissance des marchés du CN et des tendances du marché, des clients et de la stratégie connexes.

Expérience et perspective internationales/mondiales

Compréhension, expérience et expertise en affaires internationales, y compris en ce qui a trait au commerce international et aux perspectives mondiales globales.

Responsabilité environnementale/sociale/d'entreprise (ESG)

Expérience en gestion et en supervision de la décarbonisation, de la responsabilité environnementale, de la responsabilité sociale de l'entreprise et du développement durable et des risques et possibilités ainsi que de l'incidence et de la performance en rapport avec les activités et la stratégie de l'entreprise. Expérience en matière de compréhension et d'évaluation d'exigences réglementaires complexes, d'initiatives menées par des intervenants et des obligations générales de la Compagnie en matière de conformité à l'ESG.

Diversité au sein du CN

Au CN, nous croyons que notre capital humain est notre plus grand actif, et nous reconnaissons l'importance de créer un milieu de travail propice à la contribution et au caractère unique de chacun. Nous sommes résolus à créer un effectif de gens parmi les plus talentueux, qui reflète la diversité de la population et des parties prenantes que nous servons.

Dans un marché de plus en plus complexe, la capacité de profiter d'un vaste éventail de points de vue, de vécus, de compétences et d'expériences est capitale pour la réussite de la Compagnie. En termes simples, le CN croit que la diversité, l'équité et l'inclusion créeront de la valeur pour la Compagnie et nos membres du personnel. La diversité accroît l'efficacité de nos processus décisionnels et favorise l'innovation en incluant un plus large éventail de perspectives. Le fait de disposer d'une main-d'œuvre qui reflète réellement les communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités nous aide également à attirer et à maintenir en poste un ensemble de personnes qualifiées et à mieux comprendre et répondre aux besoins de nos parties prenantes.

Notre plan en matière de diversité et d'inclusion (le « plan sur la diversité »), qui porte sur l'augmentation de la représentation des femmes, des minorités visibles, des Autochtones, des personnes handicapées et des vétérans et sur la création d'un milieu de travail plus inclusif, est le point d'ancrage de l'engagement du CN en matière de diversité. Ce plan s'applique à tous les échelons au sein de l'organisation et comprend des stratégies de dotation (notamment de dotation en personnel de début de carrière par l'entremise de stages, de programmes coopératifs et de programmes de nouveaux diplômés), la sélection, l'embauche, la formation et le perfectionnement de candidats issus de la diversité. La Compagnie a également intégré la diversité dans ses politiques concernant la composition du Conseil et de la haute direction.

La stratégie qui consiste à bâtir un effectif formé de membres issus de la diversité et inclusif nécessite une approche holistique et intégrée en matière de sensibilisation et de reconnaissance de la diversité et de l'inclusion en milieu de travail.

En 2021, nous avons nommé une directrice, Diversité, équité et inclusion, et nous avons fixé de nouveaux objectifs en matière de diversité des genres pour notre Conseil et les hauts dirigeants. Nous avons également créé des groupes de ressources pour les employés auxquels les employés et autres personnes ayant des antécédents ou des intérêts semblables peuvent se joindre pour échanger des idées. Ces groupes, dirigés par des employés et soutenus par des dirigeants, ont été mis sur pied dans le but de créer un environnement plus diversifié et inclusif afin d'atteindre des jalons clés dans l'atteinte de la diversité, de recueillir des idées et commentaires à cet égard et d'offrir des lieux de discussion et d'échange, permettant ainsi au CN de prendre le pouls des groupes d'employés qui sont sous-représentés.

Diversité au sein du Conseil

Le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité du Conseil, en consultation avec le président du Conseil, est responsable de recommander des personnes qualifiées pour siéger au Conseil. Le CN croit qu'un conseil représentant la diversité peut susciter des discussions et des débats de fond pouvant mener à une plus grande efficacité dans la prise de décisions et les fonctions de conseil.

Le 10 mars 2015, le Conseil du CN a approuvé une politique sur la diversité à l'intention du Conseil (la « politique sur la diversité »). Cette politique a été révisée de nouveau le 9 mars 2021 afin d'en élargir la portée et d'y ajouter de cibles plus ambitieuses.

La politique sur la diversité révisée touchant les administrateurs prévoit qu'au moment d'examiner la composition du Conseil et de recommander des personnes pour y siéger, le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité tiendra compte de ce qui suit :

- (i) la taille du Conseil;
- (ii) les compétences, les aptitudes et l'expérience particulières recherchées actuellement par le Conseil, y compris les besoins pour pourvoir des postes au sein de certains comités du Conseil;
- (iii) les compétences, les aptitudes et l'expérience de chacun des administrateurs actuels;
- (iv) les caractéristiques personnelles et autres qualités de chaque administrateur, eu égard aux avantages qu'apporteront tous les aspects de la diversité au Conseil.

Aux termes de la politique sur la diversité, et dans le cadre de son mandat, afin d'assurer la mise en œuvre efficace de la politique, le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité :

- a mis au point un processus de recherche de candidats qualifiés au Conseil provenant, entre autres, du bassin traditionnel formé d'administrateurs et de hauts dirigeants, de gouvernements, d'institutions d'enseignement, d'entreprises privées, d'organismes sans but lucratif, d'associations professionnelles et de domaines professionnels, comme la comptabilité, les ressources humaines et les services juridiques;
- tire parti du réseau d'organismes et de groupes de professionnels du CN susceptibles d'aider à trouver des candidats issus de la diversité;
- a, par le passé, et pourrait à nouveau faire appel à une société de recrutement de hauts dirigeants pour favoriser l'atteinte des objectifs en matière de diversité du Conseil;
- passe en revue périodiquement ses processus de recrutement et de sélection pour s'assurer que la diversité demeure un facteur dans la recherche d'administrateurs;
- favorise la prise en compte du niveau de représentation des groupes issus de la diversité au sein du Conseil en identifiant et en proposant des candidats à l'élection ou à la réélection au Conseil.

Diversité de la haute direction

Le Comité des ressources humaines et de la rémunération est responsable d'examiner les candidatures à des postes de haute direction de personnes possédant les qualifications, les compétences, l'expérience, les aptitudes de leadership et le niveau d'engagement requis pour exercer ces fonctions.

La politique sur la diversité, qui s'applique également aux hauts dirigeants, précise que dans l'exercice de son rôle de surveillance, le Comité revoit régulièrement l'approche intégrée du CN en matière de gestion des dirigeants et des personnes démontrant de grandes aptitudes et de planification de la relève. Le comité se penche également sur les processus et les pratiques en place pour le développement du leadership et passe en revue la teneur des bassins de candidats à des postes de direction dans l'ensemble de la Compagnie et passe régulièrement en revue des talents externes afin de s'assurer que le CN possède une liste de candidats potentiels issus de la diversité aptes à pourvoir des postes de direction.

Les nominations sont fondées sur un ensemble de critères équilibrés, dont les aptitudes, le parcours, l'expérience et les compétences. Les nominations visant la haute direction sont également examinées pour assurer une représentation adéquate de la diversité.

Soutenir la diversité, l'équité et l'inclusion

Le CN s'engage dans diverses initiatives visant à promouvoir et à renforcer davantage la diversité, l'équité et l'inclusion. Par exemple, nous effectuons ce qui suit :

- concrétiser notre vision renouvelée et nos ambitions en matière de diversité, d'équité et d'inclusion pour refléter les collectivités dans lesquelles nous exerçons nos activités;
- effectuer des révisions régulières de l'équité salariale et définir une feuille de route pour traiter les écarts relevés;
- faire correspondre davantage le budget des dons et des parrainages à notre vision stratégique en matière de diversité, d'équité et d'inclusion;
- évaluer les pratiques d'embauche pour tirer parti d'agences de recrutement axées sur la diversité et exiger une liste de candidats issus de la diversité dans le cadre de tous les mandats de recrutement;
- former des leaders de l'inclusion au moyen de formations ciblées, y compris des formations sur les préjugés inconscients et sur le leadership inclusif, puisque les dirigeants sont un élément essentiel dans la création et le maintien d'un milieu inclusif;
- continuer à soutenir les sept groupes de ressources pour les employés qui ont été mis sur pied pour créer un milieu plus diversifié et plus inclusif, et continuer à miser sur ces groupes;
- se doter de ressources qui se consacreront à appuyer notre vision en matière de diversité, d'équité et d'inclusion. En 2021, nous avons nommé une directrice Diversité, équité et inclusion et fixé de nouvelles cibles en matière de diversité des genres pour notre Conseil et notre haute direction.

Ces initiatives sont grandement soutenues par la participation active de la haute direction et du Conseil.

Statistiques et cibles en matière de diversité

Le CN est devenu membre de la section canadienne du Club 30 % en 2017, s'engageant à avoir un Conseil constitué d'au moins 30 % de femmes au et à maintenir ou à accroître ce taux dans l'avenir. Nous avons atteint cet objectif en 2017 et avons maintenu le cap depuis. Au début de 2021, le Conseil a fixé un nouvel objectif, plus ambitieux, pour que d'ici la fin de 2022, le CN atteigne et maintienne par la suite un Conseil dans lequel au moins cinquante pour cent (50 %) des membres indépendants proviennent de groupes issus de la diversité, la parité des genres étant incluse. À la date des présentes, parmi les 11 administrateurs, six (55 %) sont des femmes, soit Shauneen Bruder, Jo-ann dePass Olsovsky, Denise Gray, Margaret A. McKenzie, Laura Stein et Tracy Robinson, et deux (18 %) se définissent comme des minorités visibles.

Le CN a également choisi de fixer un objectif en matière de diversité de genre pour les postes de hauts dirigeants (y compris tous les postes de vice-présidents et les postes de niveau supérieur) aux termes duquel d'ici la fin de 2022, au moins 30 % de ces postes seront occupés par des femmes. Cet objectif correspond aux cibles fixées dans l'accord Catalyst 2022, dont le CN est signataire. Un cadre détaillé portant sur la recherche de candidats de talent ainsi que leur évaluation et leur perfectionnement vise à fournir à la Compagnie une bonne réserve de successeurs issus de la diversité pouvant occuper des postes de haute direction et des postes de cadres. À l'heure actuelle, sur les 30 membres de la haute direction, sept (23 %) sont occupés par des femmes. Étant donné que notre personnel de haute direction est censé faire l'objet d'un renouvellement au cours des prochaines années en raison de départs naturels, nous continuerons de mettre l'accent sur l'augmentation de la diversité par l'entremise de nos stratégies de planification de la relève.

Pour le moment, nous n'avons pas adopté de cibles précises en matière de diversité autre que la représentation des genres pour les postes de hauts dirigeants. Toutefois, nous continuerons d'utiliser les chiffres établis sur la disponibilité sur le marché du travail dans chaque province ou État comme

la base de notre ambition pour évaluer nos progrès. Nous définissons la disponibilité sur le marché du travail comme la part des membres des groupes désignés sur le marché du travail que les employeurs peuvent embaucher.

La représentation actuelle de la diversité au Conseil et parmi les membres de la haute direction est présentée dans le tableau ci-contre. L'information suivante est tirée des renseignements fournis par les administrateurs et les membres de la haute direction. Conformément à la législation en matière de protection des renseignements personnels, ces renseignements ont été recueillis sur une base volontaire, et si une personne a choisi de ne pas répondre, le CN n'a pas émis d'hypothèses et n'a pas, par ailleurs, attribué de données à cette personne. Les membres de la haute direction, qui sont un sous-ensemble de l'équipe des hauts dirigeants, occupent 11 postes.

Au 5 avril 2022

	ADMINISTRATEURS ACTUELS	CANDIDATS AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS	HAUTS DIRIGEANTS	MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION
Femmes	6 (55 %)	6 (55 %)	3 (27 %)	7 (23 %)
Minorités visibles	2 (18 %)	2 (18 %)	-	2 (7 %)
Autochtones	-	-	1 (9 %)	1 (3 %)
Personnes handicapées	-	-	-	1 (3 %)
Total	11	11	11	30

Tous les ans, le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité et le Comité des ressources humaines et de la rémunération évaluent l'efficacité du processus de mise en candidature/de nomination pour l'atteinte des objectifs du CN en matière de diversité et mesurent la progression annuelle et cumulative vers l'atteinte de ces cibles.

Il est possible de consulter la politique sur la diversité sur notre site Web au www.cn.ca, sous Engagement responsable/Gouvernance.

Renouvellement du Conseil et autres pratiques

Départ obligatoire du Conseil

En date du 27 avril 2021, le Conseil a mis à jour sa politique sur l'âge de la retraite obligatoire des administrateurs prévoyant que la réélection d'un administrateur ne serait pas proposée à l'assemblée annuelle des actionnaires qui suit son 72^e anniversaire, sous réserve de la capacité du Conseil d'approuver une prolongation possible dans des circonstances précises jugées au mieux des intérêts du CN. Aux termes de cette politique révisée, MM. O'Connor et Pace ont annoncé leur retraite et ne solliciteront pas de nouveau mandat à l'assemblée.

Durée du mandat des administrateurs

À compter du 27 avril 2021, la durée des mandats du président du Conseil, des présidents des comités et de chaque administrateur est assujettie aux limites suivantes :

- La durée du mandat du président du Conseil du CN est de cinq ans, mandat qui peut être renouvelé pour une période additionnelle de trois ans de plus, sous réserve du pouvoir discrétionnaire du Conseil de proroger davantage cette période s'il le juge approprié et aux mieux des intérêts de la Compagnie et du Conseil. À la fin de son ou de ses mandats, le président du Conseil sortant ne se représentera pas au poste d'administrateur du CN à l'assemblée annuelle des actionnaires suivante.
- La durée du mandat des présidents des comités est de trois ans, mandat qui peut être renouvelé pour une période additionnelle de deux ans, sous réserve du pouvoir discrétionnaire du Conseil de proroger davantage cette période s'il le juge approprié et aux mieux des intérêts de la Compagnie et du Conseil.
- Tout membre actuel ou futur du Conseil d'administration qui a été élu ou nommé au Conseil siégera pour une durée maximale de 14 ans.

L'élection ou la nomination respective du président du Conseil ou des présidents des comités est revue annuellement et assujettie à une élection ou une nomination annuelle. De plus, les administrateurs doivent informer le président du Conseil de tout changement important dans leur occupation principale pour que le Conseil puisse décider s'il convient qu'ils continuent de siéger au Conseil ou à un comité du Conseil.

Avec prise d'effet le 27 avril 2021, les membres du Conseil peuvent siéger au Conseil pendant un mandat d'une durée maximale de 14 ans.

Appartenance commune à d'autres conseils d'administration

Dans le but de renforcer l'indépendance des administrateurs, le Conseil a adopté une politique selon laquelle un administrateur ne doit pas accepter l'invitation à siéger à un conseil d'administration externe dont un autre administrateur du CN est déjà membre sans obtenir au préalable l'approbation du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité. Le Conseil a aussi adopté une politique, qui se trouve dans notre Manuel de gouvernance, prévoyant qu'en général, un maximum de deux administrateurs de la Compagnie devraient siéger au même conseil d'administration ou comité d'un conseil d'administration externe.

Au 5 avril 2022, aucun membre de notre Conseil d'administration ne siégeait au conseil d'une autre société ouverte auquel siégeait aussi un autre de nos administrateurs.

Nombre de conseils d'administration

Le CN reconnaît qu'un administrateur doit consacrer beaucoup de temps à ses fonctions. Ainsi, le nombre de conseils auxquels peut siéger une personne est nécessairement limité. Le Conseil, soucieux de prendre les mesures raisonnables pour que chaque candidat puisse consacrer suffisamment de temps à ses tâches d'administrateur du CN, applique les principes directeurs suivants qui sont entrés en vigueur en date du 27 avril 2021 lorsqu'il étudiera la candidature d'administrateurs éventuels du CN :

- pour ce qui est des candidats occupant un poste de chef de la direction ou un autre poste de haute direction auprès d'une société ouverte, ceux-ci ne doivent pas siéger à plus de deux (2) conseils d'administration de sociétés ouvertes (y compris le Conseil et le conseil de la société employant ce candidat);
- pour ce qui est des autres candidats, ils ne doivent pas siéger à plus de trois (3) conseils d'administration de sociétés ouvertes (y compris le Conseil).

De plus, en raison du rôle et des responsabilités exigeants du Comité d'audit, des finances et du risque, le président du Conseil, de concert avec le président du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité, passe en revue toute invitation faite aux membres du Comité d'audit, des finances et du risque à se joindre au comité d'audit d'une autre entité. Lorsqu'un membre du Comité d'audit, des finances et du risque

siège simultanément au comité d'audit de plus de trois sociétés ouvertes, y compris le CN, le Conseil détermine si ces engagements simultanés nuisent à la capacité de ce membre de siéger efficacement au Comité d'audit, des finances et du risque.

Le Conseil peut, à son gré, autoriser une dérogation aux lignes directrices ci-dessus s'il le juge dans l'intérêt de la Compagnie et uniquement pour une période de transition maximale d'un an afin de permettre au candidat concerné de réduire ses participations au conseil d'administration d'autres sociétés pour satisfaire aux lignes directrices de la Compagnie. Parmi les candidats aux postes d'administrateurs présentés à l'assemblée, seule M^{me} Jones est actuellement membre de plus de deux conseils de sociétés ouvertes, autres que le Conseil du CN. Elle s'est engagée à réduire le nombre de ses postes d'administratrice au cours de l'année à venir si elle est élue au Conseil, conformément aux lignes directrices du CN sur la participation à un nombre excessif de conseils d'administration et dans le délai de transition prescrit par le CN, comme l'autorise le Conseil.

Les administrateurs sont tenus d'informer le président du Conseil de tous les postes d'administrateur qu'ils occupent ou qui leur ont été proposés pour que le Conseil puisse décider s'il est approprié qu'ils continuent de siéger au Conseil ou à un comité du Conseil. Avant de recommander la réélection des administrateurs pour un autre mandat, le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité et le président du Conseil appliqueront des critères de sélection des candidats aux postes

d'administrateurs, notamment l'apport antérieur des administrateurs au Conseil et la possibilité pour eux de consacrer suffisamment de temps à l'exécution de leurs responsabilités.

Les autres émetteurs assujettis, sur le conseil desquels chaque administrateur en poste du CN siège, sont indiqués dans les notices biographiques aux pages 12 à 23 de la présente circulaire.

Administrateurs honoraires

Le Conseil d'administration confère, à l'occasion, le titre d'administrateur honoraire à un administrateur sortant ou à un ancien administrateur qui, par ses longues années de service remarquable et ses réalisations, a contribué de façon significative au Conseil. Le titre d'administrateur honoraire perpétuel a été conféré à Raymond Cyr, à James Gray, à Michael Armellino, à Charles Baillie, à Edward Lumley, à Donald Carty, à Gordon Giffin, à Edith Holiday, à Maureen Kempston Darkes, à Denis Losier, à James E. O'Connor, à Laura Stein, à David McLean et à Robert Pace, président honoraire, de même qu'à feu Hugh Bolton, à feu Purdy Crawford et à feu Cedric Ritchie.

Les administrateurs honoraires sont invités à assister à l'assemblée annuelle des actionnaires et à participer à certains événements organisés par la Compagnie ou le Conseil ayant lieu dans la région où ils résident, et leurs frais de déplacement et autres dépenses ayant trait à leur participation leur sont remboursés dans une mesure raisonnable.

Évaluation du rendement du Conseil

Marche à suivre

Le Conseil d'administration a mis sur pied et examine à l'occasion une marche à suivre complète en vue de l'évaluation annuelle de son efficacité ainsi que de l'efficacité de ses comités, du président du Conseil, des présidents des comités et de chaque administrateur. Cette marche à suivre, placée sous la supervision du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité et du président du Conseil, comporte les étapes suivantes :

- Les questionnaires suivants sont préparés par le bureau du secrétaire général et approuvés par le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité et le président du Conseil, en tenant compte des questions courantes, des conclusions tirées des années antérieures et des renseignements fournis par le Conseil d'administration :
 - des questionnaires d'évaluation du rendement du Conseil et des comités, y compris une autoévaluation par chaque administrateur;
 - un questionnaire d'évaluation du président du Conseil;
 - des questionnaires d'évaluation des présidents des comités.
- Chaque questionnaire est ensuite envoyé à chaque administrateur, et toutes les réponses sont transmises au président du Conseil, à l'exception des réponses au questionnaire d'évaluation du président du Conseil, qui sont transmises directement au président du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité et au président du Comité des ressources humaines et de la rémunération.
- Après avoir reçu les questionnaires remplis, le président du Conseil communique avec chaque administrateur et les rencontre individuellement pour discuter librement et confidentiellement des réponses reçues de chaque administrateur et à son sujet, pour prendre en considération les commentaires que l'administrateur pourrait avoir et pour passer en revue son autoévaluation. Le président du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité ou celui du Comité des ressources humaines et de la rémunération discute aussi individuellement avec chaque administrateur des réponses reçues de celui-ci au questionnaire d'évaluation du président du Conseil et des commentaires que l'administrateur pourrait avoir à l'égard de ce questionnaire.

- Des rapports sont ensuite présentés par le président du Conseil et les présidents du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité et du Comité des ressources humaines et de la rémunération au Conseil d'administration, accompagnés de suggestions pour améliorer l'efficacité du Conseil d'administration, des comités du Conseil, du président du Conseil et des présidents des comités, et à chaque administrateur individuellement eu égard à son rendement personnel.
- Le président du Conseil et les présidents des comités tiennent compte de l'ensemble des résultats et des suggestions qui ressortent de l'évaluation annuelle du rendement du Conseil afin d'améliorer le fonctionnement et le déroulement des travaux du Conseil et des comités du Conseil.
- Au moins une fois par année, le Conseil et chacun des comités du Conseil examinent et évaluent leurs mandats respectifs.

Évaluation par les pairs et conseiller indépendant

Le président du Conseil mène chaque année un processus d'examen par les pairs en rencontrant individuellement chacun des administrateurs. De plus, le Conseil peut, à l'occasion, retenir les services d'un conseiller indépendant pour l'aider à effectuer une évaluation indépendante du rendement du Conseil, des comités du Conseil, du président du Conseil, des présidents des comités et de chaque administrateur. Le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité évalue également chaque année la pertinence de procéder, par l'intermédiaire d'un conseiller indépendant, à une évaluation par les pairs.

L'ensemble des résultats et des suggestions qui ressortent de l'évaluation annuelle du rendement du Conseil est pris en compte en vue d'améliorer le fonctionnement et le déroulement des travaux du Conseil et de ses comités.

La procédure d'évaluation du rendement du Conseil est décrite plus amplement dans le Manuel de gouvernance du CN, que l'on peut consulter sur notre site Web au www.cn.ca, sous Engagement responsable/Gouvernance.

Orientation et formation continue des administrateurs

Orientation

Notre programme d'orientation comprend des exposés faits par les membres de la direction de la Compagnie sur la structure organisationnelle du CN ainsi que sur la nature et le fonctionnement de son activité, un examen, effectué de concert avec le président du Conseil, du mode de fonctionnement et des rôles du Conseil et de ses comités, une discussion sur la contribution attendue de la part de chaque administrateur et l'accès, au besoin, à d'autres

renseignements pertinents ou à des ressources externes. Les nouveaux administrateurs reçoivent ce qui suit : un guide de l'administrateur contenant, entre autres, de l'information générale sur l'entreprise qui leur permet de mieux connaître la Compagnie, sa structure et ses activités, de même que les principaux documents d'information continue et documents traitant de la gouvernance du CN, comme le Manuel de gouvernance du CN et les chartes du Conseil et des comités, de l'information sur le processus

d'examen applicable au Conseil, à ses comités et à leurs présidents ainsi qu'à chaque administrateur, les politiques et procédures importantes du CN, comme le Code de conduite du CN, des organigrammes et d'autres documents sur l'orientation de l'entreprise, comme le Guide de l'investisseur du CN, des brochures sur le développement durable et la sécurité, les états financiers et de l'information réglementaire.

De plus, des réunions sont organisées entre les nouveaux administrateurs et les membres du Conseil, les présidents des comités ainsi que les membres de l'équipe des hauts dirigeants afin de donner aux nouveaux administrateurs un aperçu de leurs domaines de responsabilité et de leur fonction/service. Ces domaines comprennent les finances, les services généraux, le marketing, l'exploitation, la technologie, les ressources humaines et les relations avec les investisseurs.

Les nouveaux administrateurs assistent également à des exposés de dirigeants de la Compagnie portant, entre autres, sur les activités et l'exploitation du CN, la sûreté, la sécurité, le développement durable, les mesures prises en matière d'engagement auprès des collectivités et le perfectionnement professionnel. Ils sont aussi invités à assister aux événements suivants :

- réunion relative au plan d'affaires annuel avec les 200 membres du personnel aux échelons les plus élevés;
- réunions de ventes annuelles;
- conférences sectorielles ou réunions du CN avec des analystes/investisseurs;
- séances de formation en leadership et réseautage avec les participants;
- autres événements ponctuels organisés par la Compagnie.

En outre, les nouveaux administrateurs sont encouragés à visiter des installations du réseau du CN en lien avec les activités de la Compagnie. Ces installations comprennent des ateliers de mécanique et de réparation de wagons, des groupes reliés au transport intermodal et à l'ingénierie, des centres de données et de formation, des triages et des ports ainsi que des terminaux ferroviaires.

Formation continue

Le Conseil reconnaît l'importance de la formation continue des administrateurs et la nécessité que chaque administrateur assume une responsabilité personnelle à cet égard. Pour faciliter la formation continue, la Compagnie :

- fait en sorte que chaque administrateur soit membre d'un organisme qui se consacre à la gouvernance et à la formation continue des administrateurs;
- encourage chaque administrateur à participer à des séminaires ou à des conférences sur des questions d'intérêt et en assume les coûts;
- encourage les présentations au Conseil ou aux comités par des experts externes sur des questions d'importance particulière ou nouvelle, comme l'ESG;
- à l'occasion, selon le cas, le Conseil tient des réunions à une installation en exploitation ou autre installation de la Compagnie, d'un client ou d'un fournisseur important ou d'une société membre du même groupe ou à proximité d'une telle installation.

Le président du Conseil veille à ce que les membres du Conseil aient régulièrement accès à de la formation et à de l'information sur l'efficacité du

Conseil et les pratiques exemplaires que suivent les conseils d'administration efficaces, les facteurs ou les nouvelles tendances susceptibles d'influer sur la stratégie d'affaires de la Compagnie ou tout autre sujet que le président du Conseil juge approprié. La Compagnie offre aussi, à ses frais, quantité de programmes de formation dispensés par des établissements de premier ordre. Nous encourageons les administrateurs à suivre des séminaires ou d'autres programmes de formation et à faire rapport au Conseil sur la qualité de ces programmes. Des documents d'information portant, entre autres, sur la gouvernance font aussi partie du jeu de documents remis aux membres du Conseil avant les réunions.

En 2021, du matériel didactique écrit a été remis et des présentations ont été faites aux membres du Conseil sur divers sujets, dont la sécurité, les technologies, le développement durable et la gouvernance. Le Conseil a reçu régulièrement des mises à jour et des rapports des conseillers juridiques internes du CN sur des questions réglementaires et de nouveaux enjeux d'importance pour le CN et le secteur ferroviaire, comme la diversité, la sécurité, la technologie et l'atténuation des risques. Des membres du Conseil ont en outre assisté à des conférences sectorielles.

Les administrateurs ont aussi échangé avec la haute direction et les cadres supérieurs à chacune des réunions du Conseil et on leur a présenté de façon régulière et détaillée les sujets d'importance stratégique pour l'activité de la Compagnie, notamment ses initiatives en matière d'interaction avec les clients, de sécurité et d'engagement auprès des intervenants et des collectivités, sa stratégie de croissance des activités, ses plans d'exploitation, sa stratégie en matière de chaîne d'approvisionnement, sa gestion des wagons, les initiatives en matière de développement durable du CN, le Plan d'action climatique, la cybersécurité et certaines questions de réglementation touchant les activités de la Compagnie.

De plus, les administrateurs ont eu, de temps à autre, l'occasion de visiter certaines des installations où le CN a procédé à d'importants investissements. Ils ont visité notre Centre de commande de la technologie de l'information, certains des principaux triages du CN, comme le triage Kirk, les ateliers du CN de Woodcrest et les propriétés d'Elgin, Joliet et Eastern Railway aux États-Unis. Le Conseil a également visité deux centres de formation ultramodernes de Winnipeg, au Manitoba, et près de Chicago, en Illinois, et a fait un tour à bord d'une voiture de contrôle de l'état géométrique de la voie. Depuis mars 2020, bon nombre d'activités en personne du Conseil ont cessé en raison de la pandémie. Avant mars 2020, le Conseil a visité et/ou a participé notamment aux activités suivantes :

- Two Harbours, au Minnesota, pour visiter les installations de transbordement de minerai de fer du CN ainsi que le navire E.H. Gott, ce qui lui a permis d'examiner en profondeur les activités reliées au navire et au transbordement.
- Dans le cadre de ses initiatives d'engagement auprès des intervenants, a assisté à des événements communautaires à Regina, en Saskatchewan, et à Ottawa, en Ontario.
- Le port de Prince Rupert pour une visite complète des opérations clients à Prince Rupert (DP World) et à Ridley Island (Ray-Mont Logistics et Ridley Terminals).
- A participé à des réunions et des événements à Singapour, dont un tour du Port de Singapour, ce qui a permis aux administrateurs de prendre la pleine mesure de l'activité économique florissante en Asie du Sud-Est et de mieux comprendre le potentiel commercial entre l'Amérique du Nord et l'Asie du Sud-Est.

Le tableau qui suit indique certains séminaires et les cours donnés par des fournisseurs externes ainsi que certaines séances d'information et les présentations internes sur des questions clés touchant le CN auxquels les administrateurs de la Compagnie ont assisté en 2021 et au début de 2022.

THÈME	SUJET PRÉSENTÉ	PRÉSENTATEUR/ORGANISATEUR	PARTICIPANTS
Développement durable	Mises à jour des questions et des objectifs prioritaires en matière d'environnement	Environnement du CN	Membres du Comité GDDS
	Plan d'action climatique	Développement durable du CN	Membres du Comité GDDS
	Diversité, équité et inclusion	Services corporatifs et RH du CN	Membres du Comité GDDS
Technologie	Cybersécurité	Technologies de l'information du CN	Membres du Comité AFR
	Mises à jour de la modernisation des locomotives	Exploitation du CN	Membres du Comité AFR
	Innovation et technologie infonuagique	Technologies de l'information du CN	Tous les administrateurs
	Innovation et technologie de l'information	Technologies de l'information du CN	Tous les administrateurs
	Investissements dans les technologies de l'information	Technologies de l'information du CN	Membres du Comité stratégique
Sécurité	Mises à jour des technologies stratégiques	Technologies de l'information du CN	Membres du Comité AFR
	Mises à jour sur la performance en matière de sécurité	Sécurité du CN	Membres du Comité GDDS
Relations avec les clients	Gestion des incidences/de crise	Services corporatifs et exploitation du CN	Membres du Comité GDDS
	Mise à jour sur le rendement	Exploitation et marketing du CN	Tous les administrateurs
	Excellence opérationnelle	Exploitation et marketing du CN	Tous les administrateurs

Engagement auprès des intervenants

Le CN est reconnu comme une société responsable, une pièce maîtresse de la solution pour les clients et un élément essentiel pour l'économie, ses clients et les collectivités qu'il sert. Au cours de l'année, nous avons continué d'approfondir le programme de la Compagnie en matière de développement durable, c'est-à-dire assurer le transport sécuritaire et efficace des marchandises des clients, voir à la gestion de l'environnement, attirer et former la meilleure équipe de cheminots issus de la diversité, participer à l'établissement de collectivités plus fortes et plus sécuritaires tout en adhérant aux plus hautes normes éthiques. Le CN interagit fréquemment avec tous nos intervenants, dont nos actionnaires, nos membres du personnel ainsi que les groupes autochtones et communautaires.

Interaction avec les actionnaires

Le CN reconnaît l'importance d'interagir de façon constante avec ses actionnaires et se réjouit de le faire puisque nous estimons qu'il est important que les interactions soient directes et fréquentes afin de permettre et de favoriser un dialogue franc et l'échange d'idées. Notre service Relations avec les investisseurs est responsable de la communication avec les milieux financiers pour le compte du CN et interagit activement avec les actionnaires, les analystes rattachés à un courtier, les investisseurs éventuels et périodiquement avec les groupes de défense des droits des actionnaires. Au cours des 12 derniers mois, le président et le vice-président de notre Conseil ainsi que d'autres membres du Conseil et notre équipe de relations avec les investisseurs se sont entretenus avec tous nos principaux actionnaires institutionnels dans le cadre des initiatives suivantes :

- Conférences téléphoniques sur les résultats : interaction des membres de la haute direction du CN avec les milieux financiers sur une base trimestrielle pour passer en revue les résultats et perspectives financiers et opérationnels trimestriels du CN;
- Tournée générique : tout au long de l'année, interactions multiples des membres de la direction du CN et du vice-président, Relations avec les investisseurs, avec des investisseurs institutionnels afin de fournir de l'information publique sur notre programme stratégique, nos affaires et nos activités ainsi que notre performance en matière d'ESG;
- Conférences commanditées par des maisons de courtage : tout au long de l'année, présentations par les membres de la haute direction du CN d'allocutions dans le cadre de conférences sectorielles pour les investisseurs concernant les affaires et les activités du CN, y compris notre performance en matière d'ESG, et réunions de ces membres de la haute direction avec des investisseurs;
- Réunions avec des investisseurs : dans le cadre des interactions régulières avec les actionnaires, l'équipe des relations avec les investisseurs est disponible pour des rencontres et des appels afin de répondre aux questions ou préoccupations des actionnaires et pour fournir de l'information publique sur la Compagnie en temps opportun et de manière réactive.

La pandémie a eu des répercussions sur le travail et les déplacements et, par conséquent, de mars 2020 jusqu'à la date de la présente circulaire, la plupart des interactions avec les actionnaires ont eu lieu par vidéoconférences ou par téléphone. Les conférences téléphoniques sur les résultats trimestriels et les présentations aux investisseurs sont diffusées sur le Web et peuvent être écoutées en direct sur le site Web du CN au www.cn.ca/investisseurs.

Nous disposons de divers modes de communication nous permettant de recevoir les commentaires des parties intéressées, comme une ligne téléphonique sans frais pour les demandes de renseignements généraux (1 888 888-5909). Les actionnaires peuvent aussi communiquer avec notre équipe de relations avec les investisseurs et d'autres intervenants conformément aux procédures décrites sur notre site Web au www.cn.ca, sous Investisseurs/Personnes-ressources.

Les actionnaires et autres parties intéressées peuvent aussi communiquer avec le Conseil et le président du Conseil en téléphonant au 1 514 399-6544. Le Conseil a également des procédures permettant aux parties intéressées de (i) nous transmettre des plaintes ou préoccupations relatives à la comptabilité et à l'audit et (ii) communiquer directement avec le président du Conseil, qui préside toutes les réunions d'administrateurs qui ne sont pas membres de la direction. Ces procédures sont décrites sur notre site Web au www.cn.ca, sous Engagement responsable/Gouvernance.

De plus, la Compagnie a poursuivi ses activités auprès de ses intervenants comme suit :

- en participant à des conseils consultatifs, des comités d'examen et des démarches réglementaires afin d'interagir avec tous les paliers de gouvernement;
- en organisant des événements communautaires;
- en collaborant avec des partenaires de la chaîne d'approvisionnement;
- en participant à des associations de l'industrie (Association des chemins de fer du Canada; Association of American Railroads);
- en interagissant avec les fournisseurs à l'occasion de notre réunion annuelle des fournisseurs et par l'intermédiaire de notre programme d'excellence en approvisionnement durable;
- en renforçant nos relations et en améliorant nos communications avec les clients;
- en s'assurant d'avoir des occasions de dialogue avec les membres du personnel;
- en participant à des programmes d'engagement structuré auprès des collectivités.

Pour l'année 2021, le CN a reçu de nombreux prix et distinctions dont :

- Inclusion dans le *Dow Jones Sustainability World Index* pour la 10^e année consécutive et dans le *DJSI North American Index* pour la 13^e année consécutive
- Inclusion dans la prestigieuse Liste A du CDP en 2021
- Inclusion dans le palmarès des 100 meilleurs employeurs au Canada
- Classement au 1^{er} rang des 220 membres de l'indice composé S&P/TSX selon la revue annuelle du *Globe and Mail* sur les pratiques en matière de gouvernance au Canada
- Classement au palmarès des 50 meilleures entreprises citoyennes au Canada de *Corporate Knights* pour la 13^e année de suite
- Inclusion dans le *FTSE4Good Index*
- Inclusion dans le *Jantzi Social Index*
- Inclusion dans les indices MSCI
- Obtention de la certification bronze dans le cadre du programme Relations Progressives Autochtones du Conseil canadien pour le commerce autochtone

Engagement auprès des Autochtones

En outre, la Compagnie a poursuivi ses activités auprès des parties prenantes comme suit :

- en engageant de façon proactive les collectivités autochtones et en maintenant le dialogue ouvert avec celles-ci;
- en faisant la promotion auprès des Autochtones des possibilités de travailler au sein de la Compagnie;
- en appuyant des initiatives communautaires autochtones et en participant à des organisations autochtones;
- en repérant et en favorisant les occasions d'affaires avec les Autochtones et d'approvisionnement auprès de ceux-ci.

En 2015, la Commission de vérité et réconciliation du Canada a appelé les sociétés à jouer un rôle de réconciliation auprès des Autochtones du Canada en donnant notamment aux cadres supérieurs et aux membres du personnel de l'information sur l'histoire des peuples autochtones. Dans le cadre de sa vision autochtone, la Compagnie mise activement sur la conscientisation des membres du personnel aux questions autochtones et offre, depuis 2015, une formation en classe portant sur la sensibilisation culturelle. Une version de cette formation a été lancée en ligne au début de l'année 2017 pour qu'un plus grand nombre de membres du personnel y aient accès. En 2018, cette formation a reçu le prix du président dans la catégorie Valeurs du CN, ce qui démontre son importance pour le CN. En 2019, cette formation était obligatoire pour tous les membres du personnel au Canada. En 2018, le CN a été la première société de transport à obtenir la certification bronze dans le cadre du programme Relations Progressives Autochtones du Conseil canadien pour le commerce autochtone (le « CCCA ») et l'une des premières entreprises à devenir champion de l'approvisionnement dans le cadre du programme du CCCA.

En 2018, le service des Affaires juridiques du CN a reçu un prix Innovation décerné par Thomson Reuters dans la catégorie Diversité, en reconnaissance de l'ensemble de ses initiatives au chapitre des relations avec les Autochtones. Pour plus de détails, rendez-vous à l'adresse www.cn.ca/visionautochtone.

Le 24 février 2021, le Conseil a annoncé la création du Conseil Consultatif Autochtone du CN (le « CCA »), un organisme indépendant composé de membres de communautés autochtones de partout au pays. Il a pour mandat de conseiller le Conseil et les cadres supérieurs sur des questions que la Compagnie ou le CCA croient pertinentes et qui portent sur les relations du CN avec plus de 200 communautés autochtones où il exerce ses activités au Canada. L'un des objectifs du CCA est de renforcer la diversité et l'inclusion grâce à des politiques et à des méthodes qui reflètent ces principes, et de favoriser des relations significatives et durables entre le CN et les peuples autochtones. Le 21 novembre 2021, les coprésidents du CCA, M^{me} Roberta Louise Jamieson, OC, Kanyen'kehà :ka, et l'honorable Murray Sinclair, C.C., M.S.M., Mizhana Geezhik, ont annoncé la conclusion positive de leur première réunion ainsi que la composition du CCA. Le CCA se compose de représentants accomplis et respectés des communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis du Canada, soit :

- Mark Podlasly – Nation Nlaka'pamux (Colombie-Britannique)
- Marie Delorme – Métis (Alberta)
- Leanne Bellegarde – Nation Crie Peepeekisis (Saskatchewan)
- Phil Fontaine – Première Nation Sagkeeng (Manitoba)
- Stephen Augustine – Nation Mi'kmaq [Grand conseil Mi'kmaq] (Nouveau-Brunswick)
- Denise Pothier – Nation Mi'kmaq (Nouvelle-Écosse)
- Kateri Coade – Première Nation Abegweit [Mi'kmaq] (Île-du-Prince-Édouard)
- Udlu (Udloriak) Hanson – Inuit (Nunavut)
- Tabatha Bull – Première Nation Nipissing (Ontario)
- Ricky G.L. Fontaine – Première Nation innue Uashat mak Mani-utenam (Québec)

Le CCA prévoit maintenant se réunir quatre fois par année. En janvier 2022, le CCA a approuvé une demande de propositions visant un projet de recherche. Cette enquête à l'échelle du pays servira de base de référence à partir de laquelle les progrès du CCA pourront être mesurés, donnera un aperçu supplémentaire des impressions qu'ont les Autochtones à l'égard du CN et permettra au CCA de dépister les éventuelles mesures qu'il recommandera au Conseil de prendre.

Engagement auprès des collectivités

Le CN est pleinement intégré aux collectivités et aux sociétés qu'il dessert. Notre réputation est notre atout le plus précieux, et nous nous efforçons constamment d'être de bons voisins. Ainsi, nous nous engageons dans les collectivités par l'entremise d'un large éventail d'initiatives et nous favorisons une communication bidirectionnelle avec les membres de nos collectivités, ce qui assure des échanges respectueux et bénéfiques. Nous travaillons également de façon proactive pour maintenir des lignes de communication entre nous et nos collectivités en ce qui concerne les questions et les préoccupations et, chaque année, nous publions notre rapport *Le CN dans votre collectivité*, qui souligne la présence du CN dans nos collectivités. Nous mesurons notre engagement dans les collectivités au moyen de *Borealis*, un logiciel d'engagement des intervenants, et de sondages annuels sur la réputation.

Le personnel des Affaires publiques et gouvernementales du CN joue un rôle essentiel pour garder le CN au fait des enjeux régionaux et s'assurer que nous participons à des programmes de partenariats communautaires qui correspondent aux besoins locaux et apportent de réels avantages aux collectivités. Le principal mandat de l'équipe est de tendre la main aux gens pour soutenir leurs initiatives dans des centaines de collectivités chaque année.

Dans le cadre des efforts déployés tout au long de l'année pour sauver des vies, la Police du CN continue de promouvoir un comportement sécuritaire à proximité des infrastructures ferroviaires dans les collectivités d'un bout à l'autre du réseau. Elle mène notamment des opérations conjointes d'application de la loi avec des organismes externes aux endroits propices aux incidents et présente des exposés sur la sécurité à des groupes à haut risque comme les jeunes et les conducteurs de véhicules commerciaux. Nous transmettons régulièrement aux fonctionnaires municipaux et aux intervenants d'urgence de l'information sur la sécurité aux passages à niveau, l'évaluation des risques dans les corridors et le transport des marchandises dangereuses.

De plus, afin de renforcer la culture du CN en matière d'engagement des intervenants et de faciliter les consultations continues avec divers membres de l'industrie agricole, le CN a créé le Comité consultatif agricole. Le Comité consultatif agricole, dont les membres habitent les collectivités desservies par notre réseau, est l'un de nos principaux organismes consultatifs et fournit de l'information et des conseils. Il sert également de forum pour discuter des questions politiques qui ont un effet sur l'industrie agricole et pour améliorer la capacité du CN à servir ce secteur canadien essentiel.

Pour le CN, donner au suivant n'est pas un slogan, c'est notre façon de faire des affaires. C'est également notre façon d'être, un esprit d'entraide partagé par tous et toutes au CN. Créé pour financer nos activités et celles de nos partenaires dans les collectivités, le *Fonds CN pour des collectivités plus fortes* est un levier qui contribue à l'établissement de collectivités plus sûres, plus fortes, plus durables et plus prospères. Le CN a créé des conseils communautaires dirigés par des bénévoles afin de guider les décisions du *Fonds CN pour des collectivités plus fortes* et de renforcer ses partenariats communautaires. Par l'entremise des conseils communautaires, le CN confie les décisions de financement aux dirigeants et aux chefs d'entreprise locaux, qui connaissent le mieux leur collectivité. Le *Jour du CN dans la collectivité*, qui a lieu le 6 juin chaque année, est également une initiative créée lors du 100^e anniversaire du CN pour inciter le personnel à redonner à la collectivité. Nous nous engageons également à faire une différence dans les collectivités situées le long de notre réseau en cas de besoin. Au cours de la dernière année, le CN a contribué de façon considérable aux efforts de secours et d'aide humanitaire déployés pour venir en aide aux collectivités en crise, notamment au village de Lytton, en Colombie-Britannique, et à la Première nation de Lytton à la suite d'importants incendies dans la région, ainsi qu'au peuple ukrainien et aux membres de leurs familles au Canada et aux États-Unis touchés par la guerre en Ukraine.

Nos engagements en matière de développement durable

L'engagement responsable est au cœur même de la manière dont le CN bâtit un avenir durable. Au CN, notre vision est d'être le chemin de fer nord-américain le plus sécuritaire, le plus efficace en matière d'exploitation et d'émissions de carbone et le plus axé sur les clients. Notre engagement en matière de développement durable s'articule autour de cinq principes :

Environnement

Exercer nos activités moyennant un impact minimal sur l'environnement, tout en offrant des modes de transport plus propres et plus durables à nos clients.

Capital humain

Offrir un milieu de travail sécuritaire, stimulant et diversifié, où les membres de notre personnel peuvent exploiter leur plein potentiel et être reconnus pour leur contribution à notre réussite.

Sécurité

Être le chemin de fer le plus sécuritaire en Amérique du Nord en établissant une culture axée sur la sécurité sans compromis et en implantant un système de gestion conçu pour atténuer les risques et favoriser l'amélioration continue.

Collectivités

Bâtit des collectivités plus sécuritaires et plus fortes en investissant dans le développement communautaire, en créant des avantages socio-économiques positifs et en nous assurant d'ouvrir des voies de communication.

Gouvernance

Améliorer sans cesse notre culture d'intégrité et d'éthique commerciale, établissant ainsi un lien de confiance avec tous nos intervenants.

Notre approche en matière de développement durable

Notre approche en matière de communication d'information relative au développement durable s'aligne sur des normes internationales, notamment le Pacte mondial et les Objectifs de développement durable des Nations Unies, la Global Reporting Initiative (« GRI »), le Sustainability Accounting Standards Board (« SASB »), les objectifs liés à la mobilité de la Banque mondiale, le Greenhouse Gas Protocol et le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (« GIFCC »). La transparence relativement aux risques et aux possibilités liés aux changements climatiques est essentielle pour conserver la confiance de nos intervenants et permet à nos investisseurs de mieux comprendre les incidences des changements climatiques sur nos activités. Notre rapport détaillé se trouve sur le site Web du CN au www.cn.ca sous Engagement responsable.

Notre approche en matière de développement durable est conforme aux objectifs de développement durable des Nations Unies (les « ODD de l'ONU ») et, bien que nous contribuions directement et indirectement à chacun des 17 ODD de l'ONU, un examen détaillé des indicateurs et des mesures qui composent le cadre des ODD de l'ONU nous a permis de repérer huit ODD, sur lesquels nous pensons que nous pouvons avoir le plus d'impact et qui correspondent à nos engagements en matière de développement durable. Le choix de ces ODD repose également sur les principes de l'importance relative et d'inclusion des intervenants, afin de donner la priorité aux sujets qui comptent le plus pour notre entreprise et nos intervenants.

Nous reconnaissons que le climat est en train de changer et que les entreprises doivent non seulement s'adapter, mais également faire partie de la solution. En tant que moteur de l'économie, le CN est décidé à jouer un rôle déterminant dans la transition vers une économie à faible émission de carbone.

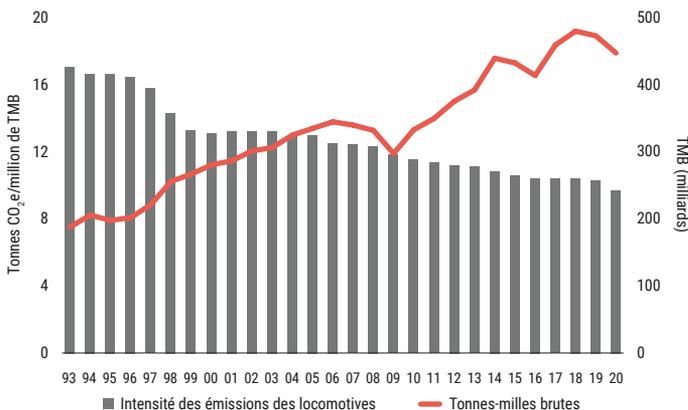
Le CN contribue de façon positive à la lutte contre les changements climatiques en offrant des solutions de transport à faible bilan carbone à nos clients. Environ 85 % de nos émissions de GES proviennent de l'exploitation ferroviaire, et nous croyons que le meilleur moyen de réduire notre empreinte carbonique est d'améliorer sans cesse l'efficacité de nos chemins de fer. Depuis 1993, nous avons réduit de 43 % l'intensité des émissions de GES de nos locomotives, évitant ainsi le rejet de près de 48 millions de tonnes d'équivalent de CO₂ dans l'atmosphère, et nous continuons de dominer le secteur ferroviaire nord-américain avec des économies de carburant par tonne-mille brute inférieures d'environ 15 % à la moyenne du secteur.

Le graphique suivant illustre l'amélioration sur le plan de l'intensité des émissions GES des locomotives du CN depuis 1993 :

Dissociation entre la croissance et les émissions de carbone

Intensité des émissions de GES des locomotives par rapport aux tonnes-milles brutes (TMB)

(Tonnes CO₂e/million de TMB par rapport au trafic en milliards de TMB)



Depuis 1993 :

↓ 43 %

Réduction de l'intensité des émissions de GES des locomotives

↓ 48 millions

de tonnes de carbone évitées malgré la croissance continue du volume de marchandises transportées

Nous sommes d'avis que le transport ferroviaire possède un potentiel énorme pour réduire les impacts environnementaux du transport et nous travaillons activement avec nombre de nos clients pour les aider à réduire les émissions de GES liés à leur chaîne d'approvisionnement du transport en tirant parti du transport ferroviaire pour les longues distances et du camionnage pour les plus courtes distances. Le transport des marchandises par train peut réduire les émissions de carbone jusqu'à 75 % comparativement au transport par camion. Une plus grande utilisation de modes de transport combinés permet de réduire les frais de transport en utilisant chaque mode pour la partie du parcours auquel il convient le mieux. Il permet également de réduire la congestion routière, les accidents et le fardeau des infrastructures de transport. Notre stratégie visant à réduire davantage nos émissions des domaines 1 et 2 aidera la Compagnie à conserver sa position d'important catalyseur de la décarbonisation de la chaîne d'approvisionnement à long terme. En retour, ces activités contribueront à la réduction des émissions du domaine 3 de nos clients.

Nous souscrivons aux recommandations du GIFCC et, en 2020, le CN est devenu le premier chemin de fer nord-américain à apporter officiellement son soutien à ce cadre qui privilégie une information financière plus efficace en ce qui concerne les changements climatiques. Le CN a publié son deuxième rapport GIFCC, qui trace les grandes lignes de quatre éléments de base pour la divulgation des risques liés au climat : gouvernance, paramètres et cibles, stratégie et gestion des risques.

Notre approche quant à chacun de ces éléments est présentée ci-après :

Gouvernance

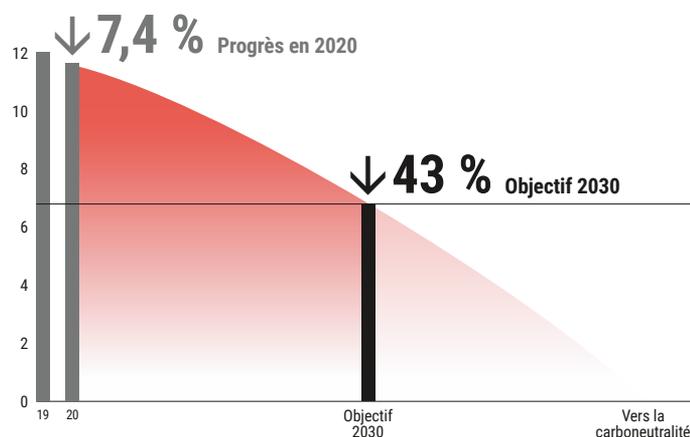
Le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité du Conseil a le plus haut niveau de responsabilités quant à la communication d'information en matière d'environnement et de développement durable de la Compagnie, y compris le Plan d'action climatique du CN, ainsi que de surveillance des progrès de la Compagnie par rapport aux objectifs fixés aux termes de ce plan, et tous les enjeux climatiques connexes. Le Comité d'audit, des finances et du risque du Conseil détient le plus haut niveau de responsabilité quant à la gestion des risques, y compris les risques climatiques. Le chef de l'exploitation du CN et sa vice-présidente, Développement durable, qui est responsable directement et globalement de la stratégie en matière de développement durable du CN, y compris du Plan d'action climatique, assurent la surveillance à l'échelon de la haute direction.

Mesures et objectifs (objectifs à long terme fondés sur la climatologie)

En vue de bâtir l'avenir, nous nous sommes engagés à réduire nos émissions de GES et notre intensité carbone pour contribuer à stabiliser les températures mondiales. En 2017, le CN a été le premier chemin de fer en Amérique du Nord à fixer un objectif approuvé fondé sur la climatologie. Pour nous assurer de respecter les plus récentes pratiques exemplaires fondées sur la climatologie qui appliquent un scénario de réchauffement de beaucoup moins de 2 degrés, et compte tenu de notre acquisition de TransX, nous avons travaillé avec l'initiative Science-Based Targets (« SBTi ») et avons soumis nos objectifs de nouveau. En avril 2021, la SBTi a approuvé le nouvel engagement du CN visant à réduire ses émissions de GES des domaines 1 et 2 de 43 % par million de tonnes-milles brutes d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019 et de réduire les émissions de GES du domaine 3 provenant des activités liées au carburant et à l'énergie de 40 % par million de tonnes-milles brutes d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019. En outre, en novembre 2021, nous avons annoncé notre engagement à fixer un objectif conforme à un scénario de réchauffement de 1,5 °C et à atteindre la carboneutralité d'ici à 2050.

Objectifs 2030 fondés sur la climatologie

Courbe des émissions selon un objectif de beaucoup moins de 2 °C
(Tonnes CO₂e/millions de TMB)



Stratégie

Réduire notre bilan carbone lié aux activités ferroviaires

Comme environ 85 % de nos émissions de GES proviennent de l'exploitation ferroviaire, nous croyons que la meilleure façon de réduire notre empreinte carbone est de continuer à améliorer notre efficacité. Ainsi, notre objectif guide notre plan de transition et notre stratégie d'affaires à faible bilan carbone. Pour atteindre notre objectif fondé sur la climatologie de réduire l'intensité de nos émissions de GES de 43 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2019, nous nous concentrons sur cinq principaux domaines stratégiques :

Renouvellement du parc : L'utilisation d'équipement plus écoénergétique nous permet de dissocier la croissance de nos activités des émissions de GES. Nous continuons d'acheter des locomotives moins énergivores, et en 2020, nous avons fait l'acquisition de 41 des locomotives de grande puissance les plus écoénergétiques disponibles.

Technologies novatrices : Nous continuons d'explorer et d'investir dans des technologies novatrices. Nous équipons nos locomotives de systèmes de gestion de l'énergie et de télémétrie ainsi que de systèmes assurant une traction répartie pour nous aider à maximiser l'efficacité et l'efficacité de l'exploitation des locomotives. Ces technologies novatrices nous permettront de continuer à améliorer la conduite, le freinage et le rendement du carburant global des trains, améliorant du coup notre efficacité carbonique dans les années à venir.

Mégadonnées : Grâce à nos systèmes de télémétrie pour locomotive, nous recueillons de grandes quantités de données en vue d'améliorer la performance et l'économie de carburant. De plus, notre analyseur de quotient de la puissance par tonne utilise les données des systèmes pour optimiser le rapport puissance/tonnage des locomotives, minimisant encore davantage la consommation de carburant. Les investissements en technologies de l'information nous permettent d'effectuer des analyses plus approfondies pour continuer à repérer, par l'analyse des mégadonnées, des possibilités additionnelles d'économie de carburant grâce auxquelles nous pourrions réduire encore davantage nos émissions au cours des années à venir.

Pratiques d'exploitation : Le CN passe de l'exploitation ferroviaire précise à horaires réguliers (PSR) à l'exploitation ferroviaire à horaires réguliers numérique (DSR) en faisant appel à des technologies de l'information avancées et à l'automatisation afin d'améliorer encore plus l'exploitation, la sécurité et les échanges d'affaires. L'information en temps réel permet d'offrir une formation en cours d'emploi sur les pratiques visant à promouvoir l'économie de carburant. Tirer parti de nos systèmes de télémétrie et de l'analyse des données avancée nous aidera à repérer d'autres possibilités d'économie de carburant dans le cadre de nos activités au cours des années à venir.

Carburants plus propres : Dictée par les exigences réglementaires, la croissance du marché des carburants renouvelables présente des possibilités à saisir immédiatement pour réduire encore davantage nos émissions en utilisant des mélanges de carburant renouvelables durables dans nos parcs. À moyen terme, le projet de Norme sur les combustibles propres du Canada et d'autres normes en matière de carburants renouvelables et de combustibles propres dans les territoires où le CN exerce ses activités continueront de nous permettre de réduire encore davantage nos émissions. En outre, nous collaborons activement avec nos fournisseurs de carburant et les constructeurs de locomotives et nous testons et explorons l'utilisation accrue de mélanges de carburants renouvelables durables, au-delà des seuils prévus par règlement, dans nos locomotives afin d'atteindre notre cible. En novembre 2021, nous avons annoncé un partenariat avec Progress Rail et Renewable Energy Group (REG) pour mettre à l'essai des mélanges de haut niveau de carburants renouvelables, contenant à la fois du biodiesel et du diesel renouvelable, afin d'appuyer nos objectifs de développement durable. Des essais et la qualification d'un carburant diesel entièrement biosourcé sont en cours et constituent des étapes importantes dans la réduction des émissions de GES du parc de locomotives actuel du CN. Ce programme permettra au CN et à Progress Rail de mieux comprendre la durabilité à long terme des carburants renouvelables et leur incidence opérationnelle sur les locomotives, surtout par temps froid, et de planifier les modifications nécessaires pour en tirer pleinement parti au cours de la prochaine décennie.

L'atteinte de notre cible reposera en partie sur le développement réussi continu et la disponibilité de technologies novatrices et la disponibilité de volumes suffisants de carburants renouvelables durables à des prix concurrentiels au cours des années à venir. Pour pouvoir procéder au déploiement et à la mise en œuvre complète de nouvelles technologies et obtenir et utiliser des volumes suffisants de carburants renouvelables durables, la collaboration entre les constructeurs de locomotives et les producteurs de carburants sera nécessaire. Cette approche collaborative est une des priorités clés du CN.

Réduire notre bilan carbone lié aux activités non ferroviaires

L'exploitation d'un chemin de fer efficace vise nos activités non ferroviaires, ce qui permet de réduire davantage notre bilan carbone dans notre parc routier et notre flotte de navires, nos édifices et nos triages. Le bilan carbone lié à nos activités non ferroviaires comprend environ 17 % de nos émissions totales de GES (domaines 1 et 2). Nous continuons à mettre en œuvre des pratiques exemplaires, y compris de nouveaux équipements et de nouvelles technologies pour réduire encore davantage notre consommation d'énergie.

Mises à niveau de notre parc routier : Notre parc routier, qui comprend de l'équipement intermodal, des camions, des véhicules de service et des camions CNTL et TransX, représente environ 7 % de nos émissions des domaines 1 et 2. Au cours des dernières années, nous nous sommes concentrés sur l'amélioration du rendement du carburant de ce parc, tout en augmentant notre utilisation de carburants renouvelables.

Nous avons également acheté des véhicules électriques pour notre parc de véhicules de service et avons récemment annoncé partenariat avec La Compagnie Électrique Lion pour mettre à l'essai l'utilisation de camions électriques pour décarboniser encore plus nos services intermodaux. Nous continuons de former nos équipes aux pratiques d'économie de carburant, qu'il s'agisse de l'aérodynamisme des composantes des camions ou de projets innovants d'optimisation des trajets. En 2020, nous avons installé un nouveau système de gestion du parc axé sur le conducteur afin d'améliorer la gestion des heures de service, de permettre un flux de travail sans papier et de réaliser des gains supplémentaires en ce qui a trait à la prévention des accidents et le rendement du carburant.

Travaux d'amélioration des triages et des bâtiments : L'ÉcoFonds du CN de 5 millions de dollars annuellement, combiné aux incitatifs et aux subventions du gouvernement et des services publics nous ont permis d'avoir le financement nécessaire pour effectuer des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique de nos bâtiments et de nos triages. Nous continuons d'investir dans l'amélioration de l'efficacité énergétique des chaudières, des compresseurs d'air, des systèmes de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air et des appareils d'éclairage au LED, ce qui nous permet d'améliorer notre bilan carbone et de réduire nos frais. Depuis 2011, nous avons réduit notre consommation d'électricité de 30 % à nos principaux triages, retranchant ainsi l'émission de plus de 171 000 tonnes de carbone dans l'atmosphère.

Décarbonisation de notre flotte de navires : Nos services maritimes débutent où les voies ferrées et les camions s'arrêtent, avec des services de transport maritime dans des régions comme celle des Grands Lacs. Notre flotte offre des services de transport sûrs et très écoénergétiques et ils sont continuellement mis à niveau pour satisfaire aux exigences strictes en matière d'émissions. Les exploitants de navires sont également formés aux pratiques d'économie de carburant, qui comprennent des protocoles rigoureux sur la vitesse et des paramètres d'exploitation qui entraînent d'autres réductions des émissions de carbone. En 2019, nous avons installé de nouvelles pales d'hélice inclinées sur un de ces bateaux. Ces nouvelles pales réduisent les vibrations du moteur, ce qui prolongera leur durée de vie et le rendement énergétique du navire, contribuant ainsi à réduire les émissions de carbone résultant de leur utilisation. Dans l'ensemble, l'intensité de nos émissions marines a diminué en 2020 par rapport à 2019 en raison de la mise en réserve des deux navires les moins économes en carburant pendant la récession économique.

Gestion des risques

Les changements climatiques font partie intégrante de nos processus d'évaluation des risques, qui tiennent compte des risques physiques, notamment la fréquence accrue des températures extrêmes, des inondations, de l'élévation du niveau de la mer, des incendies, des ouragans et des tornades, ainsi que des risques liés à la transition, notamment des répercussions juridiques, politiques et commerciales. Le Comité d'audit, des finances et du risque du Conseil est responsable de la supervision de notre approche en matière de gestion des risques et de contrôles internes, qui comprend les risques climatiques. Plus précisément, le Comité d'audit, des finances et du risque passe en revue les politiques de gestion des risques et s'assure que nous respectons les exigences légales et réglementaires applicables. Avoir la responsabilité de surveiller les risques climatiques est une tâche

importante du Comité d'audit, des finances et du risque, qui doit s'assurer que les processus de gestion des risques appropriés sont en place au sein de toute l'entreprise, y compris les politiques de surveillance des risques et de gestion des risques aux termes du programme GRE. En 2021, le Comité d'audit, des finances et du risque a passé en revue les résultats de notre GRE et a décidé d'approuver l'identification des risques nets de la Compagnie, ce qui comprend l'identification de risques physiques liés aux changements climatiques. Plus précisément, ils ont approuvé nos initiatives et mesures de contrôle visant l'atténuation des risques climatiques pour intégrer des activités de gestion des risques climatiques à notre plan d'affaires. Voir notre rapport GIFCC, qui est accessible sur notre site Web, pour obtenir de plus amples renseignements.

L'avenir : Regard vers 2030 et au-delà

Alors que nous nous tournons vers 2030 et au-delà, décarboniser le transport ferroviaire continuera de nécessiter l'apport de technologies écoénergétiques novatrices, l'utilisation accrue de carburants durables plus propres et la conception de solutions de chaînes d'approvisionnement à faibles émissions innovantes par le biais d'investissements et de collaborations. Le CN reconnaît qu'une nouvelle technologie de propulsion des locomotives est nécessaire pour procéder à la décarbonisation requise afin d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Nous reconnaissons également l'importance de la collaboration avec les gouvernements, les partenaires des chaînes d'approvisionnement, les universités, les entreprises de technologies propres, les producteurs de carburant, les constructeurs de locomotives et les fabricants de moteurs afin d'effectuer une transition efficace vers un avenir à faibles émissions de carbone. Notre position dans la chaîne d'approvisionnement nous permettra d'être à la tête d'un changement progressif vers la décarbonisation du secteur du transport des marchandises en Amérique du Nord, en tirant profit des progrès réalisés en matière de développement de carburants et de technologies faibles en carbone et en les stimulant. Des discussions sur les possibilités d'électrification des voies et de trains propulsés à l'hydrogène ont déjà cours. Par l'entremise de l'Association des chemins de fer du Canada, nous travaillons activement avec le gouvernement du Canada depuis 1995 pour traiter des effets des activités ferroviaires sur l'environnement, dans le cadre d'un protocole d'entente. Le protocole d'entente 2018-2022 soutient les engagements du gouvernement du Canada aux termes du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques et sa vision pour des modes de transport verts et novateurs. Il comprend l'élaboration d'un ensemble de moyens créatifs visant à harmoniser les efforts des gouvernements et ceux de l'industrie dans le but de réduire les émissions produites par le secteur ferroviaire, repérer les possibilités pour faire progresser les technologies propres, les carburants propres et l'innovation dans le secteur par de la recherche, des politiques ou des programmes.

En 2021, nous avons annoncé l'acquisition d'une locomotive électrique à batterie utilisant la technologie FLXdrive de Wabtec, la première locomotive remorquant de lourdes charges et entièrement électrique, qui appuie nos objectifs à long terme ambitieux. Les gains d'efficacité et les réductions d'émissions attendus de cette technologie seront importants, réduisant la consommation de carburant de locomotive et les émissions d'au plus 30 %, et contribueront à ouvrir la voie à de nouvelles solutions qui vont au-delà des locomotives diesel utilisées aujourd'hui.

De plus, le CN s'associe à Progress Rail, une entreprise de la société Caterpillar, et à Renewable Energy Group (REG) pour mettre à l'essai des mélanges de haut niveau de carburants renouvelables, contenant à la fois du biodiesel et du diesel renouvelable. Cette nouvelle technologie et l'utilisation accrue de carburants renouvelables sont des éléments essentiels pour assurer une transition efficace vers un avenir à faible émission de carbone.

Le transport ferroviaire en tant que mode de transport écologique, efficace et économique est particulièrement attrayant à mesure que nous nous dirigeons vers une économie propre et que nous apportons sur le marché des produits plus propres et plus écologiques.

Les actionnaires devraient se reporter à notre site Web, au www.cn.ca, sous Engagement responsable, pour obtenir plus de renseignements sur notre présentation d'information concernant le CDP et le GIFCC ainsi que sur notre Déclaration d'assurance pour les émissions de GES.

Déclaration de la rémunération de la haute direction

Chère actionnaire, Cher actionnaire,

Au nom du Comité des ressources humaines et de la rémunération (le « Comité ») et du Conseil du CN, nous profitons de cette occasion pour partager avec vous nos principes en matière de rémunération de la haute direction.

Une fois de plus, en avril 2021, le vote consultatif annuel des actionnaires sur la rémunération tenu par la Compagnie a reçu un fort taux d'assentiment, 97,7 % des voix ayant été exprimées par les actionnaires en faveur de l'approche rigoureuse du CN en matière de rémunération de la haute direction. Il est à noter que le CN a enregistré le plus haut résultat en faveur du vote consultatif sur la rémunération parmi les sociétés de chemin de fer de classe I dont les actions sont négociées en bourse pour la sixième année de suite. Dans un souci de transparence, le CN demeure résolu à communiquer à ses actionnaires de l'information claire et complète.

En octobre 2021, après plus de 25 ans de loyaux services au sein du CN, M. Jean-Jacques Ruest a annoncé qu'il prenait sa retraite de son poste de président-directeur général (« PDG ») et de membre du Conseil, fonctions qu'il occupait depuis 2018. Le Comité et le Conseil sont reconnaissants envers M. Ruest pour son leadership et son engagement exemplaire envers l'exploitation ferroviaire. Nous tenons à le féliciter et à lui souhaiter le meilleur pour sa retraite bien méritée.

Le 25 janvier 2022, par suite de recherches menées à l'échelle internationale afin de trouver un dirigeant exceptionnel pour faire progresser le CN, le Conseil a nommé Tracy Robinson au poste de présidente-directrice générale du CN, à compter du 28 février 2022. Aux termes d'un processus rigoureux, M^{me} Robinson a été identifiée comme étant la meilleure leader pour favoriser une croissance durable, une amélioration continue de l'exploitation, des progrès technologiques et un accroissement de la valeur pour les actionnaires, ainsi que pour attirer et maintenir en poste une main-d'œuvre de calibre mondial. M^{me} Robinson a auparavant occupé divers postes de direction auprès de Corporation TC Énergie, dont les plus récents sont ceux de vice-présidente directrice de Corporation TC Énergie, de présidente, Gazoducs, Canada, et de présidente, Coastal GasLink. Avant de rejoindre Corporation TC Énergie, M^{me} Robinson a travaillé pendant 27 ans au sein du Canadien Pacifique, où elle a occupé des postes de direction dans les domaines de l'exploitation, des finances et du commerce. M^{me} Robinson est une dirigeante chevronnée et respectée qui apporte au CN plus de 35 ans d'expérience en gestion de l'exploitation, en élaboration de stratégies et en exécution de projets pour stimuler la croissance et la rentabilité du CN. M. Ruest est resté en poste au CN à titre consultatif jusqu'au 31 mars 2022 afin d'assurer une transition sans heurts.

Aperçu de 2021

Le CN a affiché de solides résultats financiers et d'exploitation en 2021, affichant une croissance des produits d'exploitation de 658 millions de dollars canadiens et du bénéfice d'exploitation de 839 millions de dollars canadiens par rapport à l'année dernière, ainsi qu'une hausse de 38 % du bénéfice par action (« BPA ») dilué et une hausse de 12 % du BPA dilué rajusté⁽¹⁾. Pour le quatrième trimestre de 2021, le CN a affiché de solides performances opérationnelles et financières dans tous les domaines, son ratio d'exploitation⁽²⁾ s'étant amélioré pour atteindre 58,3 % et son ratio d'exploitation rajusté⁽²⁾ ayant atteint un niveau record de 57,9 % au quatrième trimestre. Ces solides résultats en 2021 ont été obtenus malgré les répercussions négatives des conditions météorologiques extrêmes, des importants feux de forêt et des inondations dans le corridor très fréquenté de la voie principale du CN dans l'Ouest canadien, et des problèmes continus liés à la chaîne d'approvisionnement mondiale attribuables en grande partie à la pandémie mondiale. Le CN a réussi à relever ces défis en 2021, sans jamais perdre de vue les objectifs et les priorités à plus long terme de la Compagnie. Les investissements stratégiques antérieurs du CN dans la résilience de son réseau ont permis à la Compagnie de continuer à offrir un service de qualité supérieure aux clients tout en générant une croissance rentable et en améliorant le rendement pour les actionnaires.

(1) Le bénéfice dilué par action rajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR qui n'est pas définie de façon normalisée en vertu des PCGR et peut, par conséquent, ne pas être comparable aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Pour obtenir une explication du bénéfice dilué par action rajusté, une explication de la manière dont cette mesure non conforme aux PCGR offre de l'information utile pour les investisseurs et un rapprochement de cette mesure à la mesure conforme aux PCGR la plus directement comparable, ainsi que pour connaître les autres fins auxquelles la direction utilise cette mesure non conforme aux PCGR, voir la rubrique « Mesures de la performance rajustées » dans le rapport de gestion, qui est intégrée par renvoi aux présentes. Le rapport de gestion est accessible en ligne au www.sedar.com, sur le site Web de la SEC au www.sec.gov par l'intermédiaire du système EDGAR et sur le site Web de la Compagnie au www.cn.ca, sous l'onglet « Investisseurs ».

(2) Le ratio d'exploitation est défini comme les charges d'exploitation sous forme de pourcentage des produits d'exploitation.

Le CN comprend l'importance d'une stratégie bien définie pour guider son processus décisionnel, surtout en cette période de changements rapides. La Compagnie fait preuve de la prévoyance, de l'agilité et de la résilience nécessaires pour continuer à créer de la valeur pour toutes ses parties prenantes en redéfinissant le chemin de fer du 21^e siècle. La stratégie commerciale du CN est ancrée dans la vision de la Compagnie, qui consiste à favoriser une croissance durable pour ses clients, son personnel et les collectivités. En septembre 2021, les détails du plan du CN visant à améliorer la performance opérationnelle et la productivité, qui s'appuie sur son plan stratégique de janvier 2021, ont été annoncés. Le plan stratégique du CN vient renforcer l'engagement du CN à créer de la valeur durable à long terme. Le rendement du CN au quatrième trimestre de 2021 a démontré de solides progrès dans la réalisation du plan stratégique. De plus, le CN a créé de la valeur pour ses actionnaires en 2021 en rachetant 10,3 millions de ses actions ordinaires et en remettant 1,6 milliard de dollars canadiens dans le cadre de son plan de rachat d'actions.

L'engagement responsable est au cœur même de la manière dont le CN bâtit son entreprise en vue de l'avenir. Le CN s'est engagé à mettre en œuvre de nouvelles initiatives environnementales, sociales et de gouvernance qui reflètent les meilleures pratiques de leur catégorie et renforcent sa position en tant que leader parmi les chemins de fer de classe I en Amérique du Nord et dans l'ensemble du secteur des transports. En 2021, le CN a rehaussé son niveau d'ambition et a annoncé des objectifs plus larges à court et à long terme en matière d'ESG afin d'accroître la responsabilisation à l'égard de ses priorités et résultats en matière d'ESG. L'atteinte des objectifs en matière de rendement du carburant, d'engagement du personnel et d'orientation client a été intégrée à la rémunération incitative des membres de la direction et des cadres supérieurs en 2021 (voir les pages 55 à 57 pour plus de détails). Preuve du leadership du CN en matière de durabilité, en 2021, le CN a été inclus dans l'indice Dow Jones Sustainability World Index pour la 10^e année consécutive et a été l'une des trois seules entreprises canadiennes à se voir attribuer une mention sur la liste mondiale A – Changements climatiques par le CDP, qui reconnaît ses actions visant à réduire les émissions, atténuer les risques liés au changement climatique et développer une économie à faibles émissions de carbone.

Le CN a pris un engagement sans compromis à l'égard de la santé et de la sécurité des membres de son personnel, de ses clients ainsi que des collectivités et des milieux dans lesquels il exerce ses activités. Le CN continue de former les membres de son personnel, de bâtir son infrastructure et de renouveler sa technologie en vue d'atteindre son objectif d'être le chemin de fer le plus sécuritaire en Amérique du Nord. Le CN renforce sa solide culture de la sécurité grâce à son programme d'engagement entre pairs *Veiller les uns sur les autres*, qui incite les membres de l'équipe à travailler ensemble, à faire preuve de vigilance en matière de sécurité et à signaler toute situation dangereuse, ainsi qu'à assurer le respect rigoureux des *Règles vitales*, qui portent sur les activités quotidiennes susceptibles de causer des blessures graves ou même des décès.

Le CN est également déterminé à respecter les normes les plus rigoureuses en matière de gouvernance. Le Conseil a renouvelé ses pratiques en matière de gouvernance en 2021, en mettant en œuvre les meilleures pratiques de leur catégorie en ce qui concerne la taille du Conseil, l'équité et la diversité des genres, et la durée des mandats à titre d'administrateurs. En décembre 2021, le CN s'est classé au premier rang du classement exhaustif des conseils d'administration des entreprises canadiennes établi par le *Globe and Mail* en 2021.

Approche rigoureuse en matière de rémunération

L'engagement du CN à inciter les membres de la haute direction à créer et à offrir des rendements durables aux actionnaires continue de sous-tendre son approche en matière de rémunération de la haute direction. Le CN fait preuve de rigueur en veillant à ce que les régimes incitatifs à court terme et à long terme soient structurés de façon à lier la rémunération réalisée au rendement pour les actionnaires à l'aide de divers indicateurs de rendement clés, renforcés par le recours accru au rendement total pour les actionnaires relatif (le « RTA relatif »), lequel fait partie des indicateurs de rendement applicables aux unités d'actions liées au rendement (les « UALR »). En outre, la politique de rémunération de la haute direction permet d'attirer et de maintenir en poste les meilleurs membres de la haute direction.

La croissance à long terme et la création de valeur demeurent le point central de la stratégie de rémunération du CN, et les cibles sont fixées pour que sa politique de rémunération ne favorise pas la prise excessive de risques par les membres de la haute direction de la Compagnie. De plus, le programme de rémunération de la haute direction du CN incite également la direction à mettre l'accent sur l'exercice sûr et fiable des activités et l'atteinte des objectifs en matière d'engagement du personnel, d'orientation client et d'objectifs liés à l'environnement.

La rigueur de l'approche du CN en matière de rémunération continue de lui assurer une rémunération établie sur des bases réfléchies et axée sur le rendement, qui est revue chaque année par le Comité. Le Comité fait également appel, de façon indépendante, à Hugessen Consulting, Inc. (« Hugessen ») pour lui fournir des avis sur les recommandations concernant la rémunération qui lui sont présentées à des fins d'approbation.

Décisions relatives à la rémunération en 2021

La rémunération de nos membres de la haute direction visés est versée en dollars américains afin que nous ayons un point de comparaison plus précis, plus pertinent et plus constant avec la rémunération versée en dollars américains des titulaires de postes équivalents au sein du groupe de comparaison. Le Comité est d'avis que le groupe de comparaison utilisé par la Compagnie et le fait de verser une rémunération en dollars américains aux membres de la haute direction visés sont pertinents et que jumelés à une approche rigoureuse générale, ils assurent une rémunération totale concurrentielle.

Salaire de base

Le CN continue d'avoir pour politique de positionner les salaires de base et les primes cibles à la médiane du groupe de comparaison. Le Comité suit étroitement la rémunération versée à tous les membres de la haute direction afin d'assurer une rémunération concurrentielle.

Régime d'intéressement annuel (« RIA »)

Afin de mieux aligner le RIA sur la vision stratégique à long terme de la Compagnie et ses priorités ESG, ainsi que pour soutenir l'engagement des employés en matière de sécurité et d'initiatives stratégiques, le RIA des membres de la haute direction et des cadres supérieurs pour 2021 était entièrement fondé sur le rendement de la Compagnie par rapport à des objectifs préétablis pour trois volets de l'entreprise : le rendement financier, la sécurité et la stratégie. Les mises à jour effectuées en 2021 pour obtenir un meilleur alignement du RIA sont les suivantes :

- Le volet lié au rendement individuel pour les membres de la haute direction et les cadres supérieurs est remplacé par un volet lié à la stratégie d'entreprise, lequel comprend trois indicateurs stratégiques d'ordre quantitatif (le rendement du carburant, l'engagement du personnel et l'orientation client) afin d'appuyer davantage la vision à long terme et le plan stratégique du CN.
- Le volet lié à la sécurité de l'entreprise s'étend maintenant à tous les cadres supérieurs afin d'encourager davantage la prévention des accidents et des blessures, y compris les accidents graves et les décès.
- L'incidence proportionnelle de la condition de rendement financier sur les volets liés à la sécurité de l'entreprise et à la stratégie d'entreprise a été retirée afin d'inciter davantage l'engagement du personnel à l'égard des initiatives en matière de sécurité et de stratégie.

Les cibles aux termes du RIA pour 2021 sont restées inchangées, soit à 140 % du salaire de base du PDG, et à 80 % du salaire de base pour les autres membres de la haute direction visés. Le volet lié au rendement financier de l'entreprise, qui comptait pour 70 % de la prime annuelle versée aux membres de la haute direction visés est conçu de façon à ce que les membres de la haute direction visés soient évalués et récompensés en fonction d'objectifs préétablis exigeants quant aux produits d'exploitation, au bénéfice d'exploitation rajusté et aux flux de trésorerie disponibles. Après un paiement de 19,92 % de la cible en 2020 quant au volet lié au rendement financier de l'entreprise pour les membres de la haute direction visés, le Conseil a approuvé un paiement correspondant à 169 % de la cible pour 2021, reflétant une amélioration considérable des résultats opérationnels.

Le volet lié à la sécurité de l'entreprise, qui comptait pour 10 % de la prime annuelle, est lié à la performance de la Compagnie en matière de sécurité et est déterminé en fonction des cibles approuvées par le Conseil en matière de blessures et d'accidents. En 2021, le taux de fréquence des blessures⁽¹⁾ du CN d'une année à l'autre s'est amélioré et la cible a été dépassée, ce qui a donné lieu à une possibilité de paiement maximum pour ce paramètre, tandis que la performance de la Compagnie à l'égard du taux d'accidents⁽²⁾ n'a pas atteint le seuil requis pour ce paramètre. Par conséquent, le Conseil a confirmé un paiement établi à 100 % de la cible pour les membres de la haute direction visés pour le volet lié à la sécurité de l'entreprise.

Enfin, le volet lié à la stratégie d'entreprise, qui comptait pour 20 % de la prime annuelle, comprenait trois indicateurs stratégiques d'ordre quantitatif : le rendement du carburant, l'engagement du personnel et l'orientation client. Pour 2021, les résultats de l'indicateur lié au rendement du carburant étaient supérieurs à la cible, les résultats de l'indicateur lié à l'orientation client ont donné lieu à une possibilité de paiement maximum et les résultats de l'indicateur lié à l'engagement du personnel n'ont pas atteint le seuil requis. Par conséquent, le Conseil a confirmé un paiement à 113,33 % de la cible pour les membres de la haute direction visés pour le volet lié à la stratégie d'entreprise.

En combinant les trois volets du RIA (financier, sécurité et stratégie), le paiement global pour le RIA de 2021 était à 151 % de la cible pour les membres de la haute direction visés, ce qui démontre une amélioration du succès opérationnel de la Compagnie par rapport aux deux dernières années (dont les résultats du RIA étaient inférieurs à la cible), ce qui confirme en outre que les programmes d'intéressement du CN sont liés au respect d'un cadre rigoureux de performance.

(1) Par 200 000 heures-personnes, selon les critères de divulgation de la Federal Railroad Administration (« FRA »).

(2) Par million de trains-milles, selon les critères de divulgation de la FRA.

Programme d'intéressement à long terme

Aucun changement n'a été apporté au programme d'intéressement à long terme (« ILT ») en 2021, à la suite des changements apportés en 2020 afin de faire correspondre les facteurs de rendement avec le rendement pour les actionnaires et leurs intérêts en augmentant la pondération du RTA relatif en lien avec les UALR à 40 % et en prolongeant la période d'acquisition des droits afférents aux options d'achat d'actions de 4 ans à 5 ans.

Rémunération de la nouvelle présidente-directrice générale

La rémunération annuelle cible de M^{me} Robinson a été fixée selon la structure actuelle de la rémunération des membres de la haute direction, en tenant compte du positionnement concurrentiel et de l'expérience de direction. Pour 2022, le salaire de base de M^{me} Robinson a été fixé à 900 000 \$ US, avec une prime annuelle cible fixée à 140 % du salaire de base aux termes du RIA ainsi qu'un octroi d'unités d'actions liées au rendement et un octroi d'options d'achat d'actions d'une valeur cumulative de 7 040 000 \$ US. La rémunération directe totale cible de 9 200 000 \$ US a été fixée au même niveau que la rémunération cible de M. Ruest pour 2021, et se situe, conformément aux pratiques antérieures du CN pour le rôle de présidente-directrice générale, sous la médiane du groupe de comparaison des chemins de fer de classe I. M^{me} Robinson sera assujettie à des lignes directrices relatives à l'actionariat correspondant à huit fois son salaire de base, qu'elle devra atteindre d'ici le cinquième anniversaire de sa date d'entrée en fonction. Une prime compensatoire spéciale de 1 675 000 \$ CA a été accordée à M^{me} Robinson afin d'atténuer la perte de rémunération qu'elle a subie en quittant Corporation TC Énergie. La prime compensatoire spéciale a été établie en fonction d'un examen de ses primes de rémunération incitative en cours qui ont été perdues lorsqu'elle a accepté le poste au CN, tant sur le plan de la forme que du calendrier s'y rapportant. La prime spéciale comprend une combinaison d'espèces (500 000 \$ CA), d'unités d'actions liées au rendement du CN standard (1 050 000 \$ CA) et d'options d'achat d'actions du CN d'une durée de cinq ans avec acquisition des droits sur deux ans (125 000 \$ CA). Cette combinaison vise à remplacer de façon équivalente la rémunération à laquelle elle a renoncé, tout en offrant une valeur de rétention.

De plus, le CN a convenu à l'égard de M^{me} Robinson de certaines dispositions relatives à la cessation d'emploi, jugées appropriées dans les circonstances entourant son recrutement en tant que présidente-directrice générale. Ces dispositions comprennent (1) une indemnité de départ en cas de cessation d'emploi involontaire égale à deux fois le salaire de base annuel, plus deux fois la prime annuelle cible aux termes du RIA, et (2) le maintien des primes incitatives à long terme et des attributions compensatoires spéciales en actions de 2022 en cas de cessation d'emploi involontaire avant le 31 janvier 2023.

Atténuation des risques liés à la rémunération

Les régimes de rémunération du CN visent à encourager les bons comportements et incluent des mécanismes appropriés d'atténuation des risques. En 2021, Willis Towers Watson a procédé à sa revue annuelle des pratiques de rémunération du CN et a confirmé que les programmes de rémunération du CN ne semblent pas comporter de risques majeurs pouvant avoir, d'un point de vue raisonnable, un effet préjudiciable important sur la Compagnie. À sa réunion de décembre 2021, le Comité a passé en revue le rapport de Willis Towers Watson sur l'évaluation des risques et a appuyé ses conclusions. Dans sa propre évaluation, le Comité a jugé que des éléments d'atténuation des risques appropriés étaient en place dans les programmes de rémunération de la Compagnie.

Conclusion

Le Comité et le Conseil sont d'avis que la rémunération versée est appropriée et respecte l'approche du CN en matière de rémunération de la haute direction et de création de valeur pour les actionnaires. Le Comité tient pleinement à s'assurer que la rémunération de la haute direction du CN reste fondée sur une approche rigoureuse liée au rendement, tout en étant concurrentielle. Le président ainsi que d'autres membres du Comité assisteront à l'assemblée et pourront répondre à vos questions concernant la rémunération des membres de la haute direction du CN. Le Comité est d'avis que son approche en matière de rémunération de la haute direction favorise l'exécution du plan stratégique de la Compagnie, et maintient son engagement envers des régimes de rémunération qui correspondent aux intérêts à long terme des actionnaires.



Le président du Conseil d'administration,

Robert Pace



Le président du Comité des ressources humaines et de la rémunération,

L'honorable Kevin G. Lynch

Comité des ressources humaines et de la rémunération

Composition du Comité des ressources humaines et de la rémunération

Le Comité est formé de six membres indépendants.

Tous les membres possèdent tous une compréhension approfondie des politiques et des principes en matière de rémunération des membres de la haute direction ainsi que de l'expérience en matière de ressources humaines et de rémunération. De plus, ils sont également membres d'autres comités du Conseil, ces chevauchements permettant d'établir un lien solide entre les responsabilités de surveillance des risques du Comité.

Le texte qui suit décrit, en date de la présente circulaire, la formation, les compétences et l'expérience de chaque membre du Comité qui sont pertinentes à l'exécution de ses fonctions à ce titre, y compris les compétences et l'expérience permettant au Comité de se prononcer sur le bien-fondé des politiques et pratiques de la Compagnie en matière de rémunération :

- M. Lynch, qui préside le Comité, a occupé divers postes de direction au sein du gouvernement du Canada, dont celui de greffier du Conseil privé, secrétaire du Cabinet et chef de la fonction publique du Canada, où il était chargé de la gestion générale de 263 000 employés de 80 ministères et agences du gouvernement canadien. M. Lynch a été membre du conseil de leadership de la Banque de Montréal et, jusqu'en 2020, il a été le président du conseil d'administration de Groupe SNC-Lavalin inc. Il a été président du comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité d'Empire Company Limited (Sobeys) jusqu'en 2017.
- M^{me} Bruder, qui est maintenant retraitée, a été vice-présidente directrice, Exploitation à la RBC. Elle était responsable des activités associées à tous les services aux particuliers et aux entreprises au Canada offerts par plus de 8 000 employés. Dans le cadre de ses fonctions de dirigeante et d'administratrice, elle a acquis une grande expérience en supervision de questions de ressources humaines, dont celles portant sur la structure de la rémunération, la gestion du rendement et la gestion des talents ainsi que la planification de la relève.
- M^{me} Gray est directrice, Affaires externes et relations gouvernementales, Amérique du Nord, de LG Energy Solution Michigan Inc., É.-U. Elle supervise la filiale nord-américaine de l'entreprise sud-coréenne LG Energy Solution, un des plus grands fabricants de batteries au lithium-ion du monde. Elle possède une vaste expérience en tant que dirigeante, notamment dans la supervision d'un grand nombre d'employés, la gestion du rendement et les questions de ressources humaines.
- M. Howell est gestionnaire d'investissements senior chez Cascade Asset Management Co. Auparavant, M. Howell a été un banquier d'investissement et avocat. M. Howell est président du comité des mises en candidature et de la rémunération et membre du conseil d'administration de Sika AG, une société multinationale du secteur des produits chimiques de spécialité inscrite à la cote de la SIX Swiss Exchange et dont le siège social se trouve à Baar, en Suisse. Dans le cadre de ses fonctions d'administrateur d'entreprise, il a acquis une grande expérience en supervision de questions de ressources humaines, dont celles portant sur la structure de la rémunération, la gestion du rendement et la gestion des talents ainsi que la planification de la relève.

- M. Pace est président et chef de la direction de The Pace Group (société active dans les domaines de la radiodiffusion, de la promotion immobilière et des services environnementaux). Il possède une vaste expérience dans le monde des affaires ainsi que de l'expérience dans le secteur public et à titre d'administrateur de sociétés ouvertes et de président du conseil, en supervision de questions de ressources humaines, dont celles portant sur la structure de la rémunération, la gestion du rendement et la gestion des talents ainsi que la planification de la relève. Il est président du conseil d'administration de Les Aliments High Liner Inc. depuis 2019 (administrateur depuis 1998) et président du conseil de Maritime Broadcasting System.
- M. Phillips a été président et chef de la direction de diverses sociétés, dont Dreco Energy Services, Ltd., PTI Group, Inc. et British Columbia Railway Corporation, où il a été largement exposé aux questions liées aux ressources humaines et à la rémunération. Il siège actuellement au comité des ressources humaines et de la rémunération de la Banque Canadienne de l'Ouest et quittera ces fonctions en date du 7 avril 2022. Il siège aussi actuellement au comité des ressources humaines et de la rémunération de West Fraser Timber Co. Ltd. En juin 2017, M. Phillips a été admis à titre de fellow de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Le tableau ci-dessous résume l'expérience des membres du Comité en matière de ressources humaines et de rémunération :

CHAMP D'EXPÉRIENCE	NOMBRE DE MEMBRES DU COMITÉ DOTÉS D'UNE GRANDE OU TRÈS GRANDE EXPÉRIENCE	
Appartenance à des comités des ressources humaines	6/6	100 %
Exposition à la fonction Ressources humaines de l'organisation	6/6	100 %
Leadership et planification de la relève, développement des talents	6/6	100 %
Approbation de contrats d'emploi	6/6	100 %
Élaboration/surveillance de programmes d'intéressement	4/6	67 %
Surveillance des tests de simulation des paiements aux termes des programmes d'intéressement selon le rendement financier de l'entreprise/ les résultats d'exploitation	5/6	83 %
Administration/surveillance des régimes de retraite	3/6	50 %
Interprétation des exigences réglementaires et application de celles-ci aux politiques et pratiques en matière de rémunération	4/6	67 %
Interaction avec les investisseurs et leurs représentants sur des questions de rémunération	5/6	83 %
Surveillance de l'analyse financière se rapportant aux politiques et pratiques en matière de rémunération	5/6	83 %
Exposition aux analyses du marché portant sur les politiques et pratiques en matière de rémunération	4/6	67 %
Rédaction ou révision de contrats ou autres documents à caractère juridique se rapportant à des politiques et pratiques en matière de rémunération	4/6	67 %
Surveillance de questions de relations de travail	3/6	50 %

Mandat du Comité des ressources humaines et de la rémunération

Les responsabilités du Comité sont notamment les suivantes :

- s'assurer qu'il existe des mécanismes adéquats de planification de la relève aux postes de haute direction, y compris celui de président-directeur général;
- superviser le processus de sélection des membres de la haute direction, recommander leur nomination et approuver les conditions de nomination et de cessation d'emploi ou de départ à la retraite du président-directeur général et des autres membres de la haute direction;
- passer en revue les objectifs généraux qui relèvent du président-directeur général et des autres membres de la haute direction, ainsi que leur développement et leur rendement en fonction de ces objectifs et d'autres facteurs, et recommander au Conseil leur rémunération en fonction de cette évaluation;
- identifier les risques liés aux pratiques et politiques en matière de rémunération du CN et évaluer si elles offrent un équilibre approprié entre le risque et la récompense par rapport à l'orientation stratégique globale de la Compagnie, et examiner la communication de l'information concernant : (i) le rôle du Comité à cet égard; (ii) toute pratique suivie par le CN pour déceler et atténuer ces risques; (iii) tout risque décelé découlant des politiques et pratiques de rémunération du CN raisonnablement susceptible d'avoir un effet défavorable important sur le CN;
- examiner tous les éléments de la rémunération de la haute direction et faire un rapport annuel sur les pratiques de rémunération, notamment en supervisant le choix de tout groupe de comparaison utilisé pour déterminer la rémunération ou tout élément de la rémunération et examiner la communication de l'information concernant ce groupe;
- superviser les conseillers externes, y compris les consultants en rémunération, les conseillers juridiques indépendants ou autres conseillers indépendants dont les services ont été retenus pour l'aider à s'acquitter de ses fonctions et responsabilités;
- évaluer l'indépendance des conseillers externes aux termes des normes en matière de gouvernance canadiennes et américaines, ou autres lois, règles ou règlements applicables;
- examiner les pratiques et politiques en ressources humaines en veillant notamment à ce que des systèmes de ressources humaines pertinents soient en place afin que la Compagnie puisse recruter, motiver et retenir le personnel diversifié et de qualité nécessaire pour atteindre ses objectifs d'affaires;
- effectuer régulièrement des sondages sur l'engagement des membres du personnel et surveiller les résultats de ces sondages et leurs répercussions sur la gestion efficace des talents au CN;
- surveiller régulièrement les relations syndicales du CN et la stratégie du CN en matière de relations de travail, ainsi que sa cohérence avec l'orientation stratégique du CN.

Le texte intégral de la charte du Comité se trouve dans le Manuel de gouvernance du CN au www.cn.ca, sous Engagement responsable/Gouvernance. Enfin, le Comité s'est réuni à six (6) reprises en 2021 et a tenu des séances à huis clos à chaque réunion.

Gestion des talents, diversité et planification de la relève

La gestion des talents, le développement du leadership, la planification de la relève, la diversité, équité et inclusion, et l'engagement du personnel sont prioritaires pour le Conseil et le Comité. Un cadre des talents intégré portant sur la recherche de leaders ainsi que leur évaluation et leur perfectionnement vise à fournir à la Compagnie une bonne réserve de successeurs issus de la diversité pouvant occuper des postes de haute direction et des postes de cadres.

Le CN prépare les personnes de talent à des rôles plus étendus et plus complexes en adaptant les plans de perfectionnement aux besoins individuels, commerciaux et de leadership, tout en offrant des expériences significatives et, s'il y a lieu, transversales. Au besoin, la Compagnie a également recours au recrutement externe pour combler ses besoins en matière de talent et pour recruter des personnes dotées des compétences essentielles.

Le Comité examine, de façon régulière, les mises à jour sur la gestion des talents, la diversité et le développement du leadership propres à chaque fonction. En cours d'année, le Comité procède également à des analyses approfondies de la direction centrées sur la force, les lacunes et la diversité du bassin de candidats pouvant être appelés à occuper des postes de leadership de premier plan au sein du CN. La Compagnie adopte en outre une approche de perfectionnement plus ciblée pour les personnes de talent identifiées à ce titre dans le but de les préparer à assumer des fonctions plus étendues et plus complexes de manière accélérée tout en développant la souplesse et des aptitudes de leadership fondamentales. Le CN raffine également son programme de perfectionnement de carrière afin d'offrir de la formation ciblée et des expériences de travail pratiques qui viendront appuyer le développement des talents.

Une analyse complète des plans de relève de contingence et des plans de relève à court, moyen et long terme pour l'équipe de haute direction est effectuée chaque année et des plans adaptés précis pour combler les besoins sont élaborés et mis en œuvre.

En ce qui concerne le plan stratégique à long terme du CN, l'harmonisation du leadership et du développement des capacités constitue un élément clé de la réussite de la mise en œuvre de ce plan stratégique. Pour une harmonisation fructueuse avec les objectifs stratégiques de la Compagnie, les programmes de rémunération constituent un élément essentiel qui liera le rendement pour les actionnaires et le rendement de la direction.

Le CN a également créé le poste de directeur, diversité, équité et inclusion afin d'avoir une approche plus ciblée et plus rigoureuse quant au respect de la stratégie en matière de diversité et d'inclusion du CN.

Le Comité juge que des stratégies adéquates de gestion des talents et de planification de la relève sont en place pour assurer le succès durable de la Compagnie.

Conseillers indépendants

Le Comité retient les services de consultants en rémunération de la haute direction dont le mandat consiste à donner des avis sur les recommandations concernant la rémunération qui lui sont présentées à des fins d'approbation. À cette fin, depuis octobre 2007, le Comité retient les services de Hugessen. Le Comité a donné le mandat à Hugessen d'examiner les recommandations au sujet de la rémunération des membres de la haute direction et des questions connexes et de lui fournir directement des avis à cet égard. Les honoraires facturés par Hugessen en 2021 se sont élevés à environ 265 500 \$ CA. Les services fournis par Hugessen étaient liés à la rémunération et fournis directement au Comité. Le Comité a également passé en revue l'indépendance de Hugessen et évalué sa performance pour 2021. Le Comité est satisfait des avis donnés par Hugessen et juge qu'ils sont objectifs et impartiaux. Hugessen satisfait également aux critères d'indépendance énoncés dans les normes d'inscription de la NYSE et a confirmé que le montant des honoraires versés par le CN représentait moins de 5 % des honoraires annuels de la firme.

Depuis 2007, le Conseil a adopté une politique aux termes de laquelle tous les services non liés à des questions de rémunération rendus à la Compagnie par le consultant dont les services ont été retenus par le Comité pour la prestation de services liés à des questions de rémunération doivent être approuvés au préalable par le président du Comité. Aux termes d'une entente entre le Comité et Hugessen, cette dernière a convenu de ne pas fournir de services à la direction.

Rémunération des membres de la haute direction – Honoraires connexes

	SERVICES FOURNIS EN 2021 (\$ CA)		SERVICES FOURNIS EN 2020 (\$ CA)	
	RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION – HONORAIRES CONNEXES	AUTRES HONORAIRES	RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION – HONORAIRES CONNEXES	AUTRES HONORAIRES
Hugessen	265 500	0	103 100	0

Aperçu

Membres de la haute direction visés

La présente analyse de la rémunération porte sur la rémunération de la haute direction pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et porte sur les membres de la haute direction visés suivants figurant dans les tableaux sur la rémunération :

Jean-Jacques Ruest

Président-directeur général

Ghislain Houle

*Vice-président exécutif et chef de la direction financière
(« chef de la direction financière »)*

Robert Reilly

*Vice-président exécutif et chef de l'exploitation
(« chef de l'exploitation »)*

Sean Finn

*Vice-président exécutif, services corporatifs et
chef de la direction des affaires juridiques
(« chef de la direction des affaires juridiques »)*

Dominique Malenfant

*Vice-président exécutif et chef des services informatiques et
de la technologie (« chef informatique et technologie »)*

Structure de la rémunération

La Compagnie suit un programme complet de rémunération à l'intention des membres de la haute direction visés qui comprend : (i) le salaire de base; (ii) une prime annuelle; (iii) des intéressements à long terme; (iv) des prestations de retraite; (v) des avantages indirects. Les trois premiers éléments déterminent la rémunération directe totale. L'objectif du programme de rémunération du CN est d'attirer les meilleurs candidats qui soient, de les retenir et de susciter leur engagement en veillant à ce qu'un lien évident existe entre la stratégie à long terme de la Compagnie, son plan d'affaires et la rétribution des membres de la haute direction.

Les décisions touchant le montant de la rémunération directe totale versée aux membres de la haute direction visés ainsi qu'à tous les autres membres de la haute direction sont prises en fonction de la politique de rémunération des membres de la haute direction de la Compagnie. Cette politique prévoit que la rémunération directe totale cible se situe entre la médiane et le 60^e centile par rapport au groupe de comparaison pertinent. Le groupe de comparaison pour le PDG et les autres membres de la haute direction visés est composé des chemins de fer de classe I choisis (Union Pacific Corporation, CSX Corporation, Norfolk Southern Corporation et Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée). Pour tous les autres membres de la haute direction, le groupe de comparaison est formé d'un vaste échantillon de sociétés industrielles américaines dont les produits d'exploitation s'élevaient entre 6 et 15 milliards de dollars américains et qui font partie de la base de données de Willis Towers Watson. En 2021, le CN a généré des produits d'exploitation de 14,5 milliards de dollars canadiens. Pour les membres de la haute direction d'un groupe ou d'une division du CN, un échantillon complet de sociétés industrielles américaines est utilisé et la fourchette des produits d'exploitation est rajustée de manière à refléter l'envergure du rôle de chacun des hauts dirigeants du CN. De plus amples renseignements sur les groupes de comparaison se trouvent à la page 53.

En décembre 2021, dans le cadre du processus de révision annuelle de la rémunération, Willis Towers Watson a comparé la rémunération directe totale offerte à tous les membres de la haute direction au cours de l'exercice à celle qui était offerte par les sociétés du groupe de comparaison pertinent et a déclaré que la rémunération directe totale des membres de la haute direction correspond à celle offerte par les sociétés du groupe de comparaison du CN.

En janvier 2022, une analyse du ratio de rémunération vertical a été effectuée et présentée au Comité dans le cadre de l'examen des recommandations en matière de rémunération pour 2022. L'analyse du ratio de rémunération vertical consiste à comparer la rémunération directe totale de chaque membre de la haute direction visé par rapport à la rémunération directe totale annuelle médiane de tous les membres du personnel du CN. Cette analyse fournit au Comité davantage de contexte lorsque celui-ci procède à la révision des programmes de rémunération de la Compagnie.

Processus décisionnel

Le PDG fait des recommandations concernant la rémunération des membres de la haute direction visés, sauf la rémunération du PDG, et le Comité examine cette rémunération et la recommande à l'approbation du Conseil. Le Comité fait des recommandations concernant la rémunération du PDG, laquelle est approuvée par les membres indépendants du Conseil. La durée du mandat du PDG est à la discrétion du Conseil. Ni le PDG ni les autres membres de la haute direction visés n'ont de contrat de travail.

Salaire de base en 2021

Le salaire de base du PDG et des autres membres de la haute direction visés est versé en dollars américains, ce qui permet d'avoir un point de comparaison plus précis, plus pertinent et plus constant avec les salaires versés en dollars américains pour des postes équivalents au sein du groupe de comparaison. À l'occasion de la révision annuelle de la rémunération des membres de la haute direction visés, le salaire de base a été fixé en fonction de la rémunération médiane versée par les sociétés du groupe de comparaison applicable. Les augmentations salariales prennent en compte les pratiques de la concurrence, les compétences en matière de leadership, la capacité de retenir le personnel et les plans de relève. Pour plus de renseignements sur les salaires de base, se reporter à la page 54.

Résultats du Régime d'intéressement annuel (« RIA ») pour 2021

En 2021, des changements ont été apportés au RIA afin de mieux aligner le plan avec la vision stratégique à long terme de la Compagnie ainsi que sur les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance. Les changements comprennent (i) le remplacement du volet lié au rendement individuel pour les membres de la haute direction et les cadres supérieurs par un volet lié à la stratégie d'entreprise, lequel comprend trois indicateurs stratégiques d'ordre quantitatif (le rendement du carburant, l'engagement du personnel et l'orientation client); (ii) l'application du volet lié à la sécurité de l'entreprise à tous les cadres supérieurs; et (iii) le retrait du rajustement à la baisse des volets liés à la sécurité de l'entreprise et à la stratégie d'entreprise lorsque le volet lié au rendement financier de l'entreprise est inférieur à 100 % afin de soutenir l'engagement du personnel à l'égard des initiatives en matière de sécurité et de stratégie. Par conséquent, la totalité du RIA pour les membres de la haute direction et les cadres supérieurs était fondée sur le rendement de la Compagnie par rapport à des objectifs préétablis liés aux indicateurs de rendement respectifs.

Le volet lié au rendement financier de l'entreprise comptait pour 70 % de la prime annuelle versée à tous les membres de la haute direction. L'année 2021 a été une année difficile en raison des répercussions négatives des importants feux de forêt et d'inondations et d'emportements par les eaux sans précédent dans l'Ouest canadien, mais le CN a réussi à surmonter ces difficultés et a affiché une solide performance dans presque tous les indicateurs clés. Par conséquent, la Compagnie a dépassé ses objectifs de rendement financier préétablis pour 2021, ce qui a donné lieu, au titre du rendement financier de l'entreprise, au paiement d'une prime à 169 % de la cible pour les membres de la haute direction visés. Le tableau présentant les objectifs de rendement financier de l'entreprise pour 2021, approuvés par le Conseil en janvier 2021, et les résultats de 2021 se trouvent à la page 56.

Le volet lié à la sécurité de l'entreprise, qui comptait pour 10 % de la prime annuelle, est lié à la performance de la Compagnie en matière de sécurité et est déterminé en fonction d'objectifs approuvés par le Conseil en matière de blessures et d'accidents. En 2021, le taux de fréquence des blessures du CN d'une année à l'autre s'est amélioré et la cible a été dépassée, ce qui a donné lieu à une possibilité de paiement maximum pour ce paramètre, tandis que la performance de la Compagnie à l'égard du taux d'accidents n'a pas atteint le seuil requis pour ce paramètre. Par conséquent, en ce qui concerne le volet lié à la sécurité de l'entreprise, le Conseil a confirmé un paiement à 100 % de la cible pour les membres de la haute direction visés. Le tableau présentant les objectifs de rendement de l'entreprise en matière de sécurité pour 2021, approuvés par le Conseil en janvier 2021, et les résultats de 2021 se trouvent à la page 56.

La part restante de 20 % de la prime annuelle était fondée sur le rendement stratégique de l'entreprise qui a été introduit en 2021 et qui comprend trois indicateurs stratégiques d'ordre quantitatif : le rendement du carburant, l'engagement du personnel et l'orientation client. Pour 2021, les résultats de l'indicateur lié au rendement du carburant étaient supérieurs à la cible, les résultats de l'indicateur lié à l'orientation client ont donné lieu à une possibilité de paiement maximum et les résultats de l'indicateur lié à l'engagement du personnel n'ont pas atteint le seuil requis. Par conséquent, le Conseil a confirmé un paiement à 113,33 % de la cible pour les membres de la haute direction visés pour le volet lié à la stratégie d'entreprise. Le tableau présentant les objectifs de rendement de l'entreprise en matière de stratégie pour 2021, approuvés par le Conseil en janvier 2021, et les résultats de 2021 se trouvent à la page 57.

Les facteurs de prime au titre du rendement financier, de la sécurité et de la stratégie de l'entreprise ont servi de base pour le calcul des paiements de la prime annuelle indiqués dans le Tableau sommaire de la rémunération, à la page 67. Le paiement total des primes aux membres de la haute direction visés représentait environ 151 % de la prime cible en 2021.

Le rendement individuel des membres de la haute direction visés continue d'être surveillé tout au long de l'année, même si leur rendement individuel ne constitue plus un facteur dans l'établissement de leur RIA.

Intéressement à long terme (« ILT ») de 2021

Lorsqu'il détermine la juste valeur pertinente des ILT octroyés aux membres de la haute direction visés, le Comité tient compte de données externes du marché et d'autres facteurs, comme le rendement individuel, le risque de départ et les plans de relève, ainsi que de la politique de la Compagnie en matière de rémunération. La juste valeur des ILT octroyés aux membres de la haute direction visés est fixée en fonction du 60^e centile du groupe de comparaison applicable.

Pour établir un lien entre le rendement à moyen terme et à long terme de l'entreprise et la création de valeur pour les actionnaires, les ILT se composent d'une combinaison d'unités d'actions liées au rendement (« UALR ») et d'options d'achat d'actions, représentant respectivement 55 % et 45 % de la juste valeur de l'ILT octroyé⁽¹⁾.

Le paiement des UALR octroyées en 2021 aux membres de la haute direction visés est assujéti à deux indicateurs de rendement distincts. Une tranche de soixante pour cent (60 %) des UALR attribuées est conditionnelle à l'atteinte des cibles liées au rendement sur le capital investi (« UALR assujétiées au RCI ») moyen du CN pour la période close le 31 décembre 2023 et à l'atteinte d'un cours de clôture moyen minimal des actions déterminé au début du cycle. L'autre tranche de 40 % est assujétiée au rendement total pour les actionnaires relatif (« UALR assujétiées au RTA ») du CN mesuré par rapport à celui des sociétés de deux groupes de comparaison, soit (i) les chemins de fer de classe I choisis⁽²⁾ et (ii) les sociétés formant l'indice S&P/TSX 60, dans chaque cas, pour la période moyenne de 20 jours close le 31 décembre 2023.

Les options d'achat d'actions octroyées en 2021 sont des options d'achat d'actions traditionnelles dont les droits sont acquis sur cinq ans à raison de 20 % à chaque date d'anniversaire. Les options d'achat d'actions ont une durée de 10 ans.

Le tableau résumant les objectifs liés au rendement et la condition de paiement se rapportant aux UALR attribuées en 2021 se trouve à la page 58.

Paiement des unités d'actions liées au rendement attribuées en 2019

Le Comité a analysé l'acquisition des droits afférents aux UALR attribuées en 2019 par rapport aux cibles de rendement établies pour chaque critère : UALR assujétiées au RCI et UALR assujétiées au RTA relatif.

UALR assujétiées au RCI : La Compagnie a affiché un RCI lié aux UALR moyen sur trois ans de 14,16 % au 31 décembre 2021. Conformément aux règles du régime et étant donné que le cours de clôture moyen minimal des actions a été atteint, un facteur d'acquisition lié au rendement de 82,8 % (sur un maximum de 200 %) a été appliqué à l'égard des UALR assujétiées au RCI attribuées en 2019.

UALR assujétiées au RTA relatif : La Compagnie a affiché un RTA de 62,64 %⁽³⁾ pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021, lequel a donné lieu à un facteur d'acquisition lié au rendement global de 71,6 % (sur un maximum de 200 %), ce qui correspond au facteur d'acquisition lié au rendement moyen pondéré des deux critères (0 % pour les chemins de fer de classe I et 143,1 % pour l'indice S&P/TSX 60).

Les UALR ont été réglées sous forme d'actions ordinaires du CN achetées sur le marché libre le 28 février 2022 afin d'inciter les participants à détenir des actions, sous réserve du respect des autres conditions des conventions d'octroi. Le tableau illustrant les objectifs liés au rendement et les résultats se rapportant aux UALR attribuées en 2019 se trouve à la page 59.

Clauses de non-concurrence, de non-sollicitation et de non-divulgaration

Le secteur ferroviaire est un marché hautement concurrentiel. Au cours des dernières années, la Compagnie a poursuivi ses efforts en vue de protéger ses intérêts et ses renseignements confidentiels. C'est pourquoi les conventions d'octroi d'ILT de la Compagnie de même que ses régimes de retraite non enregistrés contiennent des clauses de non-concurrence, de non-sollicitation et de non-divulgaration de renseignements confidentiels ainsi que d'autres clauses restrictives. Les paiements aux termes des régimes d'ILT ou des régimes de retraite non enregistrés sont conditionnels au maintien du respect de ces clauses restrictives par les membres du personnel en poste et les anciens membres du personnel pendant une période de deux ans suivant la cessation de leur emploi auprès de la Compagnie ou leur départ à la retraite. De plus amples détails sur les clauses de non-concurrence et de non-sollicitation du CN sont donnés à la page 61.

(1) La pondération de la valeur de l'octroi de l'intéressement à long terme de 2021 était différente pour le président-directeur général (UALR, 68 % et options d'achat d'actions, 32 %) en raison des exigences de distribution des options d'achat d'actions qui limitent le nombre d'options d'achat d'actions aux termes du régime d'intéressement à long terme à l'intention de la direction (« RILTD ») pouvant être octroyées au cours d'une année civile à un seul participant à un maximum de 20 % du nombre d'options d'achat d'actions octroyées cette année-là.

(2) Le groupe de comparaison des chemins de fer de classe I est composé d'Union Pacific Corporation, de CSX Corporation, de Norfolk Southern Corporation et de Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée).

(3) La performance liée au RTA relatif est calculée en fonction de la moyenne du cours des actions du CN pendant la période de 20 jours précédant le 1^{er} janvier 2019 (y compris le réinvestissement des dividendes) et la moyenne du cours des actions du CN pendant la période de 20 jours pour la période close le 31 décembre 2021 (y compris le réinvestissement des dividendes). Le même calcul s'applique pour toutes les sociétés formant les deux groupes de comparaison.

Mesures d'atténuation des risques de notre programme de rémunération

La politique de la Compagnie en matière de rémunération lui sert de guide pour l'élaboration du programme de rémunération et pour prendre des décisions à l'égard de celle-ci. De nombreuses caractéristiques propres au programme de rémunération à l'intention des membres de la haute direction de la Compagnie encouragent les comportements appropriés, ce qui permet d'atténuer les risques et de faire correspondre les résultats à long terme et les intérêts des actionnaires. Voici quelques exemples de ces caractéristiques :

- Équilibre adéquat entre la rémunération fixe et la rémunération variable ainsi qu'entre les intéressements à court terme et à long terme;
- Multiples indicateurs de rendement à respecter ou à dépasser dans le cadre du RIA;
- Inclusion d'un volet lié à la sécurité dans le RIA;
- Inclusion d'un volet lié à la stratégie dans le RIA, qui comprend des paramètres liés à l'ESG;
- Plafonnement des paiements d'intéressement possibles et absence de garantie de paiement minimal;
- Pondération accrue du RTA relatif en lien avec les UALR depuis 2020 afin d'aligner davantage la rémunération de la haute direction et le rendement pour les actionnaires;

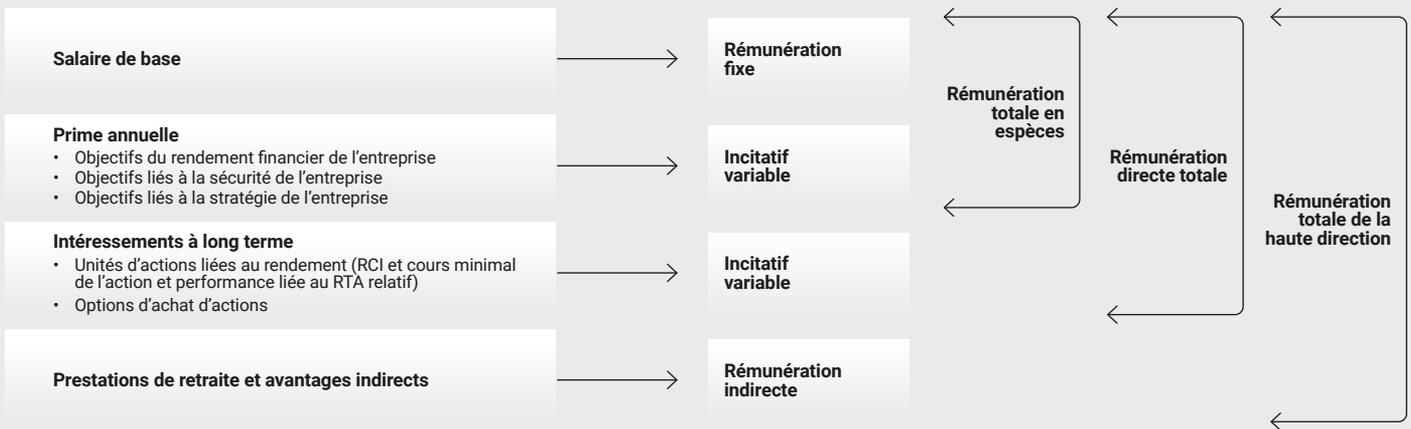
- Interdiction d'effectuer des opérations de couverture ou toute forme d'opération sur des options inscrites à la cote d'une bourse visant des titres du CN;
- Existence d'une politique de récupération de la rémunération versée aux membres de la haute direction qui a été modifiée en 2017 afin que les primes ou la rémunération incitative octroyées après le 7 mars 2017 puissent être récupérées en cas de grossière négligence, d'inconduite délibérée, de fraude, de vol ou de détournement de fonds, qu'il y ait eu redressement des états financiers ou non;
- Application des lignes directrices relatives à l'actionnariat aux membres de la haute direction et aux cadres supérieurs, y compris des contraintes postérieures à l'emploi pour le PDG;
- Recours par le Comité aux services d'un consultant indépendant pour les questions de rémunération des membres de la haute direction.

La liste et la description complètes des mesures d'atténuation des risques se trouvent à la page 62.

En décembre 2021, après avoir effectué sa revue annuelle de la politique, des programmes et des pratiques en matière de rémunération de la Compagnie, Willis Towers Watson a de nouveau conclu que les programmes de rémunération du CN ne semblaient pas comporter de risques majeurs pouvant avoir, d'un point de vue raisonnable, un effet préjudiciable important sur la Compagnie. Le Comité appuie les conclusions du rapport de Willis Towers Watson sur l'évaluation des risques et a jugé, lorsqu'il a procédé à sa propre évaluation, que des éléments d'atténuation des risques appropriés étaient en place dans le programme de rémunération de la Compagnie.

Objectifs de la politique de rémunération des membres de la haute direction

La politique et les programmes de rémunération à l'intention des membres de la haute direction de la Compagnie visent à créer un lien évident entre la stratégie à long terme de la Compagnie, son plan d'affaires et la rétribution des membres de la haute direction, ce qui incite à adopter les bons comportements. La rémunération incitative des membres de la haute direction est donc liée aux principaux objectifs de l'entreprise, lesquels jouent un rôle déterminant dans l'atteinte de la rentabilité à court et à long terme de l'entreprise et l'amélioration du rendement pour les actionnaires. Le programme de rémunération à l'intention des membres de la haute direction est aussi conçu pour être concurrentiel et permettre à la Compagnie de recruter, de retenir et de motiver des hauts dirigeants talentueux tout en comportant les éléments de contrôle des risques voulus.



Le programme de rémunération à l'intention des membres de la haute direction se compose de cinq éléments : (i) le salaire de base; (ii) une prime annuelle; (iii) des intéressements à long terme; (iv) des prestations de retraite; (v) des avantages indirects. Le salaire de base, la prime annuelle et les intéressements à long terme combinés déterminent la rémunération directe totale offerte. La rémunération directe totale est en grande partie composée d'une rémunération au rendement qui se présente sous la forme d'incitatifs variables.

Politique de rémunération

Politique de rémunération des membres de la haute direction de la Compagnie

La politique de rémunération des membres de la haute direction vise à inciter les membres de la haute direction à créer et à offrir des rendements durables aux actionnaires tout en ciblant une rémunération directe totale se situant entre la médiane et le 60^e centile par rapport au groupe de comparaison pertinent. Le salaire de base et les primes annuelles cibles sont établis en fonction du niveau médian du groupe de comparaison pertinent, tandis que la juste valeur des ILT à la date d'octroi est établie en fonction du 60^e centile. Le Comité est d'avis que la politique de rémunération et les principes qui en découlent permettent d'offrir des niveaux de rémunération concurrentiels et raisonnables.

Décisions et procédure en matière de rémunération

La rémunération est fixée dans le cadre d'un processus annuel suivi par le Comité et décrit dans le graphique ci-dessous :

Étape n° 1 – septembre à janvier

- Revue et approbation du plan d'affaires par le Conseil
- Définition des critères et des cibles de rendement en fonction du plan d'affaires

Étape n° 2 – décembre

- Revue annuelle des risques et évaluation des éléments d'atténuation des risques
- Évaluation du rendement individuel des membres de la haute direction visés
- Revue du positionnement de la rémunération par rapport au marché

Étape n° 3 – janvier

- Revue des paiements incitatifs annuels et à long terme de l'année précédente
- Revue des programmes de rémunération et rajustements de la rémunération annuelle
- Revue des nouvelles cibles annuelles, des attributions d'intéressement à long terme et des conditions d'acquisition basées sur le rendement
- Simulations de paiement pour les octrois d'intéressement

Étape n° 4 – mars à octobre

- Suivi et évaluation de l'évolution et de la performance des programmes de rémunération

Le Comité passe en revue le positionnement de la rémunération par rapport au marché en décembre de chaque année et approuve les rajustements de rémunération en janvier de l'année suivante en tenant compte des pratiques au sein des groupes de comparaison, du rendement individuel, des compétences en matière de leadership, de la planification de la relève, des questions de rétention du personnel et des perspectives économiques. Pour 2022 et les années suivantes, le Comité a passé en revue le positionnement de la rémunération par rapport au marché en janvier, tout en examinant les rajustements de rémunération pour l'année suivante.

Le Comité étudie et recommande au Conseil à des fins d'approbation les cibles de rendement applicables au RIA et aux UALR en janvier. Exception faite des cibles se rapportant au RTA relatif, les cibles financières sont tirées du plan d'affaires annuel du CN, qui est préparé par la direction et examiné et approuvé par le Conseil. La planification des affaires est une démarche exhaustive au cours de laquelle la direction examine, avec le Conseil, le contexte économique, commercial, réglementaire et concurrentiel qui influe ou est susceptible d'influer sur les activités du CN au cours des trois années à venir. Tout au long de l'année, les membres du Comité sont informés du rendement de la Compagnie par rapport aux cibles.

De plus, le Conseil et le Comité peuvent communiquer avec la haute direction tout au long de l'année s'ils souhaitent discuter de questions d'entreprise précises ou obtenir des clarifications. Le Conseil et le Comité sont, par

conséquent, certains d'avoir une vision détaillée du rendement financier de la Compagnie et d'avoir en main les renseignements pertinents pour formuler des recommandations quant à la rémunération des membres de la haute direction. Enfin, tout au long de sa révision annuelle de la rémunération des membres de la haute direction, le Comité obtient également des avis de son consultant indépendant en rémunération, Hugessen, et en tient compte.

L'octroi annuel d'UALR et d'options d'achat d'actions aux membres de la haute direction visés et aux autres membres du personnel admissibles est examiné et approuvé par le Conseil en janvier pour l'année en cours. Afin de déterminer la juste valeur appropriée des ILT octroyés à chaque membre de la haute direction visé, le Comité a pris en compte des données externes du marché, tel qu'elles sont présentées à la rubrique « Appariement par rapport à des groupes de comparaison » qui figure à la page suivante, ainsi que d'autres facteurs comme le rendement individuel, le leadership et la capacité de retenir des talents.

Appariement par rapport à des groupes de comparaison

Les niveaux de rémunération à la médiane et au 60^e centile sont fixés à l'aide des groupes de comparaison que le Comité, après une étude minutieuse, a jugé appropriés compte tenu du niveau et de la nature des postes faisant l'objet du positionnement par rapport au marché. Lorsqu'elle fixe la rémunération du PDG et des membres de la haute direction visés, la Compagnie se réfère à un groupe de comparaison de sociétés nord-américaines formé des chemins de fer de classe I suivants : Union Pacific Corporation, CSX Corporation, Norfolk Southern Corporation et Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée.

Ces sociétés sont similaires pour ce qui est du secteur d'activité et de la complexité, y compris la taille, les produits d'exploitation, le capital investi et la capitalisation boursière, et sont en compétition directe avec le CN pour le recrutement des meilleurs candidats. De plus, la moitié de l'indicateur de la performance liée au RTA relatif du CN applicable aux UALR est mesurée par rapport au même groupe de comparaison (voir la page 59 pour une description du régime).

Le tableau suivant indique le positionnement du CN par rapport au principal groupe de comparaison pour le PDG et les membres de la haute direction visés au 31 décembre 2021.

GROUPE DE COMPARAISON	PRODUITS D'EXPLOITATION (EN MILLIONS)	BÉNÉFICE NET (EN MILLIONS)	CAPITALISATION BOURSIÈRE (EN MILLIONS)	NOMBRE MOYEN D'EMPLOYÉS
Union Pacific Corporation	21 804 \$ US	6 523 \$ US	160 943 \$ US	29 905
CSX Corporation	12 522 \$ US	3 781 \$ US	82 795 \$ US	19 889
Norfolk Southern Corporation	11 142 \$ US	3 005 \$ US	71 499 \$ US	18 370
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	7 995 \$ CA	2 852 \$ CA	84 584 \$ CA	12 337
MOYENNE ⁽¹⁾	16 247 \$ CA	4 884 \$ CA	120 737 \$ CA	20 125
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	14 477 \$ CA	4 892 \$ CA	108 906 \$ CA	24 084
RANG ⁽¹⁾	3	2	2	2

(1) Les valeurs au 31 décembre 2021 pour le groupe de comparaison ont été converties en dollars canadiens selon le taux de change moyen pour 2021 de 1,00 \$ US = 1,2535 \$ CA, sauf pour la capitalisation boursière pour laquelle le taux de change au 31 décembre 2021 de 1,00 \$ US = 1,2637 \$ CA a été utilisé.

Le groupe de comparaison utilisé à des fins d'appariement de la rémunération pour tous les membres de la haute direction, à l'exception du PDG et des membres de la haute direction visés, est formé d'un vaste échantillon de sociétés industrielles américaines de taille comparable dont les produits d'exploitation se chiffrent entre 6 et 15 milliards de dollars américains et qui participent à la base de données de Willis Towers Watson. Pour les membres de la haute direction d'un groupe ou d'une division du CN, un échantillon complet de sociétés industrielles américaines est utilisé et la fourchette des produits d'exploitation est rajustée de manière à refléter l'envergure du rôle du haut dirigeant du CN en question. Le Comité puise également dans les données de cet échantillon pour le PDG et les vice-présidents exécutifs afin de vérifier si la rémunération suit les tendances générales à ce sujet, et non à des fins d'appariement direct, puisque le groupe de chemins de fer de classe I susmentionné permet une comparaison directe.

Éléments du programme de rémunération des membres de la haute direction de 2021

Le tableau suivant expose en bref les éléments du programme de rémunération des membres de la haute direction de la Compagnie découlant de la politique de rémunération des membres de la haute direction pondérés en fonction d'une rémunération au rendement qui se présente sous la forme d'incitatifs variables. Chaque élément est présenté en détail par la suite dans la présente rubrique.

ÉLÉMENT/FORME	CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES EN 2021	POSSIBILITÉ	MESURES D'ATTÉNUATION DES RISQUES	OBJECTIFS ET RAISONS D'ÊTRE
Salaire de base En espèces	Taux fixe de rémunération Recommandations quant au salaire individuel en fonction de l'évaluation des pratiques de la concurrence, des perspectives économiques, du leadership et des questions de rétention du personnel et de relève	Établi en fonction de la médiane du groupe de comparaison applicable	Offre une rémunération équilibrée répartie entre des éléments fixes et variables Recours à un consultant externe et à une analyse du groupe de comparaison	Offrir une rémunération fixe concurrentielle Reconnaître le rendement individuel soutenu Réfléter les responsabilités et/ou l'évolution du rôle
Prime annuelle Rémunération au rendement en espèces	Attributions annuelles en fonction de l'atteinte par la Compagnie de 100 % des trois objectifs de rendement financier de l'entreprise préétablis (70 %), de deux objectifs de performance en matière de sécurité de l'entreprise préétablis (10 %) et trois objectifs de performance en matière de stratégie de l'entreprise (20 %) Période de rendement : 1 an	Paiement cible de 140 % du salaire de base pour le PDG et de 80 % pour les autres membres de la haute direction visés. Paiement maximal limité à 2,0 fois la cible	Emploi de nombreux indicateurs de rendement Objectifs du régime revus et approuvés annuellement en fonction d'un examen approfondi du plan d'affaires annuel Paiement versé en fonction du rendement de l'entreprise Diversification accrue grâce aux volets liés à la sécurité et à la stratégie Plafonnement des paiements Absence de garantie de paiement minimal Paiements assujettis à une politique de récupération de la rémunération Paiements aux membres de la haute direction et aux cadres supérieurs assujettis à une période de préavis de trois mois au cours de l'année du départ à la retraite	Rétribuer l'atteinte d'objectifs annuels préétablis de rendement financier de l'entreprise Rétribuer l'atteinte d'objectifs annuels préétablis de performance en matière de sécurité de l'entreprise Rétribuer l'atteinte d'objectifs annuels préétablis de performance en matière de stratégie de l'entreprise Stimuler l'atteinte d'un rendement supérieur tant au niveau du rendement financier de l'entreprise et de la performance en matière de sécurité de l'entreprise qu'au niveau de la performance en matière de stratégie de l'entreprise
Intéressements à long terme Unités d'actions liées au rendement payables en titres de capitaux propres achetés sur le marché	UNITÉS D'ACTIONS LIÉES AU RENDEMENT (55 % des incitatifs à long terme) Une tranche de 60 % de la valeur des UALR est conditionnelle à l'atteinte d'un RCI liés aux UALR cible moyen sur trois ans et d'un cours de clôture moyen minimal des actions déterminé au début du cycle Une tranche de 40 % de la valeur des UALR est assujettie au rendement relatif du CN par rapport à celui des chemins de fer de classe I choisis et à celui des sociétés formant l'indice S&P/TSX 60 En cas de départ à la retraite, les employés doivent demeurer au service de la Compagnie, de façon active et continue, jusqu'au 31 mars de l'année suivant l'année de l'octroi pour être admissibles au paiement Période de rendement : trois ans	Juste valeur à la date d'octroi des intéressements à long terme établie en fonction du 60 ^e centile du groupe de comparaison applicable Facteur d'acquisition lié au rendement des UALR plafonné à 200 %	Importante pondération de la rémunération incitative à long terme Chevauchement des périodes de rendement sur plusieurs années Combinaison d'indicateurs liés aux résultats financiers, au marché et au rendement relatif Plafonnement des paiements au titre des UALR et absence de garantie de paiement minimal Paiements assujettis à une politique de récupération de la rémunération Paiements assujettis à des clauses de non-concurrence	Faire correspondre les intérêts de la direction à l'accroissement de la valeur pour les actionnaires et le rendement total par rapport à des groupes comparables Rétribuer l'atteinte de résultats financiers soutenus et la création de valeur pour les actionnaires Contribuer à la rétention du personnel de talent clé Reconnaître l'apport et le potentiel de chacun Rapprochement accru avec le rendement total pour les actionnaires
Options d'achat d'actions	OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS (45 % des incitatifs à long terme)⁽¹⁾ Options d'achat d'actions traditionnelles dont les droits sont acquis sur cinq ans au taux de 20 % par année En cas de départ à la retraite, les employés doivent demeurer au service de la Compagnie, de façon active et continue, jusqu'au dernier jour de l'année de l'octroi pour être admissibles au paiement Période de rendement : Acquisition progressive, cinq ans, durée, 10 ans			

ÉLÉMENT/FORME	CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES EN 2021	POSSIBILITÉ	MESURES D'ATTÉNUATION DES RISQUES	OBJECTIFS ET RAISONS D'ÊTRE
Prestations de retraite Paiements en espèces après le départ à la retraite	<p>RÉGIMES DE RETRAITE CANADIENS</p> <p>Régime à prestations déterminées⁽²⁾ : Prestations payables correspondant à un pourcentage des gains moyens des cinq meilleures années multiplié par le nombre d'années de service validables</p> <p>Maximum de 35 ans de service validables pour la plupart des régimes à prestations déterminées</p> <p>Régime à cotisations déterminées⁽³⁾ : Prestations fondées sur les cotisations prescrites et facultatives du participant et les cotisations de contrepartie de la Compagnie</p> <p>Régimes non enregistrés : Compléments aux régimes enregistrés offrant des prestations en excédent des limites prévues par la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> du Canada</p> <p>RÉGIMES DE RETRAITE AMÉRICAINS</p> <p>Régime à prestations déterminées⁽³⁾ : Prestations payables correspondant à un pourcentage des gains moyens des cinq meilleures années (parmi les 10 dernières années) multiplié par le nombre d'années de service décomptées</p> <p>Maximum de 35 ans de service décomptés pour la plupart des régimes à prestations déterminées</p> <p>Régime d'épargne : Régime 401(k) en vertu duquel les prestations sont fondées sur les cotisations volontaires du participant et la cotisation de contrepartie de 50 % versée par la Compagnie, jusqu'à concurrence de 3 % du salaire de base</p> <p>Volet à cotisations déterminées⁽³⁾ : Prestations supplémentaires aux termes du régime d'épargne fondées sur les cotisations de 3,5 % du salaire de base versées par la Compagnie</p> <p>Régimes non enregistrés : Compléments aux régimes enregistrés offrant des prestations en excédent des limites prévues par l'Internal Revenue Service (« IRS ») et le Railroad Retirement Board</p>	<p>Régimes non enregistrés réservés aux membres de la haute direction et aux cadres supérieurs</p> <p>La plupart des prestations de retraite pour les membres de la haute direction et les cadres supérieurs sont fondées sur le salaire de base et la prime annuelle (jusqu'à concurrence des niveaux cibles)</p>	<p>Le chef de l'exploitation et le vice-président exécutif et chef des services informatiques et de la technologie participent à un régime à cotisations déterminées, ce qui limite l'exposition du CN aux risques</p> <p>Paiements assujettis à des clauses de non-concurrence pour les régimes non enregistrés</p>	<p>Offrir un programme de rémunération de la haute direction efficace et attrayant</p>
Avantages indirects Avantages non pécuniaires	Couvertures d'assurance maladie et d'assurance-vie, examen médical annuel, cotisations à des clubs, véhicule loué par la Compagnie, stationnement, conseils financiers et services fiscaux	Concurrentiels		Utilisation de l'avion de la Compagnie réservée aux fins professionnelles

- (1) La pondération de la valeur de l'attribution incitative à long terme de 2021 pour le président-directeur général était différente (68 % d'UALR et 32 % d'options d'achat d'actions) afin de tenir compte des exigences en matière de distribution des options d'achat d'actions qui limitent le nombre d'options d'achat d'actions, conformément au RILTD, qui peuvent être attribuées au cours d'une année civile à un participant individuel à un maximum de 20 % des options d'achat d'actions attribuées au cours de cette année.
- (2) S'applique aux membres du personnel embauchés avant 2006. Le 31 mars 2024, les régimes à prestations déterminées du CN seront gelés. L'accumulation de service valide et l'augmentation des gains ouvrant droit à pension ne seront pas prises en compte dans le calcul du régime à prestations déterminées après cette date.
- (3) S'applique aux membres du personnel embauchés après 2005 et à ceux qui ont choisi de convertir leur régime à prestations déterminées en régime à cotisations déterminées.

Salaire de base

Le Comité revise habituellement le salaire de base des membres de la haute direction en janvier de chaque année, en tenant compte de la rémunération médiane versée au sein des groupes de comparaison, des perspectives économiques, des compétences en matière de leadership, de la capacité de retenir le personnel et des plans de relève. Le salaire de base du PDG et des membres de la haute direction visés est versé en dollars américains, ce qui permet d'avoir un point de comparaison plus précis, plus pertinent et plus constant avec les salaires versés en dollars américains des titulaires de postes équivalents au sein du groupe de comparaison.

Régime d'intéressement annuel (« RIA »)

En plus des membres de la haute direction visés, environ 4 600 cadres actifs sont admissibles à un régime de primes annuelles fondées sur le rendement. Aux termes du RIA de la Compagnie, les paiements minimums, cible et maximum pour le PDG, les vice-présidents exécutifs, les premiers vice-présidents et les vice-présidents, exprimés en pourcentage (%) du salaire de base, sont les suivants :

POSTE	MINIMUM	CIBLE ⁽¹⁾	MAXIMUM ⁽¹⁾
PDG	0 %	140 %	280 %
Vice-présidents exécutifs	0 %	80 %	160 %
Premiers vice-présidents	0 %	65 %	130 %
Vice-présidents	0 %	50/60 %	100/120 %

(1) Exprimé en pourcentage du salaire de base au 31 décembre 2021.

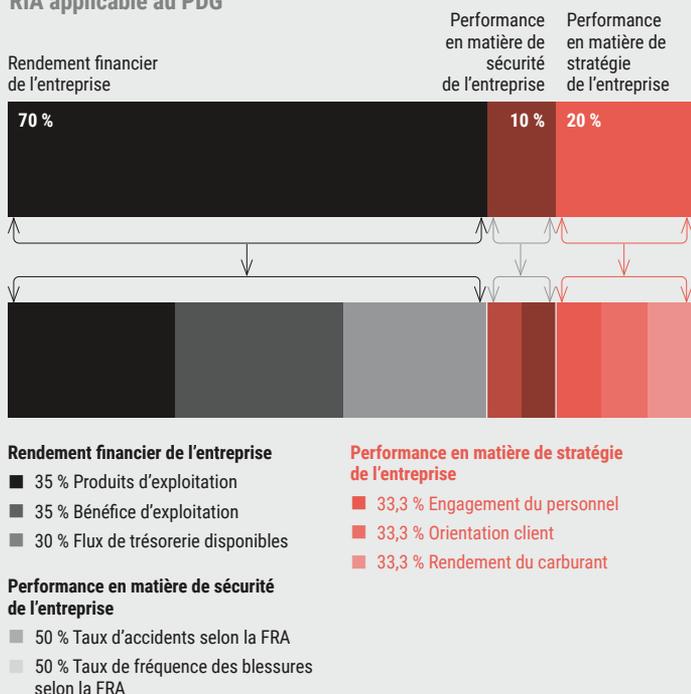
En 2021, les changements suivants ont été apportés au RIA afin de mieux aligner le plan sur la vision stratégique à long terme de la Compagnie et ses pratiques exemplaires en matière d'ESG, ainsi que pour soutenir l'engagement des employés en matière de sécurité et d'initiatives stratégiques :

- Le volet lié au rendement individuel pour les membres de la haute direction et les cadres supérieurs est remplacé par un volet lié à la stratégie d'entreprise, lequel comprend trois indicateurs stratégiques d'ordre quantitatif (le rendement du carburant, l'engagement du personnel et l'orientation client).
- Le volet lié à la sécurité de l'entreprise s'étend maintenant à tous les cadres supérieurs.
- Le rajustement à la baisse des volets liés à la sécurité de l'entreprise et à la stratégie d'entreprise lorsque le volet lié au rendement financier de l'entreprise est inférieur à 100 % a été retiré.

Par conséquent, la prime reçue aux termes du RIA par les membres de la haute direction en 2021 reposait sur l'atteinte d'objectifs liés au rendement financier de l'entreprise (70 %), à la performance en matière de sécurité de l'entreprise (10 %) et à la performance en matière de stratégie de l'entreprise (20 %). La Compagnie estime que toute prime à court terme doit être liée au rendement financier et opérationnel global de la Compagnie ainsi qu'aux indicateurs stratégiques de l'entreprise pertinents pour l'entreprise.

Le graphique suivant illustre le RIA de 2021 applicable au PDG :

RIA applicable au PDG



Aux termes des modalités du RIA, les facteurs de rendement pour les membres de la haute direction et les cadres supérieurs qui s'appliquent au paiement de la prime cible annuelle peuvent varier de 0 % à 200 %, selon les résultats comparés aux objectifs préétablis, comme il est illustré dans le tableau ci-dessous.

ÉLÉMENTS DU RIA	INFÉRIEUR AU SEUIL	SEUIL	CIBLE	MAXIMUM
Atteinte du volet lié au rendement financier de l'entreprise ⁽¹⁾	0 %	50 %	100 %	200 %
Atteinte du volet lié à la sécurité de l'entreprise ⁽¹⁾	0 %	50 %	100 %	200 %
Atteinte du volet lié à la stratégie de l'entreprise ⁽¹⁾	0 %	50 %	100 %	200 %

(1) Interpolation entre les points.

Pour 2021, le RIA était composé des éléments suivants :

1. Rendement financier de l'entreprise :

Une tranche de 70 % de la prime était liée au rendement de la Compagnie par rapport à un ensemble d'indicateurs équilibré, composé de trois indicateurs qui contribuent directement à la croissance financière et à la rentabilité à long terme de la Compagnie. Le Comité veille à ce que les cibles de rendement et les conditions soient directement liées à l'atteinte des objectifs d'entreprise de la Compagnie décrits dans son plan d'affaires, que le Conseil revoit et approuve. Ces objectifs d'entreprise sont pris en compte pour établir les cibles de la Compagnie aux termes du RIA. En outre, en fixant les cibles aux termes du RIA pour l'année à venir la Compagnie exclut généralement les éléments de l'année précédente qui ne se sont pas produits dans le cadre des activités normales de la Compagnie et qui pourraient, de ce fait, affecter la comparabilité du rendement financier de la Compagnie d'une année à l'autre, ainsi que les cibles annuelles actuelles de la Compagnie par rapport aux résultats de l'année précédente.

En 2021, le Conseil a évalué le rendement financier de la Compagnie pour 2021 par rapport aux cibles fixées pour les produits d'exploitation, le bénéfice d'exploitation rajusté et les flux de trésorerie disponibles. Ces indicateurs ont été choisis parce qu'ils sont quantifiables et jouent un rôle important dans la rentabilité de l'entreprise et le rendement pour les actionnaires. De plus, le Conseil est d'avis que les objectifs d'entreprise retenus conviennent à une entreprise comme le CN, où des investissements en capital importants doivent être réalisés. Les objectifs de 2021 ont été approuvés par le Conseil en janvier 2021 à partir des prévisions d'affaires et des prévisions financières de la Compagnie établies à cette date.

Objectifs de rendement et résultats – Régime d'intéressement annuel 2021

En janvier 2021, les cibles de rendement ont été fixées selon un taux de change présumé de 1,00 \$ US = 1,3404 \$ CA. Au cours de l'exercice, le taux de change moyen réel s'est établi à 1,00 \$ US = 1,2535 \$ CA. À la fin de 2021, les cibles relatives au RIA aux termes du volet lié au rendement financier de l'entreprise ont été rajustées, comme il est prévu au régime, pour tenir compte du taux de change et, pour les produits d'exploitation, de la différence entre les prix réels et prévus du pétrole et du diesel quant aux surcharges de carburant de la Compagnie.

Le tableau suivant présente une comparaison entre les cibles de rendement rajustées de 2021 et les résultats réels de 2021 déclarés par la Compagnie et rajustés.

Objectifs du rendement financier de l'entreprise et résultats – Régime d'intéressement annuel 2021

EN MILLIONS	PONDÉRATION	OBJECTIFS D'ENTREPRISE AU 1 ^{ER} JANVIER 2021 ⁽¹⁾			OBJECTIFS D'ENTREPRISE RAJUSTÉS ⁽²⁾⁽³⁾			RÉSULTATS 2021 ⁽²⁾ (\$ CA)	FACTEUR DE RENDEMENT PONDÉRÉ
		SEUIL (\$ CA)	CIBLE (\$ CA)	MAXIMUM (\$ CA)	SEUIL (\$ CA)	CIBLE (\$ CA)	MAXIMUM (\$ CA)		
Produits d'exploitation	35 %	14 070	14 590	14 940	13 917	14 437	14 787	14 477	111,43 %
Bénéfice d'exploitation rajusté ⁽⁴⁾	35 %	5 420	5 580	5 780	5 156	5 316	5 516	5 622	200,00 %
Flux de trésorerie disponibles ⁽⁴⁾	30 %	2 980	3 070	3 344	2 699	2 789	3 063	3 296	200,00 %
Facteur de rendement global									169,00 %

(1) Objectifs de l'entreprise en fonction d'un taux de change moyen présumé de 1,00 \$ US = 1,3404 \$ CA.

(2) Objectifs et résultats de l'entreprise en fonction d'un taux de change moyen réel de 1,00 \$ US = 1,2535 \$ CA.

(3) La cible des produits d'exploitation a été rajustée pour tenir compte des surcharges de carburant réelles facturées aux clients en fonction des prix réels du pétrole et du diesel en 2021.

(4) Ces mesures non conformes aux PCGR ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Pour le bénéfice d'exploitation rajusté, voir la rubrique « Mesures de la performance rajustées », et pour les flux de trésorerie disponibles, voir la rubrique « Liquidités et ressources en capitaux, Flux de trésorerie disponibles », du rapport de gestion du 31 décembre 2021 déposé le 1^{er} février 2022, rubriques qui sont intégrées par renvoi aux présentes. Le rapport de gestion peut être consulté en ligne sur SEDAR au www.sedar.com, sur le site Web de la SEC, par l'intermédiaire du système EDGAR, au www.sec.gov et sur le site Web du CN à www.cn.ca, sous l'onglet « Investisseurs ».

En 2021, la Compagnie a dépassé la cible de ses trois objectifs, ce qui a donné lieu à un paiement global à 169,00 % de la cible pour le volet lié au rendement financier de l'entreprise.

2. Performance en matière de sécurité de l'entreprise :

Une tranche de 10 % de la prime annuelle était liée à la performance en matière de sécurité de l'entreprise. En 2021, le Conseil a évalué la performance de la Compagnie en matière de sécurité en fonction de deux indicateurs de sécurité ayant un poids équivalent, soit le taux d'accidents et le taux de fréquence des blessures.

Objectifs de performance en matière de sécurité de l'entreprise et résultats – Régime d'intéressement annuel 2021

	OBJECTIFS LIÉS À LA SÉCURITÉ DE L'ENTREPRISE AU 1 ^{ER} JANVIER 2021				RÉSULTATS 2021 ⁽²⁾	FACTEUR DE RENDEMENT PONDÉRÉ
	PONDÉRATION	SEUIL	CIBLE	MAXIMUM		
Taux d'accidents ⁽¹⁾ (par millions de train-milles)	50 %	1,74	1,69	1,64	1,82	0,00 %
Taux de fréquence des blessures ⁽¹⁾ (par 200 000 heures-personnes)	50 %	1,69	1,60	1,40	1,33	200,00 %
Facteur de performance global						100,00 %

(1) Selon les critères de divulgation de la Federal Railroad Administration (« FRA »).

(2) Résultats au 31 décembre 2021. Les indicateurs de sécurité ne sont pas audités et sont basés sur des données estimées disponibles à ce moment et sont susceptibles d'être modifiés à mesure que de l'information plus complète devient disponible. Un examen des résultats de 2021 des deux indicateurs de sécurité a été effectué par les auditeurs internes.

Le CN a pris un engagement sans compromis à l'égard de la santé et de la sécurité des membres de son personnel, des clients qu'il sert, ainsi que des collectivités et des milieux dans lesquels il exerce ses activités. La culture et l'engagement du CN à l'égard de la sécurité reposent sur ses programmes, ses pratiques et ses efforts d'amélioration continue en matière de formation, de leadership et de technologie. Le CN demeure engagé à améliorer ses taux d'accidents et ses taux de fréquence des blessures (conformément aux critères de divulgation de la Federal Railroad Administration (« FRA »)). Le CN continuera de former les membres de son personnel, de bâtir son infrastructure et de renouveler sa technologie en vue d'atteindre son objectif d'être le chemin de fer le plus sécuritaire en Amérique du Nord. Les nouvelles technologies, comme les wagons d'inspection autonome de la voie et les portails d'inspection automatisée des trains, augmentent la fréquence et

la qualité des inspections et jouent un rôle essentiel dans l'amélioration de la sécurité. Le CN renforce sa solide culture de la sécurité grâce à son programme d'engagement entre pairs *Veiller les uns sur les autres*, qui incite les membres de l'équipe à travailler ensemble, à faire preuve de vigilance en matière de sécurité et à signaler toute situation dangereuse, ainsi qu'à assurer le respect rigoureux des *Règles vitales*, qui portent sur les activités quotidiennes susceptibles de causer des blessures graves ou même des décès. Les aspirations du CN en matière de performance de sécurité reposent sur la conviction fondamentale que toutes les blessures et tous les accidents sont évitables.

Pour 2021, en se fondant sur les résultats opérationnels obtenus par rapport aux cibles fixées en matière de sécurité, le Conseil a confirmé un paiement à 100,00 % de la cible pour le volet lié à la sécurité de l'entreprise du RIA.

3. Performance en matière de stratégie de l'entreprise :

Depuis le 1^{er} janvier 2021, une tranche de 20 % de la prime pour les membres de la haute direction visés était fondée sur des objectifs en matière de stratégie de l'entreprise, en remplacement du facteur de rendement individuel utilisé au cours des années antérieures, afin de s'aligner davantage sur la vision stratégique à long terme de la Compagnie ainsi que sur ses priorités ESG.

En 2021, les objectifs stratégiques de l'entreprise comprenaient trois indicateurs stratégiques d'ordre quantitatif : le rendement du carburant, l'engagement du personnel et l'orientation client, ayant chacun une pondération de 6,67 % de la cible de la prime totale.

Un examen des résultats de 2021 à l'égard des trois indicateurs stratégiques de l'entreprise a été effectué par les auditeurs internes.

- Le leadership environnemental est mesuré par l'amélioration du rendement du carburant (le nombre de gallons américains de carburant de locomotive consommés par 1 000 tonnes milles-brutes (« TMB »)).

- L'engagement du personnel est mesuré au moyen du sondage annuel sur l'engagement, qui est confié à une entreprise tierce qui gère le sondage à des fins de gouvernance et d'intégrité des données.
- L'orientation client est mesurée par le taux de recommandation net (*Net Promoter Score*), qui est fondé sur la moyenne de trois sondages envoyés aux clients du CN au cours de l'année.

	OBJECTIFS LIÉS À LA STRATÉGIE AU 1 ^{ER} JANVIER 2021				RÉSULTATS 2021 ⁽²⁾	FACTEUR DE RENDEMENT PONDÉRÉ
	PONDÉRATION	SEUIL	CIBLE	MAXIMUM		
Rendement du carburant (amélioration) ⁽¹⁾	33,33 %	0,885 (1 %)	0,881 (1,5 %)	0,876 (2 %)	0,879 (1,7 %)	140,00 %
Engagement du personnel (amélioration) ⁽¹⁾	33,33 %	3,5 %	5,3 %	8,8 %	Inférieur à 3,5 %	0,00 %
Orientation client	33,33 %	-	-	-	-	200,00 %
Facteur de rendement global						113,33 %

(1) Les objectifs en matière de rendement du carburant et d'engagement du personnel sont présentés sous forme d'amélioration d'une année à l'autre par rapport aux résultats réels de 2020.

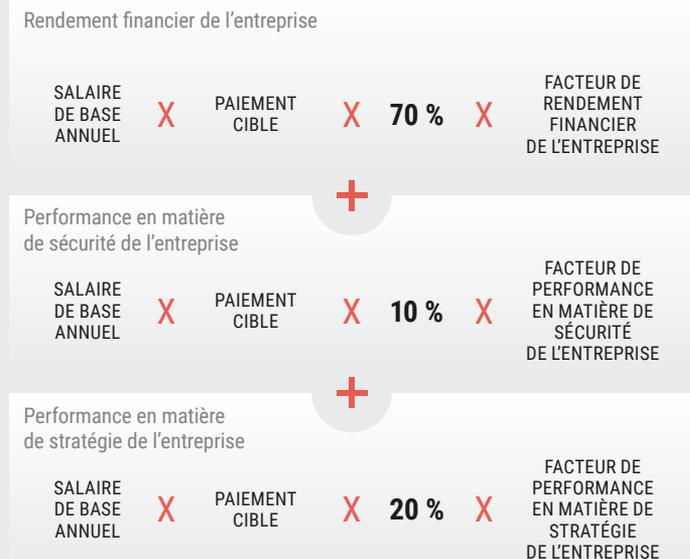
(2) Les indicateurs stratégiques ne sont pas audités et sont basés sur des données estimatives disponibles à ce moment et sont susceptibles d'être modifiés à mesure que de l'information plus complète devient disponible. Un examen des résultats de 2021 des trois indicateurs stratégiques de l'entreprise a été effectué par l'audit interne. Les résultats liés au rendement du carburant pour 2021 reflètent les ajustements effectués (de 0,867 à 0,879) depuis les résultats publiés dans le rapport de gestion du 31 décembre 2021 qui a été déposé le 1^{er} février 2022.

La Compagnie ne fournit pas les objectifs et les résultats quantifiés concernant l'engagement du personnel (autres que les objectifs d'amélioration en pourcentage) et l'orientation client, puisque les objectifs et les résultats de ces indicateurs contiennent des renseignements confidentiels et sensibles sur le plan commercial. Les renseignements relatifs à l'orientation client sont de nature hautement sensible, car ils concernent la relation de la Compagnie avec ses clients. De ce fait, la divulgation de renseignements détaillés à propos de cet indicateur porterait gravement préjudice à la Compagnie sur le marché concurrentiel dans lequel elle exerce ses activités, puisqu'il s'agit de renseignements qui pourraient être précieux pour ses concurrents. De même, les renseignements relatifs à l'engagement du personnel sont tirés de renseignements confidentiels et la divulgation de l'objectif quantifié et de son résultat serait préjudiciable à l'entreprise de la Compagnie et aux relations avec les employés. Les objectifs liés à ces deux indicateurs de rendement sont censés constituer un défi, sans toutefois être impossibles ou faciles à atteindre, conformément à l'approche disciplinée du CN en matière de rémunération. Le pourcentage de la prime totale cible attribuable à l'engagement du personnel et à l'orientation client pour 2021 est de 13,34 %, tandis que le pourcentage de la rémunération totale lié à l'engagement du personnel et à l'orientation client du volet lié à la stratégie de l'entreprise de son RIA pour 2021 est de 1,5 % pour M. Ruest, de 2,5 % pour M. Houle, de 1,9 % pour M. Reilly, de 2,1 % pour M. Finn et de 2,2 % pour M. Malenfant.

En 2021, les résultats en matière de rendement du carburant étaient supérieurs à la cible, l'orientation client a donné lieu à la possibilité de paiement maximum et les résultats de l'engagement du personnel n'ont pas atteint le seuil requis. En se fondant sur les résultats opérationnels obtenus par rapport aux cibles fixées en matière de stratégie, le Conseil a confirmé un paiement à 113,33 % de la cible pour le volet lié à la stratégie de l'entreprise du RIA pour les membres de la haute direction visés.

La formule qui suit démontre comment le salaire de base annuel (au 31 décembre 2021), le paiement cible (exprimé en pourcentage du salaire de base) et les facteurs de rendement financier de l'entreprise, de performance en matière de sécurité de l'entreprise et de stratégie de l'entreprise d'un membre de la haute direction admissible interagissent dans le calcul du paiement de la prime annuelle réellement versée :

Formule du paiement de la prime



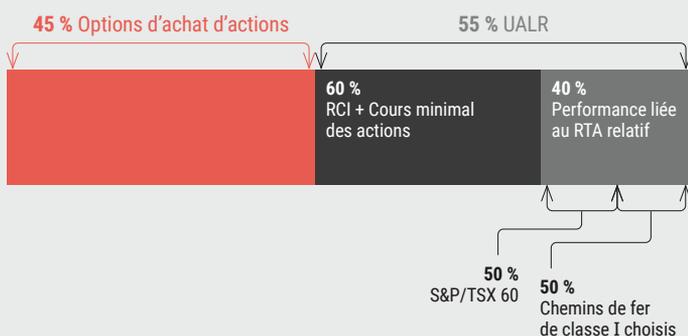
Le paiement moyen de la prime versée aux membres de la haute direction visés (comprenant le facteur de rendement financier de l'entreprise, le facteur de performance en matière de sécurité de l'entreprise et le facteur de performance en matière de stratégie) s'est établi à 151 % de la prime cible en 2021. Les paiements réels sont indiqués dans le Tableau sommaire de la rémunération, à la page 67, sous la colonne « Rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres – Plans incitatifs annuels ».

Intéressements à long terme

Le Conseil tient compte de plusieurs facteurs dans l'évaluation de la stratégie d'ILT de la Compagnie, dont l'équilibre entre la création de valeur à long terme et la protection de l'avoir des actionnaires, l'actionnariat des membres de la haute direction par rapport aux options d'achat d'actions détenues, le risque de départ des membres de la haute direction, de même que l'effet dilutif de différents véhicules d'ILT. Depuis 2005, le Conseil a choisi d'octroyer une combinaison d'options d'achat d'actions et d'UALR aux membres de la haute direction visés, aux membres de la haute direction et cadres supérieurs.

La valeur des ILT indiquée dans le Tableau sommaire de la rémunération, à la page 67, a été calculée au moyen de la méthodologie de Willis Towers Watson fondée sur un arbre binomial. Cette méthodologie est utilisée aux fins du positionnement par rapport au marché et des octrois et assure l'uniformité. Elle fournit des renseignements précis et comparables sur la rémunération. La Compagnie utilise un facteur d'évaluation sur une période continue de trois ans afin de limiter la fluctuation, d'une année à l'autre, du facteur d'évaluation des options d'achat d'actions et des UALR.

Les UALR et les options d'achat d'actions représentent respectivement 55 % et 45 % de la valeur de l'attribution des intéressements à long terme, sauf pour le poste de PDG. La pondération relative accordée à la valeur des options d'achat d'actions dans l'attribution d'intéressements à long terme du PDG est moins élevée en raison de la limite de 20 % imposée au nombre d'options d'achat d'actions pouvant être octroyées à une même personne, au cours d'une année donnée, aux termes du Régime d'intéressement à long terme de la direction (« RILTD ») (se reporter à la description du RILTD à la page 73).



L'octroi annuel d'UALR et d'options d'achat d'actions aux membres de la haute direction visés et aux autres membres du personnel admissibles est examiné et approuvé aux réunions du Comité et du Conseil tenues en janvier de chaque année. Pour établir chaque attribution d'ILT des membres de la haute direction visés, le Comité tient compte du rendement individuel, du risque de départ et des plans de relève. La politique de la Compagnie en matière de rémunération et la valeur des ILT octroyés par les sociétés du groupe de comparaison applicable sont aussi prises en considération par le Comité (se reporter à la rubrique « Appariement par rapport à des groupes de comparaison » à la page 53). Le Comité ne prend pas en compte les octrois déjà consentis aux membres de la haute direction lorsqu'il détermine les attributions individuelles puisque les régimes d'ILT sont intrinsèquement fondés sur le rendement. Le Conseil peut aussi, à sa discrétion, approuver des octrois additionnels d'UALR et d'options d'achat d'actions à l'intention des membres de la haute direction visés en cours d'année.

Le prix d'exercice des options d'achat d'actions est égal au cours de clôture des actions ordinaires de la Compagnie à la TSX ou à la NYSE à la date d'octroi.

Les options d'achat d'actions et les UALR sont assorties d'une condition de service actif minimum, ce qui favorise le maintien au sein de la Compagnie des talents clés dont le départ à la retraite approche. Un membre du personnel doit demeurer en service actif jusqu'au 31 décembre de l'année de l'octroi pour les options d'achat d'actions et jusqu'au 31 mars de l'année suivant celle de l'octroi pour les UALR. Si un membre de la haute direction, y compris un membre de la haute direction visé, ou un autre membre du personnel-cadre prenait sa retraite avant la fin de la période prévue aux termes de la condition de service minimum de la convention d'octroi, il perdrait les UALR et les options d'achat d'actions qui lui ont été attribuées aux termes de cette convention.

Unités d'actions liées au rendement : Attribution de 2021

Les UALR visent à permettre à la Compagnie de mieux attirer et retenir le personnel de talent et de faire correspondre les intérêts des membres du personnel et ceux des actionnaires de la Compagnie.

Les droits afférents aux UALR sont acquis après trois ans et la juste valeur à la date d'octroi des UALR attribuées à chacun des membres de la haute direction visés en 2021 est indiquée dans la colonne « Attributions fondées sur des actions » du Tableau sommaire de la rémunération qui se trouve à la page 67. L'acquisition des droits afférents aux UALR est conditionnelle à l'atteinte d'indicateurs de rendement établis au début du cycle et le paiement peut varier entre 0 % et 200 %. À la fin du cycle de performance, le nombre d'UALR sera rajusté en fonction du degré d'atteinte des indicateurs de rendement décrits ci-dessous. Les UALR seront réglées sous forme d'actions ordinaires du CN achetées sur le marché libre.

Les UALR octroyées en 2021 seront assujetties aux deux indicateurs de rendement suivants :

1. UALR assujetties au RCI

Une tranche de soixante pour cent (60 %) de la valeur de l'attribution d'UALR est assujettie à l'atteinte d'un RCI lié aux UALR cible moyen sur trois ans de la Compagnie sur la durée du régime et le paiement sera conditionnel à l'atteinte d'un cours de clôture moyen minimal des actions pendant le dernier trimestre de 2023. Le RCI lié aux UALR pour chaque année du régime applicable est généralement calculé comme étant le bénéfice net avant les intérêts débiteurs, divisé par le total de la dette nette moyenne de la Compagnie et de l'avoir moyen des actionnaires et peut, dans certains cas, être rajusté afin de tenir compte de certains éléments, tel que le détermine le Comité. Le RCI lié aux UALR permet de mesurer l'efficacité de la Compagnie pour ce qui est de l'utilisation de ses capitaux permanents et est considéré comme l'un des principaux indicateurs de création de valeur à long terme pour ses actionnaires. Les objectifs du RCI lié aux UALR sont fondés sur le plan d'affaires du CN. L'objectif du RCI lié aux UALR pour 2021 tient compte de l'augmentation des dépenses en immobilisations récemment effectuées pour accroître la capacité et permettre la croissance, comme l'expansion de l'infrastructure des voies et des investissements en technologie afin d'améliorer la performance en matière de sécurité, l'efficacité opérationnelle et le service à la clientèle. Les données qui précèdent, combinées à l'effet cumulatif des bénéfices des années antérieures et de la moyenne des investissements ont donné lieu à une réduction du RCI lié aux UALR moyen prévu pour la période de trois ans se terminant le 31 décembre 2023.

Les UALR assujetties au RCI octroyées aux membres de la haute direction visés et aux autres membres du personnel désignés en 2021 sont conditionnelles à l'atteinte des indicateurs de rendement présentés dans le tableau ci-après :

Indicateur de rendement pour les UALR assujetties au RCI

	OBJECTIF	FACTEUR D'ACQUISITION LIÉ AU RENDEMENT ⁽¹⁾
OBJECTIF DE RENDEMENT :	15,6 % et plus	200 %
RCI lié aux UALR moyen pour la période de trois ans se terminant le 31 décembre 2023	13,8 %	100 %
	12,0 %	50 %
	moins de 12,0 %	0
CONDITION DE PAIEMENT :	140,07 \$ CA à la TSX	
Cours de clôture moyen minimal des actions ⁽²⁾ au dernier trimestre de 2023	ou	
	109,66 \$ US à la NYSE	

(1) L'interpolation s'applique entre les objectifs.

(2) La condition relative au cours minimal de l'action pour l'attribution de 2021 a été établie comme le cours de clôture moyen de l'action pour la période de 20 jours close le 31 décembre 2020.

2. UALR assujetties au RTA relatif

Une tranche de 40 % de la valeur de l'attribution d'UALR est assujettie au RTA relatif du CN par rapport à celui des sociétés des deux groupes de comparaison comptant chacun à parts égales, soit (i) les chemins de fer de classe I choisis et (ii) les sociétés formant l'indice S&P/TSX 60. La performance liée au RTA relatif permet de mesurer l'appréciation du cours de l'action du CN, dividendes compris, sur la période de trois ans prévue au régime par rapport à celle des titres des sociétés de chacun des groupes de comparaison.

Les UALR assujetties au RTA relatif attribuées aux membres de la haute direction visés et aux autres membres du personnel désignés en 2021 sont conditionnelles à l'atteinte des indicateurs de rendement présentés dans les tableaux ci-dessous :

RTA relatif par rapport à l'indice S&P/TSX 60

CNR	PAIEMENT ⁽¹⁾
75 ^e centile et plus	200 %
50 ^e centile	100 %
25 ^e centile	50 %
Inférieur au 25 ^e centile	0 %

RTA relatif par rapport à celui des chemins de fer de classe I choisis⁽²⁾

CNR	PAIEMENT
1 ^{er}	200 %
2 ^e	150 %
3 ^e	100 %
4 ^e	50 %
5 ^e	0 %

(1) Interpolation entre les points.

(2) Le groupe de comparaison des chemins de fer de classe I est composé d'Union Pacific Corporation, de CSX Corporation, de Norfolk Southern Corporation et de Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée.

La juste valeur à la date d'octroi des UALR attribuées à chacun des membres de la haute direction visés en 2021 est indiquée dans la colonne « Attributions fondées sur des actions » du Tableau sommaire de la rémunération qui se trouve à la page 67.

Païement des unités d'actions liées au rendement attribuées en 2019

Le Comité a analysé l'acquisition des droits afférents aux UALR attribuées en 2019 par rapport aux cibles de rendement établies pour chaque critère : UALR assujetties au RCI et UALR assujetties au RTA relatif.

UALR assujetties au RCI : La Compagnie a affiché un RCI lié aux UALR moyen sur trois ans de 14,16 % au 31 décembre 2021. Conformément aux règles du régime et étant donné que le cours de clôture moyen minimal des actions a été atteint, un facteur d'acquisition lié au rendement de 82,8 % a été appliqué à l'égard des UALR assujetties au RCI attribuées en 2019.

UALR assujetties au RTA relatif : La Compagnie a affiché un RTA de 62,64 % pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021, lequel a donné lieu à un facteur d'acquisition lié au rendement global de 71,6 %, ce qui correspond au facteur d'acquisition lié au rendement moyen pondéré des deux critères (0 % pour les chemins de fer de classe I et 143,1 % pour l'indice S&P/TSX 60).

Les UALR ont été réglées sous forme d'actions ordinaires du CN achetées sur le marché libre le 28 février 2022 afin d'inciter les participants à détenir des actions, sous réserve du respect des autres conditions des conventions d'octroi.

Objectifs de rendement et résultats – Unités d'actions liées au rendement – Attribution de 2019

UALR assujetties au RCI, représentant 70 % de la valeur de l'octroi :

	OBJECTIF	FACTEUR D'ACQUISITION LIÉ AU RENDEMENT ⁽¹⁾	RÉSULTATS
OBJECTIF DE RENDEMENT :	17,0 % et plus	200 %	14,16 % ⁽²⁾
RCI lié aux UALR moyen pour la période de trois ans close le 31 décembre 2021	16,5 %	150 %	donnant lieu à un facteur de paiement de 82,8 %
	16,0 %	125 %	
	14,5 %	100 %	
	13,5 %	50 %	
	moins de 13,5 %	0 %	
CONDITION DE PAIEMENT :	104,19 \$ CA à la TSX		160,03 \$ CA
Cours de clôture moyen minimal des actions au dernier trimestre de 2021	ou		
	77,08 \$ US à la NYSE		126,70 \$ US

(1) L'interpolation s'applique entre les objectifs.

(2) Rajusté en 2021 afin d'exclure le recouvrement sur les actifs destinés à la vente et les éléments liés à KCS (frais de résiliation, coûts de fusion et d'acquisition et crédit-relais).

UALR assujetties au RTA relatif, représentant 30 % de la valeur de l'octroi :

RTA relatif par rapport à l'indice S&P/TSX 60 (représentant 15 % de la valeur de l'octroi)

CNR	PAIEMENT ⁽¹⁾	RÉSULTATS
75 ^e centile et plus	200 %	
50 ^e centile	100 %	RTA de 62,64 % ⁽²⁾
25 ^e centile	50 %	plaçant le CN au 60,78 ^e centile et donnant lieu à un facteur de paiement de 143,1 %
Inférieur au 25 ^e centile	0 %	

(1) L'interpolation s'applique entre les objectifs.

(2) Le RTA est calculé en fonction de la moyenne du cours des actions du CNR pendant la période de 20 jours précédant le 1^{er} janvier 2019 (y compris le réinvestissement des dividendes) et la moyenne du cours des actions du CNR pendant la période de 20 jours close le 31 décembre 2021 (y compris le réinvestissement des dividendes). Le même calcul s'applique pour chaque société formant le groupe de comparaison.

RTA relatif par rapport à celui des chemins de fer de classe I choisis (représentant 15 % de la valeur de l'octroi)

CNR	PAIEMENT	RÉSULTATS
1 ^{er}	200 %	
2 ^e	150 %	RTA de 62,64 % ⁽¹⁾
3 ^e	100 %	plaçant le CN au 5 ^e rang et donnant lieu à un facteur de paiement de 0 %
4 ^e	50 %	
5 ^e	0 %	

(1) Le RTA est calculé en fonction de la moyenne du cours des actions du CNR pendant la période de 20 jours précédant le 1^{er} janvier 2019 (y compris le réinvestissement des dividendes) et la moyenne du cours des actions du CNR pendant la période de 20 jours close le 31 décembre 2021 (y compris le réinvestissement des dividendes). Le même calcul s'applique pour chaque société formant le groupe de comparaison.

Avantages indirects

Les membres de la haute direction visés sont admissibles à des avantages indirects et personnels conformément à la politique de la Compagnie et aux pratiques ayant généralement cours sur le marché. Ces avantages se traduisent habituellement par l'utilisation d'un véhicule loué par la Compagnie, un stationnement, des conseils financiers et services fiscaux, des cotisations à des clubs, des couvertures d'assurance maladie et d'assurance-vie et un examen médical annuel pour les membres de la haute direction. D'autres membres de la haute direction et cadres supérieurs sont également

La valeur acquise au cours de l'exercice par chacun des membres de la haute direction visés est indiquée dans la colonne « Attributions fondées sur des actions – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice » du tableau « Attributions en vertu d'un plan incitatif – Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice » à la page 72.

Options d'achat d'actions

En 2021, des options d'achat d'actions ont été octroyées aux membres de la haute direction visés ainsi qu'à d'autres membres du personnel désignés aux termes du RILTD. Une description du RILTD est donnée à la page 73. Les options d'achat d'actions octroyées en 2021 sont des options dont les droits sont acquis sur cinq ans, à raison de 20 % à chaque date d'anniversaire, et qui ont une durée de 10 ans. Les octrois ont été faits dans la monnaie du salaire du bénéficiaire.

Les options d'achat d'actions sont octroyées dans le but de rétribuer les membres de la haute direction visés et les autres membres du personnel désignés pour la création soutenue de valeur à long terme pour les actionnaires. Si le cours des actions augmente entre la date d'octroi et la date d'acquisition des droits, les options d'achat d'actions auront une valeur réalisable. Les gains sont réalisés à l'exercice des options d'achat d'actions. Le gain correspond à la différence entre le cours des actions à la date de l'exercice et le cours des actions à la date d'octroi, multiplié par le nombre d'options d'achat d'actions exercées.

La juste valeur à la date d'octroi des options d'achat d'actions attribuées aux membres de la haute direction visés en 2021 est indiquée dans la colonne « Attributions fondées sur des options » du Tableau sommaire de la rémunération qui se trouve à la page 67.

Régime d'actionariat du personnel

Le régime d'actionariat du personnel (« RAP »), offert à tous les membres du personnel de la Compagnie, permet à ceux-ci de détenir une participation dans le CN par l'achat d'actions ordinaires du CN sur le marché libre au moyen de déductions à la source. Les membres du personnel peuvent cotiser au RAP entre 1 % et 10 % de leur salaire de base brut par période de paie. La Compagnie verse une cotisation de contrepartie de 35 % de la première tranche de 6 % des cotisations des membres du personnel. Depuis le 1^{er} janvier 2019, les cotisations que la Compagnie verse au RAP sont

admissibles à certains avantages indirects, dont le type et la valeur sont généralement dictés par le niveau du poste occupé par la personne. Tous les membres de la haute direction doivent suivre la politique sur l'utilisation de l'avion d'affaires, qui limite l'utilisation de l'avion de la Compagnie aux fins professionnelles seulement, à moins de circonstances exceptionnelles et à la condition que tous les frais d'exploitation additionnels soient remboursés intégralement.

assujetties à une période d'acquisition de un an et sont perdues si certaines cotisations des participants sont vendues ou cédées avant l'acquisition des droits. Plus de 84 % des membres du personnel du CN sont actionnaires de la Compagnie du fait de leur participation au RAP et, en 2021, tous les membres de la haute direction visés participaient au RAP.

La valeur de la cotisation de la Compagnie reçue par les membres de la haute direction visés en 2021 aux termes du RAP est indiquée dans le tableau Détails des montants compris dans « Autre rémunération » à la page 70.

Autres programmes importants de la Compagnie relatifs à la rémunération

Actionariat

Le Comité favorise grandement la détention d'actions de la Compagnie par les membres de la haute direction et les cadres supérieurs afin de renforcer l'alignement de leurs intérêts avec ceux des actionnaires à long terme. Les lignes directrices relatives à l'actionariat prescrivent l'atteinte, au cours d'une période de cinq ans (ou une période de sept ans pour l'échelon inférieur des cadres supérieurs), d'un avoir minimal en actions calculé sous forme d'un multiple du salaire de base afin d'harmoniser les intérêts des membres de la haute direction avec ceux des actionnaires. Au 31 décembre 2021, 171 membres de la haute direction et cadres supérieurs étaient assujettis à ces lignes directrices relatives à l'actionariat. Après avoir atteint le niveau d'actionariat initialement prévu, les membres de la haute direction et les cadres supérieurs doivent le maintenir. Le niveau d'actionariat des membres de la haute direction est transmis annuellement au Comité. Il est possible de satisfaire aux lignes directrices relatives à l'actionariat en détenant des actions ordinaires et des unités d'actions différées dont les droits sont acquis

selon le Régime d'intéressement volontairement différé de la Compagnie (« RIVD »). Les options d'achat d'actions (dont les droits sont acquis ou non) et les octrois d'ILT dont les droits ne sont pas acquis ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'avoir minimal en actions.

La Compagnie croit que ses cadres supérieurs ont une influence très importante sur les résultats financiers et opérationnels du CN ainsi que sur sa croissance à long terme.

	LIGNES DIRECTRICES
PDG	8 fois le salaire de base
Vice-présidents exécutifs	5 fois le salaire de base
Premiers vice-présidents	4 fois le salaire de base
Vice-présidents	2 à 2,5 fois le salaire de base
Cadres supérieurs	1,5 fois le salaire de base

Le PDG doit également maintenir un niveau d'actionnariat correspondant aux lignes directrices pendant un an après la cessation de son emploi. Au 31 décembre 2021, tous les membres de la haute direction visés respectaient les exigences relatives à l'actionnariat applicables dans leur cas, à l'exception de MM. Reilly et Malenfant, qui ont été embauchés respectivement en juin 2019 et en septembre 2020. Ils disposent d'une période de cinq ans à partir de leur date d'entrée en fonction pour atteindre leur niveau d'actionnariat minimal exigé respectif.

Actionnariat au 31 décembre 2021

MEMBRE DE LA HAUTE DIRECTION VISÉ	NOMBRE D' ACTIONS DÉTENUES ⁽¹⁾	VALEUR DES AVOIRS ⁽²⁾ (\$ CA)	VALEUR CORRESPONDANT AUX LIGNES DIRECTRICES ⁽³⁾ (\$ CA)	AVOIRS EXPRIMÉS EN MULTIPLE DU SALAIRE DE BASE ⁽⁴⁾
Jean-Jacques Ruest	368 942	57 326 208	8 724 360	52,6 x
Ghislain Houle	154 616	24 024 234	3 979 863	30,2 x
Robert Reilly ⁽⁴⁾	2 052	318 840	3 979 863	0,4 x
Sean Finn	65 295	10 145 537	3 854 513	13,2 x
Dominique Malenfant ⁽⁴⁾	591	91 830	3 666 488	0,1 x

(1) Actions ordinaires et/ou unités d'actions différées dont les droits sont acquis en date du 31 décembre 2021.

(2) Valeur fondée sur le cours de clôture des actions ordinaires le 31 décembre 2021 à la TSX (155,38 \$ CA).

(3) Les salaires en dollars américains en date du 31 décembre 2021 ont été convertis en dollars canadiens selon le taux de change moyen pendant l'année (1,00 \$ US = 1,2535 \$ CA).

(4) MM. Reilly et Malenfant se sont joints à la Compagnie respectivement en juin 2019 et en septembre 2020.

Politique interdisant les opérations de couverture

Aux termes de la politique sur les transactions d'initiés et les déclarations d'initiés de la Compagnie, les administrateurs, les membres de la direction ou les membres du personnel ne peuvent effectuer d'opérations de couverture ou toute forme d'opérations sur des options inscrites à la cote d'une bourse visant des titres du CN. Cette interdiction vise toutes les formes de dérivés comme les options de vente et d'achat.

Dispositions en cas de changement de contrôle

Le RILTD et le Régime d'unités d'actions comprennent des « dispositions à double condition ». Aux termes de ces dispositions, l'acquisition des droits afférents aux options d'achat d'actions non liées au rendement ou aux UALR qu'un participant détient ne sera pas devancée en cas de changement de contrôle, sauf si le participant fait l'objet d'une cessation d'emploi sans motif valable ou s'il remet sa démission pour une raison valide. Un « changement de contrôle » désigne l'une des situations suivantes :

- si les restrictions applicables à la propriété du capital contenues dans la Loi sur la commercialisation du CN sont supprimées, une offre publique officielle visant la majorité des actions ordinaires en circulation de la Compagnie;
- l'approbation, par les actionnaires de la Compagnie, d'une fusion ou d'un regroupement de la Compagnie avec une autre société, ou de son absorption par une autre société, sauf si la convention définitive se rapportant à une telle opération prévoit qu'au moins 51 % des administrateurs de la société qui subsiste après l'opération ou de la société issue de l'opération, sont les mêmes personnes que celles qui formaient le Conseil au moment de l'opération et que, de fait, ces personnes continuent de représenter au moins 51 % du conseil d'administration de la société qui subsiste après l'opération ou de la société issue de l'opération, selon le cas, pendant deux années consécutives; ou
- l'approbation, par les actionnaires de la Compagnie, d'un plan de liquidation ou de dissolution de la Compagnie.

Les dispositions prévoient que l'acquisition des droits ne sera pas devancée si les options d'achat d'actions ou les UALR du participant sont remplacées par un équivalent adéquat. Si un équivalent est octroyé et que le participant fait l'objet d'une cessation d'emploi sans motif valable ou que le participant remet sa démission pour une raison valide dans les 24 mois civils suivant un changement de contrôle, tous les droits afférents aux options d'achat d'actions ou aux UALR équivalentes en cours qui ne peuvent pas alors être

exercés deviennent acquis et pourront être exercés ou deviennent payables dans leur intégralité au moment d'une telle cessation d'emploi ou démission. Les options d'achat d'actions équivalentes dont les droits sont acquis et qui peuvent être exercées continuent de pouvoir être exercées pendant 24 mois civils suivant la date d'une telle cessation d'emploi ou démission et les UALR doivent être remises dans les 30 jours. Le Conseil dispose d'un pouvoir discrétionnaire lui permettant de tenir compte de circonstances exceptionnelles. Se reporter au tableau « Prestations en cas de cessation des fonctions et de changement de contrôle » pour la définition d'une démission pour une raison valide à la page 78.

Clauses de non-concurrence/non-sollicitation

Les conventions d'octroi d'UALR et d'options d'achat d'actions de tous les membres de la haute direction et autres cadres comportent des clauses de non-concurrence/non-sollicitation. En 2010, le Conseil a approuvé l'inclusion des clauses de non-concurrence et de non-sollicitation dans certains régimes et arrangements de retraite supplémentaires. Ces clauses ont également été harmonisées en 2010 et en 2011 dans tous les régimes de retraite non enregistrés visant l'ensemble des membres de la haute direction et des cadres supérieurs.

Les clauses de non-concurrence/non-sollicitation seront mises en œuvre si un bénéficiaire ne respecte pas, pendant une période de deux ans suivant la cessation de son emploi, certains engagements aux termes desquels il est interdit, tel qu'il est indiqué dans les clauses :

- utiliser des renseignements confidentiels du CN à une autre fin que l'exécution de ses fonctions auprès du CN;
- se livrer à des activités qui entrent en concurrence avec celles qu'exerce le CN;
- solliciter un client, un fournisseur ou un distributeur du CN, faire affaire avec un client, un fournisseur ou un distributeur du CN et retenir les services de membres du personnel du CN;
- tirer profit ou avantage d'une occasion d'affaires dont il a eu connaissance alors qu'il était au service du CN;
- prendre une mesure qui aurait pour conséquence de nuire aux relations entre le CN et ses consultants, clients, fournisseurs, distributeurs, membres du personnel ou autres personnes ou qui pourrait porter préjudice aux intérêts commerciaux ou à la réputation du CN.

Récupération de la rémunération versée aux membres de la haute direction

La politique de récupération de la rémunération du CN s'applique à tous les membres de la haute direction du CN. Selon cette politique, le Conseil a l'entière discrétion, dans la mesure où les lois applicables le lui permettent et où il le juge dans l'intérêt de la Compagnie, d'exiger le remboursement total ou partiel de la rémunération ILT touchée par un membre de la haute direction. Le Conseil peut demander à un membre de la haute direction ou à un ancien membre de la haute direction de rembourser intégralement ou partiellement la rémunération touchée dans les cas suivants :

- le montant de la rémunération incitative reçue par le membre de la haute direction ou l'ancien membre de la haute direction a été établi en fonction, ou était tributaire, de l'atteinte de certains résultats financiers qui, par la suite, ont été visés par un redressement de la totalité ou d'une partie des états financiers de la Compagnie;
- le redressement a été causé, au moins en partie, par la grossière négligence, l'inconduite délibérée ou la fraude du membre de la haute direction;
- la rémunération incitative reçue aurait été moins élevée si les résultats financiers avaient été correctement déclarés.

De plus, en ce qui concerne les primes ou les ILT octroyés après le 7 mars 2017, si un membre de la haute direction se rend coupable de grossière négligence, d'inconduite délibérée, de fraude, de vol ou de détournement de fonds, peu importe qu'il y ait eu ou pas de redressement des états financiers, le Conseil a l'entière discrétion, dans la mesure où les lois applicables le lui permettent et où il le juge dans l'intérêt du CN, d'exiger le remboursement total ou partiel du montant après impôts de toute rémunération incitative déjà versée au cours des 24 mois précédents ou d'annuler les octrois de rémunération incitative dont les droits sont acquis ou non accordés au membre de la haute direction conformément aux dispositions des régimes.

Mesures d'atténuation des risques de notre programme de rémunération

La création de valeur durable pour les actionnaires est l'un des objectifs fondamentaux de la Compagnie. C'est pourquoi le Comité s'emploie à élaborer et à recommander un programme et une politique de rémunération à l'intention des membres de la haute direction qui sont conformes à la stratégie d'affaires de la Compagnie, qui mettent l'accent sur la rémunération au rendement et qui favorisent les comportements appropriés. Ainsi, de nombreuses caractéristiques du programme de rémunération à l'intention des membres de la haute direction de la Compagnie servent à atténuer les risques et mettent l'accent sur l'importance de créer de la valeur à long terme. Par conséquent, le Comité s'assure de ce qui suit :

Processus structuré

- Une révision des indicateurs de rendement employés dans le RIA et le Régime d'unités d'actions de la Compagnie est effectuée annuellement afin d'assurer leur pertinence continue.
- Une évaluation formelle du rendement chaque année et ensuite, utilisation du pouvoir discrétionnaire pour augmenter ou diminuer toute rémunération attribuée s'il le juge approprié en fonction de facteurs du marché ou d'autres circonstances particulières.
- Des simulations de paiement sont effectuées annuellement à l'égard des octrois d'ILT proposés et les résultats de ces simulations sont soumis au Comité pour qu'il les analyse avant que ces octrois soient approuvés par le Comité et le Conseil.

Programme équilibré

- Le programme de rémunération établit un équilibre approprié entre la rémunération fixe et variable ainsi que les intéressements à court terme et à long terme (globalement, environ 80 % de la rémunération directe totale cible des membres de la haute direction visés est directement liée au rendement de la Compagnie).
- Le volet lié au rendement financier de l'entreprise du RIA comprend des indicateurs de rendement convenablement pondérés, ce qui permet de diversifier les risques associés à l'utilisation d'un seul indicateur de rendement (voir la rubrique « Régime d'intéressement annuel » à la page 55 pour de plus amples renseignements).
- Les volets liés à la sécurité de l'entreprise et à la stratégie de l'entreprise du RIA comprennent deux indicateurs de sécurité standard et trois indicateurs stratégiques, respectivement, et permettent d'augmenter davantage la diversification du régime, réduisant ainsi le risque pouvant lui être associé.
- Les périodes de rendement pluriannuelles des UALR et des options d'achat d'actions se chevauchent, ce qui favorise un comportement constant à long terme et atténue les risques.
- Les droits afférents aux attributions d'ILT, qui constituent une partie considérable de la rémunération des membres de la haute direction visés, sont acquis sur trois ou cinq ans, ce qui motive les membres de la haute direction à créer de la valeur à plus long terme.
- Les indicateurs de rendement utilisés pour le Régime d'unités d'actions représentent un bon équilibre entre les conditions fondées sur les résultats financiers et le cours de l'action.
- Le paiement des UALR assujetties au RCI est également conditionnel à l'atteinte d'un cours minimal des actions donnant lieu au paiement uniquement si le cours de l'action s'est apprécié au cours de la période de trois ans.
- La prépondérance accrue de la performance liée au RTA relatif afin de soutenir le lien entre la rémunération des membres de la haute direction et le rendement pour les actionnaires.

Limites fixes applicables à la rémunération variable

- Le RIA et le Régime d'unités d'actions ne garantissent aucun paiement minimum et sont assujettis à un plafond prédéterminé.
- Le chef de l'exploitation et le chef informatique et technologie participent à un régime à cotisations déterminées, ce qui limite l'exposition du CN aux risques.

Mécanismes de protection

- La politique de récupération de la rémunération versée aux membres de la haute direction de la Compagnie permet au Conseil de demander, dans certaines circonstances, le remboursement intégral ou partiel des attributions ILT que les membres de la haute direction ont reçues (voir la rubrique « Récupération de la rémunération versée aux membres de la haute direction » à la page 61 pour de plus amples renseignements).
- Les membres de la haute direction visés ne sont pas régis par des contrats d'emploi, et les régimes d'ILT comprennent des « dispositions à double condition », de sorte que l'acquisition des droits afférents aux attributions d'ILT ne sera généralement pas devancée en cas de changement de contrôle.
- La politique sur les transactions d'initiés et les déclarations d'initiés de la Compagnie interdit aux administrateurs, aux membres de la direction et aux membres du personnel d'effectuer des opérations de couverture visant les titres du CN.
- Afin que leurs intérêts correspondent plus intimement à ceux des actionnaires, les membres de la haute direction et les cadres supérieurs (171 personnes) doivent respecter des lignes directrices précises relatives à l'actionariat. En outre, le PDG doit maintenir son niveau d'actionariat pendant un an après sa cessation d'emploi (voir la rubrique « Actionariat » à la page 60 pour de plus amples renseignements).
- À compter de diverses dates, le paiement aux membres de la haute direction et aux cadres supérieurs des attributions d'ILT et des prestations de retraite supplémentaires aux termes des régimes de retraite non enregistrés de la Compagnie est assujéti au respect des conditions de leurs régimes d'avantages sociaux, de leurs conventions d'octroi d'intéressement ou de leurs contrats d'emploi, y compris les clauses de non-concurrence, de non-sollicitation et de non-divulgation de renseignements confidentiels et autres clauses restrictives (voir la rubrique « Clauses de non-concurrence/non-sollicitation » qui se trouve à la page 61 pour de plus amples renseignements).

Conseiller indépendant

- La direction retient les services d'un consultant externe en rémunération de la haute direction afin de l'aider pour des questions touchant la rémunération des membres de la haute direction. Le Comité retient les services d'un consultant indépendant en rémunération de la haute direction afin qu'il lui fournisse des avis sur les recommandations concernant la rémunération qui lui sont présentées à des fins d'approbation.

En 2021, la direction a confié à Willis Towers Watson le mandat de revoir la politique, les programmes et les pratiques en matière de rémunération de la Compagnie et a évalué les conséquences éventuelles en ce qui a trait aux risques et a conclu que les programmes de rémunération du CN ne semblaient pas comporter de risques majeurs pouvant avoir, d'un point de vue raisonnable, un effet préjudiciable important sur la Compagnie. Le Comité a activement révisé le rapport d'évaluation des risques et évalué les conclusions de Willis Towers Watson.

Le Comité appuie les conclusions du rapport sur l'évaluation des risques de Willis Towers Watson. Lorsqu'il a procédé à sa propre évaluation, le Comité a jugé que les éléments d'atténuation des risques en place au sein des programmes de rémunération de la Compagnie étaient appropriés.

Pendant l'année, le Comité joue un rôle de surveillance important dans la recherche et la gestion des risques associés aux programmes et aux pratiques de rémunération du CN. Par exemple, des séances à huis clos auxquelles seuls les membres indépendants du Comité assistent sont tenues au début ou à la fin de chaque réunion périodique du Comité afin de discuter de questions touchant la rémunération ou les risques. Le Comité estime également judicieux d'avoir un certain chevauchement entre les membres du Comité d'audit, des finances et du risque et du Comité des ressources humaines et de la rémunération, en particulier pour la surveillance des risques. Ainsi, Robert L. Phillips, président du Comité d'audit, des finances et du risque, est également membre du Comité des ressources humaines et de la rémunération, et l'honorable Kevin G. Lynch, président du Comité des ressources humaines et de la rémunération, est membre du Comité d'audit, des finances et du risque et du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité. Ces chevauchements permettent effectivement d'établir un lien entre les responsabilités de surveillance des risques des comités.

Rémunération des membres de la haute direction visés

Jean-Jacques Ruest

Président-directeur général

M. Ruest a été nommé PDG le 24 juillet 2018, après avoir assumé les fonctions de président-directeur général par intérim à partir du 5 mars 2018. Il s'est joint au CN en 1996 et a occupé plusieurs postes au sein de l'équipe des ventes et marketing, dont celui de vice-président exécutif et chef du marketing de janvier 2010 à mars 2018. Haut dirigeant chevronné, M. Ruest possède une vaste expérience en marketing dans le secteur ferroviaire. Avant de se joindre au CN, il a travaillé pendant plus de 15 ans pour une importante société internationale de produits chimiques. M. Ruest est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires avec spécialisation en marketing de HEC Montréal et d'un baccalauréat en chimie appliquée de l'Université de Sherbrooke. Il a suivi avec succès le programme de perfectionnement supérieur (executive program) de l'école de gestion de l'Université du Michigan.

En octobre 2021, après plus de 25 ans de loyaux services au sein du CN, M. Ruest a annoncé qu'il prenait sa retraite de son poste de PDG et de membre du Conseil. M. Ruest est resté en poste au CN à titre consultatif jusqu'au 31 mars 2022 afin d'assurer une transition sans heurts. En tant que PDG, M. Ruest était responsable jusqu'au 27 février 2022 du leadership et de l'orientation du CN ainsi que de l'atteinte des objectifs stratégiques et opérationnels qui permettent de générer de la valeur à long terme pour les actionnaires.

Rémunération

La rémunération annuelle du PDG tient compte de facteurs comme le positionnement concurrentiel par rapport au marché, les perspectives économiques et les compétences en leadership et elle est recommandée par le Comité et approuvée par les membres indépendants du Conseil. La durée du mandat du PDG est à la discrétion du Conseil et il n'a pas de contrat d'emploi.

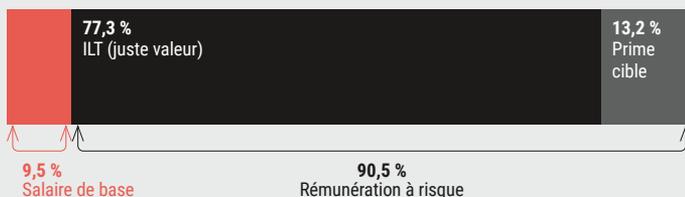
En 2021, le salaire de base de M. Ruest a été augmenté à 870 000 \$ US (1 090 545 \$ CA). Aux termes du RIA, la prime cible de M. Ruest a été fixée à 140 % de son salaire de base.

Des UALR et des options d'achat d'actions sont attribuées au PDG aux termes du Régime d'unités d'actions et du RILTD. Les octrois au PDG sont faits selon les mêmes critères et aux mêmes conditions qu'aux autres membres de la haute direction visés de la Compagnie, sous réserve de la limite imposée dans le cadre du RILTD⁽¹⁾. En 2021, M. Ruest a reçu 70 310 UALR et 130 000 options d'achat d'actions. La juste valeur de ces attributions est indiquée dans les colonnes « Attributions fondées sur des actions et Attributions fondées sur des options » du Tableau sommaire de la rémunération qui se trouve à la page 67.

Sommaire de la rémunération directe totale cible de 2021

	RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE DE 2021 (AU NIVEAU CIBLE)	
	\$ US	EN % DE LA RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE
Salaire	870 000	9,5 %
RÉMUNÉRATION À RISQUE		
Prime annuelle (cible)	1 218 000	13,2 %
Unités d'actions au rendement	4 813 279	52,3 %
Options d'achat d'actions	2 298 400	25,0 %
Rémunération directe totale (cible)	9 199 679	

Éléments de la rémunération cible en 2021



Nouvelle présidente-directrice générale

Le 25 janvier 2022, par suite de recherches menées à l'échelle internationale afin de trouver un dirigeant exceptionnel pour faire progresser le CN, le Conseil a nommé Tracy Robinson au poste de présidente-directrice générale du CN, à compter du 28 février 2022. Aux termes d'un processus rigoureux, M^{me} Robinson a été identifiée comme étant la meilleure leader pour favoriser une croissance durable, une amélioration continue de l'exploitation, des progrès technologiques et un accroissement de la valeur pour les actionnaires, ainsi que pour attirer et maintenir en poste une main-d'œuvre de calibre mondial. M^{me} Robinson a auparavant occupé divers postes de direction auprès de Corporation TC Énergie, dont les plus récents sont ceux de vice-présidente directrice de Corporation TC Énergie, de présidente, Gazoducs, Canada, et de présidente, Coastal GasLink. Avant de se joindre à Corporation TC Énergie, M^{me} Robinson a travaillé pendant 27 ans au sein du Canadien Pacifique, où elle a occupé des postes de direction dans les domaines de l'exploitation, des finances et du commerce. M^{me} Robinson est une dirigeante chevronnée et respectée qui apporte au CN plus de 35 ans d'expérience en gestion de l'exploitation, en élaboration de stratégies et en exécution de projets pour stimuler la croissance et la rentabilité.

La rémunération annuelle cible de M^{me} Robinson a été fixée selon la structure actuelle de la rémunération des membres de la haute direction, en tenant compte du positionnement concurrentiel et de l'expérience de direction. Pour 2022, le salaire de base de M^{me} Robinson a été fixé à 900 000 \$ US, avec une prime annuelle cible fixée à 140 % du salaire de base aux termes du RIA ainsi qu'un octroi d'unités d'actions liées au rendement et un octroi d'options d'achat d'actions d'une valeur cumulative de 7 040 000 \$ US. La rémunération directe totale cible de 9 200 000 \$ US a été fixée au même niveau que la rémunération cible de M. Ruest pour 2021, et se situe, conformément aux pratiques antérieures du CN pour le rôle de présidente-directrice générale, sous la médiane du groupe de comparaison des chemins de fer de classe I. M^{me} Robinson sera assujettie à des lignes directrices relatives à l'actionariat correspondant à huit fois son salaire de base, qu'elle devra atteindre d'ici le cinquième anniversaire de sa date d'entrée en fonction. Une prime compensatoire spéciale de 1 675 000 \$ CA a été accordée à M^{me} Robinson afin d'atténuer la perte de rémunération qu'elle a subie en quittant Corporation TC Énergie. L'attribution compensatoire spéciale a été établie en fonction d'un examen de ses primes de rémunération incitative en cours qui ont été perdues lorsqu'elle a accepté le poste au CN, tant sur le plan de la forme que du calendrier s'y rapportant. La prime spéciale comprend une combinaison d'espèces (500 000 \$ CA), d'unités d'actions liées au rendement du CN standard (1 050 000 \$ CA) et d'options d'achat d'actions du CN d'une durée de cinq ans avec acquisition des droits sur deux ans (125 000 \$ CA). Cette combinaison vise à remplacer de façon équivalente la rémunération à laquelle elle a renoncé, tout en offrant une valeur de rétention. Cette prime compensatoire est assujettie à une disposition de récupération de la rémunération d'une durée de 24 mois en cas de démission ou de congédiement pour motif valable et les unités d'actions liées au rendement et les options d'achat d'actions sont assujetties à des clauses de non-concurrence.

De plus, le CN a convenu à l'égard de M^{me} Robinson de certaines dispositions relatives à la cessation d'emploi, jugées appropriées dans les circonstances entourant son recrutement en tant que présidente-directrice générale. Aux termes de ses conditions d'emploi, M^{me} Robinson recevrait, en cas de cessation d'emploi involontaire, une indemnité de départ en espèces égale à deux fois son salaire de base annuel, plus deux fois sa prime annuelle cible aux termes du RIA, payable sur une période de 24 mois. De plus, dans le cas d'une cessation d'emploi involontaire avant le 31 janvier 2023, la Compagnie permettrait le maintien des primes incitatives à long terme et des attributions compensatoires spéciales en actions de 2022. Dans un tel scénario, elle recevrait le paiement intégral des unités d'actions liées au rendement de 2022, conformément à leurs modalités, si les indicateurs de rendement sont atteints, et les droits afférents à ses options d'achat d'actions continueraient de pouvoir être acquis pendant une période de quatre ans et ses options d'achat d'actions continueraient de pouvoir être exercées pendant une période de quatre ans. Toutes les attributions d'unités d'actions liées au rendement du CN et d'options d'achat d'actions du CN sont assujetties à des clauses de non-concurrence, de non-sollicitation et à d'autres clauses restrictives.

(1) La pondération de la valeur de l'octroi de l'intéressement à long terme de 2021 était différente pour le président-directeur général (UALR, 68 % et options d'achat d'actions, 32 %) en raison des exigences de distribution des options d'achat d'actions qui limitent le nombre d'options d'achat d'actions aux termes du RILTD pouvant être octroyées au cours d'une année civile à un seul participant à un maximum de 20 % du nombre d'options d'achat d'actions octroyées cette année-là.

Ghislain Houle

Vice-président exécutif et chef de la direction financière

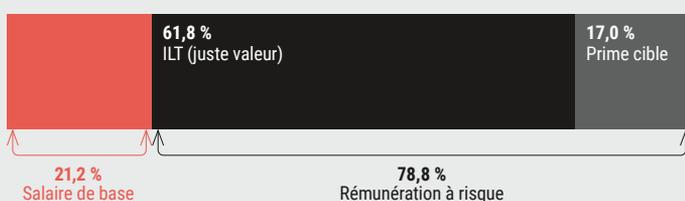
M. Houle a été nommé vice-président exécutif et chef de la direction financière le 1^{er} juillet 2016. Il est chargé de la gestion financière, de la planification stratégique, de la gestion des achats et des approvisionnements du CN. M. Houle est entré au service de la Compagnie en 1997 à titre d'auditeur interne en chef, et a occupé divers postes de direction, dont ceux de vice-président et contrôleur général et de vice-président, planification financière, avant d'être nommé à son poste actuel. Avant d'entrer au service du CN, M. Houle a occupé des postes dans les domaines de la fiscalité et de l'audit dans un grand cabinet comptable. M. Houle est comptable professionnel agréé (CPA), comptable agréé (CA) et est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université Laval et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université McGill.

En 2021, le salaire de base de M. Houle a été porté à 635 000 \$ US (795 973 \$ CA) afin de tenir compte de la concurrence et de son expérience. Tout comme en 2020, sa prime cible pour 2021 correspondait à 80 % du salaire de base aux termes du RIA. En outre, M. Houle a reçu 14 864 UALR et 47 079 options d'achat d'actions en 2021, conformément aux modalités respectives du Régime d'unités d'actions et du RILTD.

Sommaire de la rémunération directe totale cible de 2021

RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE DE 2021 (AU NIVEAU CIBLE)		
	\$ US	EN % DE LA RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE
Salaire	635 000	21,2 %
RÉMUNÉRATION À RISQUE		
Prime annuelle (cible)	508 000	17,0 %
Unités d'actions au rendement	1 017 563	34,0 %
Options d'achat d'actions	832 357	27,8 %
Rémunération directe totale (cible)	2 992 920	

Éléments de la rémunération cible en 2021



Robert Reilly

Vice-président exécutif et chef de l'exploitation

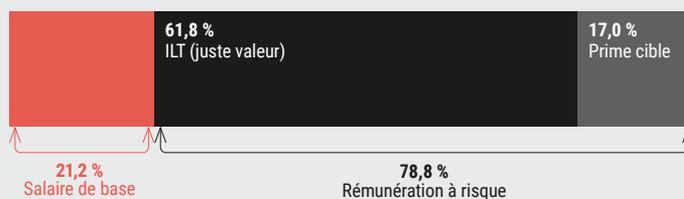
M. Reilly s'est joint au CN en juin 2019 à titre de vice-président exécutif, pour ensuite assumer les fonctions de chef de l'exploitation depuis le 1^{er} juillet 2019. À titre de chef de l'exploitation, M. Reilly s'occupe de l'exploitation du CN et supervise environ 17 500 cheminots actifs des groupes Transport, Ingénierie, Mécanique, Exploitation du réseau et Développement durable partout en Amérique du Nord. Avant d'occuper ce poste au CN, M. Reilly était à l'emploi d'Atchison, Topeka and Santa Fe Company (maintenant connue sous le nom de BNSF) depuis 1989. Fort de ses 30 ans d'expérience dans le secteur ferroviaire, M. Reilly apporte au CN une vaste expérience en matière de leadership dans les domaines de la sécurité, de l'exploitation ferroviaire, de la mise en œuvre sur le terrain de technologies ferroviaires et il a une compréhension approfondie du transport intermodal dans les grands ports et terminaux. M. Reilly est diplômé de l'Université Washburn du Kansas, aux États-Unis et il a suivi le programme de cadres supérieurs (executive program) de l'Université Stanford.

En 2021, le salaire de base de M. Reilly a été porté à 635 000 \$ US (795 973 \$ CA) afin de tenir compte de la concurrence et de son expérience. Tout comme en 2020, la prime cible de M. Reilly pour 2021 correspondait à 80 % du salaire de base aux termes du RIA. En outre, M. Reilly a reçu 14 864 UALR et 47 079 options d'achat d'actions, conformément aux modalités respectives du Régime d'unités d'actions et du RILTD.

Sommaire de la rémunération directe totale cible de 2021

RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE DE 2021 (AU NIVEAU CIBLE)		
	\$ US	EN % DE LA RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE
Salaire	635 000	21,2 %
RÉMUNÉRATION À RISQUE		
Prime annuelle (cible)	508 000	17,0 %
Unités d'actions au rendement	1 017 563	34,0 %
Options d'achat d'actions	832 357	27,8 %
Rémunération directe totale (cible)	2 992 920	

Éléments de la rémunération cible en 2021



Sean Finn

Vice-président exécutif, services corporatifs et chef de la direction des affaires juridiques

M. Finn a été nommé premier vice-président, chef de la direction des affaires juridiques et secrétaire général en décembre 2000 et vice-président exécutif, services corporatifs et chef de la direction des affaires juridiques du CN en décembre 2008. Il est responsable d'un grand nombre de questions d'ordre juridique et gouvernemental ou qui touchent la réglementation, les affaires publiques, l'atténuation des risques et la sécurité. À titre de secrétaire général, M. Finn est également responsable des pratiques en matière de gouvernance du CN ainsi que de la supervision du Code de conduite et du programme d'éthique du CN.

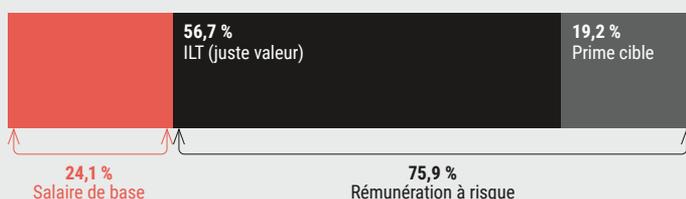
M. Finn était responsable de la fiscalité pour l'ensemble du CN et a été nommé vice-président, trésorier et conseiller principal en fiscalité du CN en janvier 2000. Avant d'entrer au CN, M. Finn était associé directeur en fiscalité dans un grand cabinet d'avocats de Montréal. M. Finn est diplômé de la faculté de droit de l'Université de Montréal. Il est membre du Barreau du Québec, de l'Association du Barreau canadien et de l'American Bar Association. M. Finn a suivi le programme de perfectionnement des administrateurs offert par l'Institut des administrateurs de sociétés et la Rotman School of Management, ainsi que le programme sur l'excellence au conseil (Excellence in the Boardroom Program) de la Rotman School of Management, Executive Programs, Université de Toronto.

En 2021, le salaire de base de M. Finn a été porté à 615 000 \$ US (770 903 \$ CA) afin de tenir compte de la concurrence et de son expérience. Tout comme en 2020, la prime cible de M. Finn pour 2021 correspondait à 80 % du salaire de base aux termes du RIA. En outre, M. Finn a reçu 11 650 UALR et 36 900 options d'achat d'actions, conformément aux modalités respectives du Régime d'unités d'actions et du RILTD.

Sommaire de la rémunération directe totale cible de 2021

	RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE DE 2021 (AU NIVEAU CIBLE)	
	\$ US	EN % DE LA RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE
Salaire	615 000	24,1 %
RÉMUNÉRATION À RISQUE		
Prime annuelle (cible)	492 000	19,2 %
Unités d'actions au rendement	797 536	31,2 %
Options d'achat d'actions	652 392	25,5 %
Rémunération directe totale (cible)	2 556 928	

Éléments de la rémunération cible en 2021



Dominique Malenfant

Vice-président exécutif et chef des services informatiques et de la technologie

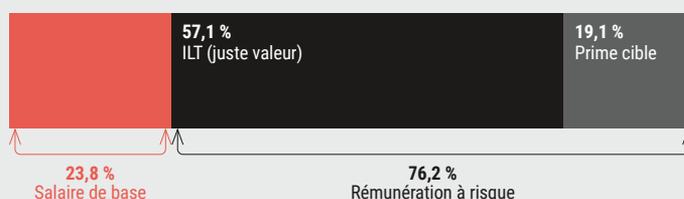
M. Malenfant s'est joint au CN en septembre 2020 à titre de vice-président exécutif et chef des services informatiques et de la technologie. Il est responsable d'élaborer la stratégie en matière de technologies informatiques et opérationnelles du CN, en mettant l'accent sur l'automatisation, l'innovation et la numérisation du réseau et des activités, ainsi que sur l'expérience client. Avant de se joindre au CN, M. Malenfant travaillait sur la prochaine génération des technologies d'exploitation ferroviaire précise à horaires fixes et de commande intégrale des trains et pilotait un important projet d'évolution industrielle numérique dans le secteur ferroviaire. M. Malenfant a occupé des postes de direction à l'échelle mondiale dans les secteurs du transport et des chemins de fer pendant près de 31 ans, soit auprès de Wabtec Corporation, GE Transportation et Bombardier Transport. Il est titulaire d'un baccalauréat en génie électrique de l'Université Laval, au Québec.

En 2021, le salaire de base de M. Malenfant a été fixé à 585 000 \$ US (733 298 \$ CA). La prime cible de M. Malenfant pour 2021 correspondait à 80 % du salaire de base aux termes du RIA. En outre, M. Malenfant a reçu 11 249 UALR et 35 627 options d'achat d'actions, conformément aux modalités respectives du Régime d'unités d'actions et du RILTD.

Sommaire de la rémunération directe totale cible de 2021

	RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE DE 2021 (AU NIVEAU CIBLE) ⁽¹⁾	
	\$ US	EN % DE LA RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE
Salaire	585 000	23,8 %
RÉMUNÉRATION À RISQUE		
Prime annuelle (cible) ⁽²⁾	468 000	19,1 %
Unités d'actions au rendement	770 086	31,4 %
Options d'achat d'actions	629 885	25,7 %
Rémunération directe totale (cible)	2 452 971	

Éléments de la rémunération cible en 2021



CN

Analyse de la rémunération

Tableau rétrospectif de la rémunération du président-directeur général et comparaison du RTA sur cinq ans

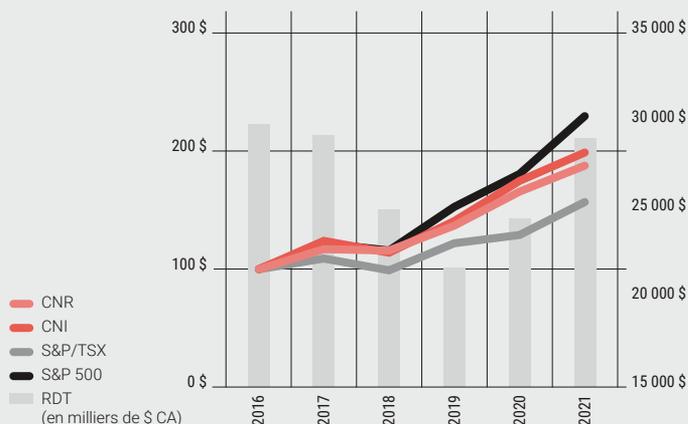
Les régimes de rémunération du CN sont structurés afin d'établir un alignement entre la rémunération et la création de valeur pour les actionnaires. Par conséquent, une portion significative de la rémunération est à risque et les intéressements à long terme sont conçus de sorte à procurer de la valeur au PDG en cas de création de valeur pour les actionnaires. Dans un environnement où la performance de l'action est faible, la valeur offerte au PDG serait limitée.

Le tableau suivant compare la rémunération directe totale attribuée aux PDG du CN au cours des cinq derniers exercices, tel qu'il est indiqué dans le Tableau sommaire de la rémunération, à la valeur actuelle (réalisée et réalisable) au 31 décembre 2021.

		RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE ATTRIBUÉE ⁽¹⁾ (EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)	VALEUR ACTUELLE AU 31 DÉC. 2021 ⁽²⁾ (EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)
Luc Jobin	2017	11 792	16 948 ⁽³⁾
Luc Jobin ⁽⁴⁾	2018	2 089	348 ⁽⁵⁾
Jean-Jacques Ruest ⁽⁶⁾	2018	4 575	9 057
Jean-Jacques Ruest	2019	9 266	18 653
Jean-Jacques Ruest	2020	10 303	17 723
Jean-Jacques Ruest	2021	12 515	17 425

- (1) Comprend le salaire et la rémunération variable attribuée au cours de l'exercice, tels qu'ils sont déclarés tous les ans dans le Tableau sommaire de la rémunération.
- (2) Pour chaque année donnée, la valeur actuelle comprend le salaire et la prime annuelle attribuée ainsi que la valeur (réalisée et réalisable) des intéressements à long terme. Les intéressements à long terme pour chaque année donnée comprennent la valeur des options d'achat d'actions exercées, la valeur des options d'achat d'actions dans le cours non exercées au 31 décembre 2021, la valeur attribuée aux UALR dont les droits ont été acquis et la valeur des UALR dont les droits ne sont pas acquis au 31 décembre 2021, compte tenu d'un facteur de rendement de 100 %.
- (3) Dans le cadre de son entente de départ, M. Jobin a convenu de renoncer à la totalité de ses droits à l'égard de 50 % des UALR qui lui avaient été attribuées en 2017. Par conséquent, ces UALR ont été annulées et ne sont pas comprises dans la valeur au 31 décembre 2021. En outre, M. Jobin a perdu les actions différées dont les droits n'étaient pas acquis provenant de la cotisation de contrepartie de la Compagnie aux termes du RIVD pour le report de sa prime annuelle de 2016.
- (4) La rémunération attribuée à M. Jobin a été établie au prorata à la date de son départ.
- (5) Les UALR et les options d'achat d'actions attribuées en 2018 ont été annulées au moment de son départ en mars 2018 et ne sont pas comprises dans la valeur au 31 décembre 2021.
- (6) La rémunération attribuée à M. Ruest a été établie au prorata en fonction de sa date de nomination du 24 juillet 2018.

La rémunération qui en découle est comparée avec le graphique sur le rendement ci-contre, lequel illustre le rendement annuel total cumulatif pour les actionnaires d'un placement de 100 \$ dans les actions ordinaires du CN comparativement au rendement total cumulatif des indices S&P/TSX et S&P 500 pour les exercices compris entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2021, en supposant le réinvestissement de tous les dividendes pendant la période visée. Le graphique démontre que les actions du CN ont surpassé l'indice composé S&P/TSX, mais pas l'indice S&P 500. De façon générale, la rémunération totale des membres de la haute direction visés au cours de cette période s'est alignée sur les résultats obtenus par nos actionnaires, puisqu'une partie importante de la rémunération totale des membres de la haute direction visés est à risque et est liée au cours de l'action du CN. Le Comité est d'avis que la politique de rémunération des membres de la haute direction de la Compagnie est efficace et favorise l'établissement d'un lien étroit entre la rémunération gagnée par ces derniers et le rendement du placement des actionnaires. La rémunération totale versée au cours des cinq (5) derniers exercices, telle qu'elle est déclarée dans le Tableau sommaire de la rémunération, est présentée dans le tableau de la rubrique « Ratio du coût de la direction » ci-après.



	DÉC. 16	DÉC. 17	DÉC. 18	DÉC. 19	DÉC. 20	DÉC. 21
CNR (\$ CA)	100	117	116	137	166	188
CNI (\$ US)	100	124	114	141	175	199
S&P/TSX (\$ CA)	100	109	99	122	129	157
S&P 500 (\$ US)	100	122	116	153	181	230
RDT (en milliers \$ CA)	29 841	29 218	25 028	21 720	24 500	29 157

Ratio du coût de la direction

Le ratio du coût de la direction indique la rémunération totale déclarée pour les membres de la haute direction visés exprimée en pourcentage du bénéfice net rajusté de la Compagnie.

	2017	2018	2019	2020	2021
Rémunération totale déclarée pour les membres de la haute direction visés (M\$ CA) ⁽¹⁾	29,2	25,0	21,7	24,5	29,2
Bénéfice net rajusté (M\$ CA) ⁽²⁾	3 778	4 056	4 189	3 784	4 218
Bénéfice net (M\$ CA)	5 484	4 328	4 216	3 562	4 892
RATIO DU COÛT DE LA DIRECTION avec le bénéfice net rajusté ⁽²⁾	0,8 %	0,6 %	0,5 %	0,6 %	0,7 %
RATIO DU COÛT DE LA DIRECTION avec le bénéfice net	0,5 %	0,6 %	0,5 %	0,7 %	0,6 %

(1) Rémunération totale déclarée chaque année dans le Tableau sommaire de la rémunération (ne comprenant que les membres de la haute direction visés actifs au 31 décembre de toute année donnée).

(2) Le bénéfice net rajusté est une mesure non conforme aux PCGR qui n'est pas définie de façon normalisée en vertu des PCGR et qui peut, par conséquent, ne pas être comparable aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Voir la rubrique « Mesures de la performance rajustées » du rapport de gestion du 31 décembre 2021 déposé le 1^{er} février 2022, du rapport de gestion daté du 31 décembre 2020 déposé le 1^{er} février 2021 et le rapport de gestion du 31 décembre 2019 déposé le 31 janvier 2020, qui sont intégrés par renvoi aux présentes. Le rapport de gestion peut être consulté en ligne sur SEDAR au www.sedar.com, sur le site Web de la SEC, par l'intermédiaire du système EDGAR, au www.sec.gov et sur le site Web du CN à www.cn.ca, sous l'onglet « Investisseurs ».

Depuis 2002, la rémunération des membres de la haute direction visés est versée en dollars américains, ce qui permet d'avoir un point de comparaison plus précis, plus pertinent et plus constant dans le cadre de la prise de décisions relatives à la rémunération avec la rémunération versée en dollars américains par les sociétés du groupe de comparaison des chemins de fer de classe I choisis. Le tableau « Rémunération totale des membres de la haute direction visés en dollars américains » à la page 69 présente la rémunération des membres de la haute direction visés versée en dollars américains.

Tableau sommaire de la rémunération en dollars canadiens

Le tableau suivant présente la rémunération totale annuelle en dollars canadiens des membres de la haute direction visés, conformément aux règles canadiennes relatives à la communication de l'information publiées par les ACVM, pour les exercices clos les 31 décembre 2021, 2020 et 2019. Les fluctuations du taux de change nuisent à la comparabilité des données d'une année à l'autre.

Rémunération en dollars canadiens

NOM ET POSTE PRINCIPAL	EXERCICE	SALAIRE (\$ CA)	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS ⁽¹⁾ (\$ CA)	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES OPTIONS ⁽²⁾ (\$ CA)	RÉMUNÉRATION EN VERTU D'UN PLAN INCITATIF NON FONDÉ SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES – PLANS INCITATIFS ANNUELS ⁽³⁾ (\$ CA)	VALEUR DU RÉGIME DE RETRAITE ⁽⁴⁾⁽⁵⁾ (\$ CA)	AUTRE RÉMUNÉRATION ⁽⁷⁾ (\$ CA)	RÉMUNÉRATION TOTALE (\$ CA)
Jean-Jacques Ruest Président-directeur général	2021	1 090 545	6 159 399	2 941 900	2 323 649	1 005 000 ⁽⁶⁾	27 724	13 548 217 ⁽⁸⁾
	2020	1 140 275	6 118 773	2 730 880	313 334	490 000	19 973	10 813 235
	2019	995 175	5 516 472	2 753 780	–	(351 000)	26 120	8 940 547
Ghislain Houle Vice-président exécutif et chef de la direction financière	2021	795 973	1 302 143	1 065 398	969 140	(662 000) ⁽⁶⁾	26 361	3 497 015
	2020	831 730	1 341 885	1 098 175	140 661	(95 000)	16 351	3 333 802
	2019	802 775	1 335 883	1 092 707	–	(88 000)	20 375	3 163 740
Robert Reilly Vice-président exécutif et chef de l'exploitation	2021	795 973	1 302 143	1 065 398	969 140	84 372 ⁽⁶⁾	327 427 ⁽⁹⁾	4 544 453
	2020	804 900	1 269 390	1 038 799	133 691	67 151	274 913 ⁽⁹⁾	3 588 844
	2019	425 713 ⁽¹⁰⁾	1 086 153	888 426	–	51 833	3 388 254 ⁽⁹⁾⁽¹¹⁾	5 840 379
Sean Finn Vice-président exécutif, services corporatifs et chef de la direction des affaires juridiques	2021	770 903	1 020 581	835 047	938 617	436 000	20 570	4 021 718
	2020	804 900	1 051 809	860 729	136 123	430 000	15 075	3 298 636 ⁽⁸⁾
	2019	776 237	1 047 037	856 461	–	(282 000)	20 618	2 418 353
Dominique Malenfant Vice-président et chef des services informatiques et de la technologie	2021	733 298	985 454	806 239	892 831	111 819	15 466	3 545 107
	2020	261 593 ⁽¹²⁾	1 006 936	823 944	–	27 021	1 345 531 ⁽¹³⁾	3 465 025
	2019	–	–	–	–	–	–	–

(1) Divulgaration de l'information relative à l'évaluation des attributions fondées sur des actions – La juste valeur des attributions fondées sur des actions à la date d'octroi, indiquée dans le Tableau sommaire de la rémunération, représente le nombre d'UALR attribuées multiplié par la valeur calculée au moyen de la méthodologie de Willis Towers Watson fondée sur un arbre binomial. Cette méthodologie a été choisie parce qu'elle permet d'avoir une plus grande uniformité dans l'ensemble du processus de révision de la rémunération, la même méthodologie étant utilisée aux fins du positionnement par rapport au marché, des octrois et de la divulgation de l'information.

Un résumé des facteurs d'évaluation calculés au moyen de la méthodologie de Willis Towers Watson fondée sur un arbre binomial ainsi qu'aux termes de la méthodologie d'évaluation comptable est présenté dans le tableau suivant. Les hypothèses et les facteurs d'évaluation détaillés sont présentés dans le tableau suivant :

	MÉTHODOLOGIE DE WILLIS TOWER WATSON FONDÉE SUR UN ARBRE BINOMIAL		MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION COMPTABLE		ÉCART
	FACTEUR D'ÉVALUATION	JUSTE VALEUR À LA DATE D'OCTROI	FACTEUR D'ÉVALUATION	JUSTE VALEUR À LA DATE D'OCTROI	
ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS – 2021					
RCI	60 %	79,87 \$ CA	48,5 %	64,50 \$ CA	15,37 \$ CA
RTA	77 %	102,49 \$ CA	111,2 %	148,02 \$ CA	(45,53) \$ CA
ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS – 2020					
RCI	60 %	30 janvier – 75,28 \$ CA	58,4 %	30 janvier – 73,23 \$ CA	30 janvier – 2,05 \$ CA
		1 ^{er} septembre – 82,60 \$ CA	68,2 %	1 ^{er} septembre – 93,90 \$ CA	1 ^{er} septembre – (11,30) \$ CA
RTA	77 %	30 janvier – 96,61 \$ CA	120,7 %	30 janvier – 151,50 \$ CA	30 janvier – (54,89) \$ CA
		1 ^{er} septembre – 106,00 \$ CA	142,8 %	1 ^{er} septembre – 196,62 \$ CA	1 ^{er} septembre – (90,62) \$ CA
ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS – 2019					
RCI	59 %	31 janvier – 64,49 \$ CA	63,5 %	31 janvier – 69,62 \$ CA	31 janvier – (4,93) \$ CA
		25 juin – 71,00 \$ CA	75,1 %	25 juin – 90,38 \$ CA	25 juin – (19,38) \$ CA
RTS	77 %	31 janvier – 84,43 \$ CA	116,2 %	31 janvier – 127,41 \$ CA	31 janvier – (42,98) \$ CA
		25 juin – 92,66 \$ CA	117,7 %	25 juin – 141,65 \$ CA	25 juin – (48,99) \$ CA

- (2) Divulguer de l'information relative à l'évaluation des attributions fondées sur des options – La juste valeur des attributions fondées sur des options à la date d'octroi, indiquée dans le Tableau sommaire de la rémunération ci-dessus, représente le nombre d'options d'achat d'actions attribuées multiplié par la valeur calculée au moyen de la méthodologie de Willis Towers Watson fondée sur un arbre binomial. Cette méthodologie a été choisie, car elle permet d'avoir une plus grande uniformité dans l'ensemble du processus de révision de la rémunération puisque la même méthodologie est utilisée aux fins du positionnement par rapport au marché, des octrois et de la divulgation de l'information.

Un résumé des facteurs d'évaluation calculés au moyen de la méthodologie de Willis Towers Watson fondée sur un arbre binomial ainsi qu'aux termes de la méthodologie d'évaluation comptable est présenté dans le tableau suivant. Les hypothèses détaillées pour ces deux méthodologies sont présentées dans le tableau suivant :

	MÉTHODOLOGIE DE WILLIS TOWER WATSON FONDÉE SUR UN ARBRE BINOMIAL		MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION COMPTABLE		ÉCART
	FACTEUR D'ÉVALUATION	JUSTE VALEUR À LA DATE D'OCTROI	FACTEUR D'ÉVALUATION	JUSTE VALEUR À LA DATE D'OCTROI	
ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES OPTIONS – 2021					
	17 %	22,63 \$ CA	15,3 %	20,35 \$ CA	2,28 \$ CA
ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES OPTIONS – 2020					
	16 %	30 janvier – 20,08 \$ CA	15,1 %	30 janvier – 18,90 \$ CA	30 janvier – 1,18 \$ CA
		1 ^{er} septembre – 22,03 \$ CA	16,1 %	1 ^{er} septembre – 22,14 \$ CA	1 ^{er} septembre – (0,11) \$ CA
ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES OPTIONS – 2019					
	16 %	31 janvier – 17,54 \$ CA	14,7 %	31 janvier – 16,08 \$ CA	31 janvier – 1,46 \$ CA
		25 juin – 19,25 \$ CA	15,0 %	25 juin – 18,06 \$ CA	25 juin – 1,19 \$ CA

- (3) Représente l'attribution incitative gagnée aux termes du RIA à l'égard de l'exercice pertinent. Une description du RIA est donnée à la page 55.
- (4) Comprend la valeur rémunératoire des prestations de retraite, comme il est indiqué dans les tableaux des régimes de retraite à prestations déterminées et des régimes de retraite à cotisations déterminées sous la rubrique « Prestations en vertu d'un régime de retraite » à la page 77 et exclut les revenus (ou pertes) théoriques au titre de placement découlant des Régimes supplémentaires de retraite à cotisations déterminées à l'intention de la haute direction pour MM. Reilly et Malenfant. De plus amples renseignements au sujet de ces régimes sont présentés à la page 76.
- (5) La variation attribuable à des éléments rémunératoires pour MM. Ruest et Finn est négative en 2019 et elle est négative en 2019 et en 2020 pour M. Houle étant donné que leurs gains ouvrant droit à pension pour ces années respectives étaient inférieurs aux attentes et ont réduit les gains moyens de leurs meilleures années utilisés pour calculer leurs prestations de retraite projetées. Pour M. Finn, ses gains ouvrant droit à pension de 2020 et 2021 n'ont pas eu d'incidence sur les gains moyens les plus élevés projetés à la retraite, car la période de 2014 à 2018 produit toujours les 60 mois consécutifs les plus élevés des 10 dernières années. Pour M. Ruest, l'inclusion des gains ouvrant droit à pension de 2021, ce qui comprenait la cible du RIA à 140 % du salaire, dans le calcul des 60 mois consécutifs les plus élevés au cours des 10 dernières années a eu une incidence sur le calcul des gains moyens les plus élevés projetés à la retraite.
- (6) La variation attribuable à des éléments rémunératoires pour M. Houle en 2021 reflète l'incidence des changements apportés aux régimes de retraite approuvés par le Conseil en 2021 et entrant en vigueur le 1^{er} avril 2024 (voir la page 76 pour plus de détails). Il n'y a pas d'incidence pour MM. Finn et Ruest, car ils atteignent tous deux l'âge normal de la retraite de 65 ans avant le 31 mars 2024 et, selon les hypothèses de départ à la retraite, ils devraient avoir pris leur retraite avant l'entrée en vigueur des changements.
- (7) Comprend la valeur des avantages indirects et personnels et de toute autre rémunération (le cas échéant), comme les avantages à la retraite ou les cotisations de l'employeur aux termes du RAP. Les avantages indirects et personnels dont la valeur totale s'élève à moins de 50 000 \$ CA ou représente moins de 10 % du total du salaire gagné par un membre de la haute direction visé ne sont pas déclarés dans cette colonne. Voir le tableau de la page 70 pour plus de renseignements.
- (8) La variation de la rémunération totale de 2021 par rapport à 2020 et 2019 est principalement attribuable à la variation de la valeur du régime de retraite présumée (se reporter à la note 5 ci-dessus et à la rubrique « Prestations en vertu d'un régime de retraite » pour plus de détails), au paiement de la prime au-dessus de la cible en 2021 par rapport au paiement partiel de la prime en 2020 et à l'absence de paiement de la prime en 2019, et ainsi qu'aux ajustements réguliers de la rémunération annuelle.
- (9) M. Reilly a obtenu une prestation pour que sa rémunération après impôts soit maintenue à un niveau semblable à ce qu'il aurait touché s'il n'avait pas quitté les États-Unis pour être relocalisé au siège social du CN, au Canada. Le montant indiqué pour 2021 représente le montant connu à la date de référence de l'assemblée et est susceptible d'être modifié lors de la finalisation de sa déclaration de revenus de 2021. Le montant indiqué pour 2020 ne tient pas compte d'un remboursement effectué par M. Reilly au CN en novembre 2021 relativement au calcul du montant de la compensation fiscale pour 2020. Compte tenu de ce remboursement, le montant de la compensation fiscale pour 2020 aurait été de 200 598 \$ CA. Le montant indiqué pour 2019 ne tient pas compte d'un remboursement effectué par M. Reilly au CN en novembre 2020 relativement au calcul du montant de la compensation fiscale pour 2019. Compte tenu de ce remboursement, le montant de la compensation fiscale pour 2019 aurait été de 762 214 \$ CA au lieu de 1 060 404 \$ CA.
- (10) M. Reilly a été embauché en juin 2019. Son salaire pour 2019 ne représente donc que six mois.
- (11) Une prime exceptionnelle en espèces de 1 750 000 \$ US (2 322 075 \$ CA) a été accordée à M. Reilly au moment de son embauche par le CN en juin 2019 afin d'atténuer la perte de revenus découlant de son départ de BNSF et a été établie d'après un examen de sa rémunération à court et à long terme alors en cours, tant sur le plan de la forme que du moment du versement, de manière à attirer ses précieuses compétences et expériences au CN. Ce montant est inclus dans le montant pour 2019 sous « Autre rémunération » et assujéti à une disposition de récupération de la rémunération d'une durée de 24 mois en cas de démission ou de congédiement pour motif valable.
- (12) M. Malenfant a été embauché le 1^{er} septembre 2020. Son salaire pour 2020 ne représente donc que quatre mois.
- (13) Une prime exceptionnelle en espèces de 1 000 000 \$ US (1 341 500 \$ CA) a été accordée à M. Malenfant au moment de son embauche par le CN le 1^{er} septembre 2020 afin d'atténuer la perte de revenus découlant de son départ de Wabtec Corporation et a été établie d'après un examen de sa rémunération à court et à long terme alors en cours, tant sur le plan de la forme que du moment du versement, de manière à attirer ses précieuses compétences et expériences au CN. Ce montant est inclus dans le montant pour 2020 sous « Autre rémunération » et assujéti à une disposition de récupération de la rémunération d'une durée de 24 mois en cas de démission ou de congédiement pour motif valable.

Rémunération totale des membres de la haute direction visés en dollars américains

Le tableau suivant présente la rémunération totale annuelle en dollars américains des membres de la haute direction visés pour les exercices clos les 31 décembre 2021, 2020 et 2019. Depuis 2002, la rémunération des membres de la haute direction visés est versée en dollars américains, ce qui permet d'avoir un point de comparaison plus précis, plus pertinent et plus constant avec la rémunération versée en dollars américains par les sociétés du groupe de comparaison des chemins de fer de classe I choisis.

NOM ET POSTE PRINCIPAL	EXERCICE	SALAIRE (\$ US)	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS (\$ US)	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES OPTIONS (\$ US)	RÉMUNÉRATION EN VERTU D'UN PLAN INCITATIF NON FONDÉ SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES – PLANS INCITATIFS ANNUELS (\$ US)	VALEUR DU RÉGIME DE RETRAITE (\$ US)	AUTRE RÉMUNÉRATION (\$ US)	RÉMUNÉRATION TOTALE (\$ US)
Jean-Jacques Ruest Président-directeur général	2021	870 000	4 813 279	2 298 400	1 838 766	789 784	22 117	10 632 346
	2020	850 000	4 639 646	2 069 920	246 235	377 213	14 889	8 197 903
	2019	750 000	4 202 226	2 097 520	–	(257 388)	19 685	6 812 043
Ghislain Houle Vice-président exécutif et chef de la direction financière	2021	635 000	1 017 563	832 357	766 907	(520 236)	21 030	2 752 621
	2020	620 000	1 017 503	832 382	110 539	(73 133)	12 189	2 519 480
	2019	605 000	1 017 622	832 301	–	(64 530)	15 355	2 405 748
Robert Reilly Vice-président exécutif et chef de l'exploitation	2021	635 000	1 017 563	832 357	766 907	66 304	261 210	3 579 341
	2020	600 000	962 533	787 376	105 062	51 694	204 930	2 711 595
	2019	320 833	825 044	675 204	–	38 009	2 553 511	4 412 601
Sean Finn Vice-président exécutif, services corporatifs et chef de la direction des affaires juridiques	2021	615 000	797 536	652 392	742 753	342 633	16 410	3 166 724
	2020	600 000	797 549	652 405	106 973	331 024	11 237	2 499 188
	2019	585 000	797 591	652 355	–	(206 790)	15 538	1 843 694
Dominique Malenfant Vice-président et chef des services informatiques et de la technologie	2021	585 000	770 086	629 885	706 521	87 873	12 338	2 791 703
	2020	195 000	770 091	629 833	–	20 801	1 003 005	2 618 730
	2019	–	–	–	–	–	–	–

Détails des notes 1 et 2 du Tableau sommaire de la rémunération concernant le calcul de la juste valeur des attributions à la date d'octroi.

La juste valeur des attributions d'ILT indique leur valeur prévue à la date d'octroi. Depuis 2014, cette valeur est calculée selon la méthodologie de Willis Towers Watson fondée sur un arbre binomial dans un effort d'uniformisation de la méthodologie d'évaluation utilisée dans l'ensemble du processus de révision de la rémunération aux fins du positionnement par rapport au marché, des octrois et de la divulgation de l'information. Les attributions fondées sur des actions représentent les UALR attribuées aux termes du Régime d'unités d'actions. Les attributions fondées sur des options représentent les options d'achat d'actions attribuées aux termes du Régime d'intéressement à long terme de la direction. La juste valeur à la date d'octroi des UALR et des options d'achat d'actions repose sur les hypothèses suivantes :

Attributions fondées sur des actions (UALR)

	2019 (JANVIER)	2019 (25 JUIN)	2020 (JANVIER)	2020 (1 ^{ER} SEPTEMBRE)	2021 (JANVIER)
Cours de clôture à la date d'octroi (\$ CA)	109,65	120,34	125,47	137,66	133,11
Taux d'intérêt sans risque pendant la durée de l'attribution ⁽¹⁾	1,50 % à 1,75 % selon la courbe de rendement	1,50 % à 1,75 % selon la courbe de rendement	2,50 % selon la courbe de rendement	2,50 % selon la courbe de rendement	1,75 % selon la courbe de rendement
Volatilité prévue du cours des actions pendant la durée de l'attribution ⁽²⁾	18 %	18 %	17 %	17 %	21 %
Dividende annuel prévu par action (\$ CA)	1,82	1,82	2,15	2,15	2,30
Durée projetée ⁽³⁾	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans
Juste valeur par unité qui en découle (\$ CA)	RCI – 64,69 RTA – 84,43	RCI – 71,00 RTA – 92,66	RCI – 75,28 RTA – 96,61	RCI – 82,60 RTA – 106,00	RCI – 79,87 RTA – 102,49

Attributions fondées sur des options

	2019 (JANVIER)	2019 (25 JUIN)	2020 (JANVIER)	2020 (1 ^{ER} SEPTEMBRE)	2021 (JANVIER)
Cours de clôture à la date d'octroi (\$ CA)	109,65	120,34	125,47	137,66	133,11
Taux d'intérêt sans risque pendant la durée de l'attribution ⁽¹⁾	1,50 % à 2,50 % selon la courbe de rendement	1,50 % à 2,50 % selon la courbe de rendement	2,50 % à 2,75 % selon la courbe de rendement	2,50 % à 2,75 % selon la courbe de rendement	1,75 % à 2,00 % selon la courbe de rendement
Volatilité prévue du cours des actions pendant la durée de l'attribution ⁽²⁾	19 %	19 %	18 %	18 %	20 %
Dividende annuel prévu par action (\$ CA)	1,82	1,82	2,15	2,15	2,30
Durée projetée ⁽³⁾	6,25 ans	6,25 ans	6,5 ans	6,5 ans	6,5 ans
Juste valeur par unité qui en découle (\$ CA)	17,54	19,25	20,08	22,03	22,63

(1) Selon le taux de la courbe de rendement des obligations zéro coupon correspondant à la durée projetée d'une attribution donnée. La méthodologie de Willis Towers Watson fondée sur un arbre binomial utilise une courbe de rendement pour les taux d'intérêt sans risque (différents taux d'intérêt s'appliquant selon le modèle en treillis) plutôt qu'un taux donné.

(2) Selon les cours quotidiens de l'action, les données sur les dividendes et la moyenne des volatilités des actions du CN inscrites à la cote de la NYSE et de la TSX sur une période correspondant à la durée projetée d'une attribution donnée.

(3) Représente la durée de vie estimée des attributions. Dans le cas des attributions fondées sur des options, la Compagnie utilise la méthode de calcul « Safe Harbor » de la SEC.

Les attributions fondées sur des actions et les attributions fondées sur des options sont sensibles aux fluctuations touchant les hypothèses, en particulier le taux d'intérêt sans risque et la volatilité du cours des actions.

Détails des montants compris dans « Autre rémunération » pour 2021, 2020 et 2019 ⁽¹⁾

NOM	EXERCICE	AVANTAGES INDIRECTS ET AVANTAGES PERSONNELS ⁽²⁾ (\$ CA)	AUTRE RÉMUNÉRATION (\$ CA)	AUTRE RÉMUNÉRATION TOTALE (SOMME DES DEUX COLONNES PRÉCÉDENTES) (\$ CA)	
Jean-Jacques Ruest	2021	Aucun	Cotisations de l'employeur au RAP :	23 324 ⁽³⁾	
			Avantages à la retraite :	4 400 ⁽⁴⁾	
	2020	Aucun	Cotisations de l'employeur au RAP :	15 973 ⁽³⁾	19 973
			Avantages à la retraite :	4 000 ⁽⁴⁾	
	2019	Aucun	Cotisations de l'employeur au RAP :	20 920 ⁽³⁾	26 120
			Avantages à la retraite :	5 200 ⁽⁴⁾	
Ghislain Houle	2021	Aucun	Cotisations de l'employeur au RAP :	21 161 ⁽³⁾	
			Avantages à la retraite :	5 200 ⁽⁴⁾	
	2020	Aucun	Cotisations de l'employeur au RAP :	11 651 ⁽³⁾	16 351
			Avantages à la retraite :	4 700 ⁽⁴⁾	
	2019	Aucun	Cotisations de l'employeur au RAP :	16 875 ⁽³⁾	20 375
			Avantages à la retraite :	3 500 ⁽⁴⁾	
Robert Reilly	2021	Aucun	Cotisations de l'employeur au RAP :	16 677 ⁽³⁾	
			Montant de compensation fiscale :	310 750 ⁽⁵⁾	
	2020	Aucun	Cotisations de l'employeur au RAP :	8 356 ⁽³⁾	274 913
			Montant de compensation fiscale :	266 557 ⁽⁵⁾	
	2019	Aucun	Cotisations de l'employeur au RAP :	5 775 ⁽³⁾	3 388 254
			Prime exceptionnelle en espèces :	2 322 075 ⁽⁶⁾	
		Montant de compensation fiscale :	1 060 404 ⁽⁵⁾		
Sean Finn	2021	Aucun	Cotisations de l'employeur au RAP :	16 370 ⁽³⁾	
			Avantages à la retraite :	4 200 ⁽⁴⁾	
	2020	Aucun	Cotisations de l'employeur au RAP :	11 275 ⁽³⁾	15 075
			Avantages à la retraite :	3 800 ⁽⁴⁾	
	2019	Aucun	Cotisations de l'employeur au RAP :	16 318 ⁽³⁾	20 618
			Avantages à la retraite :	4 300 ⁽⁴⁾	
Dominique Malenfant	2021	Aucun	Cotisations de l'employeur au RAP :	15 466 ⁽³⁾	
			Cotisations de l'employeur au RAP :	4 031 ⁽³⁾	
	2020	Aucun	Prime exceptionnelle en espèces :	1 341 500 ⁽⁷⁾	1 345 531

(1) Ce tableau présente les avantages indirects et toute autre rémunération reçus en 2021, 2020 et 2019 par les membres de la haute direction visés. Les montants sont calculés en fonction des coûts additionnels engagés par la Compagnie. La politique de la Compagnie sur l'utilisation de l'avion d'affaires prévoit que l'utilisation de cet appareil est réservée aux fins professionnelles, sauf dans certaines circonstances exceptionnelles et sous réserve du remboursement des coûts.

(2) Les avantages indirects et personnels comprennent l'utilisation d'un véhicule loué par la Compagnie, un stationnement, des cotisations à des clubs, un examen médical, des conseils financiers et services fiscaux et certaines couvertures d'assurance maladie et d'assurance-vie. Les coûts additionnels engagés par la Compagnie sont établis en fonction du coût réel du véhicule loué par la Compagnie (y compris l'essence et les frais d'entretien), du stationnement, des cotisations aux clubs, de l'examen médical annuel, des conseils financiers et services fiscaux ainsi que du coût de certaines couvertures d'assurance maladie et d'assurance-vie excédant celles qui sont offertes aux membres du personnel salarié. Voir la rubrique « Avantages indirects » à la page 60 pour plus de renseignements. Dans le cas des avantages indirects et personnels dont la valeur totale s'élève à moins de 50 000 \$ CA (sur une base combinée) ou représente moins de 10 % du total du salaire gagné par un membre de la haute direction visé, la mention « Aucun » est indiquée dans cette colonne.

(3) Représente la valeur de la tranche correspondante versée par la Compagnie aux termes du RAP. Voir la rubrique « Régime d'actionariat du personnel » à la page 60 pour plus de renseignements.

(4) Représente le coût des services rendus rattaché aux avantages offerts à la retraite, le cas échéant.

(5) M. Reilly a obtenu une prestation pour que sa rémunération après impôts soit maintenue à un niveau semblable à ce qu'il aurait touché s'il n'avait pas quitté les États-Unis pour être relocalisé au siège social du CN, au Canada. Le montant indiqué pour 2021 représente le montant connu à la date de référence de l'assemblée et est susceptible d'être modifié lors de la finalisation de sa déclaration de revenus de 2021. Le montant indiqué pour 2020 ne tient pas compte d'un remboursement effectué par M. Reilly au CN en novembre 2021 relativement au calcul du montant de la compensation fiscale pour 2020. Compte tenu de ce remboursement, le montant de la compensation fiscale pour 2020 aurait été de 200 598 \$ CA. Le montant indiqué pour 2019 ne tient pas compte d'un remboursement effectué par M. Reilly au CN en novembre 2020 relativement au calcul du montant de la compensation fiscale pour 2019. Compte tenu de ce remboursement, le montant de la compensation fiscale pour 2019 aurait été de 762 214 \$ CA au lieu de 1 060 404 \$ CA.

(6) Représente une prime exceptionnelle en espèces de 1 750 000 \$ US (2 322 075 \$ CA) accordée à M. Reilly au moment de son embauche en juin 2019 afin d'atténuer la perte de revenus découlant de son départ de BNSF et a été fixée d'après un examen de sa rémunération à court et à long terme alors en cours, tant sur le plan de la forme que du moment du versement, de manière à attirer ses précieuses compétences et expériences au CN. Cette prime exceptionnelle en espèces est assujettie à une disposition de récupération de la rémunération d'une durée de 24 mois en cas de démission ou de congédiement pour motif valable.

(7) Représente une prime exceptionnelle en espèces de 1 000 000 \$ US (1 341 500 \$ CA) accordée à M. Malenfant au moment de son embauche par le CN en septembre 2020 afin d'atténuer la perte de revenus découlant de son départ de Wabtec Corporation. Cette prime exceptionnelle en espèces est assujettie à une disposition de récupération de la rémunération d'une durée de 24 mois en cas de démission ou de congédiement pour motif valable.

Attributions en vertu d'un régime incitatif

Attributions fondées sur des actions et attributions fondées sur des options en 2021

Le tableau suivant présente des renseignements relatifs aux octrois d'UALR attribués aux membres de la haute direction visés aux termes du Régime d'unités d'actions, aux octrois d'options d'achat d'actions faits aux termes du RILTD et aux attributions d'unités d'actions différées provenant de la cotisation de contrepartie de la Compagnie aux termes du RIVD en 2021, le cas échéant.

NOM	DATE D'OCTROI	TYPE D'ATTRIBUTION	TITRES, UNITÉS OU AUTRES DROITS (N ^{BRE})	FIN DE LA PÉRIODE VISÉE PAR LE RÉGIME OU DATE D'ÉCHÉANCE	COURS DES ACTIONS À LA DATE D'OCTROI (\$ CA)	JUSTE VALEUR DE L'ATTRIBUTION À LA DATE D'OCTROI ⁽¹⁾ (\$ CA)
Jean-Jacques Ruest	28 janvier 2021	UALR ⁽²⁾	70 310	31 décembre 2023	133,11	6 159 399
		Options ⁽³⁾	130 000	28 janvier 2031	133,11	2 941 900
Ghislain Houle	28 janvier 2021	UALR ⁽²⁾	14 864	31 décembre 2023	133,11	1 302 143
		Options ⁽³⁾	47 079	28 janvier 2031	133,11	1 065 398
Robert Reilly	28 janvier 2021	UALR ⁽²⁾	14 864	31 décembre 2023	133,11	1 302 143
		Options ⁽³⁾	47 079	28 janvier 2031	133,11	1 065 398
Sean Finn	28 janvier 2021	UALR ⁽²⁾	11 650	31 décembre 2023	133,11	1 020 581
		Options ⁽³⁾	36 900	28 janvier 2031	133,11	835 047
Dominique Malenfant	28 janvier 2021	UALR ⁽²⁾	11 249	31 décembre 2023	133,11	985 454
		Options ⁽³⁾	35 627	28 janvier 2031	133,11	806 239

(1) Le calcul de la juste valeur à la date d'octroi indiquée pour les UALR et les options d'achat d'actions repose sur les mêmes hypothèses que celles qui sont décrites dans les détails des notes 1 et 2 du Tableau sommaire de la rémunération à la page 67.

(2) Les UALR ont été octroyées en 2021 aux termes du Régime d'unités d'actions. Le paiement des UALR octroyées en 2021 aux membres de la haute direction visés est assujéti à deux indicateurs de rendement distincts. Une tranche de 60 % des UALR assujéties au RCI qui sont attribuées est conditionnelle à l'atteinte d'objectifs relatifs au RCI pour la période se terminant le 31 décembre 2023 et à l'atteinte d'un cours de clôture moyen minimal des actions déterminé au début du cycle de 140,07 \$ CA ou 109,66 \$ US. L'autre tranche de 40 % est assujéti au RTA du CN par rapport à celui des sociétés des deux groupes de comparaison, soit (i) les chemins de fer de classe I choisis et (ii) les sociétés formant l'indice S&P/TSX 60 pour la période se terminant le 31 décembre 2023. Des détails sont donnés à la rubrique « Unités d'actions liées au rendement – Attribution de 2021 » à la page 58.

(3) Les options d'achat d'actions ont été octroyées en 2021 aux termes du RILTD et les droits afférents à ces options d'achat d'actions sont acquis sur cinq ans à raison de 20 % à chaque date d'anniversaire de l'octroi. Les options d'achat d'actions non exercées expirent 10 ans après leur date d'octroi. Une description du régime est donnée à la page 73 sous la rubrique « Régime d'intéressement à long terme de la direction ».

Attributions fondées sur des actions et attributions fondées sur des options en cours

Le tableau suivant présente toutes les attributions en cours pour les membres de la haute direction visés au 31 décembre 2021.

NOM	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES OPTIONS ⁽¹⁾			ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS			
	TITRES SOUS-JACENTS AUX OPTIONS NON EXERCÉES (N ^{BRE})	PRIX D'EXERCICE DES OPTIONS (\$ CA)	DATE D'EXPIRATION DES OPTIONS	VALEUR DES OPTIONS DANS LE COURS NON EXERCÉES ⁽³⁾ (\$ CA)	ACTIONS OU UNITÉS DONT LES DROITS N'ONT PAS ÉTÉ ACQUIS ⁽⁴⁾ (N ^{BRE})	VALEUR MARCHANDE OU DE PAIEMENT DES ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS DONT LES DROITS N'ONT PAS ÉTÉ ACQUIS ⁽⁵⁾ (\$ CA)	VALEUR MARCHANDE OU DE PAIEMENT DES ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS DONT LES DROITS ONT ÉTÉ ACQUIS (NON PAYÉE OU DISTRIBUÉE) ⁽⁶⁾ (\$ CA)
Jean-Jacques Ruest	130 000	131,45	28/01/2031	42 329 216	144 412	22 421 145	37 585 401
	136 000	120,23	30/01/2030				
	157 000	105,54	31/01/2029				
	55 053	113,95	26/07/2028				
	65 387	99,20	25/01/2028				
	67 942	88,62	26/01/2027				
	77 407	66,70	28/01/2026				
	57 090	84,67	29/01/2025				
	60 120	66,89	03/02/2024				
	8 680	47,30	24/01/2023				
Ghislain Houle	47 079	131,45	28/01/2031	17 823 222	31 115	4 830 858	8 938 419
	54 690	120,23	30/01/2030				
	62 298	105,54	31/01/2029				
	60 908	99,20	25/01/2028				
	56 618	88,62	26/01/2027				
	18 047	80,43	27/07/2026				
	10 546	74,17	28/01/2026				
	7 892	84,55	29/01/2025				
	8 260	58,71	03/02/2024				
	8 680	47,30	24/01/2023				
Robert Reilly	47 079	131,45	28/01/2031	4 767 293	30 237	4 694 542	1 903 893
	51 733	120,23	30/01/2030				
	46 152	115,51	25/06/2029				
Sean Finn	36 900	131,45	28/01/2031	6 892 445	24 388	3 786 437	1 870 030
	42 865	120,23	30/01/2030				
	45 829	105,54	31/01/2029				
	27 176	93,19	08/03/2028				
	8 211	88,62	26/01/2027				
Dominique Malenfant	35 627	131,45	28/01/2031	1 679 106	22 363	3 472 039	0
	37 401	133,04	01/09/2030				

- (1) Comprend toutes les options d'achat d'actions octroyées aux termes du RILTD et en cours au 31 décembre 2021.
- (2) S'il y a lieu, les prix d'exercice des options d'achat d'actions en dollars américains découlant des octrois d'options d'achat d'actions à des membres de la haute direction visés effectués en dollars américains ont été convertis en dollars canadiens selon le taux de change au 31 décembre 2021, soit 1,00 \$ US = 1,2637 \$ CA. La conversion des prix d'exercice des options entraîne des valeurs équivalentes en dollars canadiens différentes pour les octrois d'options d'achat d'actions effectués en dollars américains lorsqu'elles sont comparées aux valeurs indiquées dans le tableau Attributions fondées sur des actions et attributions fondées sur des options en 2021, à la page 71, dans la colonne « Cours des actions à la date d'octroi ». Le tableau suivant présente les prix d'exercice des options convertis en dollars canadiens selon le taux de change au 31 décembre 2021 :

DATE D'EXPIRATION DES OPTIONS	PRIX D'EXERCICE DES OPTIONS (\$ US)	PRIX D'EXERCICE DES OPTIONS (\$ CA)	DATE D'EXPIRATION DES OPTIONS	PRIX D'EXERCICE DES OPTIONS (\$ US)	PRIX D'EXERCICE DES OPTIONS (\$ CA)
28/01/2031	104,02	131,45	25/01/2028	78,50	99,20
01/09/2030	105,28	133,04	26/01/2027	70,13	88,62
30/01/2030	95,14	120,23	27/07/2026	63,65	80,43
25/06/2029	91,41	115,51	28/01/2026	52,78	66,70
31/01/2029	83,52	105,54	29/01/2025	67,00	84,67
26/07/2028	90,17	113,95	03/02/2024	52,93	66,89
08/03/2028	73,74	93,19	24/01/2023	47,18	59,62

- (3) La valeur des options d'achat d'actions dans le cours non exercées à la fin de l'exercice et qui ont été octroyées en dollars canadiens à des membres de la haute direction visés correspond à la différence entre le cours de clôture des actions ordinaires le 31 décembre 2021 à la TSX (155,38 \$ CA) et le prix d'exercice. La valeur des options d'achat d'actions dans le cours non exercées à la fin de l'exercice et qui ont été octroyées en dollars américains à des membres de la haute direction visés correspond à la différence entre le cours de clôture des actions ordinaires le 31 décembre 2021 à la NYSE (122,86 \$ US), converti en dollars canadiens selon le taux de change au 31 décembre 2021 de 1,00 \$ US = 1,2637 \$ CA (soit 122,86 \$ US x 1,2637 = 155,26 \$ CA), et le prix d'exercice converti en dollars canadiens en utilisant le même taux de change. Voir la note 2 du présent tableau pour de plus amples renseignements. Cette valeur n'a pas été réalisée et pourrait ne jamais l'être. Les gains réalisés, le cas échéant, dépendront de la valeur des actions ordinaires à la date d'exercice.
- (4) Comprend toutes les UALR dont les droits n'avaient pas été acquis aux termes du Régime d'unités d'actions au 31 décembre 2021. Les paiements au titre de ces unités sont conditionnels à la réalisation de certains indicateurs de rendement et à l'atteinte d'un cours minimal des actions, conditions qui pourraient ne pas se réaliser.
- (5) La valeur des unités d'actions en cours octroyées aux termes du Régime d'unités d'actions en dollars canadiens est fondée sur le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2021 (155,38 \$ CA). La valeur des unités d'actions en cours octroyées aux termes du Régime d'unités d'actions en dollars américains est fondée sur le cours de clôture des actions ordinaires à la NYSE le 31 décembre 2021 (122,86 \$ US), converti en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur le 31 décembre 2021 de 1,00 \$ US = 1,2637 \$ CA (soit 122,86 \$ US x 1,2637 = 155,26 \$ CA). Les valeurs présumées que les objectifs liés au RTA relatif et au RCI lié aux UALR moyens cibles (c.-à-d. 100 %) et le cours minimal des actions sont atteints. Conformément aux modalités du Régime d'unités d'actions, un facteur d'acquisition lié au rendement de 0 % à 200 % s'appliquera aux unités d'actions attribuées.
- (6) Comprend la valeur au 31 décembre 2021 des attributions d'UALR octroyées en 2019 aux termes du Régime d'unités d'actions. La valeur est fondée sur le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2021 (155,38 \$ CA) pour les octrois effectués en dollars canadiens et sur le cours de clôture des actions ordinaires à la NYSE le 31 décembre 2021 (122,86 \$ US) converti en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur le 31 décembre 2021 de 1,00 \$ US = 1,2637 \$ CA (soit 122,86 \$ US x 1,2637 = 155,26 \$ CA) pour les octrois effectués en dollars américains. Le paiement des UALR octroyées en 2019 était assujéti à deux indicateurs de rendement distincts. Une tranche de 70 % des UALR attribuées en 2019 était conditionnelle à l'atteinte d'objectifs relatifs au RCI lié aux UALR pour la période close le 31 décembre 2021 et à l'atteinte d'un cours de clôture moyen minimal des actions déterminé au début du cycle de 104,19 \$ CA ou 77,08 \$ US. Le RCI lié aux UALR moyen pour la période close le 31 décembre 2021 était de 14,16 %, ce qui était supérieur à la cible pour la période du régime, et le cours minimal des actions a été atteint. Le facteur d'acquisition lié au RCI lié aux UALR a, par conséquent, été établi à 82,8 %. L'autre tranche de 30 % était assujéti au RTA du CN mesuré comparativement à celui des sociétés de deux groupes de comparaison, soit (i) les chemins de fer de classe I choisis et (ii) les sociétés formant l'indice S&P/TSX 60 pour la période close le 31 décembre 2021. La performance liée au RTA relatif du CN a donné lieu à un facteur d'acquisition de la performance liée au RTA relatif de 71,6 %. Les UALR attribuées en 2019 ont été réglées sous forme de titres de capitaux propres pour tous les membres de la haute direction visés le 28 février 2022.

Comprend aussi la valeur, au 31 décembre 2021, des UAD dont les droits ont été acquis aux termes du RIVD selon le cours de clôture des actions ordinaires de la Compagnie à la TSX de 155,38 \$ CA. Les unités détenues aux termes de ce régime de rémunération différée ne sont payables qu'à la cessation d'emploi (voir la description détaillée des « Régimes de rémunération différée » de la Compagnie à la page 74). Le tableau suivant présente la répartition, pour chaque membre de la direction visé, de la valeur marchande des attributions fondées sur des actions dont les droits étaient acquis et qui n'avaient pas été payées ou distribuées au 31 décembre 2021 :

NOM	UALR DE 2019 (\$ CA)	UAD ACCUMULÉES (\$ CA)	TOTAL (\$ CA)
Jean-Jacques Ruest	9 852 686	27 732 715	37 585 401
Ghislain Houle	2 385 944	6 552 475	8 938 419
Robert Reilly	1 767 521	136 372	1 903 893
Sean Finn	1 870 030	-	1 870 030
Dominique Malenfant	-	-	-

Attributions en vertu d'un plan incitatif – Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice

Le tableau suivant présente la valeur à l'acquisition des droits ou la valeur gagnée par les membres de la haute direction visés en vertu des régimes incitatifs de la Compagnie, y compris la prime annuelle, les UALR, les UAD et les options d'achat d'actions gagnées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

NOM	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES OPTIONS – VALEUR À L'ACQUISITION DES DROITS AU COURS DE L'EXERCICE ⁽¹⁾ (\$ CA)	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS – VALEUR À L'ACQUISITION DES DROITS AU COURS DE L'EXERCICE ⁽²⁾ (\$ CA)	RÉMUNÉRATION EN VERTU D'UN PLAN INCITATIF NON FONDÉ SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES – VALEUR GAGNÉE AU COURS DE L'EXERCICE ⁽³⁾ (\$ CA)
Jean-Jacques Ruest	2 763 582	9 852 686	2 323 649
Ghislain Houle	1 673 465	2 385 944	969 140
Robert Reilly	294 581	1 767 521	969 140
Sean Finn	1 644 483	1 870 030	938 617
Dominique Malenfant	157 082	-	892 831

- (1) Représente la valeur des gains qui auraient pu être réalisés sur les options d'achat d'actions octroyées en 2017, 2018, 2019 et 2020 aux termes du RILTD dont les droits ont été acquis au cours de l'exercice 2021. Les droits relatifs aux octrois faits avant 2020 s'acquerraient tous sur quatre ans, à raison de 25 % des options d'achat d'actions dont les droits sont acquis à chaque date d'anniversaire, tandis que les droits relatifs aux octrois faits en 2020 ou par la suite s'acquerraient sur cinq ans, à raison de 20 % des options d'achat d'actions dont les droits sont acquis à chaque date d'anniversaire (une description du régime est donnée à la rubrique « Régime d'intéressement à long terme de la direction » à la page 73). Les gains qui auraient pu être réalisés représentent la différence entre le cours de clôture des actions ordinaires à chaque date d'anniversaire des octrois d'options d'achat d'actions en 2021 et le prix d'exercice des options d'achat d'actions, converti en dollars canadiens au besoin selon le taux de change en vigueur à la date d'acquisition des droits en question (voir la rubrique « Renseignements sur les taux de change » à la page 79). Cette valeur n'a pas été réalisée et pourrait ne jamais l'être. Les gains réalisés, le cas échéant, dépendront de la valeur des actions ordinaires à la date d'exercice.
- (2) Comprend les UALR octroyées en 2019 dont les droits ont été acquis le 31 décembre 2021 aux termes du Régime d'unités d'actions et la tranche correspondante d'UAD attribuées par la Compagnie dont les droits ont été acquis au cours de l'exercice. M. Reilly a reçu une prime en 2021 pour l'année 2020 et, à ce titre, la première date anniversaire d'acquisition des droits de la tranche correspondante d'UAD attribuées par la Compagnie était en février 2022.
- (3) Représente le montant de la prime gagnée aux termes du RIA pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Attributions en vertu d'un plan incitatif – Valeur des options d'achat d'actions exercées et des unités d'actions liées au rendement versées au cours de l'exercice

Le tableau suivant présente le nombre d'actions acquises et la valeur réalisée par suite de l'exercice d'options d'achat d'actions par les membres de la haute direction visés en 2021 ainsi que les UALR dont les droits ont été acquis le 31 décembre 2021. La valeur réalisée des options d'achat d'actions exercées est égale au produit du nombre d'actions acquises et de la différence entre le prix d'exercice et le cours des actions ordinaires du CN à la date d'exercice.

NOM	OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS		UALR	VALEUR TOTALE RÉALISÉE (\$ CA)
	NOMBRE D' ACTIONS ACQUISES À L' EXERCICE	VALEUR RÉALISÉE À L' EXERCICE (\$ CA)	VALEUR RÉALISÉE AU 31 DÉCEMBRE 2021 (\$ CA)	
Jean-Jacques Ruest	–	–	9 852 686	9 852 686
Ghislain Houle	11 200	1 379 193	2 385 944	3 765 137
Robert Reilly	–	–	1 767 521	1 767 521
Sean Finn	5 000	196 214	1 870 030	2 066 244
Dominique Malenfant	–	–	–	–

Régime d'intéressement à long terme de la direction

Le RILTD a été approuvé par les actionnaires de la Compagnie le 7 mai 1996 et modifié le 28 avril 1998, le 21 avril 2005, le 24 avril 2007, le 4 mars 2008, le 27 janvier 2015, le 1^{er} janvier 2019 et le 1^{er} janvier 2020.

Les participants admissibles au RILTD sont les membres du personnel de la Compagnie ou des sociétés de son groupe choisis par le Conseil. Les administrateurs qui ne sont pas membres du personnel ne peuvent pas bénéficier d'octrois aux termes du RILTD. Le nombre maximal d'actions ordinaires qui peuvent être émises aux termes du RILTD est de 120 000 000. Le tableau suivant donne de l'information sur le nombre d'actions réservées à des fins d'émission ainsi que sur le nombre d'actions émises et pouvant être émises aux termes du RILTD en date du 31 mars 2022.

Options d'achat d'actions en cours et pouvant être octroyées en date du 31 mars 2022

	NOMBRE D' ACTIONS ORDINAIRES	% DES ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION
Options d'achat d'actions octroyées et en cours	3 789 163	0,55 %
Options d'achat d'actions pouvant être émises aux termes du RILTD	13 132 463	1,89 %
Actions émises par suite de l'exercice d'options d'achat d'actions	103 078 374	14,85 %

Options d'achat d'actions octroyées aux termes du RILTD aux 31 décembre 2021, 2020 et 2019

Le tableau suivant donne de l'information sur les options d'achat d'actions octroyées aux termes du RILTD au 31 décembre des années indiquées ci-après.

	2021	2020	2019
Nombre d'options d'achat d'actions octroyées au cours de l'exercice	706 704	748 763	933 372
Nombre d'employés ayant reçu des options d'achat d'actions	203	201	209
Nombre d'options d'achat d'actions en cours à la fin de l'exercice	3 581 583	3 630 673	3 736 116
Prix d'exercice moyen pondéré des options d'achat d'actions en cours	105,32 \$ CA	97,15 \$ CA	86,89 \$ CA
Nombre d'options d'achat d'actions octroyées exprimé en % du nombre d'actions en circulation ⁽¹⁾	0,10 %	0,11 %	0,13 %
Nombre d'options d'achat d'actions exercées	628 323	798 591	1 116 974

(1) Taux d'épuisement annuel calculé conformément au paragraphe 613 p) du Guide à l'intention des sociétés de la TSX

Selon les modalités du RILTD, le nombre maximal d'actions ordinaires qui peuvent être émises ou faire l'objet d'un octroi à un seul participant au cours d'une année donnée équivaut à 20 % des octrois consentis cette année-là. Le nombre maximal total d'actions ordinaires qui peuvent faire l'objet d'octrois à un participant aux termes du RILTD et aux termes de tout autre régime déjà

ou éventuellement mis en place par la Compagnie ne peut dépasser 5 % des actions ordinaires émises et en circulation. Le nombre maximal d'actions ordinaires qui peuvent être émises en tout temps à des initiés aux termes de tous les régimes de rémunération fondés sur des titres ne peut dépasser 10 % des actions ordinaires émises et en circulation. En outre, conformément à la modification du 8 mars 2005, le nombre maximal d'actions ordinaires qui peuvent faire l'objet d'octrois au cours d'une année civile ne peut dépasser 1 % des actions ordinaires en circulation au début de l'année en question. Comme l'illustre le tableau précédent, le nombre d'options d'achat d'actions octroyées est bien inférieur à la restriction de 1 %. Les options d'achat d'actions sont incessibles sauf, dans certaines circonstances, en cas de décès du titulaire des options d'achat d'actions.

Caractéristiques des options d'achat d'actions

MONNAIE D'OCTROI	MÊME MONNAIE QUE LE SALAIRE DU BÉNÉFICIAIRE
Prix d'exercice	Au moins égal au cours de clôture des actions ordinaires à la TSX ou à la NYSE (selon la monnaie d'octroi) à la date d'octroi.
Durée	Dix ans
Critères d'acquisition des droits	Les options d'achat d'actions peuvent être exercées à la date d'anniversaire (« options d'achat d'actions traditionnelles ») de l'octroi ou à l'atteinte de cibles de rendement (« options liées au rendement ») établies à l'égard de chaque octroi. Depuis 2005, les options d'achat d'actions octroyées sont des options d'achat d'actions traditionnelles dont les droits sont acquis sur quatre ans à raison de 25 % à chaque date d'anniversaire. En date du 1 ^{er} janvier 2020, les droits afférents aux options d'achat d'actions octroyées sont acquis sur cinq ans, à raison de 20 % à chaque date d'anniversaire.
Conditions en cas de cessation d'emploi	Les options d'achat d'actions sont annulées s'il est mis fin à l'emploi du participant pour un motif valable ou si le participant met volontairement fin à son emploi. Si la Compagnie met fin à l'emploi du participant sans motif valable, l'acquisition des droits afférents à toutes les options d'achat d'actions détenues par ce participant se poursuit et celles-ci sont annulées trois mois après la cessation d'emploi du participant. En ce qui concerne les attributions faites en 2019 et auparavant, toutes les options d'achat d'actions dont les droits sont acquis au moment de la cessation d'emploi qui sont détenues par ce participant sont annulées trois mois après la cessation d'emploi du participant, et toutes les options d'achat d'actions dont les droits ne sont pas acquis au moment de la cessation d'emploi sont annulées à la cessation d'emploi. En cas de départ à la retraite, l'acquisition des droits afférents aux options d'achat d'actions se poursuit et celles-ci sont annulées quatre ans après la date du départ à la retraite. En ce qui concerne les attributions faites en 2019 et auparavant, l'acquisition des droits afférents aux options d'achat d'actions se poursuit et celles-ci sont annulées trois ans après la date du départ à la retraite. Depuis le 1 ^{er} janvier 2019, en cas de décès du participant, tous les droits afférents aux options d'achat d'actions disponibles sont immédiatement acquis et les options peuvent être exercées par la succession du participant pendant les 12 mois qui suivent la date du décès. En cas de manquement aux clauses de non-concurrence, de non-sollicitation et de confidentialité ou aux autres conditions de l'octroi, les options d'achat d'actions sont perdues et annulées. Ces conditions sont assujetties au pouvoir discrétionnaire du Comité.

À l'assemblée annuelle de 2007, les actionnaires ont entériné par résolution ordinaire l'ajout de nouvelles dispositions dans le texte du RILTD. Ces dispositions autorisent le Conseil ou le Comité, conformément aux dispositions du RILTD ou à une délégation particulière de pouvoirs et conformément aux lois et règlements applicables, à modifier les dispositions du RILTD, à le suspendre, à l'abroger ou encore à modifier les modalités se rattachant aux octrois d'options d'achat d'actions alors en cours aux termes du RILTD (« options »). La Compagnie doit toutefois obtenir l'approbation des actionnaires dans les cas suivants :

- (i) la modification du nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du RILTD, sauf les rajustements à celles-ci découlant d'une division, d'un regroupement, d'une conversion ou d'un reclassement par la Compagnie ou de toute autre mesure de nature semblable touchant ces actions prise par la Compagnie (« rajustement touchant les actions »);
- (ii) une modification qui permettrait aux administrateurs qui ne sont pas membres du personnel d'être admissibles à de nouveaux octrois aux termes du RILTD;
- (iii) une modification qui permettrait qu'une option octroyée aux termes du RILTD puisse être transférée ou cédée d'une autre manière que selon les dispositions d'un testament ou en vertu des lois sur les successions (liquidation des successions);
- (iv) l'ajout d'une caractéristique d'exercice sans décaissement, donnant droit à une somme en espèces ou à des actions ordinaires, qui ne prévoit pas que le nombre total des actions sous-jacentes sera déduit du nombre d'actions réservées à des fins d'émission pour l'application du RILTD;
- (v) l'ajout au RILTD de dispositions concernant des unités d'actions différées ou des unités d'actions liées au rendement ou de toute autre disposition permettant aux participants de recevoir des actions ordinaires sans que la Compagnie obtienne de contrepartie en espèces;
- (vi) la réduction du prix d'exercice d'une option après l'octroi de celle-ci à un participant ou l'annulation d'une option et son remplacement par une nouvelle option comportant un prix d'exercice inférieur octroyée au même participant, sauf en cas de rajustement touchant les actions;
- (vii) une prolongation de la durée d'une option en cours au-delà de sa date d'expiration initiale, sauf dans le cas d'une prolongation découlant d'une période de restriction de la négociation;
- (viii) l'augmentation du nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises :
 - a) aux termes du RILTD à un participant au cours d'une année civile; ou
 - b) aux termes du RILTD et de tout autre régime à un participant;
- (ix) l'ajout au RILTD de toute forme d'aide financière ou la modification d'une disposition à cet égard qui s'avère plus favorable aux participants.

Aucune modification, résiliation, suspension ou abrogation ne peut, sans le consentement écrit ou le consentement présumé des participants touchés, avoir une incidence sur les modalités des options octroyées antérieurement aux termes du RILTD, sauf si les droits des participants ont pris fin conformément aux dispositions du RILTD.

Le 4 mars 2008, le RILTD a été modifié de façon à inclure une « disposition à double condition ». Aux termes d'une telle disposition, à la condition qu'un équivalent adéquat soit octroyé, l'acquisition des droits afférents aux options d'achat d'actions non liées au rendement qu'un participant détient ne sera pas devancée en cas de changement de contrôle, sauf si le participant fait l'objet d'une cessation d'emploi sans motif valable ou si le participant remet sa démission pour une raison valide. Cette modification est décrite plus amplement à la rubrique « Dispositions en cas de changement de contrôle » à la page 60.

Le 27 janvier 2015, le RILTD a été modifié afin que certains changements soient apportés à la définition de « retraite ». Avant le 27 janvier 2015, la définition de « retraite » du RILTD correspondait à celle des régimes de retraite. Tous les initiés de la Compagnie, qu'ils soient ou non des initiés assujettis, étaient assujettis à une définition de « retraite » fixant l'âge minimal de la retraite à 55 ans. Aux termes de la modification de la définition de « retraite », l'âge de la retraite est maintenu à 55 ans et une période de service continu minimale de cinq (5) ans est ajoutée comme condition pour l'acquisition continue et l'exercice des options d'achat d'actions au moment du départ à la retraite.

À la fin de 2018, le Conseil a approuvé des changements visant le RILTD qui ont pris effet le 1^{er} janvier 2019. La définition de « retraite » aux fins du RILTD a été modifiée pour les attributions faites en 2019 et par la suite ainsi : (i) 55 ans et douze (12) années de service continu ou (ii) 60 ans et sept (7) années de service continu, selon la première de ces éventualités à survenir. Un autre changement visant à supprimer la disposition relative à l'acquisition continue des droits pendant trois mois en cas de cessation d'emploi involontaire sans motif valable pour les attributions faites en 2019 et par la suite a été apporté. Les options d'achat d'actions dont les droits ont été acquis au moment de la cessation d'emploi involontaire sans motif valable pourront encore être exercées pendant une période de trois mois à partir de la date de cessation d'emploi; toutefois, aucun droit afférent à une option d'achat d'actions ne pourra être acquis durant cette période de trois mois. Enfin, le RILTD a été modifié de façon à prévoir l'acquisition immédiate de tous les droits afférents aux options d'achat d'actions dans le cas du décès du participant.

En juillet 2019, le Conseil a approuvé des changements au RILTD, qui sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2020. La période d'acquisition des droits afférents aux options d'achat d'actions en ce qui concerne les attributions faites en 2020 et par la suite est passée d'une période de quatre ans, à raison de 25 % à chaque date d'anniversaire au cours des quatre premières années suivant l'octroi, à une période de cinq ans, à raison de 20 % à chaque date d'anniversaire au cours des cinq premières années suivant l'octroi. Enfin, la période pour exercer les options d'achat d'actions au moment de la retraite pour les attributions faites en 2020 et par la suite est passée de trois à quatre ans après la date du départ à la retraite afin qu'elle soit alignée avec la nouvelle période d'acquisition modifiée.

Régimes de rémunération différée

Le RIVD a été instauré par la Compagnie en 2002. Ce régime permet aux membres de la haute direction visés et à d'autres cadres supérieurs de choisir de différer jusqu'à 100 % de leur prime annuelle sous forme d'UAD versées au moment de leur départ à la retraite ou à la cessation de leurs fonctions. Une UAD équivaut à une action ordinaire de la Compagnie et donne droit à des dividendes théoriques, qui sont réinvestis en UAD additionnelles lorsque des dividendes en espèces sont versés sur les actions ordinaires de la Compagnie. Le montant différé est converti en un certain nombre d'unités à la date du report, selon le cours de clôture des actions à cette même date. Les choix concernant le report d'un montant s'effectuent au moins six mois avant la fin de la période de rendement du régime incitatif.

Le montant total maximal que les participants peuvent différer sous forme d'UAD correspond à l'exigence prévue à leur endroit dans les lignes directrices relatives à l'actionnariat (voir la sous-rubrique « Actionnariat » à la page 60 sous la rubrique « Autres programmes importants de la Compagnie relatifs à la rémunération » pour une description détaillée). La Compagnie crédite également l'employé d'une tranche correspondante d'UAD égale à 25 % du nombre d'UAD découlant d'un report admissible. Les droits à cette tranche correspondante d'UAD versées par la Compagnie s'acquièrent sur une période de quatre ans (à raison de 25 % par année à compter de la date du report).

En raison de ses avantages sur le plan fiscal et de la tranche correspondante additionnelle versée par la Compagnie, ce régime donne la possibilité aux membres de la haute direction d'augmenter leur participation dans le CN en liant leur revenu futur au cours de l'action.

En octobre 2014, le CN a modifié son RIVD afin que les versements futurs soient réglés en actions ordinaires du CN achetées sur le marché libre plutôt qu'en espèces. Ces changements touchent les UAD attribuées à compter de 2016. Par conséquent, tous les montants différés sous forme d'UAD après le 1^{er} janvier 2016 sont réglés en actions au moment du départ à la retraite ou de la cessation d'emploi (y compris la tranche correspondante d'UAD versées par la Compagnie dont les droits ont été acquis, de même que les dividendes théoriques accumulés pendant la période de report et sous réserve, pour les contribuables américains admissibles, d'une période d'attente obligatoire ou de versements mensuels).

À la suite de la modification apportée au RIVD, les membres de la haute direction, dont les membres de la haute direction visés, et les cadres supérieurs se sont vu offrir la possibilité de choisir, une seule fois, que les UAD attribuées antérieurement soient réglées en actions ordinaires du CN achetées sur le marché libre plutôt qu'en espèces et conformément aux modalités du régime. Tous les membres de la haute direction visés ont choisi de se prévaloir de cette option et de faire régler leurs UAD en actions ordinaires achetées sur le marché libre.

Aucun changement touchant la nature des reports aux termes du RIA ne peut être apporté, sauf si le Conseil approuve une modification visant ce régime.

Conditions d'emploi

Président-directeur général

La Compagnie n'a pas conclu de contrat d'emploi écrit avec le PDG. Elle n'a donné qu'une lettre de nomination énonçant les conditions générales d'emploi, lesquelles sont toutes décrites dans la présente circulaire. Le PDG est admissible à la même rémunération, aux mêmes régimes d'avantages et aux mêmes programmes que les autres membres de la haute direction, à l'exception de ce qui suit :

- Aux termes du RIA, le paiement cible à son égard correspond à 140 % du salaire de base et le paiement pourrait varier entre 0 % et 280 %.
- M. Ruest doit maintenir un avoir minimum en actions de la Compagnie correspondant à huit fois son salaire annuel. Il doit aussi maintenir cet avoir en actions pendant la première année suivant la cessation de son emploi.
- M. Ruest ne peut siéger au conseil que d'une seule autre société ouverte.

Nouvelle présidente-directrice générale

Tracy Robinson a été nommée au poste de présidente-directrice générale du CN en janvier 2022, avec prise d'effet le 28 février 2022.

- La rémunération annuelle cible de M^{me} Robinson a été fixée selon la structure actuelle de la rémunération des membres de la haute direction, en tenant compte du positionnement concurrentiel et de l'expérience de direction. Aux termes du RIA, le paiement cible à son égard correspond à 140 % du salaire de base et le paiement peut varier entre 0 % et 280 %.
- M^{me} Robinson sera assujettie à des lignes directrices relatives à l'actionariat correspondant à huit fois son salaire de base, qu'elle devra atteindre d'ici le cinquième anniversaire de sa date d'entrée en fonction.

- Une attribution compensatoire spéciale de 1 675 000 \$ CA a été accordée à M^{me} Robinson afin d'atténuer la perte de rémunération qu'elle a subie en quittant Corporation TC Énergie. La prime compensatoire spéciale a été établie en fonction d'un examen de ses primes de rémunération incitative en cours qui ont été perdues lorsqu'elle a accepté le poste au CN, tant sur le plan de la forme que du calendrier s'y rapportant. La prime spéciale comprend une combinaison d'espèces, d'unités d'actions liées au rendement du CN standard et d'options d'achat d'actions du CN d'une durée de cinq ans avec acquisition des droits sur deux ans. Cette combinaison vise à remplacer de façon équivalente la rémunération à laquelle elle a renoncé, tout en offrant une valeur de rétention. Cette prime compensatoire est assujettie à une disposition de récupération de la rémunération d'une durée de 24 mois en cas de démission ou de congédiement pour motif valable et les unités d'actions liées au rendement et les options d'achat d'actions sont assujetties à des clauses de non-concurrence.
- De plus, le CN a convenu à l'égard de M^{me} Robinson de certaines dispositions relatives à la cessation d'emploi, jugées appropriées dans les circonstances entourant son recrutement en tant que présidente-directrice générale. Ces dispositions comprennent (1) une indemnité de départ en cas de cessation d'emploi involontaire sans motif valable égale à deux fois le salaire de base annuel, plus deux fois la prime annuelle cible aux termes du RIA, et (2) le maintien des primes incitatives à long terme et des attributions compensatoires spéciales en actions de 2022 en cas de cessation d'emploi involontaire sans motif valable avant le 31 janvier 2023.

Autres membres de la haute direction visés

La Compagnie n'a pas conclu de contrat d'emploi écrit avec les autres membres de la haute direction visés. Elle n'a donné que des lettres de nomination énonçant les conditions générales d'emploi, lesquelles sont toutes décrites dans la présente circulaire.

Prestations en vertu d'un régime de retraite

Régimes et autres arrangements de retraite

Régime de retraite du CN (« RRCN ») et régime de retraite des cadres supérieurs du CN (« RRCSCN »)

MM. Ruest, Houle et Finn participent au RRCN et au RRCSCN, qui sont des régimes de retraite à prestations déterminées enregistrés auprès du gouvernement fédéral visant à fournir des prestations de retraite calculées en fonction des années de service validables et des gains moyens des meilleures années. Les gains moyens des meilleures années correspondent au plus élevé des montants suivants : la moyenne des gains ouvrant droit à pension des 60 derniers mois de service rémunéré ou la moyenne des gains ouvrant droit à pension des cinq années civiles consécutives les mieux rémunérées. Aux termes du RRCN, les gains ouvrant droit à pension sont constitués du salaire de base et des heures supplémentaires. Aux termes du RRCSCN, les gains ouvrant droit à pension comprennent le salaire de base, les heures supplémentaires ainsi que les primes versées par la Compagnie aux termes du RIA, jusqu'à concurrence du niveau cible applicable au membre du personnel. En 2021, la prestation de retraite annuelle globale payable en vertu des deux régimes était assujettie à un plafond annuel de 3 246 \$ CA par année de service valable et était calculée comme suit :

- 1,7 % des gains moyens des meilleures années jusqu'à concurrence de la moyenne du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (« MGAP »), au sens du Régime de pensions du Canada/Régime des rentes du Québec, multipliés par le nombre d'années de service validables (maximum de 35 années)
- plus
- 2,0 % de la portion des gains moyens des meilleures années qui excède le MGAP, multipliée par le nombre d'années de service validables (maximum de 35 années).

Aux termes du RRCN et du RRCSCN, si la somme de l'âge du participant et de ses années de service validables égale au moins 85 et que le participant a au moins 55 ans lorsqu'il prend sa retraite du service actif, ce dernier peut recevoir une rente immédiate non réduite, sous réserve du consentement de la Compagnie. Les droits aux prestations de retraite sont acquis dès le début de la participation.

Programme d'allocations de retraite spéciales

Les membres de la haute direction et les cadres supérieurs qui participent au RRCN participent également à un programme de retraite supplémentaire non enregistré à l'intention de la direction, appelé Programme d'allocations de retraite spéciales (« PARS »). Les participants au PARS concluent avec la Compagnie une entente à cet effet comportant des clauses de confidentialité, de non-concurrence et de non-sollicitation.

MM. Ruest, Houle et Finn ont chacun signé une entente relative au PARS.

Le montant annuel payable aux termes du PARS correspond à 2 % de la portion des gains moyens des meilleures années du membre du personnel qui excède les gains moyens donnant lieu à la rente maximale payable aux termes du RRCN et du RRCSCN (environ 171 518 \$ CA en 2021), multipliée par le nombre d'années de service validables (maximum de 35 années).

Les gains sont composés du salaire de base et des primes versées par la Compagnie aux termes du RIA, jusqu'à concurrence du niveau cible applicable au membre du personnel.

Si la somme de l'âge du participant et de ses années de service validables égale au moins 85 et que le participant a au moins 55 ans lorsqu'il prend sa retraite, ce dernier peut recevoir, aux termes du PARS, une prestation immédiate non réduite, sous réserve des conditions énoncées dans l'entente relative au PARS.

Les droits aux prestations du PARS sont acquis après deux ans de service d'emploi dans le cas des membres du personnel ayant conclu une entente relative au PARS avant le 1^{er} juillet 2002. Dans le cas des membres du personnel ayant conclu une entente relative au PARS depuis le 1^{er} juillet 2002, les droits aux prestations du PARS ne leur sont acquis que si ces membres demeurent en service actif pendant deux ans et jusqu'à l'âge de 55 ans. Les prestations de retraite aux termes du PARS sont payées à partir des fonds d'exploitation.

La prestation annuelle payable à M. Ruest aux termes du PARS est plafonnée à 1 000 000 \$ CA.

Régime de retraite à cotisations déterminées des cadres supérieurs du CN (« RRCD »)

M. Malenfant participe au RRCD. Le RRCD est un régime de retraite à cotisations déterminées enregistré auprès du gouvernement fédéral qui a été mis sur pied le 1^{er} janvier 2006 à l'intention des membres de la haute direction et des cadres supérieurs. Un régime de retraite à cotisations déterminées distinct a été instauré à la même date pour les membres du personnel non syndiqués autres que les membres de la haute direction et les cadres supérieurs. Les membres de la haute direction et les cadres supérieurs embauchés avant le 1^{er} janvier 2006 ont dû choisir d'adhérer au nouveau RRCD ou de continuer à participer au RRCD et au RRCSN dont il a été question précédemment. MM. Ruest, Houle et Finn ont choisi de continuer à participer au RRCD et au RRCSN. Les membres de la haute direction et les cadres supérieurs embauchés depuis le 1^{er} janvier 2006 participent automatiquement au RRCD.

Les membres de la haute direction qui participent au RRCD versent un certain pourcentage de leurs gains ouvrant droit à pension dans leur compte individuel et la Compagnie y verse le même pourcentage, sous réserve du plafond des cotisations prévu par la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* (29 210 \$ CA en 2021).

Pour les membres de la haute direction, le pourcentage de la cotisation dépend de l'âge et des années de service, comme l'illustre le tableau suivant :

POINTS (ÂGE PLUS ANNÉES DE SERVICE)	% DES GAINS OUVRANT DROIT À PENSION
39 et moins	6 %
40 à 49	7 %
50 à 59	8 %
60 et plus	9 %

Les gains ouvrant droit à pension comprennent le salaire de base et les primes payables aux termes du RIA, jusqu'à concurrence du niveau cible applicable au membre du personnel. Les droits aux cotisations sont acquis immédiatement et les cotisations sont investies dans divers fonds de placement choisis par le participant. Aucun retrait ni aucune distribution ne sont autorisés avant la fin de l'emploi.

Régime supplémentaire de retraite à cotisations déterminées à l'intention de la haute direction du CN (« RSRHD CD »)

M. Malenfant participe au RSRHD CD.

Le RSRHD CD est un régime de retraite à cotisations déterminées non enregistré qui vise à offrir aux membres de la haute direction et aux cadres supérieurs des prestations de retraite en excédent du plafond prescrit par la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* applicable au RRCD décrit ci-dessus. Lorsque les cotisations versées dans le cadre du RRCD atteignent la limite fixée par la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* au cours d'une année donnée, un montant égal aux cotisations du participant et de l'employeur excédant le plafond est graduellement porté par la Compagnie au crédit d'un compte théorique tenu aux termes du RSRHD CD. Les droits à ces cotisations théoriques sont acquis après deux ans de service d'emploi. Les membres du personnel ne cotisent pas au RSRHD CD.

Par défaut, les cotisations théoriques accumulent des crédits d'investissement qui sont calculés en fonction de choix d'investissement faits par les participants dans le cadre du RRCD. Les participants peuvent toutefois faire un choix différent aux termes du RSRHD CD. Aucun retrait ni aucune distribution ne sont autorisés avant la fin de l'emploi.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le RSRHD CD a été modifié afin d'assujettir les participants à certaines clauses de confidentialité, de non-concurrence et de non-sollicitation ainsi qu'à certains autres engagements comme conditions du versement des prestations de retraite qui se sont accumulées depuis la date de prise d'effet.

Régime d'épargne de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada à l'égard des activités américaines (« régime 401(k) »)

M. Reilly participe au régime 401(k), qui est un régime de retraite à cotisations déterminées agréé aux termes du paragraphe 401(a) de l'*Internal Revenue Code* offert aux membres du personnel du CN aux États-Unis.

Les membres du personnel non syndiqués qui participent au régime 401(k) peuvent choisir de cotiser jusqu'à 100 % de leurs gains ouvrant droit à pension dans le régime, et la Compagnie verse une cotisation correspondant à 50 % de la première tranche de 6 % des gains ouvrant droit à pension qu'un membre du personnel choisit de cotiser dans le régime 401(k) (« cotisation correspondante »). Les cotisations du membre du personnel et

les cotisations correspondantes sont toutes deux assujetties à des limites annuelles imposées par l'*Internal Revenue Code* des États-Unis. Toutes les cotisations correspondantes sont immédiatement acquises.

Aux termes du volet à cotisations déterminées du régime 401(k), la Compagnie verse une cotisation additionnelle correspondant à 3,5 % des gains ouvrant droit à pension pour les membres du personnel non syndiqués (« cotisation à l'intention du personnel non syndiqué »). Les droits à ces cotisations à l'intention du personnel non syndiqué sont acquis après trois ans de service d'emploi.

Les gains ouvrant droit à pension comprennent le salaire de base et sont assujettis à une limite de cotisations annuelle imposée par l'*Internal Revenue Code* (290 000 \$ US en 2021). Le total de toutes les cotisations au régime 401(k) – membres du personnel, cotisations correspondantes et cotisations à l'intention du personnel non syndiqué pour tout membre du personnel au cours d'une année du régime est assujetti à une limite annuelle imposée par l'*Internal Revenue Code* (58 000 \$ US en 2021). Toutes les cotisations sont investies dans divers fonds de placement choisis par le participant.

Régime supplémentaire de retraite à cotisations déterminées à l'intention de la haute direction de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (« RSRHD CD US »)

M. Reilly participe au RSRHD CD US.

Le RSRHD CD US est un régime de retraite à cotisations déterminées non agréé qui vise à fournir aux membres de la haute direction et aux cadres supérieurs du CN en poste aux États-Unis des prestations de retraite supplémentaires qui s'ajoutent au régime 401(k) décrit précédemment. La Compagnie porte les cotisations au crédit d'un compte théorique tenu aux termes du RSRHD CD US. Les membres du personnel ne cotisent pas au RSRHD CD US.

Le pourcentage de la cotisation annuelle que la Compagnie porte au crédit du compte des membres de la haute direction dépend de l'âge et des années de service, comme l'illustre le tableau suivant :

POINTS (ÂGE PLUS ANNÉES DE SERVICE)	% DES GAINS OUVRANT DROIT À PENSION
39 et moins	5 %
40 à 49	6 %
50 à 59	7 %
60 et plus	8 %

Les gains ouvrant droit à pension comprennent le salaire de base et les primes payables aux termes du RIA, jusqu'à concurrence du niveau cible applicable au membre du personnel. Les droits à ces cotisations théoriques sont acquis après deux ans de service d'emploi. Les cotisations théoriques d'un participant accumulent des crédits d'investissement comme s'ils étaient investis dans un choix d'investissement par défaut, sauf si le participant fait un choix d'investissement différent. Aucun retrait ni aucune distribution ne sont autorisés avant la fin de l'emploi. Les distributions après la fin de l'emploi sont faites selon le nombre de versements choisi par le participant.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le RSRHD CD US a été modifié afin d'assujettir les participants à certaines clauses de confidentialité, de non-concurrence et de non-sollicitation ainsi qu'à certains autres engagements comme conditions du versement des prestations de retraite qui se sont accumulées après 2010.

Changements aux régimes de retraite à compter du 1^{er} avril 2024

En 2021, le Conseil a approuvé les changements suivants aux régimes de retraite du CN, qui entreront en vigueur le 1^{er} avril 2024 pour tous les membres de la haute direction, cadres supérieurs et cadres. Ces changements s'inscrivent dans le cadre d'un effort à long terme visant à assurer la cohérence et l'harmonisation des produits de retraite du CN offerts tout en continuant à offrir aux employés des prestations de retraite très intéressantes.

À compter du 1^{er} avril 2024, tous les membres de la haute direction, cadres supérieurs et cadres qui participent actuellement aux régimes de retraite à prestations déterminées (« PD ») du CN seront transférés aux régimes de retraite à cotisations déterminées (« CD ») du CN, ce qui signifie :

- À compter du 31 mars 2024, les régimes à PD du CN seront gelés pour tous les employés susmentionnés. L'accumulation de service valide et l'augmentation des gains ouvrant droit à pension après cette date ne seront pas incluses dans le calcul de la rente PD après cette date.
- Le 1^{er} avril 2024, tous les membres de la haute direction, cadres supérieurs et cadres qui participent actuellement à des régimes à PD adhérent automatiquement aux régimes à CD existants du CN.

Tableau des régimes de retraite à prestations déterminées

Les montants indiqués ci-dessous ont été calculés en utilisant les hypothèses actuarielles divulguées dans la Note 17 – « Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite » figurant dans le rapport annuel 2021 et dans la Note 15 – « Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite » figurant dans le rapport annuel 2020. Ces rapports annuels sont disponibles sur le site Web de la Compagnie au www.cn.ca et sur SEDAR au www.sedar.com. Les montants indiqués dans le tableau sont des montants estimatifs seulement et ont été calculés en utilisant des hypothèses qui peuvent ou non se réaliser. Les montants indiqués dans ce tableau comprennent les prestations de retraite provenant des régimes de retraite à prestations déterminées enregistrés et des arrangements de retraite supplémentaires non enregistrés de la Compagnie pour 2021 et sont en dollars canadiens.

NOM	NOMBRE D'ANNÉES DE SERVICE DÉCOMPTÉES	PRESTATIONS ANNUELLES PAYABLES		VALEUR ACTUELLE DE L'OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES AU DÉBUT DE L'EXERCICE ⁽⁴⁾ (\$ CA)	VARIATION ATTRIBUABLE À DES ÉLÉMENTS RÉMUNÉRATOIRES ⁽¹⁾ (\$ CA)			VARIATION ATTRIBUABLE À DES ÉLÉMENTS NON RÉMUNÉRATOIRES ⁽⁷⁾ (\$ CA)	VALEUR ACTUELLE DE L'OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES À LA FIN DE L'EXERCICE ⁽⁴⁾ (\$ CA)	
		À LA FIN DE L'EXERCICE ⁽²⁾ (\$ CA)	À 65 ANS ⁽³⁾ (\$ CA)		COÛT DES SERVICES RENDUS	INCIDENCE DES SALAIRES/ PRIMES ⁽⁵⁾	INCIDENCE DES MODIFICATIONS AU RÉGIME ⁽⁶⁾			TOTAL
Jean-Jacques Ruest	25,67	827 000	827 000 ⁽⁸⁾	13 422 000	484 000	521 000	–	1 005 000	(153 000)	14 274 000
Ghislain Houle	24,32	556 000	630 000	11 740 000	449 000	114 000	(1 225 000)	(662 000)	(1 044 000)	10 034 000
Sean Finn	28,00	685 000	725 000	13 052 000	436 000	–	–	436 000	(1 092 000)	12 396 000

- (1) La variation de la valeur actuelle attribuable à des éléments rémunérateurs comprend le coût des services rendus, déduction faite des cotisations salariales, l'incidence de la différence entre les gains réels et présumés reliée aux augmentations salariales qui seront accordées dans le futur et l'incidence des modifications au régime. Le coût des services rendus, déduction faite des cotisations salariales, représente la valeur estimative de la part des prestations de retraite constituées pendant l'année civile qui est assumée par l'employeur.
- (2) Les prestations annuelles payables à la fin de l'exercice représentent les prestations accumulées au 31 décembre 2021 (selon les années de service et le salaire jusqu'au 31 décembre 2021), payables à 65 ans ou à la date de retraite sans réduction, si elle tombe plus tôt. Les prestations réelles payables à la fin de l'exercice auraient été réduites pour les membres du personnel qui ne sont pas encore admissibles aux prestations non réduites.
- (3) La prestation projetée tient compte des changements aux régimes de retraite qui entreront en vigueur le 1^{er} avril 2024. Les gains ouvrant droit à pension et le service validable jusqu'au 31 mars 2024, le cas échéant, sont utilisés dans le calcul. La prestation projetée est fondée sur les niveaux de rémunération actuels et sur l'hypothèse que le membre de la haute direction touchera 80 % de sa prime cible pour les années 2022 à 2024. La prime de 2024, qui sera versée en 2025, sera ouvrira droit à une pension au taux de 3/12 pour tenir compte de la période antérieure aux changements apportés aux régimes de retraite à compter du 1^{er} avril 2024, si l'employé est toujours actif le 31 décembre 2024.
- (4) La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations constituées représente la valeur des prestations de retraite constituées pour toutes les années de service décomptées jusqu'au moment indiqué.
- (5) Les gains moyens des meilleures années correspondent au plus élevé des montants suivants : la moyenne des gains ouvrant droit à pension des 60 derniers mois de service rémunéré ou la moyenne des gains ouvrant droit à pension des cinq années civiles consécutives les mieux rémunérées. Le salaire/les primes n'ont pas d'incidence pour M. Finn parce que l'inclusion des gains de 2021 dans les gains moyens ouvrant droit à pension n'a pas entraîné une moyenne plus élevée que celle calculée l'année dernière.
- (6) L'incidence des changements au régime tient compte des changements aux régimes de retraite approuvés par le Conseil en 2021 et entrant en vigueur le 1^{er} avril 2024, ce qui n'a pas d'incidence pour MM. Finn et Ruest, car ils atteignent tous deux l'âge normal de la retraite de 65 ans avant le 31 mars 2024 et, selon les hypothèses de départ à la retraite, ils devraient avoir pris leur retraite avant l'entrée en vigueur des changements.
- (7) La variation de la valeur actuelle attribuable à des éléments non rémunérateurs comprend les modifications d'hypothèses, les fluctuations des taux de change, les intérêts débiteurs, les cotisations salariales, les versements de prestations et les gains et pertes actuariels (à l'exception de ceux découlant de la différence entre les gains réels et présumés). L'incidence sur la valeur actuelle à la fin de 2021 se rapportant aux éléments non rémunérateurs était principalement attribuable à une augmentation du taux d'actualisation, à une baisse du taux de change, à des gains liés à l'expérience, le cas échéant, qui ont entraîné une baisse de la valeur actuelle, ce qui a été partiellement compensé par les intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées et la perte actuarielle, le cas échéant.
- (8) M. Ruest a atteint l'âge de 65 ans en avril 2020. La prestation annuelle indiquée est la prestation annuelle qu'il recevrait s'il avait pris sa retraite le 31 décembre 2021.

Tableau des régimes de retraite à cotisations déterminées

Le tableau suivant présente les montants provenant des régimes de retraite à cotisations déterminées enregistrés et non enregistrés de la Compagnie.

NOM	VALEUR ACCUMULÉE AU DÉBUT DE L'EXERCICE (\$ CA)	MONTANT RÉMUNÉRATOIRE ⁽¹⁾ (\$ CA)	MONTANT NON RÉMUNÉRATOIRE ⁽²⁾ (\$ CA)	VALEUR ACCUMULÉE À LA FIN DE L'EXERCICE (\$ CA)
Robert Reilly	148 042	84 372	32 271	264 685
Dominique Malenfant	42 174	111 819	24 273	178 266

- (1) Représente les cotisations patronales ainsi que les cotisations théoriques dans le régime de retraite à cotisations déterminées non enregistré.
- (2) Représente les cotisations salariales ainsi que, le cas échéant, les gains et pertes au titre des placements et les crédits et les pertes théoriques au titre des placements.

Tableau des régimes de retraite non enregistrés

Le tableau ci-dessous présente la valeur actuelle totale des régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées non enregistrés du CN. Ces montants ont été calculés en utilisant les hypothèses actuarielles divulguées dans la Note 17 – « Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite » figurant dans le rapport annuel 2021 et dans la Note 15 – « Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite » figurant dans le rapport annuel 2020. Ces rapports annuels sont disponibles sur le site Web de la Compagnie au www.cn.ca ou sur SEDAR au www.sedar.com. Les montants comprennent la valeur en 2021 des prestations de retraite pour les participants de la haute direction et cadres supérieurs actifs et retraités et ceux dont le paiement de la rente est différé.

RÉGIMES	VALEUR ACTUELLE DE L'OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES AU DÉBUT DE L'EXERCICE (\$ CA)	VALEUR ACTUELLE DE L'OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES À LA FIN DE L'EXERCICE (\$ CA)
Régimes de retraite à prestations déterminées non enregistrés au Canada et aux États-Unis	518 600 000	440 100 000 ⁽¹⁾
Régimes de retraite à cotisations déterminées non enregistrés au Canada et aux États-Unis	7 468 000	8 424 000

- (1) La diminution de la valeur actuelle à la fin de 2021 pour les régimes de retraite à prestations déterminées était principalement attribuable à une augmentation du taux d'actualisation, à une baisse du taux de change, à des gains liés à l'expérience et à l'incidence des versements de prestations, ce qui a été partiellement compensé par les prestations acquises et les intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées.

Prestations en cas de cessation des fonctions et de changement de contrôle

La Compagnie n'a aucun contrat ou mécanisme contractuel applicable en cas de cessation des fonctions, de démission, de départ à la retraite, de changement de contrôle ou de changement de responsabilités d'un membre de la haute direction visé, à l'exception de ce qui est décrit ci-après pour la nouvelle présidente-directrice générale et des conditions prévues dans les régimes de rémunération, qui sont résumées dans le tableau suivant :

	DÉMISSION	CESSATION INVOLONTAIRE DES FONCTIONS	DÉPART À LA RETRAITE ⁽²⁾	CHANGEMENT DE CONTRÔLE	CONGÉDIEMENT POUR MOTIF VALABLE	
Régime d'intéressement annuel	Fin de l'admissibilité au régime	Droit à une prime en fonction du rendement financier de l'entreprise, de la performance en matière de sécurité de l'entreprise et de la performance en matière de stratégie de l'entreprise, et au prorata du temps travaillé pendant l'année du régime (minimum de trois mois)	Droit à une prime en fonction du rendement financier de l'entreprise, de la performance en matière de sécurité et de la performance en matière de stratégie de l'entreprise, et au prorata du temps travaillé pendant l'année du régime (minimum de trois mois), à la condition d'avoir donné un préavis de trois mois du départ à la retraite	Aucune disposition particulière	Fin de l'admissibilité au régime	
Options d'achat d'actions ⁽¹⁾	Annulation de toutes les options d'achat d'actions	Octrois antérieurs à janvier 2019 Acquisition des droits maintenue pendant trois mois Exercice des options d'achat d'actions dont les droits ont été acquis dans un délai de trois mois, sinon annulation des options d'achat d'actions Conditionnelles au respect des clauses de non-concurrence, de non-sollicitation et de confidentialité pendant deux ans	Octrois depuis janvier 2019 Exercice des options d'achat d'actions dont les droits ont été acquis au moment de la cessation involontaire des fonctions dans un délai de trois mois, sinon annulation des options d'achat d'actions Conditionnelles au respect des clauses de non-concurrence, de non-sollicitation et de confidentialité pendant deux ans	Pour les octrois faits avant janvier 2020 : acquisition des droits maintenue pendant trois ans si le membre de la haute direction demeure en service actif et continu jusqu'au dernier jour de l'année de l'octroi; exercice des options d'achat d'actions dont les droits ont été acquis dans un délai de trois ans, sinon annulation des options d'achat d'actions Pour les octrois faits depuis janvier 2020 : acquisition des droits maintenue pendant quatre ans si le membre de la haute direction demeure en service actif et continu jusqu'au dernier jour de l'année de l'octroi; exercice des options d'achat d'actions dont les droits ont été acquis dans un délai de quatre ans, sinon annulation des options d'achat d'actions Conditionnelles au respect des clauses de non-concurrence, de non-sollicitation et de confidentialité pendant deux ans	Si un équivalent pertinent est octroyé, acquisition immédiate des droits seulement en cas de cessation des fonctions du participant sans motif valable ou de démission pour une raison valide ⁽²⁾ dans les deux ans suivant le changement de contrôle	Annulation de toutes les options d'achat d'actions
Unités d'actions liées au rendement ⁽¹⁾	Annulation de toutes les UALR	Octrois depuis janvier 2019 Paiement partiel si les indicateurs de rendement sont respectés et au prorata selon le nombre de mois travaillés pendant la durée du régime Conditionnelles au respect des clauses de non-concurrence, de non-sollicitation et de confidentialité pendant deux ans	Paiement intégral si les indicateurs de rendement sont respectés et que le membre de la haute direction demeure en service actif et continu jusqu'au 31 mars de l'année suivant celle de l'octroi Conditionnelles au respect des clauses de non-concurrence, de non-sollicitation et de confidentialité pendant deux ans	Si un équivalent pertinent est octroyé, acquisition immédiate des droits seulement en cas de cessation des fonctions du participant sans motif valable ou de démission pour une raison valide ⁽²⁾ dans les deux ans suivant le changement de contrôle	Annulation de toutes les UALR	
Unités d'actions différées	Paiement de toutes les unités dont les droits ont été acquis, y compris la tranche correspondante d'UAD versées par la Compagnie	Paiement de toutes les unités dont les droits ont été acquis, y compris la tranche correspondante d'UAD versées par la Compagnie	Paiement de toutes les unités dont les droits ont été acquis, y compris la tranche correspondante d'UAD versées par la Compagnie	Acquisition immédiate des droits afférents à toute tranche correspondante d'UAD versées par la Compagnie dont les droits n'ont pas été acquis	Paiement de toutes les unités dont les droits ont été acquis, y compris la tranche correspondante d'UAD versées par la Compagnie	
Régimes de retraite enregistrés	Paiement des prestations dont les droits ont été acquis	Paiement des prestations dont les droits ont été acquis	Paiement des prestations dont les droits ont été acquis	Paiement des prestations dont les droits ont été acquis	Paiement des prestations dont les droits ont été acquis	
Régimes et arrangements de retraite non enregistrés ⁽¹⁾	Paiement des prestations dont les droits ont été acquis	Paiement des prestations dont les droits ont été acquis Conditionnel au respect des clauses de non-concurrence, de non-sollicitation et de confidentialité pendant deux ans	Paiement des prestations dont les droits ont été acquis Conditionnel au respect des clauses de non-concurrence, de non-sollicitation et de confidentialité pendant deux ans	Paiement des prestations dont les droits ont été acquis	Paiement des prestations dont les droits ont été acquis, sauf celles du PARS, qui sont perdues	

(1) En cas de démission, de cessation involontaire des fonctions, de départ à la retraite ou de changement de contrôle, le versement des attributions ou des prestations dont les droits ont été acquis est conditionnel au respect de certaines clauses de non-concurrence, de non-sollicitation, de non-divulgaration de l'information confidentielle et autres clauses restrictives selon les règles respectives des régimes et arrangements.

(2) Une démission pour une raison valide peut survenir uniquement dans les 24 mois suivant un changement de contrôle (i) si le membre de la haute direction doit réinstaller son bureau ou déménager de son domicile à un endroit se situant à l'extérieur d'un rayon de 100 kilomètres de l'endroit où se trouvait son bureau ou son domicile immédiatement avant le changement de contrôle ou (ii) si le membre de la haute direction se voit confier un ensemble de responsabilités dont les modalités et conditions n'équivalent pas essentiellement aux responsabilités qu'il exerçait avant le changement de contrôle et/ou si les modalités et conditions de son emploi ou de l'emploi maintenu n'équivalent pas essentiellement à celles qui étaient en vigueur avant le changement de contrôle.

(3) Pour les attributions faites en 2019 et par la suite, la définition de « retraite » (auparavant 55 ans et 5 années de service continu) aux fins des UALR et des options d'achat d'actions a été modifiée ainsi : (i) 55 ans et 12 années de service continu, ou (ii) 60 ans et 7 années de service continu, selon la première de ces éventualités à survenir. La même définition s'applique également au RIA depuis le 1^{er} janvier 2020.

Cessation involontaire des fonctions

Advenant la cessation involontaire de ses fonctions, un membre de la haute direction visé touchera une indemnité de départ généralement conforme aux exigences applicables prévues par la loi. Aucun montant additionnel ne sera payable. Les attributions fondées sur des actions, les attributions fondées sur des options et les autres avantages seront traités selon les modalités des régimes prévoyant leur octroi, comme il est décrit dans le tableau sommaire sous la rubrique « Prestations en cas de cessation des fonctions et de changement de contrôle » à la page 78.

Nouvelle présidente-directrice générale

Le CN a convenu à l'égard de M^{me} Robinson de certaines dispositions relatives à la cessation d'emploi, jugées appropriées dans les circonstances entourant son recrutement en tant que présidente-directrice générale. Aux termes de ses conditions d'emploi, M^{me} Robinson recevrait, en cas de cessation d'emploi involontaire sans motif valable, une indemnité de départ en espèces égale à deux fois son salaire de base annuel, plus deux fois sa prime annuelle cible aux termes du RIA, payable sur une période de 24 mois. De plus, dans le cas d'une cessation d'emploi involontaire sans motif valable avant le 31 janvier 2023, la Compagnie permettrait le maintien des primes incitatives à long terme et des attributions compensatoires spéciales en actions de 2022. Dans un tel scénario, elle recevrait le paiement intégral des unités d'actions liées au rendement de 2022, conformément à leurs modalités, si les indicateurs de rendement sont atteints, et les droits afférents à ses options d'achat d'actions continueraient de pouvoir être acquis pendant une période de quatre ans et ses options d'achat d'actions continueraient de pouvoir être exercées pendant une période de quatre ans.

Départ à la retraite

Le 31 décembre 2021, M. Malenfant était admissible à la retraite aux termes du régime enregistré à cotisations déterminées, mais son RSRHD CD aurait été annulé s'il avait pris sa retraite le 31 décembre 2021. Si M. Reilly avait pris sa retraite le 31 décembre 2021, il aurait été admissible à recevoir le solde accumulé de son compte 401(k) et de son RSRHD CD, mais les cotisations à l'intention des membres de la direction accumulées dans le 401(k) auraient été annulées. MM. Ruest, Houle et Finn étaient admissibles à

la retraite, mais M. Houle ne comptait pas suffisamment d'années de service pour avoir droit à des prestations de retraite non réduites aux termes des régimes de retraite à prestations déterminées. Si MM. Ruest, Houle, Finn, Reilly et Malenfant avaient pris leur retraite le 31 décembre 2021, aucun autre montant ni aucune autre prestation importants n'aurait été payables. Les attributions fondées sur des actions, les attributions fondées sur des options et les autres avantages sont traités selon les modalités des régimes prévoyant leur octroi, comme il est décrit dans le tableau sommaire sous la rubrique « Prestations en cas de cessation des fonctions et de changement de contrôle » à la page 78.

Changement de contrôle

Le tableau suivant présente les avantages supplémentaires auxquels les membres de la haute direction visés auraient eu droit s'il y avait eu un changement de contrôle le 31 décembre 2021.

NOM	RÉGIME D'UNITÉS D'ACHAT D'ACTIONS ⁽¹⁾ (\$ CA)	OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS ⁽¹⁾ (\$ CA)	UNITÉS D'ACTIONS DIFFÉRÉES ⁽²⁾ (\$ CA)	TOTAL (\$ CA)
Jean-Jacques Ruest	-	-	-	-
Ghislain Houle	-	-	-	-
Robert Reilly	-	-	-	-
Sean Finn	-	-	-	-
Dominique Malenfant	-	-	-	-

- (1) Un membre de la haute direction visé aura droit à l'acquisition immédiate des droits uniquement si aucun équivalent adéquat n'est octroyé, s'il est mis fin à ses fonctions sans motif valable ou s'il démissionne pour une raison valide dans les deux ans suivant le changement de contrôle.
- (2) Un membre de la haute direction visé aura droit à l'acquisition immédiate de toute tranche correspondante d'unités d'actions différées versées par la Compagnie dont les droits n'ont pas été acquis attribués à un membre de la haute direction par suite du report de sa rémunération au cours d'une année antérieure (une description du RIVD est donnée à la page 74 sous la rubrique « Régimes de rémunération différée »). La valeur indiquée est égale au nombre d'unités d'actions différées dont les droits deviendraient acquis multiplié par le cours de clôture des actions ordinaires le 31 décembre 2021 (155,38 \$ CA).

Renseignements sur les taux de change

La rémunération présentée à la rubrique « Déclaration de la rémunération de la haute direction » qui est versée en dollars américains a été convertie en dollars canadiens selon les taux de change suivants :

	TAUX DE CHANGE UTILISÉ	TAUX DE CHANGE EFFECTIF 1 \$ US = X \$ CA
Salaire	TAUX MOYEN AU COURS DE L'EXERCICE	
Toute autre rémunération	2021 :	1,2535
	2020 :	1,3415
	2019 :	1,3269
Régime d'intéressement annuel	AU MOMENT OÙ LA PRIME EST GAGNÉE (31 DÉCEMBRE)	
	31 décembre 2021 :	1,2637
	31 décembre 2020 :	1,2725
	31 décembre 2019 :	1,2990
Valeur des prestations de retraite, valeur des options d'achat d'actions dans le cours non exercées, valeur marchande des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis, rémunération aux termes de régimes incitatifs non fondés sur des titres de capitaux propres – valeur gagnée au cours de l'exercice, scénarios de cessation d'emploi – coût additionnel	31 DÉCEMBRE (31 DÉCEMBRE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT POUR LA VALEUR DES PRESTATIONS DE RETRAITE)	
	31 décembre 2021 :	1,2637
	31 décembre 2020 :	1,2725
	31 décembre 2019 :	1,2990
	31 décembre 2018 :	1,3637
Attributions fondées sur des options – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice	DATE D'ACQUISITION RÉELLE DES DROITS RATTACHÉS AUX ATTRIBUTIONS APPLICABLES :	
	1 ^{er} septembre 2021 :	1,2620
	30 janvier 2021 :	1,2777
	25 juin 2021 :	1,2292
	31 janvier 2021 :	1,2777
	27 juillet 2021 :	1,2602
	19 mars 2021 :	1,2500
	9 mars 2021 :	1,2638
	24 janvier 2021 :	1,2733
	27 janvier 2021 :	1,2799
	28 janvier 2021 :	1,2830

Titres pouvant être émis en vertu de régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres

Le tableau ci-dessous présente, au 31 décembre 2021, certains renseignements concernant le Régime d'intéressement à long terme de la direction de la Compagnie.

CATÉGORIE DE RÉGIME	NOMBRE DE TITRES DEVANT ÊTRE ÉMIS LORS DE L'EXERCICE DES OPTIONS, BONS DE SOUSCRIPTION OU DROITS EN CIRCULATION	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ DES OPTIONS, BONS DE SOUSCRIPTION ET DROITS EN CIRCULATION (\$ CA)	NOMBRE DE TITRES RESTANT À ÉMETTRE EN VERTU DE RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉS SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES (À L'EXCLUSION DES TITRES INDIQUÉS DANS LA PREMIÈRE COLONNE)
Régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres approuvés par les porteurs de titres	3 581 583	105,32	13 674 610
Régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres non approuvés par les porteurs de titres	Aucun	Aucun	Aucun
Total	3 581 583	105,32	13 674 610

Prêts aux administrateurs et aux membres de la haute direction

En date des présentes, les personnes qui agissent ou qui ont déjà agi à titre d'administrateur ou de membre de la haute direction de la Compagnie et de ses filiales n'avaient aucune dette en cours relativement à l'achat d'actions ordinaires de la Compagnie ou autrement.

Intérêt de personnes informées et d'autres personnes dans des opérations importantes

La direction de la Compagnie n'est au courant d'aucun intérêt important, direct ou indirect, que peut avoir toute « personne informée » (au sens donné à ce terme dans le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*) à l'égard de la Compagnie, tout candidat à un poste d'administrateur ou toute personne ayant des liens avec ceux-ci ou faisant partie du même groupe que ceux-ci dans toute opération réalisée depuis le début du dernier exercice de la Compagnie qui a eu une incidence importante sur celle-ci ou une personne de son groupe ou une de ses filiales, ou dans toute opération projetée qui aurait un tel effet.

Propositions d'actionnaires

Les propositions d'actionnaires devant être soumises pour délibération à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2023 doivent parvenir au siège social de la Compagnie au plus tard le 5 janvier 2023 afin d'être incluses dans la circulaire de sollicitation de procurations se rapportant à cette assemblée annuelle.

Disponibilité des documents

La Compagnie est un émetteur assujéti au Canada et aux États-Unis et est tenue de déposer divers documents, dont une notice annuelle et des états financiers. L'information financière figure dans les états financiers comparatifs et le rapport de gestion du dernier exercice de la Compagnie. On peut obtenir des copies de ces documents et d'autres renseignements concernant la Compagnie sur SEDAR au www.sedar.com ou sur le site Web de la SEC au www.sec.gov par l'intermédiaire du système EDGAR ou encore sur demande en téléphonant au secrétaire général de la Compagnie au 514 399-7091 ou au service des relations avec les investisseurs au 514 399-0052.

Approbation

Le Conseil d'administration de la Compagnie a approuvé le contenu de la présente circulaire ainsi que son envoi aux actionnaires de la Compagnie.

Le vice-président exécutif, services corporatifs,
chef de la direction des affaires juridiques et secrétaire général,



Sean Finn

Le 5 avril 2022

Annexe A | Mandat du Conseil

Le Conseil a clairement défini son rôle ainsi que le rôle de la direction. Le rôle du Conseil est de superviser la gestion des activités commerciales et des affaires internes du CN dans le but de créer de la valeur pour les actionnaires en tenant compte des intérêts d'autres intervenants. Le rôle de la direction est de diriger les activités quotidiennes de façon à remplir cet objectif.

Le Conseil, en consultation avec la direction, établit l'orientation stratégique de la compagnie et ses politiques générales et en est responsable. Ce faisant, le Conseil assure la gouvernance et la gérance au CN, qui consistent à examiner la stratégie d'entreprise, à conférer à la direction la responsabilité de la réalisation de cette stratégie, à établir des limites aux pouvoirs délégués à la direction et à surveiller le rendement par rapport aux objectifs approuvés. Le Conseil examine régulièrement le plan stratégique du CN pour s'assurer à ce qu'il continue de suivre l'évolution du contexte commercial dans lequel le CN exerce ses activités.

Le Conseil est responsable du processus décisionnel et approuve toutes les questions qui sont expressément de son ressort aux termes des présentes, de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et des autres lois applicables et des statuts et règlements administratifs du CN. Le Conseil peut déléguer à ses comités l'étude préalable des questions qui lui incombent et doit le faire quand les lois applicables l'exigent. Les comités du Conseil peuvent déléguer l'approbation de questions à un comité ou demander la recommandation d'un comité en vue de l'approbation du Conseil. Le Conseil a délégué à la direction l'approbation de certaines questions aux termes de sa résolution permanente sur la délégation de pouvoirs, en sa version modifiée de temps à autre.

Des réunions du Conseil ont lieu au moins sept fois par année et au besoin.

Dans le cadre de sa responsabilité de gérance, le Conseil fait part à la direction de son avis sur d'importantes questions commerciales et est responsable de ce qui suit :

A. Approuver la stratégie du CN

- adopter un processus de planification stratégique, approuver et passer en revue, au moins une fois l'an, un plan d'affaires ainsi qu'un plan et cadre stratégiques prenant notamment en considération les occasions et les risques associés à l'entreprise, et surveiller la mise en œuvre du plan d'affaires et du plan stratégique par la direction.

B. Évaluer et superviser la planification de la relève des hauts dirigeants

- choisir le président-directeur général (« PDG »), nommer les hauts dirigeants et surveiller le rendement du PDG et de ses subordonnés directs en tenant compte des attentes du Conseil et des objectifs fixés, approuver les objectifs généraux que le PDG doit atteindre et approuver annuellement la rémunération du PDG et de ses subordonnés directs;
- veiller à ce qu'une part appropriée de la rémunération du PDG et des hauts dirigeants soit liée au rendement à court terme et à plus long terme du CN et concorde avec les objectifs stratégiques de la Compagnie;
- prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que des processus sont en place en vue du recrutement, de la formation, du développement des compétences et du maintien en fonction des membres de la direction démontrant le plus haut degré de compétence et d'intégrité.

C. Superviser les questions de gouvernance et le renouvellement du Conseil

- surveiller la taille et la composition du Conseil pour favoriser l'efficacité du processus décisionnel;
- prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer de l'intégrité de la direction et pour s'assurer que la direction crée une culture d'intégrité au sein du CN;
- surveiller et passer en revue, au besoin, la démarche suivie par le CN en matière de gouvernance et surveiller et passer en revue, au besoin, le Manuel de gouvernance du CN et les politiques et moyens mis en place pour recevoir les commentaires des actionnaires;
- prendre toutes les mesures raisonnables pour assurer le plus haut degré d'éthique, y compris passer régulièrement en revue le Code de conduite applicable aux administrateurs du CN, au PDG, aux membres de la haute direction financière ainsi qu'aux autres membres de la haute direction et membres du personnel, veiller à ce que ce Code soit suivi, approuver les situations où les administrateurs et membres de la haute direction sont dispensés de se conformer au Code et veiller à la communication adéquate de ces dispenses, y compris les opérations auxquelles le CN et des personnes apparentées prennent part;
- assurer l'évaluation régulière du rendement du Conseil, des comités du Conseil, du président du Conseil, des présidents des comités et de chacun des administrateurs et fixer leur rémunération;
- approuver la liste des candidats à un poste d'administrateur en vue de leur élection par les actionnaires et pourvoir les postes vacants;
- adopter et passer en revue les programmes d'orientation et de formation continue à l'intention des administrateurs;
- superviser l'adoption d'un mode de communication directe avec le président du Conseil ou les administrateurs ou les administratrices qui ne sont pas membres de la direction en tant que groupe pour les parties intéressées;
- veiller à ce qu'un plan de relève et de renouvellement du Conseil soit en place.

D. Surveiller les questions financières et les contrôles internes

- vérifier la qualité et l'intégrité des systèmes comptables et des systèmes de communication de l'information financière, des contrôles et des procédures de communication de l'information et des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion du CN, notamment superviser :
 - (i) l'intégrité et la qualité des états financiers et autres informations financières du CN et le caractère adéquat de leur communication;
 - (ii) l'examen, par le Comité d'audit, des finances et du risque, de l'indépendance et des qualifications de l'auditeur externe;
 - (iii) le rendement de la fonction d'audit interne du CN et de l'auditeur externe du CN;
 - (iv) le respect, par le CN, des exigences légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'environnement, de sûreté et de sécurité);
- veiller à ce qu'un processus approprié d'évaluation des risques soit en place aux fins de la détermination, de l'évaluation et de la gestion des principaux risques associés à l'entreprise du CN et à sa stratégie financière, y compris les risques liés aux changements climatiques et les autres risques environnementaux, sociaux et de gouvernance;
- adopter des politiques de communication et surveiller les programmes de relations avec les investisseurs du CN.

E. Surveiller les questions de développement durable, de sûreté et de sécurité

- surveiller et passer en revue, au besoin, les politiques et pratiques du CN en matière de développement durable, de sûreté et de sécurité;
- évaluer les questions publiques importantes qui peuvent affecter les activités, l'exploitation et les intervenants du CN, y compris les tendances sociales, politiques et environnementales;
- surveiller le Plan d'action climatique du CN et les progrès de la Compagnie quant à l'atteinte des objectifs fixés aux termes de ce plan.

F. Surveiller les questions relatives à la Caisse de retraite

- surveiller et passer en revue, au besoin, les politiques et pratiques du CN en ce qui a trait à la Caisse de retraite, y compris les politiques d'investissement des Caisses fiduciaires de retraite des Chemins de fer nationaux du Canada ou de toute autre caisse fiduciaire de retraite créée en rapport avec un nouveau régime de retraite ou tout autre régime de retraite offert ou géré par le CN (les « Caisses fiduciaires de retraite du CN »);
- approuver le budget annuel de la Division des investissements des Caisses fiduciaires de retraite du CN.

Les membres du Conseil qui ne sont pas membres de la direction se rencontrent avant ou après chaque réunion du Conseil sans la présence de la direction et sous la présidence du président du Conseil. Si ce groupe comprend des administrateurs qui ne sont pas indépendants, une séance à huis clos réservée aux administrateurs indépendants est tenue régulièrement.

Les membres du Conseil doivent s'acquitter de leurs responsabilités avec un grand professionnalisme. Ils sont censés assister aux réunions du Conseil et des comités du Conseil dont ils sont membres, y arriver bien préparés et y participer activement. Ils doivent passer en revue toute la documentation relative à la réunion avant la tenue de celle-ci. Ils doivent aussi être disponibles pour donner des conseils au PDG ou à d'autres cadres supérieurs du CN sur demande.

Une fois par année, le Conseil examine son mandat pour déterminer s'il est adéquat.

Annexe B | Rapports des comités

Le rapport de chaque comité du Conseil pour l'exercice 2021 à jour en date du 5 avril 2022 est présenté ci-après. Bien qu'ils donnent des détails sur les travaux de chaque comité, ces rapports ne se veulent pas exhaustifs. La charte de chaque comité se trouve dans notre Manuel de gouvernance sur notre site Web au www.cn.ca.

Rapport du Comité d'audit, des finances et du risque

Le rôle du Comité d'audit, des finances et du risque consiste à aider le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités de supervision relativement à la communication de l'information financière, à la gestion des risques, aux contrôles internes ainsi qu'aux auditeurs interne et externe de la Compagnie.



MEMBRES ACTUELS

R.L. Phillips (président), M. A. McKenzie, K.G. Lynch, D. Gray, S. Bruder, J.E. O'Connor.

Faits saillants

Dans le cadre de l'exécution de son mandat, le Comité d'audit, des finances et du risque a fait ce qui suit :

Information financière

- passé en revue et approuvé les résultats annuels et les résultats trimestriels, les rapports de gestion et les communiqués de presse concernant les résultats de la Compagnie;
- passé en revue les rapports de l'auditeur externe indépendant sur les états financiers consolidés et les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Compagnie ainsi que sur les états financiers des Caisses fiduciaires de retraite du CN;
- passé en revue l'information financière contenue dans la notice annuelle, le formulaire 40-F et d'autres rapports soumis à l'approbation du Conseil;
- passé en revue et approuvé le rapport du Comité d'audit, des finances et du risque et d'autres renseignements figurant dans la circulaire;
- passé en revue les analyses et les communications préparées par la direction, l'auditeur interne ou l'auditeur externe énonçant les questions importantes relatives à la communication de l'information financière;
- vérifié que les attestations de la direction à l'égard des rapports financiers étaient conformes à la législation applicable;
- passé en revue, avec l'auditeur externe et la direction, la qualité, le caractère adéquat et la communication des principes et conventions comptables critiques de la Compagnie, des hypothèses sous-jacentes et des pratiques en matière de communication de l'information ainsi que les propositions de modification à ceux-ci;

- passé en revue les décisions prises, le cas échéant, dans le cadre de la préparation des états financiers, y compris les analyses de l'incidence de l'application d'autres méthodes;
- passé en revue avec l'auditeur externe et la direction les changements des méthodes comptables à l'égard des régimes de retraite du CN et autres avantages postérieurs à la retraite;
- tenu des rencontres à huis clos avec certains membres de la direction.

Auditeur interne

- passé en revue et approuvé le plan d'audit interne et la charte d'audit interne;
- surveillé le rendement de la fonction d'audit interne, ses responsabilités, sa dotation en personnel, son budget et la rémunération de ses membres;
- tenu des rencontres à huis clos avec l'auditeur interne en chef.

Auditeur externe

- passé en revue et approuvé les résultats de l'audit externe;
- recommandé au Conseil la nomination de l'auditeur externe de la Compagnie et les modalités de son mandat;
- évalué et rémunéré l'auditeur externe et surveillé ses compétences, sa performance et son indépendance;
- discuté de tous les services d'audit, d'examen et d'attestation fournis par l'auditeur externe, approuvé ceux-ci et supervisé la communication de ceux-ci;
- déterminé les services non liés à l'audit qu'il est interdit à l'auditeur externe de fournir, approuvé au préalable les services non liés à l'audit que l'auditeur externe est autorisé à fournir à la Compagnie conformément aux lois et règlements applicables et supervisé la communication de ceux-ci;
- passé en revue la déclaration officielle de l'auditeur externe confirmant son indépendance ainsi que les politiques de la Compagnie en matière d'embauche d'employés ou d'anciens employés de l'auditeur externe de la Compagnie;
- tenu des rencontres à huis clos avec l'auditeur externe.

Gestion des risques

- passé en revue l'évaluation des risques de la Compagnie, y compris les politiques relatives à la surveillance des risques et à la gestion des risques aux termes de la gestion des risques d'entreprise, notamment la gestion des risques liés aux technologies de l'information et la gestion du maintien des activités;
- aidé le Conseil à s'acquitter de sa responsabilité de s'assurer que la Compagnie respecte les exigences légales et réglementaires applicables;
- supervisé le programme de cybersécurité de la Compagnie pour les fonctions Exploitation et Technologies de l'information.

Contrôle interne

- reçu le rapport de la direction évaluant le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information et des systèmes de contrôle interne de la Compagnie;
- passé en revue la marche à suivre pour la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Compagnie au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit, et des préoccupations transmises par des membres du personnel en matière de comptabilité ou d'audit;
- passé en revue les procès-verbaux des réunions du Comité de communication de l'information.

Politiques et stratégies financières

- assuré une surveillance à l'égard de la structure du capital, des flux de trésorerie et des principaux ratios financiers du CN;
- fait des recommandations au Conseil concernant les politiques et pratiques financières de la Compagnie et les questions financières touchant la Compagnie, y compris la stratégie de répartition du capital et le budget d'immobilisations de la Compagnie;

- passé en revue les stratégies du CN concernant les distributions aux actionnaires, y compris la stratégie relative aux dividendes et au rachat d'actions;
- passé en revue les politiques en matière de gestion des risques financiers, d'investissement à court terme et de crédit;
- passé en revue les notes de crédit de la Compagnie et surveillé les activités de la Compagnie en lien avec les agences de notation.

Financement

- passé en revue la liquidité de la Compagnie, y compris les dépenses en immobilisation, la structure du capital, le plan de financement et les placements à court terme de la Compagnie;
- approuvé un prospectus préalable visant l'émission de titres d'emprunt d'un capital global de 6 G\$ CA;
- passé en revue et recommandé la stratégie et la structure de financement dans le cadre de l'acquisition de KCS;
- passé en revue et recommandé une augmentation et une prolongation des facilités de crédit renouvelables de la Compagnie;
- passé en revue et recommandé une augmentation des programmes de papier commercial de la Compagnie;
- passé en revue et recommandé une nouvelle facilité de crédit de 1 G\$ CA;
- approuvé des émissions de titres d'emprunt éventuelles et les opérations de couverture connexe.

Activités financières

- fait des recommandations visant des décisions concernant la dette de la Compagnie et des prêts, des garanties ou l'octroi de crédit;
- passé en revue les activités liées à la trésorerie et les activités transactionnelles;
- fait des recommandations visant des décisions concernant des instruments financiers dérivés;
- passé en revue et recommandé de nouveaux programmes de rachat d'actions et les rapports d'étape connexes;
- fait des recommandations au Conseil quant à la déclaration de dividendes;
- passé en revue le progrès réalisé dans le cadre du plan triennal de gestion des achats et approvisionnements;
- passé en revue les dépenses en immobilisations importantes et autres dépenses d'importance pour des projets stratégiques, le matériel et les infrastructures ferroviaires ainsi que les achats importants de produits et services, fait des recommandations et assuré le suivi concernant ces questions;
- supervisé les rapports de l'auditeur interne sur les audits postérieurs à la réalisation de certains projets d'investissement approuvés par le Conseil;
- passé en revue et recommandé le recours continu à la dispense pour les utilisateurs finaux d'instruments dérivés en vertu de la loi Dodd-Frank.

Rendement du comité

- passé en revue les mesures d'évaluation du rendement du Comité d'audit, des finances et du risque existantes.

Autres

- surveillé la situation fiscale de la Compagnie.

Présenté par les membres du Comité d'audit, des finances et du risque.

Rapport du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité

Le rôle du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité consiste à aider le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités de supervision relativement aux questions de gouvernance, ce qui comprend l'élaboration, la revue et le suivi des critères de sélection des administrateurs et la revue des lignes directrices en matière de gouvernance applicables à la Compagnie.



MEMBRES ACTUELS

S. Bruder (présidente), R. Pace, D. Gray, J. M. Howell, K.G. Lynch, L. Stein.

Faits saillants

Dans le cadre de l'exécution de son mandat, le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité a fait ce qui suit :

Composition du Conseil et de ses comités

- passé en revue la taille et la composition du Conseil et aidé le Conseil à établir la taille, la composition et le mandat des comités du Conseil;
- passé en revue le Manuel de gouvernance de la Compagnie et recommandé des mises à jour de celui-ci;
- modifié la structure des comités du Conseil pour assurer la rationalisation de leurs activités;
- passé en revue les objectifs du Conseil en matière de diversité;
- passé en revue l'indépendance et les compétences financières des administrateurs;
- passé en revue les critères de sélection des administrateurs et évalué les compétences et les aptitudes des membres du Conseil en fonction de la situation et des besoins de la Compagnie;
- identifié des candidats pour siéger au Conseil en fonction des qualifications et des compétences recherchées, de la représentation géographique et des cibles en matière de diversité souhaitées par le Conseil et recommandé des candidats aux postes d'administrateur pour la prochaine assemblée annuelle des actionnaires;
- examiné la question de la relève pour les postes d'administrateur et du renouvellement du Conseil et mis à jour la liste de candidats éventuels.

Rendement du Conseil et de ses comités

- examiné le rendement du Conseil, des comités du Conseil, du président du Conseil, des présidents des comités et des membres du Conseil, y compris passé en revue les méthodes d'évaluation du Conseil, du président du Conseil, des comités et des présidents des comités et l'élaboration des questionnaires en lien avec la circulaire.

Rémunération des administrateurs

- passé en revue la rémunération des membres du Conseil qui ne sont pas membres de la direction.

Formation continue des administrateurs

- surveillé et passé en revue les programmes d'orientation et de formation continue de la Compagnie à l'intention des administrateurs.

Initiatives touchant la gouvernance

- passé en revue les lignes directrices en matière de gouvernance applicables à la Compagnie et fait des recommandations concernant les changements qui devraient y être apportés ainsi que supervisé la communication de ces lignes directrices conformément aux règles et règlements applicables;
- surveillé les faits nouveaux, les changements proposés aux règles et les modifications touchant la législation en matière de valeurs mobilières, la communication de l'information et autres exigences réglementaires;
- prêté main-forte au Conseil pour la supervision de la gouvernance de la Compagnie et surveillé les exigences juridiques et réglementaires ainsi que les pratiques exemplaires;
- passé en revue, surveillé et encadré le respect du Code de conduite du CN;
- passé en revue les rapports sur les progrès en matière de diversité et d'inclusion et passé en revue la politique sur la diversité du CN à l'égard des postes d'administrateurs et de hauts dirigeants;
- passé en revue le rapport annuel de l'ombudsman du CN;
- passé en revue l'adhésion à la politique de la Compagnie sur l'utilisation de l'avion d'affaires;
- passé en revue la présentation de l'information de la Compagnie, notamment la circulaire, la notice annuelle et le rapport annuel;
- recommandé au Conseil une date et un lieu pour la tenue de l'assemblée annuelle des actionnaires;
- surveillé le programme de relations avec les investisseurs de la Compagnie et passé en revue les commentaires des actionnaires et des associations d'actionnaires.

Environnement, santé et sécurité

- passé en revue la mise en application de politiques, de procédures et de lignes directrices en matière d'environnement, de sûreté et de sécurité;

- supervisé la revue de la performance en matière de santé et de sécurité de la Compagnie et des plans d'action connexes de la direction et veillé à ce que les initiatives en matière de sécurité respectaient entièrement et renforçaient la culture axée sur la sécurité du CN ainsi que son objectif d'être le chemin de fer de classe I le plus sécuritaire en Amérique du Nord;
- surveillé la mise en application du Plan d'action climatique de la Compagnie;
- passé en revue le plan d'affaires de la Compagnie pour s'assurer que les questions d'environnement, de sûreté et de sécurité reçoivent toute l'attention nécessaire;
- veillé à l'élaboration et à la mise en application de normes adéquates de formation pour les membres du personnel, conformément aux objectifs et aux politiques de la Compagnie en matière d'environnement, de santé et de sécurité.
- passé en revue toutes les questions de sûreté et de sécurité importantes;
- passé en revue l'évolution des questions législatives et réglementaires d'intérêt pour la Compagnie en matière d'environnement et de sûreté au Canada et aux États-Unis;
- supervisé la présentation de l'information sur les pratiques environnementales, le développement durable et la gouvernance de la Compagnie, y compris le rapport du Plan d'action climatique du CN en vue de l'inclure dans la circulaire du CN.

Dons et parrainages

- passé en revue et approuvé la stratégie et les objectifs généraux en matière de dons et de parrainages de la Compagnie;
- passé en revue et approuvé le budget destiné aux dons et aux parrainages de la Compagnie;
- passé en revue le programme Les cheminots du CN dans la collectivité.

Rendement du comité

- passé en revue les mesures d'évaluation du rendement du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité.

Autres

- surveillé les développements concernant le Conseil Consultatif Autochtone du CN.

Présenté par les membres du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité.

Rapport du Comité des ressources humaines et de la rémunération

Le rôle du Comité des ressources humaines et de la rémunération consiste à aider le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités de supervision liées à l'évaluation du rendement, à la rémunération et à la planification de la relève des hauts dirigeants ainsi qu'aux pratiques sur le plan des ressources humaines



MEMBRES ACTUELS

K.G. Lynch (président), R. Pace, R.L. Phillips, J.M. Howell, S. Bruder, D. Gray.

Faits saillants

Dans le cadre de l'exécution de son mandat, le Comité des ressources humaines et de la rémunération a fait ce qui suit :

Planification de la relève

- analysé le bassin de candidats pour la relève afin d'atténuer les risques et de mettre davantage l'accent sur les talents issus de la diversité, y compris des examens approfondis des talents au niveau fonctionnel;
- lancé un processus de recherche à l'échelle internationale pour le poste de président-directeur général et recommandé la nomination d'un titulaire à ce poste;
- passé en revue les équipes de direction ainsi que les structures organisationnelles fonctionnelles pour s'assurer que la dotation est pertinente et adéquate, y compris compléter les effectifs et les compétences par du recrutement externe;
- accru la prise de décisions fondées sur des données au moyen de tableaux de bord et de tableaux de pointage, menant ainsi à une responsabilisation des dirigeants et permettant un suivi de la progression;
- identifié la meilleure façon de surveiller le rendement et de créer des indicateurs clés pour évaluer et mesurer la prestation de services par rapport à la valeur allouée.

Rémunération du PDG

- passé en revue les objectifs généraux qui relèvent du PDG, évalué le rendement de ce dernier, en milieu et en fin d'année, en fonction de ces objectifs et fait des recommandations quant à sa rémunération en fonction de cette évaluation afin qu'elle soit approuvée par les membres indépendants du Conseil;
- élaboré les objectifs de rendement en collaboration avec le PDG.

Nomination des membres de la haute direction

- recommandé la nomination des hauts dirigeants et approuvé les conditions de leur nomination et de la cessation de leurs fonctions ou de leur départ à la retraite.

Rémunération des membres de la haute direction

- passé en revue la validité du groupe de référence de la Compagnie utilisé pour établir la rémunération des membres de la haute direction;
- passé en revue l'évaluation du rendement des subalternes du PDG et fait des recommandations au Conseil quant à leur rémunération;
- examiné et passé en revue les éléments de la rémunération des membres de la haute direction et rendu compte des pratiques en matière de rémunération;
- surveillé les risques pouvant découler des programmes et pratiques en matière de rémunération du CN tout en veillant à ce que des mesures adéquates d'identification et d'atténuation des risques soient en place;
- passé en revue le rendement des membres de la haute direction visés;
- passé en revue le rendement annuel de la Compagnie tel qu'il a été évalué aux fins du RIA;
- surveillé étroitement les perspectives quant aux primes et les perspectives quant à l'acquisition des UALR et recommandé au Conseil un paiement aux termes du RIA;
- passé en revue et recommandé les primes cibles proposées ainsi que les cibles de rendement pour les UALR;
- passé en revue et recommandé des modifications au RIA.

Communication de l'information sur la rémunération des membres de la haute direction

- préparé, à des fins d'examen et d'approbation par le Conseil, un rapport sur la rémunération des membres de la haute direction à inclure dans la circulaire.

Principes en matière de rémunération

- surveillé les principes et la politique en matière de rémunération qui récompensent la création de valeur pour les actionnaires et témoignent d'un équilibre approprié entre le rendement à court terme et le rendement à plus long terme de la Compagnie;
- surveillé la politique de la Compagnie relativement au positionnement de la rémunération directe totale des membres de la haute direction.

Régimes de retraite

- passé en revue et recommandé l'adoption de modifications au régime de retraite.

Mesures touchant les ressources humaines

- surveillé les questions en matière de régimes de retraite et les questions stratégiques sur le plan social et de la main-d'œuvre;
- passé en revue les stratégies de recrutement, de formation, de motivation et de perfectionnement du personnel de talent et traité de ce sujet;
- passé en revue les stratégies de planification des effectifs et traité de ce sujet.

Rendement du comité

- passé en revue les mesures d'évaluation du rendement existantes du Comité des ressources humaines et de la rémunération;
- retenu les services de conseillers indépendants en rémunération pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités et approuvé le montant approprié des honoraires pour de tels services.

Présenté par les membres du Comité des ressources humaines et de la rémunération.

Rapport du Comité de retraite et des investissements

Le rôle du Comité de retraite et des investissements est de passer en revue de façon générale les questions relatives aux régimes de retraite. Il doit notamment passer en revue les activités de la DICN, passer en revue et approuver le Régime d'intéressement de la DICN et les paiements aux termes de celui-ci, conseiller la DICN sur le placement des actifs des Caisses fiduciaires de retraite du CN, approuver certains investissements faits par les Caisses fiduciaires de retraite du CN et être informé de toutes les questions relatives au passif des caisses de retraite ou des questions par ailleurs pertinentes à l'élaboration d'une stratégie de gestion des risques liés aux régimes de retraite du CN et de la structure des régimes de retraite. Le Comité de retraite et des investissements est un comité mixte composé de membres du Conseil d'administration et de membres de la direction de la Compagnie (dont les noms ne sont pas indiqués ici).



MEMBRES ACTUELS

L. Stein (présidente), M.A. McKenzie, J.M. Howell, J.E. O'Connor.

Faits saillants

Dans le cadre de l'exécution de son mandat, le Comité de retraite et des investissements a fait ce qui suit :

- passé en revue les activités de la DICN et conseillé cette dernière sur le placement des actifs des Caisses fiduciaires de retraite du CN conformément aux politiques et procédures applicables;
 - passé en revue et approuvé les énoncés des politiques et procédures d'investissement applicables aux régimes de retraite du CN;
 - passé en revue et approuvé la stratégie d'investissement de la DICN;
 - passé en revue et approuvé les régimes d'intéressement de la DICN et tout paiement d'attribution aux termes de celui-ci;
 - passé en revue et approuvé le budget annuel de la DICN;
 - de concert avec le président-directeur général du CN, supervisé et déterminé l'embauche des membres de la haute direction de la DICN, y compris le président-directeur général de celle-ci, leur rémunération, l'évaluation de leur rendement, le développement de leur leadership et la planification de leur relève, sous réserve de l'approbation du Comité des ressources humaines et de la rémunération et du Conseil, uniquement en ce qui concerne le président-directeur général du DICN;
 - approuvé la stratégie générale de gestion des risques liés aux régimes de retraite et fait rapport au Conseil à ce sujet;
 - supervisé la mise en œuvre de la stratégie générale de gestion des risques liés aux régimes de retraite par le Comité de travail consultatif des régimes de retraite et la DICN;
 - examiné et recommandé au Conseil les évaluations actuarielles à des fins de capitalisation des régimes de retraite du CN;
 - passé en revue l'évaluation faite par la direction de l'efficacité des contrôles internes se rapportant aux régimes de retraite du CN et aux Caisses fiduciaires de retraite du CN;
 - passé en revue et approuvé la structure de gouvernance du Comité de travail consultatif des régimes de retraite de la direction;
 - nommé les membres et le président du Comité de travail consultatif des régimes de retraite de la direction.
- Rendement du comité**
- passé en revue les mesures d'évaluation du rendement du Comité de retraite et des investissements existantes.

Présenté par les membres du Comité de retraite et des investissements.

Annexe C | Information additionnelle sur le Comité d'audit, des finances et du risque

Conformément au *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* des ACVM, tout émetteur doit inclure, dans sa notice annuelle, la charte de son comité d'audit et des renseignements concernant la composition de ce comité, la formation et l'expérience des membres de ce comité ainsi que tous les honoraires versés à l'auditeur externe. Nous nous conformons à l'obligation portant sur la composition et les responsabilités du Comité d'audit, des finances et du risque qui sont résumées ci-après. Voir l'article 9.2 intitulé « Information à fournir sur le Comité d'audit » et l'« Annexe A » de notre notice annuelle qui se trouve sur SEDAR au www.sedar.com et sur notre site Web au www.cn.ca, sous l'onglet « Investisseurs », pour une description de la formation et de l'expérience pertinente des membres du Comité d'audit, des finances et du risque et pour ce qui est de la charte de notre Comité d'audit, des finances et du risque.

Le Comité d'audit, des finances et du risque s'est réuni cinq fois en 2021 et, avant la création du Comité d'audit, des finances et du risque, le Comité d'audit s'est réuni trois fois et le Comité des finances s'est réuni deux fois, et a tenu des séances à huis clos à chaque réunion. Le rapport du Comité d'audit, des finances et du risque, présenté à l'annexe B de la présente circulaire, trace les grandes lignes des principaux sujets traités par le comité au cours de l'année dans le cadre de l'exécution de son mandat

Services non liés à l'audit

Le mandat du Comité d'audit, des finances et du risque prévoit que le Comité d'audit, des finances et du risque détermine les services non liés à l'audit qu'il est interdit à l'auditeur externe de fournir, approuve les services d'audit et approuve au préalable les services non liés à l'audit que l'auditeur externe est autorisé à fournir. Le Comité d'audit, des finances et du risque et le Conseil d'administration du CN ont adopté des résolutions interdisant à la Compagnie de retenir les services de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour la prestation de certains services non liés à l'audit à la Compagnie et à ses filiales, notamment la tenue de comptes ou autres services liés aux documents comptables ou aux états financiers, la conception et l'implantation de systèmes d'information

financière, les services d'évaluation, les opinions sur le caractère équitable, les rapports sur l'apport en nature, les services actuariels, les services d'audit interne fournis en impartition, les services liés aux fonctions de gestion ou de ressources humaines, les services de courtage, de conseils en placement ou de banque d'affaires et les services juridiques et services d'expertise sans rapport avec l'audit. Conformément à ces résolutions, la Compagnie peut retenir les services de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour la prestation de services non liés à l'audit, dont des services fiscaux, autres que les services interdits énumérés ci-dessus, mais uniquement si les services en question ont été expressément approuvés au préalable par le Comité d'audit, des finances et du risque.

Rapport du Comité d'audit, des finances et du risque sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le Comité d'audit, des finances et du risque a reçu périodiquement un rapport de la direction évaluant le caractère adéquat et l'efficacité de nos contrôles et procédures de communication de l'information et de nos systèmes de contrôle interne à l'égard de l'exercice 2021. L'auditeur externe de la Compagnie, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., est chargé de procéder à un audit indépendant de nos états financiers consolidés conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (« PCAOB ») des États-Unis, de même qu'à un audit indépendant de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, conformément aux normes du PCAOB. KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. s'appuie sur ces audits pour déterminer si les états financiers consolidés présentent fidèlement notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») des États-Unis et pour émettre son opinion à cet égard.

Le Comité d'audit, des finances et du risque a discuté avec KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. des questions devant faire l'objet de discussions conformément aux Auditing Standards No. 16 (Communication With Audit Committees) du PCAOB et à l'article 260 (Communication avec les responsables de la gouvernance) du Manuel des Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA ») – Certification, notamment des questions se rapportant au déroulement de l'audit de nos états financiers et à l'évaluation de l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière en vertu de l'article 404 de la Loi Sarbanes-Oxley.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. a fourni au comité des renseignements écrits et la lettre exigée par la règle 3526 du PCAOB. Le Comité d'audit, des finances et du risque a discuté avec KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. de l'indépendance du cabinet par rapport à la Compagnie. Une déclaration écrite officielle décrivant toutes les relations entre KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. et la Compagnie a été remise au Comité d'audit, des finances et du risque. Cette déclaration comprend une confirmation écrite selon laquelle KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est indépendant au sens des règles pertinentes, et de leur interprétation, prescrites par les ordres professionnels canadiens pertinents et de toute loi ou de tout règlement applicable et qu'il répond à la définition de indépendant public accountants à l'égard de la Compagnie au sens de toutes les normes professionnelles et réglementaires américaines pertinentes, y compris les règles sur l'indépendance adoptées par la SEC en vertu de la Loi Sarbanes-Oxley, et de la règle 3520 du PCAOB.

Sur la foi de cet examen et de ces discussions, le Comité d'audit, des finances et du risque a recommandé au Conseil le dépôt des états financiers consolidés audités de la Compagnie auprès des organismes canadiens de réglementation en valeurs mobilières et l'inclusion de ceux-ci dans le rapport annuel de la Compagnie sur formulaire 40-F pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 déposé auprès de la SEC.

Formation et expérience pertinentes des membres du Comité d'audit, des finances et du risque

Le Conseil d'administration est d'avis que les membres du Comité d'audit, des finances et du risque présentent un haut niveau d'expérience et de compétences financières. Comme l'exige la charte du Comité d'audit, des finances et du risque, tous les membres du Comité d'audit, des finances et du risque ont des compétences financières au sens de la législation et de la réglementation canadiennes et américaines sur les valeurs mobilières et des normes de gouvernance d'entreprise de la Bourse de New York et plusieurs membres du comité remplissent tous les critères afin d'être désignés comme « experts financiers du comité d'audit » (audit committee financial expert), conformément aux règles de la SEC. Pour en venir à cette conclusion, le Conseil s'est fondé sur la formation et l'expérience de chacun des membres du comité.

Pour déterminer si un administrateur est un « expert financier du comité d'audit », le Conseil détermine si l'administrateur est une personne qui remplit les conditions suivantes : a) elle comprend les principes comptables généralement reconnus et les états financiers; b) elle a la capacité d'évaluer

de manière générale l'application de ces principes comptables relativement à la comptabilisation des estimations, des propositions et des réserves; c) elle a de l'expérience dans l'établissement, l'audit, l'analyse ou l'évaluation d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement penser qu'elles seront soulevées au moment de la lecture des états financiers de la Compagnie, ou une expérience de supervision active de personnes exerçant ces activités; d) elle comprend les contrôles internes et les procédures liés à la communication de l'information financière; e) elle comprend les fonctions d'un comité d'audit.

Tous les membres du Comité d'audit, des finances et du risque ont des **compétences financières** et plusieurs sont des **experts financiers** du comité d'audit.



cn.ca

Le Forest Stewardship Council® (FSC®) est une organisation internationale et un système d'étiquetage de produits issus de forêts gérées de façon responsable et de sources recyclées vérifiées. La certification FSC atteste que les forêts sont certifiées selon un ensemble de standards stricts environnementaux et sociaux, et que la fibre des forêts certifiées est acheminée jusqu'au consommateur à travers le système de certification de la chaîne de traçabilité.

Par souci de sauvegarde de l'environnement, le CN utilise du papier certifié.